

Modèle aperçu des industries extractives

Module : aperçu des industries extractives couvrant les exigences : cadre juridique et régime fiscal (2.1), projets principaux et données sur l'exploration (3.1), données sur la production (3.2), données sur les exportations (3.3) et contribution à l'économie (6.3)

Secteur couvert par ce modèle : Pétrole et gaz OU Mines (et carrières)

Période examinée : *Quelle est la période couverte par ce modèle ?*

De mois et année à mois et année : Février 2022 to Septembre 2025

*Note : à des fins de **Validation**, il s'agit du jour auquel a démarré la Validation précédente, marquant le début de la période examinée jusqu'à la date de début de la Validation à venir.*

Ce formulaire est rempli pour **Un retour d'information du Secrétariat international** dans le cadre du soutien à la mise en œuvre

OU **La Validation**, en tant qu'une partie du dossier final pour évaluation

Introduction

Pour comprendre le fonctionnement du secteur, la Norme exige que les pays divulguent le régime juridique et fiscal qui régit les activités extractives. Pour obtenir un aperçu complet, les projets clés doivent être identifiés et la divulgation des réserves économiques prouvées de pétrole, de gaz ou de minerais, lorsqu'elles sont disponibles, est encouragée. L'aperçu complet comprendra des informations et une analyse de la production et des exportations de toutes les matières premières extractives du pays. Il convient d'inclure une estimation des activités minières artisanales et à petite échelle le cas échéant. Enfin, le pays est invité à fournir des données clés sur la part des recettes provenant des industries extractives par rapport à l'ensemble des recettes publiques, ainsi que sur la taille du secteur en termes de contribution au produit intérieur brut (PIB), aux exportations globales et à l'emploi. Lorsque le pays possède à la fois des activités pétrolières et gazières et des activités minières (ainsi que des carrières), les informations doivent être présentées par secteur afin de faciliter la compréhension des contributions de chaque secteur.

Quel est l'objectif de ce modèle ?

L'objectif de ce modèle (C1) est que le groupe multipartite mène une **autoévaluation** du respect des exigences de l'ITIE concernant la composante « aperçu des industries extractives », couvrant les Exigences 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, et 6.3 de la Norme ITIE. Étant donné que les informations sont évaluées par secteur, l'autoévaluation permet de révéler d'autres domaines d'amélioration propres au secteur, car les défis et les opportunités sont souvent très différents.

Chaque section par exigence contient :

- I. Un encadré fournissant des ressources supplémentaires
- II. Les mesures correctives de la Validation précédente le cas échéant
- III. Une autoévaluation. Il s'agit d'une part d'évaluer les détenteurs d'informations et la disponibilité de divulgations systématiques, complétées par les rapports ITIE, et d'autre part d'évaluer les aspects techniques et les objectifs sous-jacents de l'exigence sous forme de questions/réponses
- IV. Les commentaires du Secrétariat

Certaines exigences incluent une vérification de l'applicabilité. Dans ce cas, une section supplémentaire est ajoutée.

Quand remplir ce modèle ?

Ce modèle sera utilisé comme un outil de mise en œuvre. Les GMP sont encouragés à utiliser ce modèle régulièrement et en amont de la Validation, par exemple pour étayer les rapports et identifier les domaines dans lesquels les divulgations doivent être consolidées. Les modèles pourraient être mis à jour régulièrement avant le début de la Validation. En pareil cas, vous pouvez demander des retours de votre responsable pays et indiquer que le modèle est soumis **pour retour d'information du Secrétariat international**.

Les **modèles doivent être finalisés et publiés au plus tard lors du début de la Validation**. Pour la **Validation**, ce formulaire sert de base à l'évaluation du pays pour la composante en question. Le formulaire doit être relu et **signé** par le groupe multipartite, soumis au plus tard le jour où commence la Validation et publié sur le site Internet du pays. A ce stade il convient d'indiquer sur le formulaire que le modèle est soumis à des fins de Validation.

Qui remplit ce modèle ?

C'est au **secrétariat national** de remplir ce modèle avec le soutien des agences de gouvernement et aux membres du collège ne siégeant pas au GMP. Le Secrétariat international peut fournir des orientations. C'est au GMP qu'il revient d'examiner, discuter et de donner une approbation finale du contenu du modèle.

Couvert dans ce formulaire :

Cadre juridique et régime fiscal (2.1) : Comment le secteur est-il régi ? Quelles sont les lois applicables, comment le secteur est-il réglementé ? Quelles sont les principales entités impliquées dans le contrôle et la collecte des recettes ?

Quels sont les **projets principaux et les potentiels extractifs du pays ? (3.1)**

Production (3.2) – volumes et valeurs de la production par matière première et par projet lorsque cela est possible

Exportation (3.3) – volumes et valeurs de la production par matière première

Quelle est la contribution générale à l'économie du pays ? **(6.3)** – au PIB, aux exportations, à l'emploi

Dans ce formulaire

| | |
|--|-----------|
| Exigence 2.1 : Cadre juridique et régime fiscal | 4 |
| I. Ressources | 4 |
| II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente | 4 |
| III. Autoévaluation | 4 |
| Détenteurs d'information..... | 4 |
| Exigences techniques | 5 |
| Objectif sous-jacent..... | 11 |
| Conclusion | 13 |
| IV. Analyse du Secrétariat international..... | 13 |
| Exigence 3.1 : activités d'exploration..... | 15 |
| I. Ressources..... | 15 |
| II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente..... | 15 |
| III. Autoévaluation | 15 |
| Détenteurs de l'information | 15 |
| Exigences techniques | 16 |
| Objectif sous-jacent..... | 19 |
| Conclusion | 19 |
| IV. Analyse du Secrétariat international | 20 |
| Exigence 3.2 : Production..... | 21 |
| I. Ressources..... | 21 |
| II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente..... | 21 |
| III. Applicabilité de l'exigence | 21 |
| IV. Autoévaluation | 22 |
| Exigence technique | 23 |
| Objectif sous-jacent..... | 28 |
| Conclusion | 29 |
| V. Analyse du Secrétariat international | 29 |
| Exigence 3.3 : Exportations..... | 31 |
| I. Ressources..... | 31 |
| II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente..... | 31 |
| III. Applicabilité de l'exigence | 31 |
| IV. Autoévaluation | 32 |
| Exigence technique | 33 |
| Objectif sous-jacent..... | 40 |
| Conclusion | 41 |
| V. Analyse du Secrétariat international | 41 |
| Exigence 6.3 : Contribution du secteur extractif à l'économie | 43 |
| I. Ressources..... | 43 |
| II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente..... | 43 |
| III. Autoévaluation | 43 |
| Exigence technique | 45 |
| Objectif sous-jacent..... | 52 |
| Conclusion | 53 |
| IV. Analyse du Secrétariat international | 53 |
| Pour la Validation : signature du GMP | 55 |

Exigence 2.1 : Cadre juridique et régime fiscal

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)
- Notes d'orientation [Couverture de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle \(EMAPE\) dans le rapportage ITIE](#) et [Dispositions de transition énergétique dans les cadres juridiques et les régimes fiscaux](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs d'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| Question | Réponse |
|--|---|
| Description du cadre juridique (2.1.a) Quelle ou quelles entités gouvernementales fournissent la description du cadre juridique régissant le secteur du pétrole et gaz / des mines et carrières mines et carrières le service juridique du MMG | Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : Ministère des Mines et de la Géologie (MMG)e |

| | | |
|--|--|--|
| Description du régime fiscal, notamment le niveau de décentralisation fiscale (2.1.a) | Quelle ou quelles entités gouvernementales fournissent la description du régime fiscal, notamment le niveau de décentralisation fiscale, régissant le secteur du pétrole et gaz / des mines et carrières Choose an item. DGI et MMG | Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : MMG§ Service juridique |
| Engagements nationaux sur l'énergie (2.1.b) | Quelle ou quelles entités gouvernementales détiennent les informations concernant les engagements, politiques et plans nationaux en matière de transition énergétique pertinents pour les industries extractives ? | Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : Ministère de l'environnement et du développement durable |
| Mécanismes de tarification du carbone (2.1.c) | Quelle ou quelles entités gouvernementales détiennent les informations concernant les mécanismes de tarification du carbone qui affectent les industries extractives ? | Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : La direction nationale de la pollution et des nuisances et les sectoriels |
| Subventions (2.1.d) | Quelle ou quelles entités gouvernementales détiennent les informations concernant les subventions publiques, les autres formes de soutien étatique et les réformes en cours qui affectent les industries extractives ? | Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : Le ministère du Plan , du budget |
| Réformes liées à la transition énergétique (2.1.e) | Quelle ou quelles entités gouvernementales détiennent les informations concernant les réformes concernant les engagements, politiques et plans nationaux en matière de transition énergétique ? | Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : |
| Secteur EMAPE (2.1.f) | S'il existe un secteur d'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans le pays, quelle ou quelles entités gouvernementales sont responsables de la gouvernance de ce secteur et détiennent les informations à ce sujet ? | Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : Ministère des Mines et de la Géologie |

Exigences techniques

| Exigé | 2.1.a – Description du régime fiscal, notamment le niveau de décentralisation fiscale |
|----------------------|--|
| <i>Disponibilité</i> | <p>Existe-t-il une description synthétique du régime fiscale s'appliquant au secteur du pétrole et gaz / des mines et carrières Choose an item. ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Des taxes sont-elles prélevées et/ou collectées au niveau infranational en rapport avec les activités pétrolières et gazières / minières et de carrières Choose an item. (décentralisation fiscale) ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Explications :</p> |

Un aperçu des lois et réglementations régissant le secteur du pétrole et gaz / des mines et carrières Choose an item. **est-il disponible ?**

Oui Non

Explications :

Existe-t-il des lois en matière de prévention de la corruption dans le secteur ?

Oui Non

Explications :

Si oui, un aperçu de ces lois anti-corruption est-il disponible ?

Oui Non

Une description des différents types de contrats et licences régissant l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières et gazières / minières et de carrières Choose an item. **est-elle disponible ?**

Oui No

Explications :

Les informations relatives aux rôles et responsabilité des agences gouvernementales pertinentes sont-elles disponibles ?

Oui No

On trouvera sur le site du MMG et dans les Rapports ITIE, les attributions des entités concernées:

Divulgations systématiques disponibles

Indiquer la ou les sources où le gouvernement divulgue systématiquement ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information, y compris les divulgations effectuées par les entreprises d'État.

- Description du régime fiscal : *adresse du site web : www.mines.gov.gn*
- Sur la décentralisation fiscale (le cas échéant) : *adresse du site web : www.mines.gov.gn*
- Aperçu des lois et réglementations régissant le secteur : *adresse du site web : www.mines.gov.gn*
- Lois relatives à la prévention de la corruption (le cas échéant) : *adresse du site web : www.mines.gov.gn*
- Description des différents types de contrats et licences régissant les activités d'exploration et d'exploitation des ressources **pétrolières et gazières / minières et de carrières** Choose an item. : *adresse du site web : www.mines.gov.gn*
- Information sur les rôles et responsabilités des agences gouvernementales pertinentes : *adresse du site web : www.mines.gov.gn*

Autres sources

Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus), ou ne le sont que partiellement, elles peuvent être complétées par un Rapport ITIE,

une étude, une publication de l'industrie, le site Internet de l'ITIE. Merci d'ajouter les sources.

- Description du régime fiscal : *Source, section du rapport (no de page)*
- Sur la décentralisation fiscale (le cas échéant) : *Source, section du rapport (2022 page37)*
- Aperçu des lois et réglementations régissant le secteur : *Source, section du rapport (no de page)*
- Lois relatives à la prévention de la corruption (le cas échéant) : *Source, section du rapport 2022 page28*
- Description des différents types de contrats et licences régissant les activités d'exploration et d'exploitation des ressources **pétrolières et gazières / minières et de carrières** Choose an item. : *Source, CPDM , Rapport 2022 page 42*
- Information sur les rôles et responsabilités des agences gouvernementales pertinentes : *Source, section du rapport ITIE 2022 page 30*

Exigé**2.1.b – Aperçu des engagements nationaux en matière de transition énergétique***Disponibilité*

Le pays dispose-t-il d'engagements, politiques et plans en termes de transition énergétique qui affectent le secteur **du pétrole et gaz / des mines et carrières** Choose an item. ?

Oui **Non**

Explications : **Le pays dispose de la Contribution Nationale Déterminée et des plans sectoriels en matière de transition énergétique et a signé tous les engagements internationaux en matière de changement climatique** depuis les accords de Kyoto aux différents COP.

Si **oui, un aperçu des engagements, politiques et plans en termes de transition énergétique qui affectent le secteur **du pétrole et gaz / des mines et carrières**** Choose an item. **est-il disponible ?**

Oui **Non**

Explications : Conférence Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, les C.O.P. (Conférence des Parties) relatifs aux changements climatiques (de Kyoto à Paris passant par l'Egypte et plans sectoriels pour l'intervention sur le changement climatique au niveau sectoriel (Adaptation ou atténuation).

Divulgations systématiques disponibles

Indiquer la ou les sources où le gouvernement divulgue ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information, y compris les divulgations effectuées par les entreprises d'État.

- engagements, politiques, plans nationaux en matière de transition énergétique : Site du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Autres sources

Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus), ou ne le sont que partiellement, elles peuvent être complétées par un Rapport ITIE, E

Etude de Mr Barry Oumar TOTIA commanditée par la société civile sur le changement climatique et les minéraux de transition, une publication de l'industrie, le site Internet de l'ITIE. Merci d'ajouter les sources.

- Engagements, politiques, plans nationaux en matière de transition énergétique : *Source, section du rapport (no de page)*

Encouragé 2.1.c – Mécanismes de tarification du carbone

Applicabilité

Des mécanismes de tarification du carbone ou des taxes carbone en vigueur affectant le secteur du pétrole et gaz / des mines et carrières Choose an item. **sont-ils disponibles ?¹**

Oui Non

Explications : Des sociétés minières comme la SAG et Rio Tinto sont engagées à l'accession à la Taxe carbone et le Gouvernement est engagé à la réduction des émissions de GES.

Si oui, le GMP a-t-il envisagé de divulguer les informations concernant les mécanismes de tarification du carbone ou les taxes carbone ?

Oui Non

Explications (si les procès-verbaux des réunions du GMP documentant de telles discussions sont disponibles, merci de le préciser) :

Disponibilité

Une description synthétique des mécanismes de tarification du carbone ou des taxes carbone qui affectent le secteur du pétrole et gaz / des mines et carrières Choose an item. **est-elle disponible ?²**

Oui Non

Divulgations systématiques disponibles

Indiquer la ou les sources où le gouvernement divulgue ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information.

- Description des mécanismes de tarification du carbone ou taxes carbone : *adresse du site web : [www.](#)*

Autres sources

Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus), ou ne le sont que partiellement, elles peuvent être complétées par un Rapport ITIE, une étude, une publication de l'industrie, le site Internet de l'ITIE. Merci d'ajouter les sources.

- Description des mécanismes de tarification du carbone ou taxes carbone : *Source, [Il s'agit d'un engagement avec l'appui de la Banque Mondiale à mesurer les émissions de carbone par toute société minières et procéder au](#)*

¹

² Pour déterminer si les mécanismes de tarification du carbone affectent les industries extractives, le GMP est encouragé à examiner dans un premier temps si le pays dispose d'un mécanisme de tarification du carbone, et dans un deuxième temps où ce mécanisme s'applique. Le GMP est encouragé à se focaliser sur les mécanismes directement applicables à l'industrie extractive, plutôt que sur ceux qui concernent d'autres points de la chaîne de valeur (comme en milieu de chaîne et en aval). Le [tableau de bord de la Banque mondiale sur la tarification du carbone](#) résume les informations sur tous les mécanismes actifs de tarification du carbone dans le monde et peut à ce titre constituer une ressource utile (<https://carbonpricingdashboard.worldbank.org/>). (<https://carbonpricingdashboard.worldbank.org/>).

**paiement de ces émissions dont les réductions sont régulièrement prévues
Rapport ITIE 2022 page35**

V

Applicabilité

Existe-t-il des subventions ou d'autres formes de soutien de l'État qui affectent le secteur du pétrole et gaz / des mines et carrières Choose an item. ?

Remarque : il peut s'agir de subventions à la production ainsi que de subventions à la consommation avant et après impôt, conformément aux orientations de la Global Subsidies Initiative. Les subventions définies comme des dépenses quasi-budgétaires d'une entreprise d'État doivent être divulguées conformément à l'exigence 6.2.

Oui Non

Explications :

Si oui, le GMP a-t-il envisagé de divulguer les informations concernant les subventions ou autres formes de soutien de l'État ?

Oui Non Dans les PTBA du GMP sont toujours indiquées les apports ou des subventions attribuées dans la réalisation des activités prévues dans ce Plan d'Action

Si oui, des réformes sont-elles en cours concernant les subventions publiques ou autres formes de soutien de l'État ?

Oui Non

Explications Il est envisagé le financement pérenne de l'ITIE à travers un prélèvement d'un certain pourcentage de revenus à prélever sur les régies financières de l'Etat liées au secteur

de Rapport (si les procès-verbaux des réunions du GMP documentant de telles discussions sont disponibles, une activité dans le plan de travail, ou autre, merci de le préciser) :

Si oui, le GMP a-t-il envisagé de divulguer les informations concernant ces réformes ?

Oui Non

Explications (si les procès-verbaux des réunions du GMP documentant de telles discussions sont disponibles, une activité dans le plan de travail, ou autre, merci de le préciser) :

Disponibilité

Des informations sur les subventions publiques ou autres formes de soutien étatique qui affectent le secteur du pétrole et gaz / des mines et carrières Choose an item. **sont-elles disponibles ?**

Oui Non

*Divulgations
systématiques
disponibles*

Indiquer la ou les sources où le gouvernement divulgue ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information.

- Informations sur les subventions publiques ou autres formes de soutien étatique qui affectent le secteur : *adresse du site web : [www.](#)*

Autres sources **Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles :**
Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus), ou ne le sont que partiellement, elles peuvent être complétées par un Rapport ITIE, une étude, une publication de l'industrie, le site Internet de l'ITIE. Merci d'ajouter les sources.

- Informations sur les subventions publiques ou autres formes de soutien étatique qui affectent le secteur : *Source, par exemple section du [rapport ITIE 2018](#)*

Encouragé 2.1.e – Réformes en cours, y compris sur les engagements nationaux en matière d'énergie

Applicabilité et disponibilité **Le gouvernement entreprend-il des réformes qui ont un impact sur la gouvernance du secteur extractif ou sur la collecte des recettes ?**

Oui Non

Explications : [La procédure cadastrale est renforcée par sa migration par exemple vers le Cloud ainsi que l'introduction de l'impôt sur le revenu, la création du Bureau de Contrôle des quantités et qualités de minerai et la construction d'un laboratoire moderne de la géologie pour une meilleure gouvernance du secteur.](#)

Le gouvernement entreprend-t-il des réformes ou des changements aux engagements nationaux en matière de transition énergétique ?

Oui Non

Explications : [L'introduction de la taxe carbone dans le secteur minier, l'utilisation de plus en plus du solaire ainsi que l'inventaire de minéraux de transition dans le pays en est un exemple](#)

Divulgations systématiques disponibles **Indiquer la ou les sources où le gouvernement divulgue ces informations :**
Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information.

- Informations sur les réformes en cours affectant la gouvernance du secteur extractif : [site web : *www. Mines.gog.gn*](#)
- Informations sur la révision des engagements nationaux en matière de transition énergétique : [site web : *www.*](#)

Autres sources **Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles :** [Ministère de l'Environnement et du Développement Durable](#)
Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus), ou ne le sont que partiellement, elles peuvent être complétées par un Rapport ITIE, une étude, une publication de l'industrie, le site Internet de l'ITIE. Merci d'ajouter les sources.

- Informations sur les réformes en cours affectant la gouvernance du secteur extractif : [Source, par exemple section du rapport \(no de page\)](#)
- Informations sur la révision des engagements nationaux en matière de transition énergétique : [Source, par exemple section du rapport \(no de page\)](#)

Encouragé 2.1.f – Politiques régissant le secteur EMAPE

Applicabilité et disponibilité **Existe-t-il des activités notables d'exploitation minière à petite échelle dans votre pays ?**

Oui Non

Explications :

Si **oui**, le GMP a-t-il envisagé de divulguer les informations concernant les politiques régissant le secteur de l'exploitation minière à petite échelle, ainsi que les réformes en cours ou prévues ?

Oui Non

Explications Le G après avoir constaté le poids de cette partie du secteur a envisagé d'approfondir les informations surtout sur la production étant entendu que les exportations sont de plus en plus maîtrisées avec l'encadrement progressif par la Direction Nationale des Mines de cette exploitation . ces discussions se retrouvent dans les PV des réunions du GMP ou dans les activités du Plan d'action.

Si **oui**, le pays divulgue-t-il ses politiques concernant le secteur de l'exploitation minière à petite échelle, ainsi que les réformes en cours ou prévues ?

Oui Non

Explications :

Divulgations systématiques disponibles

S'il existe des politiques en matière d'EMAPE, indiquer la ou les sources où le gouvernement divulgue ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information.

- o Description des politiques en matière d'EMAPE : *adresse du site web* : [www.](#)
- o Description des réformes en cours sur les politiques et plans en matière d'EMAPE : *adresse du site web* : [www.mines.gov.gn](#)

Autres sources

Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus), ou ne le sont que partiellement, elles peuvent être complétées par un Rapport ITIE, une étude, une publication de l'industrie, le site Internet de l'ITIE. Merci d'ajouter les sources.

- o Description des politiques en matière d'EMAPE : *Source*, [www.mines.rapport](#) (no de page)
- o Description des réformes en cours sur les politiques et plans en matière d'EMAPE : *Source*, par exemple section du rapport (no de page)

Autres commentaires et observations sur cette exigence, notamment sur les éventuelles lacunes, obstacles à la divulgation et réponse des parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) à ces obstacles et lacunes.

Autres commentaires : **Chaque fois qu'il y a des retards d'informations le GMP à travers le Secrétariat saisit l'autorité concernée pour diligenter la communication de cette information**

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer la compréhension publique de tous les aspects du cadre réglementaire applicable aux industries extractives, y compris le cadre juridique, le régime fiscal, les rôles des entités gouvernementales et les réformes, ainsi que les lois et les régulations visant à traiter les risques de corruption dans le secteur extractif.

Accès à l'information

1. Les membres du GMP considèrent-ils que les informations sur le cadre fiscal et juridique sont expliquées de manière accessible, permettant aux citoyens et aux entreprises de comprendre comment le secteur est réglementé ?

Oui Non

Détailler :

2. Le GMP a-t-il évalué si les informations sur la manière dont le secteur est gouverné et les lois en vigueur sont suffisamment claires ? ? Par exemple, est-il clair où se trouvent les termes clés pour déterminer le taux de redevance (dans la loi ou dans un contrat) ? Les points de vue de publics clés, tels que les journalistes, les membres de la société civile engagés dans l'analyse des revenus ou les entreprises intéressées par l'investissement, pourraient être pris en compte dans l'évaluation du GMP.

Oui Non

Détailler : *Toutes ces informations se trouvent dans le Code Minier, les Rapports ITIE et au Ministère des Mines et de la Géologie*

3. Les membres du GMP ou le collège élargi considèrent-ils qu'il manque des informations clés ?

Oui Non

Détailler : *C'est le cas des conventions de Simandou .Toutefois des informations malgré(incomplètes) sont fournies à travers des tables rondes trimestrielles sur Simandou et le parrain du projet qui passe souvent dans les médias.*

4. Le GMP a-t-il connaissance de réformes en cours concernant le secteur ? Si de telles réformes existent mais que le GMP n'a pas été cité, pourquoi ?

Oui Non

Détailler : *A travers les discussions sur les différents exercices les informations sont collectées et portées) la connaissance du GMP*

5. Si des réformes sont en cours, les parties prenantes clés ont-elles été consultées sur les principales priorités ?

Oui Non

Détailler, en incluant le cas échéant des références aux procès-verbaux ou débats où le sujet a pu être abordé : *L'élaboration du Code minier amendé en 2013 a connu la participation des parties prenantes*

6. Le GMP a-t-il discuté du fait que la promotion de la transparence des politiques et réformes portant sur la transition énergétique puisse être une priorité ? Si oui, quel a été le résultat de ces discussions ?

Oui Non

Détailler :

7. Si les mécanismes de tarification du carbone sont applicables et affectent le secteur extractif, le GMP a-t-il discuté du fait que la divulgation de ces informations puisse être une priorité ? Si oui, quel a été le résultat de ces discussions ?

Oui Non

Détailler :

8. S'il existe des subventions ou d'autres formes de soutien public affectant le secteur, la divulgation de ces informations a-t-elle discutée au sein du GMP comme une priorité ? Si oui, quel a été le résultat de ces discussions ? [La diffusion de cette information pour plus de gouvernance](#)

Oui Non

Détailler :

Conclusion

Sur la base des réponses ci-dessus, quelle est l'autoévaluation du GMP quant à [l'objectif](#) et les [exigences techniques](#) ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Explications : [La Guinée a signé tous les accords et conventions sur le changement climatique notamment la transition énergétique et elle est en phase d'introduire la taxe carbone dans le secteur minier](#)

IV. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|--|--|
| Description du cadre juridique (2.1.a) Exigé | Le Rapport ITIE 2022 (section 4.1.2) décrit de façon exhaustive le cadre juridique et institutionnel (Code minier, réglementation fiscale, loi anti-corruption L/2017/041/AN). Les types de contrats et licences sont présentés (tables 24–27). Le compendium publié par le ministère des mines lors de la précédente Validation ne semble plus en ligne. |
| Description du régime fiscal, notamment le niveau de décentralisation fiscale (2.1.a) Exigé | Section 4.1.2, le régime fiscal minier est détaillé, mais sans information spécifique sur la décentralisation fiscale. |

| | |
|---|---|
| Engagements nationaux sur l'énergie (2.1.b) <i>Exigé</i> | Le ministère de l'Environnement a soumis un document actualisé sur la contribution déterminée nationale de la Guinée en septembre 2024 , le rapport (Section 4.1.3.3) décrit les engagements nationaux de la Guinée en faveur de la transition énergétique, tels que les objectifs d'adoption des énergies renouvelables ou les stratégies de décarbonisation. |
| Mécanismes de tarification du carbone (2.1.c) <i>Encouragé</i> | Le projet de tarification du carbone est décrit à la page 35 du rapport. Le sujet n'a pas été discuté lors de réunions de GMP et il n'y a pas de développement récent en ce qui concerne le secteur minier. Ceci reste quand même un sujet d'intérêt – voir exigence 3.4 et 2.1.e |
| Subventions (2.1.d) <i>Encouragé</i> | Le rapport ITIE 2022 se contente de noter que les entreprises extractives y compris les entreprises d'État, n'ont déclaré aucune forme de subvention publique. Il ne semble pas exister de résumé ou vue d'ensemble des subventions existantes dans le cadre fiscal du secteur minier. |
| Réformes liées au secteur extractif et aux engagements en matière de transition énergétique (2.1.e) <i>Encouragé</i> | Plusieurs réformes ont été passées ou sont en cours de discussions dans le secteur minier. L'ITIE a contribué au récent changement du calcul du prix de bauxite. Les informations sur les réformes liées à la transition énergétique sont sur le site ITIE de la Guinée et dans le rapport ITIE 2022. La Guinée est le premier pays à inclure les émissions du secteur minier dans sa CDN actualisée, qui vise à normaliser la déclaration des émissions et à mettre en place un système de suivi, de déclaration et de vérification (MRV) pour ses industries de la bauxite et du minerai de fer. Les recettes générées par cette initiative serviront à financer des projets de réduction des gaz à effet de serre dans le secteur minier. |
| Politiques régissant le secteur EMAPE (2.1.f) <i>Encouragé</i> | L'ITIE Guinée pourrait publier les arrêtés suivants afin de donner un aperçu exhaustif du cadre légal de l'EMAPE - Arrêté portant régime de l'activité artisanale et procédure d'identification des couloirs ; - Arrêté portant Autorisation et organisation de l'exploitation mécanisée ; - Arrêté portant encadrement de l'exploitation artisanale et mécanisée; and - Arrêté portant modèle de cahier des charges. |
| Objectifs sous-jacents | L'objectif d'assurer la compréhension publique de tous les aspects du cadre réglementaire applicable aux industries extractives est atteint, principalement à travers les publications ITIE (rapports, site internet). Le cadre juridique, le régime fiscal, les rôles des entités gouvernementales et les réformes, ainsi que les lois et les régulations visant à traiter les risques de corruption dans le secteur extractif. |
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques <i>Encouragé</i> | <i>La majorité des informations relatives au cadre légal et fiscal du secteur extractif semble publiée via le rapportage ITIE, notamment le rapport ITIE 2022 et le site Internet de l'ITIE Guinée.</i> |

| | |
|---------------------|--|
| Autres observations | |
|---------------------|--|

Exigence 3.1 : activités d'exploration

I. Ressources

[Texte complet de l'Exigence](#), [Guide de la Validation](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| Question | Réponse |
|--|---|
| Aperçu du secteur – 3.1.a Quelle ou quelles entités gouvernementales détiennent les informations à propos de tous les grands projets extractifs, entreprises extractives en activité et toute autre activité d'exploration significative (récentes, en cours ou prévues) dans le secteur du pétrole et gaz / des mines et carrières Mining and quarrying ? | Détenteur(s) de l'information (<i>merci de préciser</i>) : Ministère des Mines et de la Géologie |

| | | |
|-------------------------|--|---|
| Réserves – 3.1.b | Quelle entité gouvernementale et/ou entreprise(s) détient des données sur les réserves économiques prouvées en termes de pétrole et gaz / mines et carrières Mining and quarrying ? | Détenteur(s) de l'information (<i>merci de préciser</i>) : Ministère des Mines et de la Géologie, Direction Nationale de la Géologie |
|-------------------------|--|---|

Exigences techniques

| Exigé | 3.1.a – Aperçu de l'industrie |
|---|--|
| <i>Disponibilité</i> | <p>Existe-t-il un aperçu de l'industrie du pétrole et gaz / des mines et carrières Choose an item. y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de tous les grands projets extractifs : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • de toutes les grandes entreprises : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • des activités d'exploration significatives : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| <i>Divulgations systématiques disponibles</i> | <p>Indiquer la ou les sources où le gouvernement divulgue ces informations : Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information, y compris les divulgations effectuées par les entreprises d'État.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ de tous les grands projets extractifs : <i>adresse du site web</i> : www.Mines.gov.gn ○ de toutes les grandes entreprises : <i>adresse du site web</i> : www.Mines.gov.gn ○ des activités d'exploration significatives : <i>adresse du site web</i> : www.Mines.gov.gn |
| <i>Autres sources</i> | <p>Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles : Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus), ou ne le sont que partiellement, elles peuvent être complétées par un Rapport ITIE, une étude, une publication de l'industrie, le site Internet de l'ITIE.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ de tous les grands projets extractifs : rapport 2022 page 82 ○ de toutes les grandes entreprises : Rapport 2022 Page 59 ○ des activités d'exploration significatives : Rapport 2022 Page 86 ○ Source, section du rapport (no de page) |

Évaluation de
l'exhaustivité, de la
fiabilité et de
l'actualité de
l'information

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que les informations sur les points suivants sont **incomplètes**³ ?

- Sur l'inclusion de de tous les grands projets extractifs :
 Oui Non
- Sur l'inclusion de de toutes les grandes entreprises :
 Oui Non
- Sur l'inclusion des activités d'exploration significatives :
 Oui Non

Si **oui**, pourquoi ces informations sont-elles omises ?

Détailler : **A cause de la non publication des conventions de Simandou**

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) avez des préoccupations concernant la crédibilité et la fiabilité de ces informations ?

- Sur les grands projets extractifs : Oui Non
- Sur les grandes entreprises : Oui Non
- Sur les grandes activités d'exploration : Oui Non

Si **oui**, pourquoi l'information n'est-elle pas fiable ?

Détailler :

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que l'information n'est pas à jour⁴ ?

- Sur les grands projets extractifs : Oui Non
- Sur les grandes entreprises : Oui Non
- Sur les grandes activités d'exploration : Oui Non

Si **oui**, pourquoi considérez que l'information n'est pas à jour ?

Détailler : **Toujours à cause de la non publication des conventions du projet Simandou**

Si l'une des questions a eu pour réponse « **oui** », ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans l'exercice de déclaration ITIE ?

Oui Non

Explications : Il s'agit **précisément des conventions de simandou**

Ces lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez quels plans visent à surmonter les obstacles à la divulgation de toutes les informations ci-dessus :

Explications : **C'est avec l'approche méthodique prouvant qu'il ne s'agit de ni de la technologie ni des informations classées confidentielles peuvent inclure des**

³ Signifie ici que l'information n'est pas exhaustive, que des informations importantes ne sont pas divulguées.

⁴ Le terme "n'est pas à jour" signifie que l'information n'est pas la plus récente en date. Le lecteur voit-il clairement quand l'information a été publiée, y a-t-il par exemple une mention type « dernière modification en date du [+ date] », ou la période à laquelle l'information se rapporte est-elle clairement indiquée ? Si ce n'est pas le cas, comment le lecteur peut-il s'assurer que l'information est à jour ?

références aux activités du plan de travail, procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Encouragé

3.1.b – Réserves

Disponibilité

Les données sur les **réserves** économiques prouvées [pétrole, gaz / minerais] sont-elles disponibles ?

Oui Non

Divulgations systématiques disponibles

Indiquer la ou les sources où le gouvernement ou les entreprises divulguent ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information, y compris les divulgations effectuées par les entreprises d'État.

- données sur les **réserves** économiques prouvées [pétrole, gaz / minerais] : adresse du site web : www.mines.gov.gn

Autres sources

Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus), ou ne le sont que partiellement, elles peuvent être complétées par un Rapport ITIE, une étude, une publication de l'industrie, le site Internet de l'ITIE.

Indiquer la ou les sources où trouver ces informations : *Source, section du rapport ITIE 2018* (no de page), adresse exacte de la page web

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que les informations concernant les réserves en [pétrole, gaz / minerais] sont incomplètes ?

Oui Non

Si oui, pourquoi ces informations sont-elles omises ?

Détailler : **Pour une meilleure précision le territoire devait être levé à l'échelle 1/100 000^e au moins pour avoir des données plus exactes**

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) avez des préoccupations concernant la crédibilité et la fiabilité des informations concernant les réserves en [pétrole, gaz / minerais] ?

Oui Non

Si oui, pourquoi l'information n'est-elle pas fiable ?

Détailler :

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que l'information sur les réserves n'est pas à jour ?

Si oui, pourquoi ces informations ne sont-elles pas considérées comme à jour ?

Détailler : **Oui parce que l'échelle de levé est petite encore (1/200 000^e)**

Si l'une des questions a eu pour réponse « oui », ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans l'exercice de déclaration ITIE ?

Oui Non

Explications : **Il s'agit d'avoir des réserves prouvées à partir 1/100 000^e**

Ces lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez quels plans visent à surmonter les obstacles à la divulgation concernant les réserves :

Explications : peuvent inclure des références aux activités du plan de travail, procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Autres commentaires et observations sur cette exigence, notamment sur les éventuelles lacunes, obstacles à la divulgation et réponse des parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) à ces obstacles et lacunes.

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer l'accès public à un aperçu du secteur extractif dans le pays et de son potentiel, y compris les activités d'exploration significatives récentes, en cours ou prévues.

Utilisation de l'information

1. Les informations ci-dessus sont-elles disponibles pour tout ou partie en format ouvert, par exemple sous la forme d'une feuille de calcul Excel ?

Oui Non

Décrire l'ensemble ou ensembles de données disponible(s) et sous quel format : Les rapports ITIE décrivent tous les contextes du secteur. Ces Rapports sont convertis en format ouvert excel csv avec leurs contenus.

2. Le GMP a-t-il procédé à une analyse dans la durée de l'évolution des projets, des entreprises, des activités d'exploration ou des réserves ?

Oui Non

Si oui, indiquer les sources où trouver cette analyse : Dans les Rapports ITIE

3. Les informations sur des projets, des entreprises, des activités de prospection ou des réserves sont-elles utilisées sur la durée, à la connaissance du GMP ?

Oui Non

Si oui, indiquer les sources où trouver cette analyse : Au CPDM, sur le Site du MMG et à la direction des projets

4. La compréhension des données clés sur l'évolution du secteur est-elle pertinente pour les priorités nationales du pays ?

Oui Non

Si oui, comment ? Elle permet de faire des prévisions à moyen ou à long terme

Conclusion

Sur la base des réponses ci-dessus, quelle est l'autoévaluation du GMP quant à l'objectif et les exigences techniques ?

Le score est:

très faible (0)
 faible (25)
 limité (50)
 bon (70)
 très bon (90)
 exceptionnel (100)

Ou

 non applicable

Explications :Les informations sur le secteur minier sont disponibles à plusieurs niveaux : MMG, CPDM, BSD et dans les Rapports ITIE qui évoluent avec les recommandations des spécialistes qui sont suivies.

IV. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|---|---|
| 3.1.a Aperçu de l'industrie <i>Exigé</i> | Le rapport ITIE donne un aperçu des industries extractives (section 4.1.1). Cependant, les découvertes récentes de graphite ne sont pas mentionnées dans le rapport. |
| 3.1.b Réserves <i>Encouragé</i> | Y compris en termes de fiabilité, exhaustivité et actualité b) Certaines données sur les réserves minérales prouvées sont fournies pour la bauxite (section 4.1.1.1.2) et le fer (section 4.1.1.2.2) |
| Objectif sous-jacent | Sous réserve de l'ajout des découvertes récentes de graphique lors de la prochaine publication, les informations publiées par le rapport ITIE satisfont à l'exigence 3.1 sur les activités d'exploration. |
| Autres observations | La matière première exploitée est indiquée dans le cadastre en ligne pour chaque licence minière. |
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques | Les divulgations systématiques sur les réserves ne semblent pas exister. |
| Sur le format (ouvert ou non) des divulgations | Pas de format ouvert sur les réserves ou activités d'exploration. |
| Sur l'utilisation des données | |

Exigence 3.2 : Production

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, Guide de la Validation](#)
- Note d'orientation : [Couverture de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle \(EMAPE\) dans le rapportage ITIE](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Applicabilité de l'exigence

① Le GMP doit établir si cette exigence est applicable.

Y-a-t-il eu des activités d'extraction / production de matières premières provenant du **pétrole et gaz / mines et carrières** Choose an item. sur la période visée par l'examen ?

Oui Non

Ajouter une explication : Ajouter ici La Guinée est un pays minier où 24 à 33 % des recettes budgétaires viennent du secteur minier.

Quelles matières premières ont-elles été extraites / produites au cours de la période visée par l'examen ?

Indiquer les matières premières ou une référence à une liste existante de toutes les matières premières : Indiquer ici **Bauxite, Fer, Or, Diamant, Calcaire, Argent et matériaux de construction (granite, sables et gravier**

Existe-t-il des activités minières artisanales et à petite échelle dans le pays (formalisées et informelles) ?

Oui Non

Ajouter une explication : Ajouter ici **Les exploitations de l'or et du diamant à petite échelle ou semi industrielle et artisanale existent**

IV. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| Question | Réponse |
|--|---|
| <p>Exigé – 3.2.a Quelle ou quelles entités gouvernementales détiennent / sont chargées de la collecte et de la gestion des données de production de l'industrie du pétrole et gaz / des mines et carrières Choose an item. ?</p> <p>À noter : plusieurs entités gouvernementales peuvent être concernées, puisque le service des statistiques détient souvent des données sur la production, par exemple.</p> | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>merci de préciser</i>) : Ministère des Mines et de la Géologie, BSD</p> <p><i>Si l'information n'est pas disponible auprès de sources officielles, indiquez quelles sont les autres sources susceptibles de détenir cette information, par exemple les associations industrielles ou les entreprises.</i></p> |
| <p>Exigé – 3.2.a Le cas échéant : Quelle ou quelles entités gouvernementales sont chargées de la collecte et de la gestion des estimations de la production minière artisanale et à petite échelle (formalisée et informelle) ?</p> | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>merci de préciser</i>) : Direction Nationale des Mines</p> <p><i>Si l'information n'est pas disponible auprès de sources officielles, indiquez quelles sont les autres sources susceptibles de détenir cette information, par exemple les associations industrielles ou les entreprises.</i></p> |
| <p>Exigé – 3.2.b Quelle ou quelles entités gouvernementales ou entreprises peuvent fournir des informations sur la méthodologie utilisée pour établir les données de production ?</p> | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>merci de préciser</i>) : MMG/BSD</p> <p><i>Si l'information n'est pas disponible auprès de sources officielles, indiquez quelles sont les autres sources susceptibles de détenir cette information, par exemple les associations industrielles ou les entreprises.</i></p> |
| <p>Encouragé – 3.2.d - Quelles sont les entreprises qui peuvent fournir les volumes et les valeurs des ventes réalisées par projet ?</p> | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>merci de préciser</i>) : CBG, CBK, SAG, SMB</p> <p><i>Si l'information n'est pas disponible auprès de sources</i></p> |

officielles, indiquez quelles sont les autres sources susceptibles de détenir cette information, par exemple les associations industrielles ou les entreprises.

Exigence technique

| Exigé | 3.2.a Données de production |
|---|--|
| <i>Disponibilité</i> | <p>Les points d'information suivants sont-ils disponibles par matière première extraite ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • volume total de la production <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • valeur de la production <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <p>Explications (optionnelles) : Toutes les productions sont ventilées en substance et désagrégées par entreprise</p> |
| <i>Ventilation par projet</i> | <p>Les points d'information suivants sont-ils disponibles <u>par matière première extraite et par projet</u> ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • volume total de la production <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • valeur de la production <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <p>Explications (optionnelles) : Dans les Rapports ITIE ces chiffres sont indiqués</p> <p>Si la réponse est « <u>non</u> », une explication des obstacles à la divulgation est-elle accessible au public ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Explications (optionnelles) :</p> |
| <i>Divulgations systématiques disponibles</i> | <p>Indiquer la ou les sources où le gouvernement ou les entreprises divulguent ces informations :</p> <p>Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information. Si d'autres matières premières sont disponibles sur d'autres sites web, ajouter la matière première concernée entre parenthèses.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Valeurs</u> de la production pour toutes les matières premières : adresse du site web : www.itie-guinee.org • <u>Volume</u> de la production pour toutes les matières premières : adresse du site web : www.itie-guinee.org • |
| <i>Autres sources</i> | <p>Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles :</p> <p>Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-</p> |

dessus) ou qu'elles sont complétées par d'autres divulgations publiques, merci de l'indiquer ici. Il peut s'agir de publications dans un Rapport ITIE, d'une étude, d'une publication de l'industrie, du site Internet de l'ITIE / de la plateforme de données ITIE :

- Valeurs de la production pour toutes les matières premières : adresse du site web : www.itie-guinee.org
-
- Volume de la production pour toutes les matières premières : MMG/BSD adresse du site web : www.itie-guinee.org
-

Exigé 3.2.a. Données de production sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle

Données de production sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle

Des chiffres ou estimations sur les volumes et la valeur de la production de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle formalisée sont-ils disponibles ?

Oui Non

Les estimations de la production minière artisanale et à petite échelle formalisée sont-elles disponibles ?

Oui Non

Divulgations systématiques disponibles

Indiquer la ou les sources où le gouvernement ou les entreprises divulguent ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information, y compris les divulgations effectuées par les entreprises d'État.

- Données sur le volume et la valeur de la production EMAPE formalisée : adresse du site web : www.itie-guinee.org à travers les Rapports ITIE publiés
-
- Estimation des volumes et de la valeur de la production EMAPE informelle : adresse du site web : www.itie-guinee.org à travers les Rapports ITIE publiés
-

Autres sources

Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus) ou qu'elles sont complétées par d'autres divulgations publiques, merci de l'indiquer ici. Il peut s'agir de publications dans un Rapport ITIE, d'une étude, d'une publication de l'industrie, du site Internet de l'ITIE / de la plateforme de données ITIE :

- Données sur le volume et la valeur de la production EMAPE formalisée : Source, section du rapport (no de page)
- Estimation des volumes et de la valeur de la production EMAPE informelle : Source, section du rapport (no de page)

Exigé 3.2.b. Sources et méthodes de calcul

Disponibilité**Des informations sont-elles accessibles au public sur le fournisseur (= la source) des données de production, pour chaque matière première ?**

Les données de production peuvent être fournies par les entreprises ou collectées par les autorités régissant l'industrie extractive ou d'autres entités gouvernementales.

Oui Non

Précisez, par exemple, si la source des données de production est différente selon le produit : Non

Quelle est la source des données de production ? (Plusieurs choix possibles)

Entreprises Entité gouvernementale

Le cas échéant, [Les entreprises les informations au BSD du MMG et à l'ITIE pour les Rapports ITIE](#).

Les méthodes de calcul des volumes de production et des valeurs par matière première sont-elles accessibles au public ?

- volume total de la production

Oui Non

- valeur de la production

Oui Non

Explications (optionnelles) : [Elles sont présentées dans les Rapports ITIE](#)

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information**Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que les informations sur les points suivants sont incomplètes⁵ ?**

- Volumes de la production : Oui Non
- Valeurs de la production : Oui Non

Si oui, pour quelles matières premières l'information est-elle considérée comme incomplète ?

Détailler :

Si oui, pourquoi ces informations sont-elles omises ?

Détailler :

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) avez des préoccupations concernant la crédibilité et la fiabilité de ces informations ?

- Volumes de la production : Oui Non
- Valeurs de la production : Oui Non

⁵ Signifie ici que l'information n'est pas exhaustive, que des informations importantes ne sont pas divulguées.

Si oui, pour quelles matières premières l'information n'est-elle pas considérée comme fiable ?

Détailler :

Si oui, pourquoi ces informations ne sont-elles pas fiables ?

Détailler :

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que l'information n'est pas à jour⁶ ?

- Volumes de la production : Oui Non
- Valeurs de la production : Oui Non

Si oui, pour quelles matières premières l'information n'est-elle pas considérée comme à jour ?

Détailler :

Indiquer la raison.

Détailler :

Si l'une des questions a eu pour réponse « oui », **ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans l'exercice de déclaration ITIE ?**

Oui Non

Explications :

Ces lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez quels plans visent à surmonter les obstacles à la divulgation de toutes les informations ci-dessus :

Explications : *peuvent inclure des références aux activités du plan de travail, procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Divulgations systématiques disponibles

Indiquer la ou les sources où le gouvernement ou les entreprises divulguent ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information, y compris les divulgations effectuées par les entreprises d'État.

- Documentation des résultats de l'évaluation des mécanismes existants pour contrôler et vérifier l'exactitude des données de production :
adresse du site web : [www. Mines.gov.gn](http://www.Mines.gov.gn) www.itie-guinee.org

Autres sources

Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus) ou qu'elles sont complétées par d'autres divulgations publiques, merci de

⁶ Le terme "n'est pas à jour" signifie que l'information n'est pas la plus récente en date. Le lecteur voit-il clairement quand l'information a été publiée, y a-t-il par exemple une mention type « dernière modification en date du [+ date] », ou la période à laquelle l'information se rapporte est-elle clairement indiquée ? Si ce n'est pas le cas, comment le lecteur peut-il s'assurer que l'information est à jour ? **si le contrôle de la production n'est pas très sûr, l'évaluation des quantités par le BCQQ rassure sur les chiffres d'affaires présentés.**

l'indiquer ici. Il peut s'agir de publications dans un Rapport ITIE, d'une étude, d'une publication de l'industrie, du site Internet de l'ITIE / de la plateforme de données ITIE :

- Documentation des résultats de l'évaluation des mécanismes existants pour contrôler et vérifier l'exactitude des données de production : *Source, section du rapport (no de page)*

Attendu**3.2.c Normes de classification***Disponibilité*

Les données relatives à la production de toutes les matières premières du secteur du pétrole et gaz / des mines et carrières Choose an item. sont-elles divulguées conformément aux normes nationales et internationales de classification des matières premières ?

Oui Non

Détailler, s'il existe par exemple des différences d'une matière première à l'autre :

Si la réponse est « non », une explication des obstacles à la divulgation est-elle accessible au public ?

Oui Non

Divulgations systématiques disponibles

Indiquer la ou les sources où le gouvernement ou les entreprises divulguent ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information, y compris les divulgations effectuées par les entreprises d'État.

- Volumes et valeurs de production, classés selon les normes nationales et internationales : *adresse du site web : www.*
- Le cas échéant, explication des obstacles à ces divulgations : *adresse du site web : www.*

Autres sources

Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus) ou qu'elles sont complétées par d'autres divulgations publiques, merci de l'indiquer ici. Il peut s'agir de publications dans un Rapport ITIE, d'une étude, d'une publication de l'industrie, du site Internet de l'ITIE / de la plateforme de données ITIE :

- Volumes et valeurs de production, classés selon des normes nationales et internationales : *Source, section du rapport (no de page)*
- Le cas échéant, explication des obstacles à ces divulgations : *Source, section du rapport (no de page)*

Encouragé**3.2.d Volumes et valeurs des ventes par projet***Disponibilité*

Les entreprises ont-elles divulgué les volumes et les valeurs des ventes réalisées par projet (3.2.d) ?

Oui Non

Détailler, s'il existe par exemple des différences d'une matière première à l'autre :

Divulgations
systématiques
disponibles

Indiquer la ou les sources où les entreprises divulguent ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information, y compris les divulgations effectuées par les entreprises d'État.

- Volumes et valeurs des ventes réalisées par projet : [adresse du site web : www.itie-guinee.org](http://www.itie-guinee.org)

Autres sources

Indiquer la ou les autres sources (y compris les déclaration ITIE) où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus) ou qu'elles sont complétées par d'autres divulgations publiques, merci de l'indiquer ici. Il peut s'agir de publications dans un Rapport ITIE, d'une étude, d'une publication de l'industrie, du site Internet de l'ITIE / de la plateforme de données ITIE :

- Volumes et valeurs des ventes réalisées par projet : [Source, section du rapport \(no de page\)](#)

Autres commentaires et observations sur cette exigence, notamment sur les éventuelles lacunes, obstacles à la divulgation et réponse des parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) à ces obstacles et lacunes.

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer une compréhension publique des niveaux de production des matières premières extractives et de l'estimation des résultats de la production des matières premières extractives, afin d'évaluer les recettes publiques attendues des industries extractives et le risque de fuites des recettes publiques liées aux déclarations insuffisantes des chiffres sur la production.

Utilisation de l'information

1. Les informations ci-dessus sont-elles disponibles pour tout ou partie en format ouvert, par exemple sous la forme d'une feuille de calcul Excel ?

Oui Non

Décrire l'ensemble ou ensembles de données disponible(s) et sous quel format : Le Rapport Résumé contenant ces informations est disponible sous format excel CSV

2. Le GMP a-t-il procédé à une analyse sur l'utilisation de l'information liée à cette exigence ?

Oui Non

Si oui, indiquer les sources où trouver cette analyse. PV Réunion GMP

3. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Le cas échéant, indiquer les sources où trouver cette analyse.

4. L'examen de la méthodologie établissant le calcul des données de production a-t-il entraîné des changements dans la pratique ou dans la législation ?

Oui Non

Le cas échéant, indiquer les sources où trouver cette analyse. Par exemple, un diagnostic sur la méthode utilisée pour calculer le volume des exportations peut mettre en évidence un mauvais alignement ou des méthodes de déclaration différentes, ce qui fait qu'un montant erroné de redevance a été perçu.

5. L'examen de la production des données et de sa méthodologie a-t-il permis de consolider la collecte de recettes publiques, comme les redevances et de prévenir les fuites de recettes, si ce risque est présent dans votre contexte ? ?

Oui Non

Le cas échéant, indiquer les sources où trouver cette analyse.

6. Le GMP souhaite-t-il souligner d'autres innovations ou améliorations au cours des dernières années, concernant les divulgations systématiques ?

Oui Non

Le cas échéant, indiquer les sources où trouver cette analyse.

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de [l'objectif sous-jacent](#), quelle est l'autoévaluation du GMP concernant le respect de l'exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Explications : **La publication des statistiques de production a toujours été régulière par le BSD/MMG et encouragée par le GMP**

V. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|---|--|
| 3.2.a Données de production <i>Exigé</i> | Dans le Rapport ITIE 2022, la production est ventilée par entreprise et par région, mais pas par projet. Cependant, toutes les informations requises sur les productions par projet semblent être disponibles dans le Bulletin statistique du ministère des Mines pour 2022 , y compris les projets. Les données y sont également ventilées par mois. La plate-forme FUSION , en cours d'élaboration, donne accès à la production jusqu'à 2020, et le ministère a collecté les données en collaboration avec la GIZ jusqu'à 2024. Les valeurs de production pour l'or, la bauxite, le diamant et d'autres minerais sont disponibles, |
| 3.2.a. Données de production sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle – formalisée <i>Exigé</i> | Les informations sur le secteur EMAPE sont principalement couvertes par des publications ITIE. La section 4.1.13 du Rapport ITIE comprend une estimation de la production résultant d'activités artisanales et à petite échelle (tableau 53). |
| 3.2.a. Données de production sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle – informelle <i>Exigé</i> | Les informations sur le secteur EMAPE sont principalement couvertes par des publications ITIE. Le Rapport couvre de manière sommaire l'activité informelle en indiquant que les chiffres de production d'or et de diamant reflètent une activité minière artisanale informelle. Depuis 2021, la Guinée a inclus l'EMAPE dans ses chiffres de production, ce qui a conduit à une augmentation significative de la production d'or. |
| 3.2.b. Sources et méthodes de calcul <i>Exigé</i> | La section 4.1.13 du Rapport présente les différentes sources de données sur la production et la manière dont les valeurs de production ont été calculées (tableau 50). |
| 3.2.c Normes de classification <i>Attendu</i> | Le fichier de données résumées produit par la Guinée et disponible sur le site internet de l'ITIE contient une liste standardisée de matières premières produites, et les unités utilisées suivent le système métrique international. |
| 3.2.d Volumes et valeurs des ventes par projet <i>Encouragé</i> | Le Bulletin Annuel des Statistiques minières du BSD reflète volumes de productions (<i>et exportations, voir exigence 3.3</i>) ventilés par projet/producteur. Dans les consultations le BSD a noté qu'il est de l'avis que les producteurs sont des projets. |
| Objectif sous-jacent | L'objectif sous-jacent est respecté, les informations combinées du bulletin statistique et du rapport ITIE permettent au public d'assurer une compréhension publique des niveaux de production des matières premières extractives. |
| Autres observations | |
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques | L'ITIE répertorie les bulletins statistiques du Ministère des Mines sur cette partie de son site https://www.itiedoc-guinee.org/ , cependant le Ministère des Mines pourrait envisager de faire une mise à jour de sa page dédiée aux bulletins : https://mines.gov.gn/docs/ . Les divulgations systématiques ne contiennent cependant pas le calcul des volumes. |
| Sur l'actualité des divulgations | Les bulletins annuels et hebdomadaires du Ministère des Mines semblent être à jour. La vue d'ensemble des bulletins sur le site du ministère des mines s'arrête cependant à 2022, et pourrait bénéficier d'une mise à jour. |

Sur le format (ouvert ou non) des divulgations

Les divulgations sont sous format pdf dans les bulletins de statistiques minières, et en format ouvert ici : <https://opendataite-guinee.org/chiffres-cles-2024/>

Exigence 3.3 : Exportations

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)
- Note d'orientation : [Couverture de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle \(EMAPE\) dans le rapportage ITIE](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Applicabilité de l'exigence

① Le GMP doit établir si cette exigence est applicable.

Y a-t-il eu des exportations de matières premières provenant du secteur **du pétrole et gaz / des mines et carrières Mining and quarrying** au cours de la période examinée ?

Oui Non

Ajouter une explication : Ajouter ici **Les exportations minières ont été toujours régulière depuis des vingtaines d'années**

Quelles matières premières ont été exportées au cours de la période examinée ?

Indiquer les matières premières ou une référence à une liste existante de toutes les matières premières : Indiquer ici **Bauxite , fer , or ,diamant, argent**

Y a-t-il des activités d'exportations liées à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle du pays (formalisée et informelle) ?

Oui Non

Ajouter une explication : Ajouter ici L'or artisanal est exporté à travers le BNE et la Banque Centrale

IV. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| Question | Réponse |
|--|--|
| <p>Exigé – 3.3.a Quelle ou quelles entités gouvernementales détiennent les informations sur les données d'exportation des industries du pétrole et gaz / des mines et carrières Mining and quarrying ?</p> <p>À noter : plusieurs entités gouvernementales peuvent être concernées, puisque le service des statistiques détient souvent des données sur la production, par exemple.</p> | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>merci de préciser</i>) : MMG/BSD , DNM</p> <p><i>Si l'information n'est pas disponible auprès de sources officielles, indiquez quelles sont les autres sources susceptibles de détenir cette information.</i></p> |
| <p>Exigé – 3.3.a Le cas échéant : Quelle ou quelles entités gouvernementales détiennent les informations concernant l'exportation de la production minière artisanale et à petite échelle ?</p> | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>merci de préciser</i>) : MMG/BSD</p> <p><i>Si l'information n'est pas disponible auprès de sources officielles, indiquez quelles sont les autres sources susceptibles de détenir cette information, par exemple les associations industrielles ou les entreprises., la Banque Centrale (BCRG) le BNE</i></p> |
| <p>Exigé – 3.3.b Quelle ou quelles entités gouvernementales ou entreprises peuvent fournir des informations sur la méthodologie utilisée pour calculer les données d'exportations ?</p> | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>merci de préciser</i>) : MMG/BSD</p> <p><i>Si l'information n'est pas disponible auprès de sources officielles, indiquez quelles sont les autres sources susceptibles de détenir cette information, par exemple les associations industrielles ou les entreprises.</i></p> |

Encouragé – 3.3.d Quelles **entreprises exportatrices et acheteurs des matières premières, y compris les négociants en matières premières**, détiennent des informations sur les volumes et les valeurs des ventes réalisées ?

Détenteur(s) de l'information (*merci de préciser*) :

Exigence technique

Exigé 3.3.a. Volumes des exportations and values

Disponibilité

Les informations suivantes sont-elles disponibles ?

- volume total des exportations, par matière première
 Oui Non
- valeur totale des exportations, par matière première
 Oui Non

Explications (optionnelles) : **Les volumes de l'exploitation artisanale sont indiqués dans les statistiques du BSD DU MMG**

Ventilation par entreprise exportatrice

Les informations suivantes sont-elles disponibles ?

- volumes des exportations, ventilés par matière première et par entreprise exportatrice
 Oui Non
- valeur des exportations, par matière première et par entreprise exportatrice
 Oui Non

Explications (optionnelles) :

Divulgations systématiques disponibles

Indiquer la ou les sources où le gouvernement ou les entreprises divulguent ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information, y compris les divulgations effectuées par les entreprises d'État.

- volume total des exportations, par matière première : **adresse du site web : [www.](#)**
- valeur totale des exportations par matière première : **adresse du site web : [www.mines.gv.gn](#)**
- volumes des exportations, ventilés par matière première et par entreprise exportatrice : **adresse du site web : [www.mines.gov.gn](#)**
- valeur des exportations, par matière première et par entreprise exportatrice : **adresse du site web : [www.itie-guinee.org](#)**

Autres sources

Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-

dessus) ou qu'elles sont complétées par d'autres divulgations publiques, merci de l'indiquer ici. Il peut s'agir de publications dans un Rapport ITIE, d'une étude, d'une publication de l'industrie, du site Internet de l'ITIE / de la plateforme de données ITIE :

- volume total des exportations, par matière première : [Source, section du rapport 2022 \(no de page\)90](#)
- valeur totale des exportations par matière première : [Source, section du rapport 2022 \(no de page\)90](#)
- volumes des exportations, ventilés par matière première et par entreprise exportatrice : [adresse du site web : www.itie-guinee.org](#)
- valeur des exportations, par matière première et par entreprise exportatrice : [Source, section du rapport 2022 \(no de page\)90](#)

Exigé**3.3.a. Données sur les exportations concernant l'exploitation minière artisanale et à petite échelle**

Données de production sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle

Des chiffres ou estimations sur les volumes et la valeur des exportations sont-ils disponibles pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle formalisée ?

Oui Non

Si cela n'est pas disponible, expliquez pourquoi :

Les estimations sur les exportations (souvent de contrebande) sont-elles disponibles pour l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ?

Oui Non

Si cela n'est pas disponible, expliquez pourquoi :

Divulgations systématiques disponibles

Indiquer la ou les sources où le gouvernement ou les entreprises divulguent ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information, y compris les divulgations effectuées par les entreprises d'État.

- Données sur le volume et la valeur des exportations EMAPE formalisée : [adresse du site web : www. Itie-guinee.org](#)
- Estimation des volumes et de la valeur des exportations EMAPE informelle : [adresse du site web : www. Itie-guinee.org](#)

Autres sources

Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus) ou qu'elles sont complétées par d'autres divulgations publiques, merci de l'indiquer ici. Il peut s'agir de publications dans un Rapport ITIE, d'une étude, d'une publication de l'industrie, du site Internet de l'ITIE / de la plateforme de données ITIE :

- Données sur le volume et la valeur des exportations EMAPE formalisée : [Source, section du rapport 2022 \(no de pages\) 91 et 92](#)
- Estimation des volumes et de la valeur des exportations (de contrebande) EMAPE informelle : [Source, section du rapport 2022 \(no de pages\) 91 et 92](#)

Attendu

3.3.a. Volumes et valeur des exportations par transaction

Ventilation par transaction

Les informations suivantes sont-elles disponibles ?

- volumes des exportations, ventilés par transaction
 Oui Non
- valeur des exportations, ventilés par transaction
 Oui Non

Si la réponse est « non », une explication des obstacles à la divulgation est-elle accessible au public ?

Oui Non

Explications (optionnelles) :

Divulgations systématiques disponibles

Indiquer la ou les sources où le gouvernement ou les entreprises divulguent ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information, y compris les divulgations effectuées par les entreprises d'État.

- volumes des exportations, ventilés par matière première et transaction :
adresse du site web : www.itie-guinee.or
- valeur des exportations, par matière première et transaction : adresse du site web : www.itie-guinee.org

Autres sources

Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus) ou qu'elles sont complétées par d'autres divulgations publiques, merci de l'indiquer ici. Il peut s'agir de publications dans un Rapport ITIE, d'une étude, d'une publication de l'industrie, du site Internet de l'ITIE / de la plateforme de données ITIE :

- volumes des exportations, ventilés par matière première et transaction :
Source, section du rapport (no de page)
- valeur des exportations, par matière première et transaction : Source, section du rapport (no de page)

Exigé

3.3.b. Sources et méthode de calcul des exportations

Disponibilité

Des informations sont-elles accessibles au public sur le fournisseur (= la source) des données d'exportation, pour chaque matière première ?

Les données d'exportation peuvent être fournies par les entreprises ou collectées par les autorités régissant l'industrie extractive ou d'autres entités gouvernementales, telles que les douanes.

Oui Non

Préciser, par exemple, si la source des données d'exportation est différente selon le produit : non

Quelle est la source des données d'exportations ? (Plusieurs choix possibles)

Entreprises Entité gouvernementale

Préciser, par exemple, si la source des données d'exportation est différente selon la matière première : Non

Les méthodes de calcul des volumes et valeurs des exportations par matière première sont-elles accessibles au public ?

- volume total des exportations
 Oui Non
- valeur des exportations
 Oui Non

Explications (optionnelles) : **Une fois dans les rapports ITIE ils sont Publiés**

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que les informations sur les points suivants sont incomplètes⁷ ?

- Volumes des exportations : Oui Non
- Valeur des exportations : Oui Non

Si oui, pour quelles matières premières l'information est-elle considérée comme incomplète ?

Détailler :

Si oui, pourquoi ces informations sont-elles omises ?

Détailler :

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) avez des préoccupations concernant la crédibilité et la fiabilité de ces informations ?

- Volumes des exportations : Oui Non
- Valeur des exportations : Oui Non

Si oui, pour quelles matières premières l'information n'est-elle pas considérée comme fiable ?

Détailler :

Si oui, pourquoi ces informations ne sont-elles pas fiables ?

Détailler :

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que l'information n'est pas à jour⁸ ?

- Volumes des exportations : Oui Non
- Valeur des exportations : Oui Non

Si oui, pour quelles matières premières l'information n'est-elle pas considérée comme à jour ?

Détailler :

⁷ Signifie ici que l'information n'est pas exhaustive, que des informations importantes ne sont pas divulguées.

⁸ Le terme « n'est pas à jour » signifie que l'information n'est pas la plus récente en date. Le lecteur voit-il clairement quand l'information a été publiée, y a-t-il par exemple une mention type « dernière modification en date du [+ date] », ou la période à laquelle l'information se rapporte est-elle clairement indiquée ? Si ce n'est pas le cas, comment le lecteur peut-il s'assurer que l'information est à jour ?

Indiquer la raison.

Détailler :

Si l'une des questions a eu pour réponse « **oui** », **ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans l'exercice de déclaration ITIE ?**

Oui Non

Explications :

Ces lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez quels plans visent à surmonter les obstacles à la divulgation de toutes les informations ci-dessus :

Explications : *peuvent inclure des références aux activités du plan de travail, procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Divulgations systématiques disponibles

Indiquer la ou les sources où le gouvernement ou les entreprises divulguent ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information, y compris les divulgations effectuées par les entreprises d'État.

- Documentation des résultats de l'évaluation des mécanismes existants pour contrôler et vérifier l'exactitude des données d'exportations : [adresse du site web : www. Mines.gov.gn](http://www.Mines.gov.gn)

Autres sources

Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus) ou qu'elles sont complétées par d'autres divulgations publiques, merci de l'indiquer ici. Il peut s'agir de publications dans un **Rapport ITIE**, d'une étude, d'une publication de l'industrie, du site Internet de l'ITIE / de la plateforme de données ITIE :

- Documentation des résultats de l'évaluation des mécanismes existants pour contrôler et vérifier l'exactitude des données d'exportations : *Source, section du rapport (no de page)*

Attendu

3.3.c Normes de classification

Disponibilité

Les données d'exportations de toutes les matières premières provenant du secteur du pétrole et gaz / des mines et carrières Choose an item. sont-elles divulguées conformément aux normes nationales et internationales de classification des matières premières ?

Oui Non

Détailler, s'il existe par exemple des différences d'une matière première à l'autre :

Si la réponse est « **non** », une explication des obstacles à la divulgation est-elle accessible au public ?

Oui Non

Divulgations
systématiques
disponibles

Indiquer la ou les sources où le gouvernement ou les entreprises divulguent ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information, y compris les divulgations effectuées par les entreprises d'État.

- Volumes et valeurs des exportations, classés selon les normes nationales et internationales : *adresse du site web* : [www. Itie-guinee.org](http://www.Itie-guinee.org)
- Le cas échéant, explication des obstacles à ces divulgations : *adresse du site web* : www.

Autres sources

Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus) ou qu'elles sont complétées par d'autres divulgations publiques, merci de l'indiquer ici. Il peut s'agir de publications dans un **Rapport ITIE**, d'une étude, d'une publication de l'industrie, du site Internet de l'ITIE / de la plateforme de données ITIE :

- Volumes et valeurs des exportations, classés selon les normes nationales et internationales : *Source, section du rapport 2022 (no de page) 93*
- Le cas échéant, explication des obstacles à ces divulgations : *Source, section du rapport (no de page)*

Encouragé

3.3.d Volumes et valeurs des ventes par projet

Disponibilité

Les entreprises exportatrices et les acheteurs de matières premières, notamment les négociants en matières premières, ont-ils divulgué les volumes et les valeurs des ventes réalisées par projet (3.2.d) ?

Oui Non

Détailler, s'il existe par exemple des différences d'une matière première à l'autre :

Divulgations
systématiques
disponibles

Indiquer la ou les sources où les entreprises divulguent ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information, y compris les divulgations effectuées par les entreprises d'État.

Volumes et valeurs de vente réalisées par projet : *adresse du site web* : www.

Autres sources

Indiquer la ou les autres sources (y compris les déclaration ITIE) où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus) ou qu'elles sont complétées par d'autres divulgations publiques, merci de l'indiquer ici. Il peut s'agir de publications dans un Rapport ITIE, d'une étude, d'une publication de l'industrie, du site Internet de l'ITIE / de la plateforme de données ITIE :

Volumes et valeurs de vente réalisées par projet : *Source, section du rapport (no de page)*

Encouragé

3.3.e Données des exportations par région, destination et acheteur

Disponibilité

Les données des exportations sont-elles présentées par région, destination et acheteur ?

Oui Non

Détailler, s'il existe par exemple des différences d'une matière première à l'autre :

Divulgations systématiques disponibles

Indiquer la ou les sources où les entreprises divulguent ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information, y compris les divulgations effectuées par les entreprises d'État.

- Données des exportations présentées par région, destination et acheteur : *adresse du site web : www.itie-guinee.org*

Autres sources

Indiquer la ou les autres sources (y compris les déclaration ITIE) où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus) ou qu'elles sont complétées par d'autres divulgations publiques, merci de l'indiquer ici. Il peut s'agir de publications dans [un Rapport ITIE](#), d'une étude, d'une publication de l'industrie, du site Internet de l'ITIE / de la plateforme de données ITIE :

- Données des exportations présentées par région, destination et acheteur : *Source, section du rapport 2022 (no de page) 97*

Encouragé

3.3.e L'acheteur est une partie associée

Disponibilité

Les entreprises exportatrices et les pays de mise en œuvre divulguent-ils le fait que l'acheteur soit une partie associée ou non ?

Oui Non

Détailler, s'il existe par exemple des différences d'une matière première à l'autre :

Divulgations systématiques disponibles

Indiquer la ou les sources où les entreprises ou une entité gouvernementale divulguent ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information, y compris les divulgations effectuées par les entreprises d'État.

- L'acheteur est une partie associée : *adresse du site web : www*

Autres sources

Indiquer la ou les autres sources (y compris les déclaration ITIE) où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus) ou qu'elles sont complétées par d'autres divulgations publiques, merci de l'indiquer ici. Il peut s'agir de publications dans un Rapport ITIE, d'une étude, d'une publication de l'industrie, du site Internet de l'ITIE / de la plateforme de données ITIE :

- L'acheteur est une partie associée : *Source, section du rapport (no de page)*

Autres commentaires et observations sur cette exigence, notamment sur les éventuelles lacunes, obstacles à la divulgation et réponse des parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) à ces obstacles et lacunes.

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer la compréhension publique des niveaux d'exportation des matières premières extractives et de l'estimation de leur valeur, afin d'évaluer les recettes publiques attendues des industries extractives et le risque de fuites des recettes publiques liées aux déclarations insuffisantes des chiffres sur les exportations.

Utilisation de l'information

1. Les informations ci-dessus sont-elles disponibles pour tout ou partie en format ouvert, par exemple sous la forme d'une feuille de calcul Excel ?

Oui Non

Décrire l'ensemble ou ensembles de données disponible(s) et sous quel format : dans les Rapports sous format excel CSV

2. Le GMP a-t-il procédé à une analyse sur l'utilisation de l'information liée à cette exigence ?

Oui Non

Si oui, indiquer les sources où trouver cette analyse.

3. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Le cas échéant, indiquer les sources où trouver cette analyse.

4. Le GMP a-t-il connaissance d'activités de irréguliers d'exportation des matières premières?

Elaborer Oui par les frontières terrestres

5. L'examen de la méthodologie établissant le calcul des données de production a-t-il entraîné des changements dans la pratique ou dans la législation ?

Oui Non

Le cas échéant, indiquer les sources où trouver cette analyse. Par exemple, un diagnostic sur la méthode utilisée pour calculer le volume des exportations peut mettre en évidence un mauvais alignement ou des méthodes de déclaration différentes, ce qui fait qu'un montant erroné de taxe à l'exportation a été perçu.

6. L'examen de la production des données et de sa méthodologie a-t-il permis de consolider la collecte de recettes publiques ?

Oui Non

Le cas échéant, indiquer les sources où trouver cette analyse.

7. Le GMP souhaite-t-il souligner d'autres innovations ou améliorations au cours des dernières années, concernant les divulgations systématiques ?

Oui Non

Le cas échéant, indiquer les sources où trouver cette analyse. **Le GMP est entrain de former les Points focaux de l'ITIE pour la divulgation systématique sur la plateforme GOVIN**

Conclusion

Sur la base des réponses ci-dessus, quelle est l'autoévaluation du GMP quant à [l'objectif](#) et les [exigences techniques](#) ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Explications :**La régularité de publication à travers le BSD/MMG et le site de l'ITIE des données sur les productions et exportations doit amener à la satisfaction**

V. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|---|--|
| 3.3.a Données sur les exportations <i>Exigé</i> | Les données liées aux exportations de minerais sont intégralement publiées dans le Rapport ITIE 2022, désagrégées par matière première et par entreprise, mais également par région et par destination. Les volumes des exportations sont également présentés dans les bulletins statistiques trimestriels du BSD, par matière première et par entreprise, notamment pour le secteur minier artisanal et à petite échelle, et à un niveau de détail plus faible sur le portail de données ouvertes de l'ITIE Guinée. Un des principaux sujets dans le secteur minier guinéen est le prix du minerai de bauxite. Un prix de référence a été introduit en 2023, et les prix de ventes des principales entreprises productrices sont indiquées dans les bulletins statistiques du BSD. Les prix d'exportations des différentes entreprises restent cependant largement en deca du prix de référence, et le GMP n'a pas encore effectué d'analyse ou commenté ces écarts de prix. |
| 3.3.a. Données sur les exportations concernant l'exploitation minière | La section 4.1.13 du Rapport comprend une estimation des exportations résultant d'activités artisanales et à petite échelle (secteur formelle) |

| | |
|---|--|
| artisanale et à petite échelle – formalisée <i>Exigé</i> | |
| 3.3.a. Données sur les exportations concernant l'exploitation minière artisanale et à petite échelle – informelle <i>Exigé</i> | La section 4.1.13 du Rapport comprend une estimation des exportations résultant d'activités artisanales et à petite échelle (informelle) |
| 3.3.a. Volumes et valeurs d'exportation par transaction <i>Attendu</i> | La section 2.1 du rapport présente les volumes d'exportation par produit de base, mais il n'y a pas de valeur pour les productions de fer, de granit, de latérite et de calcaire. Aussi, même si la section 4.1.14 présente les exportations ventilées par acheteur en fonction des transactions déclarées par les entreprises mais nous n'avons pas une idée des dates et volumes & valeurs individuelles desdites transactions. |
| 3.3.b. Sources et méthodes de calcul des exportations <i>Exigé</i> | La section 4.1.13 présente les différentes sources de données sur les exportations et la manière dont les valeurs ont été calculées (tableau 50). |
| 3.3.c Normes de classification <i>Attendu</i> | Aucune classification adoptée. La classification HS est cependant utilisée dans le fichier de données résumées pour chaque année fiscale. |
| 3.3.d Volumes et valeurs des ventes par projet <i>Encouragé</i> | Le GMP pourrait utiliser du Bulletin Annuel des Statistiques minières du BSD pour compléter les données par projet. |
| 3.3.e. Présentation des données d'exportations par région, destination et acheteur <i>Encouragé</i> | Le Rapport à la section 4.1.14 présente les exportations ventilées par acheteur et par pays de destination en fonction des transactions déclarées par les entreprises. |
| 3.3.e. L'acheteur est une partie associée <i>Encouragé</i> | Aucune information ne semble être fournie sur les relations entre acheteur et exportateur/producteur. |
| Objectif sous-jacent | Les divulgations du BSD, combinées au rapport annuel ITIE, fournissent une information adéquate quant à l'objectif de l'exigence 3.3. |
| Autres observations | Une comparaison avec les chiffres d'importation sur des sites tiers tels que Comtrade pour l'or pourrait donner des indications quant au minage informel de l'or. |
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques | L'ITIE répertorie les bulletins statistiques du Ministère des Mines sur cette partie de son site https://www.itiedoc-guinee.org/ , cependant, l'ITIE Guinée pourrait-elle demander au Ministère des Mines de faire |

| | |
|--|--|
| | une mise à jour de sa page dédiée aux bulletins : https://mines.gov.gn/docs/ . |
| Sur l'actualité des divulgations | Les bulletins annuels et hebdomadaires du Ministère des Mines semblent être à jour. |
| Sur le format (ouvert ou non) des divulgations | Les divulgations sont sous format pdf dans les bulletins de statistiques minières, et en format ouvert ici : https://opendataitie-guinee.org/chiffres-cles-2024/ |

Exigence 6.3 : Contribution du secteur extractif à l'économie

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)
- Notes d'orientation : [Mise en œuvre de l'ITIE tenant compte du genre, Couverture de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle \(EMAPE\) dans le rapportage ITIE, Attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| | Question | Réponse |
|-------------------|---|--|
| Exigé – 6.3.a.i | <p>Quelle entité gouvernementale détient les informations concernant la contribution à l'économie des industries des mines et carrières pour les années couvertes par les divulgations ITIE (6.3), y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'importance des industries extractives, en termes absolus et en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) (6.3.a.i) ; • Une estimation de l'activité du secteur informel, y compris, mais ne se limitant pas uniquement à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. L'estimation peut s'appuyer sur des sources tierces crédibles (6.3.a.i) | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>merci de préciser</i>) : Le Ministère du Plan , de l'Economie et des finances</p> <p><i>Si l'information n'est pas disponible auprès de sources officielles, indiquez quelles sont les autres sources susceptibles de détenir cette information</i> les Rapports ITIE</p> |
| Exigé – 6.3.a.ii | <p>Quelle entité gouvernementale détient les informations concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les recettes publiques totales générées par le secteur des mines et carrières en termes absolus et en pourcentage du total des recettes publiques. | <p>Détenteur(s) de l'information (Le ministère 'Economie et des finances et le Ministère du budget)</p> <p><i>Si l'information n'est pas disponible auprès de sources officielles, indiquez quelles sont les autres sources susceptibles de détenir cette information</i> Rapport ITIE</p> |
| Exigé – 6.3.a.iii | <p>Quelle entité gouvernementale détient les informations concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les exportations du secteur des mines et carrières • la contribution du secteur des mines et carrières au pourcentage du total des exportations du pays. | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>merci de préciser</i>) : Ministère du Budget, MMG/BSD</p> <p><i>Si l'information n'est pas disponible auprès de sources officielles, indiquez quelles sont les autres sources susceptibles de détenir cette information</i> Rapport ITIE</p> |
| Exigé – 6.3.a.iv | <p>Quelle entité gouvernementale détient les chiffres des effectifs employés dans les secteurs (public et privé) des mines et carrières / du pétrole et gaz, ventilés par genre et par niveau professionnel, par entreprise et par projet, entre les ressortissants locaux et étrangers, en termes absolus et en pourcentage du total des effectifs employés.</p> | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>merci de préciser</i>) : Institut National de statistiques</p> <p><i>Si l'information n'est pas disponible auprès de sources officielles, indiquez quelles sont les autres sources susceptibles de détenir cette information</i> Rapport ITIE</p> |
| Exigé – 6.3.a.v | <p>Quelle entité gouvernementale détient les informations concernant les régions / zones clés où la production du secteur des mines et carrières est concentrée.</p> | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>merci de préciser</i>) : MMG</p> <p><i>Si l'information n'est pas disponible auprès de sources officielles, indiquez quelles sont</i></p> |

les autres sources susceptibles
de détenir cette information

| | | |
|-----------------------------|--|--|
| Encouragé – 6.3.a.iv | Quelles entreprises actives dans le secteur des mines et carrières (détentrices de licences) ont divulgué les informations liées aux disparités salariales entre les genres ? | Nom des entreprises détenant ces informations (<i>ajouter ici</i>) : |
|-----------------------------|--|--|

Exigence technique

Exigé 6.3.a.i Contribution du secteur extractif à l'économie

Disponibilité Existe-t-il des informations sur la contribution des industries **des mines et carrières / du pétrole et gaz** à l'économie pour l'année fiscale couverte par la mise en œuvre de l'ITIE, y compris :

- l'importance des industries **des mines et carrières**, en termes absolus et en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) (6.3.a.i) ;

Oui No

- une estimation de l'activité du secteur informel de **l'exploitation minière**, y compris, mais ne se limitant pas uniquement à **l'exploitation minière** artisanale et à petite échelle. L'estimation peut s'appuyer sur des sources tierces crédibles (6.3.a.i)

Oui Non

Divulgations systématiques disponibles

Indiquer la ou les sources où le gouvernement ou les entreprises divulguent ces informations :

Généralement divulguées par le(s) détenteur(s) de l'information, y compris les divulgations effectuées par les entreprises d'État.

- Importance des industries **des mines et carrières / du pétrole et gaz**, en termes absolus et en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) :
adresse du site web : www.itie-guinee.org
- Estimation de l'activité du secteur informel : *adresse du site web* :
www.mines.gov.gn

Autres sources

Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus), ou ne le sont que partiellement, elles peuvent être complétées par un Rapport ITIE, une étude, une publication de l'industrie, le site Internet de l'ITIE.

- Importance des industries **des mines et carrières / du pétrole et gaz** :
Source, section du rapport 2022(no de page) 119
- Estimation de l'activité du secteur informel : *Source, section du rapport 2022(no de page) 92*

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que les informations sur les points suivants sont incomplètes⁹ ?

- Sur l'importance des industries **des mines et carrières / du pétrole et gaz** :

⁹ Signifie ici que l'information n'est pas exhaustive, que des informations importantes ne sont pas divulguées.

l'actualité de
l'information

Oui Non

- Sur l'estimation de l'activité du secteur informel :

Oui Non

Si oui, pourquoi ces informations sont-elles omises ?

Détailler : Nul ne maîtrise la production totale du secteur informel , Les exportations sont plus sûres

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) avez des préoccupations concernant la crédibilité et la fiabilité de ces informations ?

- Sur l'importance des industries **des mines et carrières / du pétrole et gaz** :

Oui Non

- Sur l'estimation de l'activité du secteur informel :

Oui Non

Si oui, pourquoi l'information n'est-elle pas fiable ?

Détailler :

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que l'information n'est pas à jour¹⁰ ?

- Sur l'importance des industries **des mines et carrières / du pétrole et gaz** :

Oui Non

- Sur l'estimation de l'activité du secteur informel :

Oui Non

Si oui, pourquoi ces informations ne sont-elles pas considérées comme à jour ?

Détailler :

Si l'une des questions a eu pour réponse « oui », **ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans l'exercice de déclaration ITIE ?**

Oui Non

Explications :

Ces lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez quels plans visent à surmonter les obstacles à la divulgation de toutes les informations ci-dessus :

Explications : *peuvent inclure des références aux activités du plan de travail, procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Exigé

6.3.a.ii – recettes publiques totales générées par les industries extractives

¹⁰ Le terme « n'est pas à jour » signifie que l'information n'est pas la plus récente en date. Le lecteur voit-il clairement quand l'information a été publiée, y a-t-il par exemple une mention type « dernière modification en date du [+ date] », ou la période à laquelle l'information se rapporte est-elle clairement indiquée ? Si ce n'est pas le cas, comment le lecteur peut-il s'assurer que l'information est à jour ?

Disponibilité Existe-t-il des informations sur les recettes publiques totales générées par les industries **du pétrole et gaz / des mines et carrières** (y compris les impôts, les redevances, les primes, les honoraires et les autres paiements)

- en termes absolus ?
 Oui Non
- en pourcentage du total des recettes publiques ?
 Oui Non

Divulgations systématiques disponibles

Indiquer la ou les sources où le gouvernement divulgue le montant des recettes publiques totales générées par les industries **du pétrole et gaz / des mines et carrières** : *adresse du site web : [www. Itie-guinee.org](http://www.itie-guinee.org)*

Autres sources

Indiquer la ou les sources où ces informations sont disponibles :

Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus), ou ne le sont que partiellement, elles peuvent être complétées par un Rapport ITIE, une étude, une publication de l'industrie, le site Internet de l'ITIE : *Source, section du rapport 2022 (numéro de page)*

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que les informations concernant les recettes publiques totales générées par les industries **du pétrole et gaz / des mines et carrières en termes absolus et en pourcentage du total des recettes publiques sont incomplètes ?**

Oui Non

Si oui, quelles informations sont-elles omises ? Quelle est la raison des omissions ?

Détailler :

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) avez des préoccupations concernant la crédibilité et la fiabilité des informations concernant les recettes publiques totales générées par les industries **du pétrole et gaz / des mines et carrières ?**

Oui Non

Si oui, pourquoi ces informations ne sont-elles pas fiables ?

Détailler :

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que l'information n'est pas à jour¹¹ ?

Oui Non

Si oui, pourquoi ces informations ne sont-elles pas considérées comme à jour ?

Détailler :

Si l'une des questions a eu pour réponse « oui », **ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans l'exercice de déclaration ITIE ?**

Oui Non

Explications :

Ces lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

¹¹ Le terme « n'est pas à jour » signifie que l'information n'est pas la plus récente en date. Le lecteur voit-il clairement quand l'information a été publiée, y a-t-il par exemple une mention type « dernière modification en date du [+ date] », ou la période à laquelle l'information se rapporte est-elle clairement indiquée ? Si ce n'est pas le cas, comment le lecteur peut-il s'assurer que l'information est à jour ?

Oui Non

Si oui, expliquez quels plans visent à surmonter les obstacles à la divulgation de toutes les informations ci-dessus :

Explications : *peuvent inclure des références aux activités du plan de travail, procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Exigé 6.3.a.iii – Montant des exportations

Disponibilité

Existe-t-il des informations disponibles concernant :

- les exportations du secteur **du pétrole et gaz / des mines et carrières**,
 Oui Non
- sa contribution au pourcentage du total des exportations du pays.
 Oui Non

Sources

Indiquer la ou les sources où trouver ces informations : *Source, section du rapport Itie 2022 (no de page 12), adresse exacte de la page web*

Exigé 6.3.a.iv – Données sur l'emploi

Disponibilité

Existe-t-il des informations disponibles concernant

- le nombre des effectifs employés dans les secteurs (public et privé) **du pétrole et gaz / des mines et carrières**, par genre Oui Non
- par niveau professionnel Oui Non
- par entreprise Oui Non
- par projet Oui Non
- entre les ressortissants locaux et étrangers Oui Non
- la contribution au pourcentage du total des effectifs employés
 Oui Non

Sources

Indiquer la ou les sources où trouver ces informations : *Source, section du rapport (no de page) 2022 DRH des entreprises, adresse exacte de la page web www.itie-guinee.org*

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que les informations concernant les données sur l'emploi sont incomplètes¹² ?

Oui Non

Si oui, pour quelles données concernant l'emploi l'information est-elle considérée comme incomplète ?

Détailler :

Si oui, pourquoi ces informations sont-elles omises ?

Détailler :

¹² Signifie ici que l'information n'est pas exhaustive, que des informations importantes ne sont pas divulguées.

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) avez des préoccupations concernant la crédibilité et la fiabilité des informations sur les données liées à l'emploi ?

Oui Non

Si oui, quelles informations concernant les données sur l'emploi ne sont pas considérées comme fiables ?

Détailler :

Si oui, pourquoi ces informations ne sont-elles pas fiables ?

Détailler :

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que l'information concernant l'emploi n'est pas à jour¹³ ?

Oui Non

Si oui, pour quelles matières premières l'information n'est-elle pas considérée comme à jour ?

Détailler :

Indiquer la raison.

Détailler :

Si l'une des questions a eu pour réponse « oui », **ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans l'exercice de déclaration ITIE ?**

Oui Non

Explications :

Ces lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez quels plans visent à surmonter les obstacles à la divulgation de toutes les informations ci-dessus :

Explications : *peuvent inclure des références aux activités du plan de travail, procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

| Exigé | 6.3.a.v – Régions clés |
|---------------|---|
| Disponibilité | Des informations exhaustives sur les régions/zones clés où la production est concentrée sont-elles disponibles ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Sources | Indiquer la ou les sources où trouver ces informations : <i>Source, MMG/BSD, Direction des projets et DNG section du rapport (no de page), adresse exacte de la page web www ;itie-guinee.org</i> |

¹³ Le terme « n'est pas à jour » signifie que l'information n'est pas la plus récente en date. Le lecteur voit-il clairement quand l'information a été publiée, y a-t-il par exemple une mention type « dernière modification en date du [+ date] », ou la période à laquelle l'information se rapporte est-elle clairement indiquée ? Si ce n'est pas le cas, comment le lecteur peut-il s'assurer que l'information est à jour ?

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que les informations concernant les régions clés où se concentre la production sont **incomplètes**¹⁴ ?

Oui Non

Si oui, qu'est-ce qui est considéré comme incomplet ?

Détailler :

Si oui, pourquoi ces informations sont-elles omises ?

Détailler :

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) avez des préoccupations concernant la crédibilité et la fiabilité des informations concernant les régions clés où se concentre la production ?

Oui Non

Si oui, quelles informations ne sont pas considérées comme fiables ?

Détailler :

Si oui, pourquoi ces informations ne sont-elles pas fiables ?

Détailler :

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que l'information sur les régions clés où se concentre la production n'est pas à jour¹⁵ ?

Oui Non

Si oui, quels éléments ne sont pas à jour ?

Détailler :

Indiquer la raison.

Détailler :

Si l'une des questions a eu pour réponse « oui », ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans l'exercice de déclaration ITIE ?

Oui Non

Explications :

Ces lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez quels plans visent à surmonter les obstacles à la divulgation de toutes les informations ci-dessus :

¹⁴ Signifie ici que l'information n'est pas exhaustive, que des informations importantes ne sont pas divulguées.

¹⁵ Le terme « n'est pas à jour » signifie que l'information n'est pas la plus récente en date. Le lecteur voit-il clairement quand l'information a été publiée, y a-t-il par exemple une mention type « dernière modification en date du [+ date] », ou la période à laquelle l'information se rapporte est-elle clairement indiquée ? Si ce n'est pas le cas, comment le lecteur peut-il s'assurer que l'information est à jour ?

Explications : peuvent inclure des références aux activités du plan de travail, procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Encouragé

6.3.a.iv – Disparités salariales entre les genres

Disponibilité

Les entreprises ont-elles divulgué des informations concernant les disparités salariales entre les genres ?

Oui Non

Le GMP a-t-il examiné la pertinence de ces divulgations, compte tenu des priorités et du contexte nationaux ?

Oui Non

Explications :

Sources

Indiquer ici les liens vers la documentation des entreprises publiant l'information liée aux disparités salariales entre les genres : *Source, section du rapport (no de page), adresse exacte de la page web*

Indiquer les références aux procès-verbaux ou autre documentation de telles discussions au sein du GMP sur la pertinence de ces divulgations : *Source, adresse exacte de la page web*

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Exhaustivité : combien d'entreprises divulguent les disparités salariales entre les genres ?

Toutes Plus de 50% des entreprises Moins de 50% Aucune

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) avez des préoccupations concernant la crédibilité et la fiabilité des informations concernant l'écart des salaires lié au genre ?

Oui Non

Si oui, quelles informations ne sont pas considérées comme fiables ?

Détailler :

Si oui, pourquoi ces informations ne sont-elles pas fiables ?

Détailler :

Est-ce que vous ou d'autres parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que l'information sur les écarts de salaire liés au genre n'est pas à jour¹⁶ ?

Oui Non

Si oui, quels éléments ne sont pas à jour ?

Détailler :

Indiquer la raison.

Détailler :

¹⁶ Le terme « n'est pas à jour » signifie que l'information n'est pas la plus récente en date. Le lecteur voit-il clairement quand l'information a été publiée, y a-t-il par exemple une mention type « dernière modification en date du [+ date] », ou la période à laquelle l'information se rapporte est-elle clairement indiquée ? Si ce n'est pas le cas, comment le lecteur peut-il s'assurer que l'information est à jour ?

Si l'une des questions a eu pour réponse « **Oui** », **ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans l'exercice de déclaration ITIE ?**

Oui **Non**

Explications :

Ces lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui **Non**

Si oui, expliquez quels plans visent à surmonter les obstacles à la divulgation de toutes les informations ci-dessus :

- Explications : *peuvent inclure des références aux activités du plan de travail, procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Autres commentaires et observations sur cette exigence, notamment sur les éventuelles lacunes, obstacles à la divulgation et réponse des parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) à ces obstacles et lacunes.

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer une compréhension publique de la contribution des industries extractives à l'économie nationale et du niveau de dépendance de l'économie à l'égard des ressources naturelles.

Utilisation de l'information

1. Les informations ci-dessus sont-elles disponibles pour tout ou partie en format ouvert, par exemple sous la forme d'une feuille de calcul Excel ?

Oui **Non**

Décrire l'ensemble ou ensembles de données disponible(s) et sous quel format :

2. Le GMP a-t-il procédé à une analyse sur l'utilisation de l'information liée à cette exigence ?

Oui **Non**

Si oui, indiquer les sources où trouver cette analyse.

3. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui **Non**

Le cas échéant, indiquer les sources où trouver cette analyse.

Conclusion

Sur la base des réponses ci-dessus, quelle est l'autoévaluation du GMP quant à [l'objectif](#) et les [exigences techniques](#) ?

Le score est:

- très faible (0)
 faible (25)
 limité (50)
 bon (70)
 très bon (90)
 exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Explications :Les informations sur l'emploi et le genre ont toujours été publiées dans les rapports ITIE

IV. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|---|--|
| 6.3.a.i – Contribution des industries extractives à l'économie <i>Exigé</i> | La section 4.4 du rapport ITIE 2022 analyse la contribution du secteur extractif à l'économie guinéenne présente la part du secteur extractif dans le PIB, exprimée en pourcentage (20,01 %) et en valeur absolue (36 860,75 milliards de GNS). La contribution à l'économie est également disponible en format ouvert sur le site national de l'ITIE Guinée. |
| 6.3.a.ii – Recettes publiques totales générées par les industries extractives <i>Exigé</i> | La section 4.4.1 du rapport ITIE indique la part du secteur extractif dans le total des recettes publiques, exprimée en pourcentage (17,10 %) et en valeur absolue. |
| 6.3.a.iii – Montant des exportations <i>Exigé</i> | La section 4.4.3 du rapport ITIE indique la part du secteur extractif dans les exportations totales du pays, exprimée en pourcentage (92,32 %) et en valeur absolue. |
| 6.3.a.iv – Données sur l'emploi <i>Exigé</i> | Le tableau 72 de la section 4.4.4 présente les données relatives à l'emploi déclarées par 9 des 13 entreprises retenues dans le périmètre de rapprochement. Cependant, les informations comprennent seulement le nom de l'entreprise, le sexe et le statut local ou étranger. Les données sur l'emploi ne sont pas entièrement ventilées par sexe ni par niveau professionnel, Cependant, le bulletin statistique publié par le ministère des Mines semble plus complet en termes de nombre de salariés comme le montre le tableau 73 de la section 4.4.4. Le bulletin ne ventile pas les données par sexe, |
| 6.3.a.v – Régions clés <i>Exigé</i> | Les principales régions où la production est concentrée sont mentionnées dans le tableau 52 de la section 4.1.13. |

| | |
|---|---|
| 6.3.a.iv – Données sur les disparités salariales entre les genres <i>Encouragé</i> | Non traité. |
| Objectif sous-jacent | Les informations contenues dans le rapport ITIE, le portail de données ouvertes du site national ITIE Guinée ainsi que les bulletins statistiques du BSD fournissent des informations exhaustives permettant au public d’appréhender la contribution du secteur extractif à l’économie du pays. |
| Autres observations | |
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques | le bulletin statistique publié par le ministère des Mines |
| Sur l’actualité des divulgations | Les publications du Ministère des Mines semblent être à jour. |
| Sur le format (ouvert ou non) des divulgations | Format pdf pour le rapport ITIE, format ouvert pour le tableau de données résumées. |

Pour la Validation : signature du GMP

Date de la signature du GMP

Click or tap to enter a date.

Occasion de la signature : [Click or tap here to enter text.](#)

Exemples : réunion du GMP, circulaire aux membres du GMP et non-objection

Lien vers la documentation ou pièce jointe faisant lieu de preuve :

Indiquer un lien vers la page web des procès-verbaux des réunions du GMP ou joindre tout autre type de document faisant lieu de preuve lors de la soumission du formulaire

*** Fin du formulaire

Modèle transparence

Module : Licences, contrats et propriété

Couvrant les Exigences Octroi des contrats et licences (2.2), Registre des licences (2.3), Divulgence des contrats et des licences (2.4), Propriété effective et légale (2.5)

Secteur couvert par ce modèle : Pétrole et gaz OU Mines et carrières

Période examinée : *Quelle est la période couverte par ce modèle ?*

De mois et année à mois et année : **1^{er} mars 2022 à 1^{er} octobre 2025**

Note : à des fins de **Validation**, il s'agit du jour auquel a démarré la Validation précédente, marquant le début de la période examinée jusqu'à la date de début de la Validation à venir.

Ce formulaire est rempli pour **Un retour d'information du Secrétariat international** dans le cadre du soutien à la mise en œuvre

OU **La Validation**, en tant qu'une partie du dossier final pour évaluation

Introduction

Ce module traite des principaux aspects de la divulgation concernant les émetteurs (gouvernements) et les détenteurs (entreprises) de licences. Alors que les informations sur les paiements et les informations sur d'autres exigences, telles que la participation de l'État ou la collecte des recettes, peuvent exclure certaines entreprises et entités gouvernementales sur la base de considérations relatives à la matérialité¹, **les Exigences 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5 s'appliquent à toutes les licences, à tous les contrats et à tous les détenteurs de licences**². L'attribution ou le transfert de licences peut être source de risques en matière de gouvernance. Comprendre comment les licences sont attribuées et transférées, quelles sont les conditions stipulées dans les licences et les contrats, comprendre la structure de propriété et l'identité réelle du détenteur de la licence sont des clés essentielles pour une bonne gouvernance. Cela permet notamment d'apprécier si l'autorité d'octroi des licences dispose de registres et de processus d'octroi de licences robustes, et si elle connaît son homologue du côté des entreprises. Pour les entreprises, comprendre comment se fait le processus d'attribution des licences et les conditions qui y sont associées peut apporter des éléments pour une décision d'investissement. Pour la société civile, les divulgations publiées et leur analyse sont essentielles pour comprendre dans quelles conditions les licences sont attribuées et

¹ La matérialité est définie par un montant ou un pourcentage seuil qui permet de déterminer si une entreprise ou un paiement est significatif pour un résultat. Les groupes multipartites des pays mettant en œuvre l'ITIE fixent souvent des niveaux de matérialité en fonction de la taille de l'entreprise ou du paiement. Cela réduit le niveau de détail des divulgations nécessaires pour se concentrer sur les flux et les entités « importants ».

² L'Exigence 2.3 relative au registre des licences s'applique à toutes les entreprises dans le cadre du périmètre convenu de la mise en œuvre de l'ITIE, mais il est attendu que toutes les entreprises figurent dans le registre des licences, quelle que soit leur importance, significative ou non.

transférées, dans quelles conditions ces entreprises opèrent et qui est le bénéficiaire réel de ces opérations.

Quel est l'objectif de ce modèle ?

L'objectif de ce modèle (C3) est que le groupe multipartite mène une **autoévaluation** du respect des exigences de l'ITIE concernant la composante « licences, contrats et propriété » couvrant les Exigences 2.2-2.5. Étant donné que les informations sont évaluées *par secteur [si le pays a deux secteurs]*, l'autoévaluation permet de révéler d'autres domaines d'amélioration propres au secteur, car les défis et les opportunités sont souvent très différents.

Le modèle est structuré en fonction des Exigences. Chaque section par Exigence contient :

- I. Un encadré fournissant des ressources supplémentaires
- II. Les mesures correctives de la Validation précédente le cas échéant
- III. Une autoévaluation. Il s'agit d'une part d'évaluer les détenteurs d'informations et la disponibilité de divulgations systématiques, complétées par les rapports ITIE, et d'autre part d'évaluer les aspects techniques et les objectifs sous-jacents de l'exigence sous forme de questions/réponses
- IV. Les commentaires du Secrétariat

Quand remplir ce modèle ?

Ce modèle sera utilisé comme un outil de mise en œuvre. Les GMP sont encouragés à utiliser ce modèle régulièrement et en amont de la Validation, par exemple pour étayer les rapports et identifier les domaines dans lesquels les divulgations doivent être consolidées. Les modèles pourraient être mis à jour régulièrement avant le début de la Validation. En pareil cas, vous pouvez solliciter l'appui de votre responsable pays et indiquer que ce modèle a pour objet **un retour d'information du Secrétariat international**.

Les **modèles doivent être finalisés et publiés au plus tard au début de la Validation**. Pour la **Validation**, ce formulaire sert de base à l'évaluation du pays pour la composante en question. Le formulaire doit être relu et **signé** par le groupe multipartite, soumis au plus tard le jour où commence la Validation et publié sur le site Internet du pays. A ce stade il convient d'indiquer sur le formulaire que le modèle est soumis à des fins de Validation.

Qui remplit ce modèle ?

C'est au **secrétariat national** de remplir ce modèle avec le soutien des agences de gouvernement et aux membres du collège ne siégeant pas au GMP. Le Secrétariat international peut fournir des orientations. C'est au GMP qu'il revient d'examiner, discuter et de donner une approbation finale du contenu du modèle.

Dans ce formulaire

| | |
|---|-----------|
| Exigence 2.2 : Octroi des contrats et licences | 4 |
| I. Ressources..... | 4 |
| II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente..... | 4 |
| III. Autoévaluation | 4 |
| Détenteurs d'information..... | 4 |
| Exigences techniques | 5 |
| Objectif sous-jacent..... | 13 |
| Conclusion | 14 |
| IV. Analyse du Secrétariat international | 15 |
| Exigence 2.3: Registre des licences | 18 |
| I. Ressources | 18 |
| II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente..... | 18 |
| III. Autoévaluation | 18 |
| Détenteurs d'information..... | 18 |
| Exigences techniques | 19 |
| Objectif sous-jacent..... | 22 |
| Conclusion | 22 |
| IV. Analyse du Secrétariat international | 23 |
| Exigence 2.4 : Contrats et licences..... | 25 |
| I. Ressources..... | 25 |
| II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente..... | 25 |
| III. Autoévaluation | 25 |
| Détenteurs d'information..... | 25 |
| Exigences techniques | 26 |
| Objectif sous-jacent..... | 32 |
| Conclusion | 33 |
| IV. Analyse du Secrétariat international | 34 |
| Exigence 2.5 : Propriété effective et légale | 36 |
| I. Ressources..... | 36 |
| II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente..... | 36 |
| III. Autoévaluation | 36 |
| Détenteurs d'information..... | 36 |
| Exigences techniques | 37 |
| Objectif sous-jacent..... | 46 |
| Conclusion | 48 |
| IV. Analyse du Secrétariat international | 48 |
| Pour la Validation : signature du GMP | 51 |

Exigence 2.2 : Octroi des contrats et licences

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)
- Note d'orientation : [Octroi des contrats et licences](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs d'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

CX

| | Question | Réponse |
|---|--|--|
| Aperçu des octrois et transferts 2.2.a | Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est chargée de la gestion des licences du secteur Choose an item. et détient les informations sur le processus d'octroi et de transfert des licences, y compris les critères et exigences techniques et financiers liés au consentement libre, préalable et informé ? | Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : <i>c'est le Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM) qui détient l'information</i> |

| | | |
|---|--|---|
| Bénéficiaires des licences et transferts 2.2.a.iii, 2.2.b | Quelle (ou quelles) entité gouvernementale dispose de la liste des soumissionnaires (pour les appels d'offres) et des bénéficiaires des licences ? | Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : <i>C'est le CPDM et l'APIP</i> |
| Écarts (2.2.a.iv) | Quelle entité gouvernementale ou département examine les écarts significatifs par rapport au cadre législatif et réglementaire en vigueur régissant les transferts et octrois de licences ? | Entité responsable (<i>précisez ici</i>) : <i>l'est L'inspection des Mines, l'Inspection Générale des Finances (IGF) et la Cour des Comptes</i> |
| Propriété effective 2.2.c | Quelle entité détient/est responsable de la collecte des informations se rapportant à la propriété effective ? | Entité responsable (<i>précisez ici</i>) : <i>Le Secrétariat National de l'ITIE à travers les Rapports et le CPDM</i> |
| Informations supplémentaires 2.2.d | Quelle entité pourrait fournir : un commentaire étayé sur l'efficacité et l'efficacité des procédures d'octroi de licences ; une description des procédures, des pratiques réelles et des motifs de renouvellement, de suspension ou de révocation d'un contrat ou d'une licence ; des informations lorsqu'il survient des changements dans la participation majoritaire des sociétés détentrices de licences. | Entité compétente (<i>précisez ici</i>) : <i>Le CPDM et le GMP à travers les échantillonnages qu'il fait au CPDM dans le cadastre minier</i> |

Exigences techniques

Questions générales sur les politiques et pratiques d'octroi des licences

Quel type d'accord le pays délivre-t-il pour le secteur couvert par ce modèle ?

- Licences, c'est-à-dire qu'une licence standard est délivrée et que les conditions et obligations sont prescrites par la loi
- Contrats, c'est-à-dire que les conditions et obligations de chaque accord varient en fonction des négociations entre les parties *cependant il existe une Convention minière type*
- Autres. *Explications : [...]*.

Selon le cadre légal, quelles sont les méthodes possibles d'attribution des licences pour le secteur Choose an item. ?

Plusieurs choix possibles.

- Premier arrivé, premier servi
- Appel d'offres concurrentiel *Ce cas est utilisé pour les zones où l'information minière et/ou géologique existe*
- Négociation directe *pour les conventions sans informations géologiques*
- Procédure accélérée
- Autres. *Explications : [...]*.

Au cours de la période examinée, quelles ont été les méthodes d'attribution des licences ?

Plusieurs choix possibles.

- Aucune licence n'a été attribuée au cours de la période examinée (à noter pour la Validation en particulier)
- Premier arrivé, premier servi
- Appel d'offres concurrentiel
- Négociation directe
- Procédure accélérée
- Autres. Explications : [...].

Quand les informations publiques concernant l'attribution ou les transferts de licences ou de contrats sont-elles disponibles ?

- En temps réel ou dans la semaine qui suit l'attribution ou le transfert
- Dans un délai d'un mois
- Dans le cadre de la déclaration ITIE uniquement (c'est-à-dire dans un délai de 24 mois)
- Autres. Veuillez préciser :

Exigé

2.2.a – Octroi et transfert des contrats et licences

Processus pour l'octroi des contrats et licences
(2.1.a.i-ii)

Une description du processus d'octroi des contrats et licences pour le secteur
Choose an item. est-elle accessible au public ?

- Une description du processus **d'octroi des contrats et/ou des licences**
 Oui Non

Où peut-on trouver cette information (source) : CPDM,

Divulgations systématiques : site internet www. ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

- Les critères financiers et techniques utilisés pour l'**octroi de licence(s)** et/ou des contrats
 Oui Non Pas de critères financiers ni techniques pour l'attribution de licences et/ou de contrats.

Où peut-on trouver cette information (source) : CPDM

Divulgations systématiques : site internet www. ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Identité des bénéficiaires de l'octroi des licences
(2.1.a.iii)

L'identité du ou des bénéficiaires de l'octroi de la licence, y compris le(s) membre(s) du consortium, est-elle divulguée publiquement ?

Note : cette exigence s'applique à toutes les entreprises, pas seulement les entreprises qualifiées de matérielles.

- Oui Non Aucune licence n'a été attribuée pendant la période examinée.

Où peut-on trouver cette information (source) : *CPDM*

Divulgations systématiques : site internet www. ou publication régulière par les détenteurs de l'information

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Processus de transfert de licences
(2.2.a.i-ii)

Existe-t-il une description publique des transferts de contrats et de licences de l'industrie Choose an item. pour la période examinée ? Dans le Code Minier et le Code des impôts Veuillez noter que les informations doivent couvrir les entreprises qui se situent en dessous du seuil de matérialité, par exemple les entreprises non déclarantes de l'ITIE.

- Une **description du processus de transfert** de licence(s) / contrats
 Oui Non

Où peut-on trouver cette information (source) :

Divulgations systématiques : site internet www. ou publication régulière par les détenteurs de l'information

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Si les transferts ne sont pas autorisés par la loi, veuillez spécifier : ...

- Les **critères techniques et financiers** utilisés pour le transfert de licence(s)
 Oui Non Pas de critères financiers ni techniques pour les entreprises à qui la licence est transférée

Où peut-on trouver cette information (source) :

Divulgations systématiques : publication régulière sur le cadastre en ligne

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

- **Informations sur les processus de consultation et de consentement préalable libre et éclairé** avec les communautés touchées (le cas échéant)

Oui Non

Où peut-on trouver cette information (source) : *EIES*

Divulgations systématiques : site internet www.contrats.miniersguinee.org ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : *Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.*

Identité des personnes à qui la licence ou le contrat a été transféré
(2.1.a.iii)

L'identité du ou des bénéficiaires du transfert du contrat ou de la licence, y compris le(s) membre(s) du consortium, est-elle divulguée publiquement ?

Note : cette exigence s'applique à toutes les entreprises, pas seulement les entreprises qualifiées de matérielles.

Oui Non Aucune licence ou contrat n'ont été transférés pendant la période examinée.

Où peut-on trouver la liste des bénéficiaires (source) : CPDM

Divulgations systématiques : site internet www.oupublicationreguliereparlesdetteursdelinformation

ET / OU

Autres sources : *Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.*

Écarts
(2.2.a.iv)

Si des licences ont été attribuées ou transférées au cours de la période examinée, le pays chargé de la mise en œuvre doit vérifier s'il y a eu des écarts par rapport au cadre légal et réglementaire, c'est-à-dire des écarts par rapport aux processus, aux critères, au calendrier, etc.

L'évaluation des écarts a-t-elle été réalisée par le pays de mise en œuvre ?

Oui Non

Si oui : où cette évaluation est-elle disponible ?

Divulgations systématiques : site internet www.oupublicationreguliereparlesdetteursdelinformation

ET / OU

Autres sources : *au CPDM et dans le Rapport Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.*

Si oui, quelle méthodologie a été utilisée pour évaluer les écarts ?

[C'est la méthode d'échantillonnage qui a été utilisée par le GMP pour déterminer d'éventuels écarts.](#)

Y a-t-il eu des écarts dans l'octroi des licences et/ou des contrats ?

Oui Non

Ces écarts étaient-ils significatifs³ ?

Oui Non

Y a-t-il eu des écarts dans le transfert des licences et/ou des contrats ?

Oui Non

³ Le GMP a toute latitude pour identifier ce qui constitue un écart significatif. En général, on considère qu'il s'agit d'un écart significatif lorsque le transfert ou l'octroi concerne une entreprise qualifiée de matérielle (donc soumise à l'obligation de déclaration).

Ces écarts étaient-ils significatifs ?

Oui Non

Si vous avez répondu **oui** à l'une des questions ci-dessus, où ces écarts sont-ils décrits ?

Divulgations systématiques : site internet *www.* ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : *Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.*

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Est-ce que vous, l'une des parties prenantes ou l'un des membres du GMP avez des préoccupations concernant l'exhaustivité, la fiabilité ou l'actualité des éléments suivants :

Informations sur le processus d'attribution et de transfert des licences et des contrats

Oui Non

Si **oui**, veuillez préciser : (information incomplète, incorrecte, etc.)

Informations sur les bénéficiaires de l'octroi de licences et contrats

Oui Non

Si Non pour les bénéficiaires légaux et **oui** pour les bénéficiaires effectifs puisque avant la signature, la ratification et la promulgation de la Loi sur la propriété effective, nous n'avons pas l'identification appropriée des propriétaires effectifs de toutes les entreprises..

Si vous avez répondu **oui** à l'une des questions ci-dessus, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans les déclarations ITIE ?

Oui Non

Décrivez

Les informations sur les licences sont-elles lacunaires en raison d'obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, qu'est-il prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de ces informations :

Expliquez : (vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux comptes-rendus des réunions du GMP, etc.)

Exigé le cas échéant

2.2.c - Licences octroyées par le biais d'un appel d'offres

Applicabilité
2.2.c - Licences octroyées par le biais d'un appel d'offres -

Cette section concerne les cas où **Choose an item. des processus d'appel d'offres ont eu lieu pendant le cycle de déclaration de l'ITIE (cf. question précédente)**. Si les appels d'offres n'ont pas cours dans votre pays, vous pouvez cocher « non applicable » et passer à la section suivante.

Des licences ont-elles été octroyées à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ?

Oui Non Non applicable

Détaillez par exemple le ou les appels d'offres

Informations disponibles sur les soumissionnaires

Si oui, les informations ci-dessous ont-elles été divulguées publiquement ?

- Liste complète des soumissionnaires Oui Non

Source : Divulgations systématiques : site internet [www.](#) ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

- Propriétaires réels de tous les soumissionnaires Oui Non

Source : Divulgations systématiques : site internet [www.](#) ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

- Critères de l'appel d'offres Oui Non

Source : Divulgations systématiques : IL DAO qui est préparé site internet [www.](#) ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Certaines parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considèrent-elles que les informations suivantes sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

- Soumissionnaires de l'appel d'offres Oui Non

Si oui, veuillez préciser : (les informations concernant les soumissionnaires sont incomplètes / peu fiables / obsolètes car...)

- Propriétaires réels de tous les soumissionnaires Oui Non

Si oui, veuillez préciser : (les informations concernant les propriétaires effectifs sont incomplètes / peu fiables / obsolètes car...)

- Critères de l'appel d'offres Oui Non

Si oui, veuillez préciser : (les informations concernant les critères de l'appel d'offre sont incomplètes / peu fiables / obsolètes car...)

Si vous avez répondu oui à l'une des questions ci-dessus, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans les déclarations ITIE ?

Oui Non

Explications :

Les informations sont-elles lacunaires en raison d'obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, qu'est-il prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des informations sur les appels d'offres :

Expliquez : (vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux comptes-rendus des réunions du GMP, etc.)

Encouragé

2.2.a - Sélection des méthodes d'attribution ou de transfert des contrats/licences

Disponibilité

Dans certains pays, le gouvernement peut **choisir différentes méthodes d'octroi de contrat ou de licence** (cf. [section ci-dessus](#)). Si c'est le cas dans votre pays, le GMP est **encouragé** à publier une explication des règles définissant la procédure qui doit être utilisée et la raison pour laquelle telle ou telle procédure a été choisie.

Si ce cas ne s'applique pas à votre pays, vous pouvez passer cette section.

Si ce cas s'applique à votre pays, répondez aux questions suivantes :

Le GMP a-t-il inclus :

- Une explication claire des règles définissant la méthode à utiliser pour l'octroi des contrats et licences Oui Non

Source : Divulgations systématiques : [site internet ,plateforme cadastre minier](#) ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : [Rapport ITIE \(année et numéro de page\)](#), [site internet de l'ITIE](#), etc.

- Une **justification** de l'utilisation de telle ou telle méthode Oui Non

Source : Divulgations systématiques : [site internet www.](#) ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : [Rapport ITIE \(année et numéro de page\)](#), [site internet de l'ITIE](#), etc.

- Les processus d'octroi ou de transfert régis par ces méthodes

Oui Non

Source : Divulgations systématiques : [site internet www.](#) ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : [Rapport ITIE \(année et numéro de page\)](#), [site internet de l'ITIE](#), etc.

- Les **procédures** et **critères** utilisés Oui Non

Source : Divulgations systématiques : [site internet www.](#) ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : [Rapport ITIE \(année et numéro de page\)](#), [site internet de l'ITIE](#), etc.

- Les **institutions** concernées Oui Non

Source : Divulgations systématiques : [site internet www.](#) ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

- Les **résultats** de(s) processus d'octroi ou de transfert Oui Non

Source : Divulgations systématiques : CPDM , Cadastre minier et Rapport ITIE site internet www. ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

- Le processus a-t-il donné lieu à un traitement accéléré des demandes ?
 Oui Non

Si oui, une explication pour ce traitement accéléré a-t-elle été donnée ?

Oui Non

Source : Divulgations systématiques : site internet www. ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Est-ce que vous, l'une des parties prenantes (au sein ou en dehors du GMP) avez des préoccupations concernant la méthode utilisée pour l'octroi des licences, ou d'une licence en particulier ?

Oui Non

Si oui, veuillez préciser : (par exemple, la méthode de traitement accéléré a été appliquée à des matières premières n'entrant pas dans la catégorie permettant un octroi accéléré de licences)

Encouragé

2.2.b – Licences attribuées dans une période précédant la mise en œuvre de l'ITIE

Disponibilité

Votre pays publie-t-il des informations sur le processus d'octroi et de transfert des licences et des contrats, ainsi que sur l'identité de toutes les entreprises ayant obtenu une licence ou un contrat, pour la période antérieure à celle couverte par le présent formulaire ?

Oui Non

Source : Divulgations systématiques : site internet www. ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Encouragé

2.2.d – Informations complémentaires sur l'attribution des licences

Existe-t-il des informations complémentaires sur l'attribution de licence(s) dans le cadre des divulgations ITIE ? Si oui, veuillez indiquer où trouver ces informations :

- Un commentaire sur l'efficacité et l'efficacités des procédures d'attribution des licences : [Oui l'introduction ou la création du Comité](#)

Technique des titres miniers pour les permis de Recherche et la Commission Nationale des titres miniers ont augmenté la gouvernance dans l'octroi des titres miniers

Oui Non

Source : Divulgations systématiques : site internet www. ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : [Rapport ITIE-GUINEE 2018 \(année et numéro de page\)](#), site internet de l'ITIE, etc.

- Une description des procédures de renouvellement, de suspension ou de révocation des contrats ou des licences.

Oui Non

Source : Divulgations systématiques : CPDM à travers la procédure cadastrale, dans le Journal Officiel et sur le site web de l'ITIE-Guinée site internet www. ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : [Rapport ITIE \(année et numéro de page\)](#), site internet de l'ITIE, etc.

- Informations sur les changements de participation majoritaire dans les sociétés détentrices de licences

Oui Non

Source : Divulgations systématiques : site internet www. ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : [Rapport ITIE \(année et numéro de page\)](#), site internet de l'ITIE, etc.

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est de fournir au public un aperçu des octrois et transferts de licences pétrolières, gazières et minières, des procédures statutaires d'octroi et de transfert des licences, et vérifier si ces procédures sont respectées dans la pratique.

Utilisation de l'information

1. Y a-t-il eu des problèmes significatifs ou controverses, ou des réformes en cours concernant les contrats, l'octroi ou les transferts de licences dans le secteur extractif au cours de la période couverte par les dernières divulgations ITIE ?

Il peut s'agir de retards dans l'attribution des contrats, d'allégations de mauvaise gestion, de changements juridiques. Si oui, veuillez préciser.

Oui Non

Une nouvelle procédure d'octroi est en cours et le transfert vers cloud et igouvernement du cadastre permettra d'accélérer l'octroi des licences et formuler des demandes et faire des paiements même en dehors de la Guinée.

2. Le GMP a-t-il entamé un dialogue sur ces questions en utilisant les données ou les processus de l'ITIE ?

Oui Non

Si oui, Le GMP a constaté qu'il y a moins de nouveaux permis alors que les demandes sont là. Il a demandé l'accélération de l'octroi des permis pour que l'investissement ne fuit pas le pays aux fins d'exploiter des ressources et gérer les revenus dans une transparence au bénéfice de la bonne gouvernance à travers les données ITIE

3. Ces informations sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel ?

Oui Non

Les Résumés de chacun des Rapports produits sont transformés en donnés excel csv qui est un format ouvert exploitable par les utilisateurs . Toutes ces données sont publiées sur le site web de l'ITIE-Guinée

4. Le GMP a-t-il procédé à une analyse des informations relatives aux licences (il peut s'agir de données relatives à l'attribution des licences, aux transferts, aux retards dans le traitement des demandes) ?

Oui Non

Si oui, Ce sont ces analyses qui ont abouti à l'élaboration de la nouvelle procédure cadastrale et au transfert à cloud du cadastre minier

5. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Si oui, Dans les PV des réunions du GMP et des PV des réunions de la société civile membre du GMP cette analyse :

Conclusion

Sur la base des réponses ci-dessus, quelle est l'autoévaluation du GMP quant à l'[objectif](#) et les [exigences techniques](#) ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Expliquez

IV. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|---|---|
| <p>2.2.a Octroi des contrats et licences</p> <p>Exigé</p> | <ul style="list-style-type: none">• <i>Processus pour les octrois de licences et contrats (2.2.a.i-ii)</i> <p>La description du processus d'attribution est disponible sur la page web du CPDM:</p> <ul style="list-style-type: none">- Octroi permis de recherche- Octroi de la licence d'exploitation- Concession minière (octroyée pour un investissement égal ou supérieur à un (1) milliard de dollars américains) <p>Le rapport ITIE propose également une explication détaillée du processus d'octroi de licences (à partir de la page 47) qui détaille les différents mécanismes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Procédure du premier demandeur- Appel d'offres, y compris une description détaillée des appels d'offres pour le bloc bauxitique de Santou Houda, liste des demandeurs et de leurs soumissions, ainsi que les raisons de l'infructuosité du processus d'appel d'offres. <ul style="list-style-type: none">• <i>Identité des bénéficiaires des licences attribuées (2.2.a.iii)</i> <p>Les identités des entreprises ayant obtenu une licence sont disponibles dans l'annexe 5 du rapport ITIE 2022.</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Processus de transfert des licences (2.2.a.i-ii)</i> <p>Selon le rapport ITIE 2022, les transferts des titres miniers sont régis par l'article 90 du Code Minier 2011 amendé. Le permis de recherche ne peut faire l'objet de cession ou transmission partielle ou totale.</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Écarts (2.2.a.iv)</i> <p>Il n'y a pas d'information concernant les écarts. Il s'agit d'une lacune importante, car aucune suite n'a été donnée aux mesures correctives issues de la précédente validation. L'assainissement du cadastre prévu en 2025 (détaillé plus bas) constitue un ensemble d'exemples des écarts qui devraient être discutées et examinées par le MSG.</p> |
|---|---|

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> Évaluation de l'exhaustivité, fiabilité et ponctualité de l'information <p>Le rapport confirme que des licences ont été attribuées (section 4.1.5.3) et transférées (section 4.1.5.4) au cours de l'exercice 2022. 87 licences minières accordées en 2022 (Annexe 5) et 1 licence transférée (Tableau 24).</p> <p>Processus décrit à la section 4.1.5 : premier arrivé, premier servi pour zones sans données géologiques ; appel d'offres pour zones connues/intéressantes. Règles approuvées par la Commission nationale des mines.</p> <p><i>Cependant, il n'y a pas de méthodologie adoptée par le GMP pour évaluer les éventuels écarts.</i></p> |
| 2.2.b Licences attribuées dans une période précédant la mise en œuvre de l'ITIE <i>Encouragé</i> | L'annexe 4 comprend une liste complète de toutes les licences actives au 31 décembre 2022, contenant plus de 800 licences. La page 56 du Rapport ITIE 2022 confirme que 117 permis ont été renouvelés en 2022. Les titres ayant fait l'objet de demande de renouvellement sont détaillés en Annexe 6. |
| 2.2.c Licences octroyées par le biais d'un appel d'offres <i>Exigé le cas échéant</i> | Le rapport ITIE 2022 confirme qu'il y a eu un appel d'offres N° 01/MMG/CAB/CPDM/2022 lancé pour le bloc de bauxite de Santou Houda. 5 soumissions reçues, 4 évaluées (1 non conforme). Le Tableau 21 comprend noms des soumissionnaires (pas de données sur les Bénéficiaires Effectifs). Selon le Rapport ITIE, les 4 soumissionnaires n'ont pas respecté l'obligation de traitement local. Conclusion : aucune offre conforme, appel d'offres infructueux et clôturé. |
| 2.2.d Informations complémentaires sur l'attribution des licences <i>Encouragé</i> | Les réponses mentionnent que la création du Comité Technique des titres miniers pour les permis de Recherche et la Commission Nationale des titres miniers ont augmenté la gouvernance dans l'octroi des titres miniers. |
| Objectif sous-jacent | Il n'y a pas d'information concernant les écarts, ce qui ne permet pas d'atteindre l'objectif de transparence et d'analyse des déviations. L'assainissement du cadastre réalisé en 2025 constitue un enjeu majeur à cet égard, dans la mesure où les écarts n'ont pas été analysés dans le cadre de ce processus. |
| Pertinence des données lorsqu'elles sont liées à des questions/réformes en cours dans le pays | Un assainissement du Cadastre minier a eu lieu, ce qui a entraîné le retrait de plus de 300 licences. Le GMP pourrait-il clarifier la situation des titres miniers et documenter les raisons des retraits desdits titres notamment par l'Arrêté A 2025 480 MMG SGG portant retrait de permis de recherche et d'autorisation d'exploitation des carrières permanentes octroyées aux sociétés et le Décret de 2025 0067 PRJ CNRD SGG portant retrait de concession minière, de permis d'exploitation industrielle et de permis d'exploitation semi-industrielle octroyés à des sociétés. |
| Autres observations | Le GMP a fait une analyse des informations relatives aux licences qui a conduit à une nouvelle procédure d'octroi et le transfert vers cloud et gouvernement du cadastre. Ces changements |

| | |
|---|---|
| | permettront d'accélérer l'octroi des licences et formuler des demandes et faire des paiements même en dehors de la Guinée. |
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques | Les octrois et les retraits de titres miniers sont publiés au journal Officiel https://journal-officiel.sgg.gov.gn/fr/recherche.html ⁴ bien que le mécanisme de recherche ne soit pas simple, mais il est possible de limiter la recherche au dates. . Il faut noter que aussi les abrogation y sont notes. Un tres bonne exemple de divulgation systematique, |
| Sur l'actualité des divulgations | Les données semblent être à jour ARRETÉ A/2025/630/MMG/SGG DU 15 JUILLET 2025, PORTANT RETRAIT DE 45 PERMIS DE RECHERCHE OCTROYÉS AUX SOCIÉTÉS du https://journal-officiel.sgg.gov.gn/JO/2025/guinee-jo-2025-07.pdf (JO Juillet 2025) note la liste des RETRAIT DE 45 PERMIS DE RECHERCHE OCTROYÉS AUX SOCIÉTÉS |
| Sur le format (ouvert ou non) des divulgations | Le format du JO est en Pdf |
| Sur l'utilisation des données | |

⁴ https://journal-officiel.sgg.gov.gn/fr/recherche.html?field_titre=octroi&field_inkeyword=&field_dateDeb=&field_dateFin=&field_idType=&field_idTheme=&field_numeroAAAA=&field_numeroNN=&action=Rechercher

Exigence 2.3: Registre des licences

I. Ressources

Ressources : [Texte complet de l'Exigence](#), [guide de la Validation](#)

Notes d'orientation connexe : [Registre des licences](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs d'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| Question | Réponse |
|--|----------------------------------|
| Système(s) de registre ou cadastre 2.3.b. Quelle entité gouvernementale détient / est responsable de la tenue d'un registre accessible au public ou d'un système de cadastre contenant des informations sur les droits de propriété de l'industrie Choose an item. dans le périmètre convenu de la mise en œuvre de l'ITIE ? | Entité responsable CPDM : |

Exigences techniques

| Exigé | 2.3.b. Système(s) de registre ou cadastre accessible(s) au public |
|-------------------------------------|---|
| Disponibilité | <p>Le système de registre ou cadastre pour Mining and quarrying est-il accessible au public ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Où peut-on trouver cette information (source) :</p> <p>Divulgations systématiques : site internet https://guinee.cadastreminier.org/fr/ .</p> <p>ET / OU</p> <p>Autres sources : Rapport ITIE 2018 (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.</p> <p>Si oui, ce registre/cadastre divulgue-t-il les informations suivantes pour les licences détenues par toutes les entreprises du secteur dans le périmètre convenu de la mise en œuvre de l'ITIE ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification/nom de chaque détenteur de licence (2.3.a.i) <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Coordonnées des zones sous licence (2.3.a.ii) <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Informations sur la taille et la localisation des zones sous licence lorsque les coordonnées ne sont pas disponibles <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Coordonnées/informations de localisation accessibles sans frais ni restrictions abusives <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Dates de dépôt de demande de la licence (2.3.iii) <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Dates d'octroi de la licence (2.3.iii) <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Durée de la licence (2.3.iii) <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non • Matière première produite (2.3.iv) <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <p>Dans quelle mesure les informations publiques sur les titulaires de licences, les titulaires de contrats et les transferts de licences sont-elles disponibles en temps utile ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> En temps réel ou dans la semaine suivant l'attribution ou le transfert</p> <p><input type="checkbox"/> Dans un délai d'un mois</p> <p><input type="checkbox"/> Dans le cadre de la déclaration ITIE uniquement (c'est-à-dire dans un délai de 24 mois)</p> <p><input type="checkbox"/> Autres. Veuillez préciser :</p> |
| Évaluation de l'exhaustivité, de la | <p>Est-ce que vous ou l'une des parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) avez des préoccupations concernant l'exhaustivité, la fiabilité ou l'actualité des éléments suivants⁵ ?</p> |

⁵ C'est-à-dire que l'information n'est pas exhaustive, que des informations importantes ne sont pas divulguées.

| | |
|---|---|
| <p>fiabilité et de l'actualité de l'information</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Identification</u> /nom de <u>chaque</u> détenteur de licence : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, veuillez préciser : ○ Coordonnées/informations sur la localisation des zones sous licence : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, veuillez préciser : <i>(par exemple, les licences ne contiennent pas toutes des informations sur les coordonnées)</i> ○ Dates de <u>dépôt de demande</u> de la licence : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, veuillez préciser : <i>par exemple, il manque les dates de dépôt de demande 13 licences</i> Ou <i>La date du dépôt de la demande est la même que celle du lancement de l'appel d'offres pour les licences de [type de licence].</i> ○ Dates <u>d'octroi</u> de la licence : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, veuillez préciser : ○ <u>Durée</u> de la licence : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, veuillez préciser : ○ <u>Matière première</u> produite : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, veuillez préciser : <p>Si vous avez répondu <u>oui</u> à l'une des questions ci-dessus, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans les déclarations ITIE ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Explications :</p> <p>Où peut-on trouver cette information (source) :</p> <p>Divulgations systématiques <u>au CPDM et sur la plateforme ainsi que le journal Officiel : site internet www. ou publication régulière par les détenteurs de l'information.</u> Il peut s'agir d'une évaluation de l'institution supérieure de contrôle ou d'une autre entité de contrôle.</p> <p>ET / OU</p> <p>Autres sources : <u>Rapports ITIE</u> (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.</p> |
| <p>Attendu</p> | <p>2.3.b.iv – Champ d'application du système de registre/cadastre</p> |

| | |
|---|---|
| Disponibilité | <p>Le registre ou le cadastre contient-il des informations sur les licences détenues par <i>toutes les entreprises</i>, y compris les entreprises non significatives (lorsque leurs paiements sont inférieurs au seuil de matérialité convenu) ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si la réponse est « non », l'absence d'exhaustivité dans la publication est-elle due à des obstacles juridiques ou pratiques ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si <u>oui</u>, qu'a prévu le GMP pour éliminer les obstacles à la divulgation de ces informations :</p> <p>Expliquez : Chaque fois qu'il y a des obstacles le GMP à travers le Secrétariat informe les autorités de l'Administration minière ou le Conseil de supervision de l'ITIE à travers ses réunions pour lever l'obstacle identifié ainsi qu'à travers les activités prévues dans le Plan d'Action)</p> |
| Exigé | 2.3.c. Divulgation des écarts |
| Publication des informations manquantes | <p>S'il n'y a aucun système de registre ou de cadastre accessible au public (cf. question 2.3.b. Système(s) de registre ou cadastre accessible(s) au public),</p> <p>ou</p> <p>Si les informations accessibles au public présentent des lacunes importantes⁶,</p> <p>Le GMP divulgue-t-il les informations manquantes sur les licences ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non applicable</p> <p>Le GMP a-t-il documenté les efforts déployés pour renforcer ces systèmes afin de rendre les données accessibles au public en premier lieu ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non applicable</p> <p>Où peut-on trouver cette information (source) :</p> <p>Divulgations systématiques : site internet www. ou publication régulière par les détenteurs de l'information. <i>Il peut s'agir d'une évaluation de l'institution supérieure de contrôle ou d'une autre entité de contrôle.</i></p> <p>ET / OU</p> <p>Autres sources : La société civile membre du Groupe Multipartie a mené une Etude sur le Diagnostic de la corruption dans le secteur afin de déceler à temps d'éventuels écarts et lutter ainsi contre la corruption et les détournements Ce Diagnostic a été complété par Plan de redressement qui constitue les mesures correctives à d'éventuels cas constatés</p> <p>Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.</p> |
| Encouragé | 2.3.d. Registres des licences et propriété effective |
| Disponibilité | Le registre est-il relié au cadastre minier |

⁶ Si la réponse à l'une des questions relatives à l'exhaustivité, à l'actualité et à la fiabilité est « oui », les informations manquantes doivent être divulguées par le GMP.

| | |
|--|---|
| | <p>d'autres plateformes gouvernementales divulguant des informations conformément à l'Exigence 2.5 sur les propriétaires légaux et les bénéficiaires effectifs des entreprises Choose an item. ?</p> <p>• <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, précisez :</p> |
|--|---|

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est de garantir l'accès du public à des informations exhaustives sur les droits de propriété liés aux gisements et aux projets d'extraction.

Utilisation de l'information

1. Y a-t-il eu des problèmes, des réformes ou une évolution liés au registre du secteur extractif ou au système de cadastre dans votre pays ? Le GMP a-t-il entamé un dialogue sur ces questions en utilisant les données ou les processus de l'ITIE ? Il peut s'agir par exemple de problèmes techniques ou de pannes, d'intégration avec d'autres systèmes, de réformes réglementaires.

| |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Précisez : |

2. Ces informations sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel, pour faciliter leur utilisation ?

| |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format : |

3. Le GMP a-t-il procédé à une analyse utilisant les informations relatives à cette exigence ?

| |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, PV de Réunions du GMP : |

4. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

| |
|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Le GMP a eu à évoquer les cas où il peut y avoir un manque de transparence comme la divulgation des conventions du projet Simabou à travers le Conseil de supervision de l'ITIE.: |

Conclusion

Sur la base des réponses ci-dessus, quelle est l'autoévaluation du GMP quant aux [aspects techniques](#) et à l'[objectif sous-jacent](#) ?

Le score est:

- très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

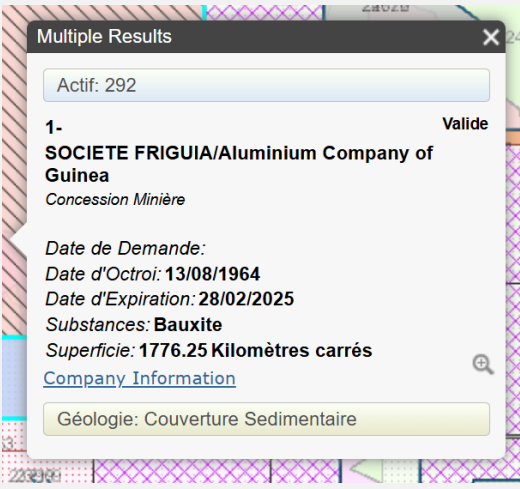
Explications :

IV. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|--|--|
| <p>2.3.b – Système(s) de registre ou cadastre accessible(s) au public</p> <p><i>Exigé</i></p> | <p>Le cadastre minier est en ligne. Le cadastre contient les détenteurs des licences, dates d'octroi, dates d'expiration, le type de produit, la zone et l'étendue. Les dates de dépôt des demandes semblent être disponibles pour les licences les plus récentes (à partir des années 2010) après une vérification ponctuelle de plus de 30 licences.</p> <p>De même, le rapport fournit une liste des licences minières détenues par les entreprises concernées, y compris des détails sur les licences accordées, transférées ou renouvelées (Tableaux 24–27).</p> <p>L'annexe 4 indique la date de la demande, attribution et durée de la licence. Toutefois, plusieurs dates d'expiration semblent antérieures à 2022, ce qui crée une confusion sur la validité de certaines licences.</p> |
| <p>2.3.c – Divulgateion des écarts</p> <p><i>Exigé</i></p> | <p>Le GMP pourrait-il faire un exercice de comparaison entre les données du Cadastre et l'annexe 4 du Rapport pour voir les éventuels écarts.</p> |
| <p>2.3.d – Registres des licences et propriété effective</p> <p><i>Encouragé</i></p> | <p>Il ne semble pas y avoir de lien entre le registre des licences et les autres plateformes gouvernementales.</p> |
| <p>Objectif sous-jacent</p> | <p>L'objectif d'assurer l'accès public à des informations exhaustives sur les droits de propriété liés aux gisements et aux projets extractifs semble atteint. Le cadastre minier contient toutes les informations requises. Il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier pourquoi certaines licences dans le rapport ITIE ont expiré avant 2022 ; - analyser les écarts entre les informations du rapport ITIE et celles du cadastre ; - lier le cadastre à d'autres plateformes, notamment la collecte des données de propriété effective de l'ITIE. |
| <p>Pertinence des données lorsqu'elles sont liées à des questions/réformes en cours dans le pays</p> | <p>Le retrait de plus de 300 licences n'est pas expliqué dans le contexte des informations cadastrales. Toutefois, une vérification ponctuelle permet de confirmer que toutes les licences qui ont été révoquées ont bien été retirées du cadastre.</p> |

| | |
|---|---|
| Autres observations | Pour quelques fichiers d'information de licences il existe des informations sur l'entreprise, y compris les actionnaires, mais ce n'est pas exhaustif. Il existe l'information pour Winning, mais pas pour SIMFER s.a par exemple (recherche 'Simfer' dans la case de recherche). |
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques | https://guinee.cadastreminier.org/fr/ |
| Sur l'actualité des divulgations | <p>Cadastre en ligne et mis à jour. Par contre, il existe des titres montres en tant qu'actifs qui sont expire :</p>  <p>D'autres y ne figures plus</p> |
| Sur le format (ouvert ou non) des divulgations | Format HTML |

Exigence 2.4 : Contrats et licences

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)
- Notes d'orientation connexes : [Contrats](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs d'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| | Question | Réponse |
|---|--|--|
| Divulgaration des contrats et licences (2.4.a) | Quelle (ou quelles) entité gouvernementale détient les informations sur tous les contrats et licences du secteur pétrole et gaz / mines et carrières Choose an item. ? | Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : Le CPDM, et le service juridique du Ministère des Mines qui publie les Contrats et conventions minières |
| Politique gouvernementale en matière de divulgation des contrats et des licences (2.4.c) | Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est chargée de la divulgation des contrats et des licences du secteur pétrole et gaz / mines et carrières Choose an item. ? | Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : C'est le service juridique du Ministère des Mines et de la Géologie à travers son site |

Exigences techniques

| Exigé | 2.4.c.ii – Aperçu des contrats et licences accessibles au public |
|--|---|
| Disponibilité | <p>Le GMP a-t-il publié une liste de tous les contrats <u>et</u> licences de production et d'exploration en cours ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>La liste indique-t-elle quels contrats et licences sont accessibles au public et lesquels ne le sont pas ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Pour tous les contrats et licences publiés, l'aperçu inclut-il une référence ou un lien pour accéder au contrat ou à la licence ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Les obstacles juridiques ou pratiques à la publication d'un contrat ou d'une licence sont-ils documentés et expliqués ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Expliquer les obstacles éventuels : Les obstacles sont d'ordre technique selon le service juridique</p> |
| Disponibilité des divulgations systématiques | <p>Indiquez la (les) source(s) où la liste de tous les contrats et licences d'exploitation et d'exploration en cours peut être consultée :</p> <p>Généralement par le(s) Au CPDM , Cadastre minier et dans les Rapports ITIE</p> <p>Source, site internet</p> |
| Autres sources | <p>Indiquez la (les) source(s) où trouver cette information :</p> <p>Lorsque ces informations ne sont pas systématiquement divulguées (voir ci-dessus), elles peuvent être complétées par un Rapport ITIE, une étude, une publication de l'industrie, le site Internet de l'ITIE.</p> <p>Source, section du rapport (n ° de page), site internet de l'ITIE</p> |
| Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information | <p>Est-ce que vous ou l'une des parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) avez des préoccupations concernant l'exhaustivité, la fiabilité ou l'actualité des informations concernant la liste de tous les contrats et licences de production et d'exploration en cours ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si <u>oui</u>, veuillez préciser : Par exemple, la non publication de la Convention de Simandou ; cependant quelques informations sur le projet sont diffusées et des tables rondes sont organisées trimestriellement par Rio Tinto au bénéfice de la Société civile .</p> <p>Par ailleurs les contrats sont publiés seulement après avoir fermé le circuit partant du CPDM, passant par le Conseil des Ministres , l'assemblée Nationale ou le CNT, la cour constitutionnelle la présidence et le Journal officiel.</p> <p>Ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans les déclarations ITIE ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Explications :</p> |

| | |
|----------------------|--|
| | <p>Ces lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, expliquez quels sont les obstacles : La défaillance du site de publication des contrats</p> <p>Si oui, qu'est-il prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de toutes les informations ci-dessus : A la mise en service rapide de ce site .</p> |
| Exigé | 2.4.a – Divulgation de tous les contrats et licences d'extraction accordés, conclus ou modifiés depuis le 1^{er} janvier 2021 |
| <i>Disponibilité</i> | <p>Les <u>contrats</u> et leurs annexes, les avenants et leurs annexes <u>accordés ou conclus</u> depuis le 1^{er} janvier 2021 sont-ils <u>tous</u> rendus publics⁷ ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Partiellement</p> <p>Où peut-on trouver les contrats publiés (source) :</p> <p>Divulgations systématiques : site internet www.contrast guinee.org ou publication régulière par les détenteurs de l'information (gouvernement).</p> <p>ET / OU</p> <p>Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, répertoire des licences, etc.</p> <p>Les <u>licences</u> et leurs annexes, les avenants et leurs annexes, <u>accordées ou conclues</u> depuis le 1^{er} janvier 2021 sont-elles <u>toutes</u> rendues publiques⁸ ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Partiellement</p> <p>Où peut-on trouver les licences publiées (source) : CPDM et site des contrats miniers</p> <p>Divulgations systématiques : site internet www.contrats miniers guinee .org ou publication régulière par le CPDM et dans le Journal officiel.</p> <p>ET / OU</p> <p>Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, répertoire des licences, etc.</p> |
| <i>Disponibilité</i> | |

⁷ Par « contrat » dans la disposition 2.4(a), il faut entendre :

- i. Le texte intégral de tout contrat, licence, concession, accord de partage de production ou autre accord conclu par ou avec le gouvernement et fixant les conditions d'exploitation des ressources pétrolières, gazières et minières ;
- ii. Le texte intégral de tout addenda, annexe ou avenant fixant les détails relatifs aux droits d'exploitation mentionnés au point 2.4(d)(i), ou à leur exécution ;
- iii. Le texte intégral de toute modification ou de tout amendement de ces documents.

⁸ Par « licence » dans la disposition 2.4(a), il faut entendre :

- i. Le texte intégral de tout bail, titre, licence ou permis par lequel le gouvernement octroie à une entreprise (ou à plusieurs entreprises), ou à un ou plusieurs individus, les droits afférents à l'exploitation des ressources pétrolières, gazières et/ou minérales ;
- ii. Le texte intégral de tout addenda, annexe ou avenant fixant les détails relatifs aux droits d'exploitation mentionnés au point 2.4(e)(i), ou à leur exécution ;
- iii. Le texte intégral de toute modification ou de tout amendement de ces documents.

| | |
|--|---|
| | <p>Les contrats existants <u>amendés depuis le 1^{er} janvier 2021</u> sont-ils tous rendus publics ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/> Non applicable⁹</p> <p>Si <u>oui ou partiellement</u>, peut-on les consulter au même endroit que les autres contrats (cf. section ci-dessus) ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Les licences existantes <u>amendées depuis le 1^{er} janvier 2021</u> sont-elles toutes rendues publiques ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/> Non applicable¹⁰</p> <p>Si <u>oui ou partiellement</u>, peut-on les consulter au même endroit que les autres licences (cf. section ci-dessus) ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>La divulgation comprend-elle à la fois les modifications des dispositions <u>et</u> la licence modifiée dans son intégralité ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> |
| <p><i>Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information</i></p> | <p>Est-ce que vous ou l'une des parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que la divulgation des points suivants est incomplète, non fiable ou obsolète¹¹ ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Contrats et/ou licences</u> accordés depuis le 1^{er} janvier 2021 <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <p>Si <u>oui</u>, veuillez préciser : <i>(par exemple, l'aperçu mentionne le lien vers le contrat, mais depuis la mise à jour du site web, les documents ne sont plus disponibles.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Annexes, avenants et leurs annexes des contrats et/ou licences accordés ou conclus depuis le 1^{er} janvier 2021 : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <p>Si <u>oui</u>, veuillez préciser : ...</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Licences et /ou contrats</u> amendés depuis le 1^{er} janvier 2021 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <p>Si <u>oui</u>, veuillez préciser : ...</p> <p>Ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans les déclarations ITIE ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Explications :</p> |

⁹ Si aucun contrat n'a été modifié depuis le 1^{er} janvier 2021.

¹⁰ Si aucune licence n'a été modifiée depuis le 1^{er} janvier 2021.

¹¹ C'est-à-dire que l'information n'est pas exhaustive, que des informations importantes ne sont pas divulguées.

| | |
|----------------------|--|
| | <p>Les lacunes dans les divulgations sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Si <u>oui</u>, expliquez quels sont les obstacles : <i>Les obstacles sont ...</i></p> <p>Expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de toutes les informations ci-dessus : <i>Les contrats avant leur publication suivent des étapes d'examen ou d'approbation (Signature approbation, jusqu'à la promulgation) Si un contrat signé n'a pas fini cette procédure, il ne peut être publié.</i></p> <p><i>C'est pourquoi il y a eu des rencontres avec le service juridique du Ministère des Mines pour d'amples informations comme l'a prévu le Plan d'Action.</i></p> |
| Encouragé | 2.4.a – Divulgation des contrats et licences <u>antérieurs</u> à janvier 2021 |
| <i>Disponibilité</i> | <p>Les <u>contrats</u> prévoyant les conditions d'exploitation <u>conclus avant janvier 2021</u> sont-ils rendus publics ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement</p> <p>Les <u>licences</u> prévoyant les conditions d'exploitation <u>conclues avant janvier 2021</u> sont-elles rendues publiques ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement</p> <p>Les contrats d'exploration significatifs du secteur sont-ils rendus publics ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement</p> <p>Si <u>oui ou partiellement</u>, peut-on les consulter au même endroit que les autres contrats et licences (cf. section ci-dessus) ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> |
| Exigé | 2.4.d – Définition du périmètre |
| <i>Applicabilité</i> | <p>2.4.d.i. – Le GMP a-t-il déterminé quels <u>contrats de prospection</u> doivent être divulgués en se basant sur les critères de matérialité et les aspects pratiques ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Expliquez : (vous pouvez inclure une référence et un lien vers les comptes-rendus des réunions du GMP ou à tout autre document qui témoigne des réflexions du GMP, ou expliquer pourquoi le GMP n'a pas pris en compte cet aspect)</i></p> <p>2.4.d.ii. – Le GMP a-t-il convenu et documenté ce qui doit être considéré comme une annexe, un addendum ou un avenant ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Expliquez : (vous pouvez inclure une référence et un lien vers les comptes-rendus des réunions du GMP ou à tout autre document qui témoigne des réflexions du GMP, ou expliquer pourquoi le GMP n'a pas pris en compte cet aspect)</i></p> |

| | |
|----------------------|--|
| | <p>2.4.d.ii. – Le GMP a-t-il pris en compte les demandes des parties prenantes nationales ainsi que le contexte du pays ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Expliquez : le Plan d'action (PTBA) élaboré par le GMP dans « améliorer le cadre juridique des contrats a tenu compte de la demande des parties prenantes et chaque fois qu'il y a des retards de publication soit le CNT et le Conseil de supervision est informé du retard ou du manque de publication comme le cas de l'Accord cadre avec la Chine pour lequel la société civile membre du GMP avait rencontré le Ministre des Mines.</p> |
| Attendu | 2.4.b - Plan du GMP pour la divulgation des contrats |
| <i>Disponibilité</i> | <p>Le GMP a-t-il convenu d'un <u>plan</u> pour la divulgation des contrats et l'a-t-il publié ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><u>Si oui</u>, est-ce que le plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclut un calendrier précis de mise en œuvre : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Répond à tous les obstacles qui peuvent s'opposer à une divulgation exhaustive : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • A été intégré dans les plans de travail depuis 2020 : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <p><i>Où peut-on trouver la publication du plan concernant la divulgation des contrats (source) :</i></p> <p>Divulgations systématiques : site web www.itie-guinee.org ou publication régulière par les détenteurs de l'information</p> <p>ET / OU</p> <p>Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.</p> |
| Exigé | 2.4.c.i – Politique du gouvernement en matière de divulgation des contrats et des licences |
| <i>Disponibilité</i> | <p>Le GMP a-t-il documenté la politique du gouvernement en matière de divulgation des contrats et des licences régissant la prospection et l'exploitation, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une description de la législation ou de la politique gouvernementale traitant de la question de la divulgation des contrats et des licences ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <p><u>Si oui</u>, le fait que la législation ou la politique gouvernementale exige ou interdise la divulgation des contrats y est-il inclus ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> |

| | |
|-----------------------------|--|
| | <p><u>S'il n'y a pas de législation à ce sujet.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La description comprend-elle une explication indiquant où la politique gouvernementale s'accomplit ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - Le GMP a-t-il documenté sa discussion sur ce qui caractérise la politique gouvernementale en matière de divulgation des contrats et des licences ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <ul style="list-style-type: none"> • Informations sur les réformes prévues ou en cours concernant la divulgation des contrats et des licences : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <p>Explications : Comme expliqué ci- haut la divulgation des contrats suit une procédure aboutissant à la promulgation par le président de la République et sa publication dans le journal officiel</p> <p>Où peut-on trouver la politique gouvernementale en matière de divulgation des contrats (source) :</p> <p>Divulgations systématiques : site web www. ou publication régulière par le service juridique du Ministère des Mines</p> <p>ET / OU</p> <p>Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.</p> <p>Où peut-on trouver des informations sur les réformes prévues ou en cours concernant la divulgation des contrats et des licences (source) :</p> <p>Divulgations systématiques : site web www. ou publication régulière par service juridique du Ministère des Mines : https://mines.gov.gn/projets/conventions-minieres/. Rapport ITIE 2018o de page), site internet de l'ITIE,</p> |
| <p>Exigé</p> | <p>2.4.c.iii – Pratiques en matière de divulgation</p> |
| <p><i>Disponibilité</i></p> | <p>Existe-t-il des divergences dans les pratiques de divulgation par rapport à la législation ou les exigences de la politique gouvernementale concernant la divulgation des contrats et des licences ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, le GMP a-t-il fourni une explication à d'éventuelles divergences ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Explications :</p> <p>Où est documentée l'évaluation d'éventuelles divergences entre pratiques et politiques :</p> <p>Divulgations systématiques : site web www. ou publication régulière par les détenteurs de l'information</p> <p>ET / OU</p> |

| | |
|--|--|
| | Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc. |
|--|--|

Commentaires et observations complémentaires sur cette Exigence, y compris les lacunes éventuelles, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y répondent.

Autres commentaires : *La divulgation des contrats a toujours suivi une procédure comme anoté plus haut. Pour les cas de retard de divulgation le GMP à travers la société civile a toujours approché les autorités compétentes pour des explications comme le cas de l'Accord cadre avec la République de Chine et les conventions du projet Simandou.*

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette Exigence est de garantir l'accès public de toutes les licences et contrats sur lesquels reposent les activités extractives (tout du moins à partir de 2021) afin que le public puisse comprendre les droits et obligations contractuels des entreprises opérant dans les industries extractives du pays.

L'objectif de cette Exigence est également de faire en sorte que la divulgation des contrats contribue à la capacité des parties prenantes qui s'assurent que les obligations contractuelles sont bien respectées.

Accès à l'information

1. Les membres du GMP considèrent-ils que les licences et les contrats sont accessibles, ce qui permet aux citoyens de comprendre les droits et obligations contractuels des entreprises opérant dans le secteur du pays ?

Oui Non

Précisez : *La divulgation des contrats à travers le site des contrats et conventions miniers a toujours connu une régularité à part la panne technique que ce site a connu au moment du transfert du premier au dernier site et cela a toujours été une préoccupation du GMP.*

2. Les membres du GMP considèrent-ils que la divulgation des contrats contribue à la capacité des parties prenantes à contrôler le respect des obligations contractuelles ? Les points de vue de publics clés, tels que les journalistes, les membres de la société civile engagés dans l'analyse des contrats ou les entreprises désireuses d'investir, peuvent être pris en compte pour l'évaluation du GMP.

Oui Non

Précisez : *Le GMP considère que cette divulgation permet d'informer le public et de comparer les réalisations et les projections prévues dans les dispositions conventionnelles pour savoir surtout les droits et les devoirs de chaque partenaire dans la convention ou le contrat.*

3. Les parties prenantes du MSG ou des collègues élargis considèrent-ils qu'il manque un contrat important, y compris avant janvier 2021 ?

Oui Non

Précisez : *Ces parties ont demandé la publication complète des conventions de Simandou. Néanmoins des informations régulières sur l'évolution de ce projet suivant les dispositions conventionnelles et la politique des partenaires sont fournies par Rio Tinto à la société civile à travers des tables rondes trimestrielles au bénéfice de la société civile et des simulations pour l'économie guinéenne avec la*

méthode Fari du FMI (présentée au GMP par Mr Sanchez). Aussi, à travers les médias le parrain du Projet (Mr BARRY) présente toujours les situations du projet par rapport aux prévisions.

4. Les discussions du GMP ont-elles porté sur le fait que la divulgation des contrats antérieurs au 1^{er} janvier 2021 pourrait être une priorité ? Si oui, quel a été le résultat de cette discussion ?

Oui Non

Précisez : A la suite de cette demande, des explications sur l'évolution sont régulièrement fournies !

5. Le GMP a-t-il procédé à une analyse des termes des contrats en vue d'en contrôler le respect ?

Oui Non

Les PV des réunions du GMP:

6. À la connaissance du GMP, les parties prenantes se servent-elles des clauses contractuelles ?
Telles que des projets, études ou communications visant à informer les projections de recettes, à renforcer la mobilisation des ressources nationales, à soutenir d'autres réformes nationales ou à expliquer les termes du contrat au public ?

Oui Non

PV GMP Si oui, indiquez où cette analyse peut être trouvée (sources) :

7. Le GMP a-t-il mené des activités de renforcement des capacités pour aider les parties prenantes à analyser les contrats et à contrôler les droits et obligations contractuels ?

Oui Non

Précisez : Il y a eu des formations au bénéfice de la société civile à travers le NRGI, l'université d'été du Cameroun pour comprendre le contenu des contrats ou conventions et connaître les droits et devoirs de chaque partie notamment ceux des communautés

8. La compréhension des droits et obligations contractuels des entreprises opérant dans le pays est-elle pertinente pour les priorités nationales du pays ?

Oui Non

Si oui, en quoi est-ce pertinent : cela permet de savoir si toutes les parties ont respecté les obligations contractuelles et que les droits prévus des communautés ont été octroyés et aussi prévoir des planifications de développement tant au niveau national que local

Conclusion

Sur la base des réponses ci-dessus, quelle est l'autoévaluation du GMP quant à l'[objectif](#) et aux [exigences techniques](#) ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Expliquez pourquoi N'eu été la non publication complète du projet simandou cette exigence serait dans la notation exceptionnelle vue la régularité de cette publication.

IV. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|--|--|
| <p>Aperçu des contrats et licences accessibles au public (2.4.c.ii) <i>Exigé</i></p> | <p>Bien qu'il n'existe pas d'aperçu de toutes les licences et contrats actifs, qu'ils soient publics ou non, l'EITI Guinée a publié une longue liste d'entreprises avec le type de licence correspondant, ainsi que la référence du décret attribuant cette licence. Cette absence de récapitulatif ne constitue pas un obstacle à la réalisation de l'objectif global.</p> <p>Le rapport mentionne que "sur la base de la note élaborée par le conseiller juridique du Ministère des Mines et de la Géologie, il ressort que tous les contrats miniers signés jusqu'au 31 décembre 2020 sont publiés. Par ailleurs, depuis 2021, l'État guinéen n'a conclu aucun nouvel accord minier conformément aux dispositions de l'article 18 du Code minier de Guinée, à l'exception des accords relatifs au développement du Projet Simandou. Ces derniers ont été publiés au 30 décembre 2025.</p> |
| <p>Divulgence des contrats (2.4.a) <i>Exigé</i></p> | <p>La liste des accords miniers signés avant le 1er janvier 2021 est présentée à l'annexe 7. Toutefois, la période de fin de ces contrats ne semble pas être mentionnée.</p> <p>Le rapport confirme que l'AI n'a pas pu établir l'exhaustivité de la publication des contrats (page 60) : "Lors de nos travaux de rapprochement et de vérification, nous n'avons pas pu obtenir en détail la liste des conventions signés, ni celles en cours de finalisation ou négociation. Nous n'avons pas pu s'assurer de l'exhaustivité des conventions publiées.</p> |
| <p>Divulgence des licences (2.4.a) <i>Encouragé</i></p> | <p>Les licences d'extraction en vigueur sont publiées au Journal officiel, par exemple, la licence de 23177 SOCIETE ASHAPURA BOFFA BAUXITE SAU, octroi le 23/06/2022 est consultable dans le JO de 2022-06, voir page 432, DECRET D/2022/311/PRG/SGG</p> <p>https://journal-officiel.sgg.gov.gn/JO/2022/guinee-jo-2022-06.pdf</p> <p>Y compris le perimetre, reference au NIF,</p> |
| <p>Contrats significatifs de prospection (2.4.a) <i>Exigé</i></p> | <p>Des contrats significatifs de prospection sont divulgués dans de l'annexe 7.</p> |

| | |
|---|---|
| Définition du périmètre (2.4.d) <i>Exigé</i> | Le rapport couvre les contrats et licences significatifs à partir de 2021, mais précise que les conventions minières du projet Simandou signées en 2023/2024 sont toujours en cours de finalisation et non publiées. Ces contrats ont été publiés en décembre 2025. |
| Contrats et licences significatifs de prospection antérieurs à 2021 (2.4.a) <i>Encouragé</i> | Les contrats et licences de prospection avant 2021 ne semblent pas avoir été publiés. |
| Plan du GMP pour la divulgation des contrats (2.4.b) <i>Attendu</i> | Non requis, car tous les contrats sont publiés. |
| Politique du gouvernement ou législation (2.4.c.i) <i>Exigé</i> | Le rapport décrit la politique gouvernementale en matière de divulgation des contrats, en référence au Code minier (articles 18 et 217). Le processus de divulgation est clairement décrit dans la section 4.1.7. |
| Écarts par rapport à la législation ou la politique du gouvernement (2.4.c.iii) <i>Exigé</i> | La non publication des conventions minières relatives à Simandou était contraire à l'obligation établie par l'article 18 du Code minier. Toutefois, les trois modifications ont été publiés au 30 décembre 2025. |
| Divulgations systématiques | https://resourcecontracts.org/countries/gn est le lieu de divulgation systématique des contrats. |
| Objectif sous-jacents | Compte tenu de l'ampleur et de l'importance des contrats de Simandou pour le pays, l'absence de publication pendant une période aussi longue (2024-2025) signifie que la note reste « Très bonne » au lieu de « Excellente ». Les contrats sont publiés et font l'objet d'une divulgation systématique via le site Web : https://resourcecontracts.org/countries/gn Il n'existe pas d'aperçu répertoriant tous les contrats en cours, ceux qui sont publiés et ceux qui ne le sont pas. Les licences et contrats potentiels avant 2021 ne semblent pas non plus publiés. Il ne semble pas exister de plan documentant les moyens de surmonter les obstacles à la publication. |
| Autres observations | |

Exigence 2.5 : Propriété effective et légale

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)
- Notes d'orientation sur [Modèle de formulaire de déclaration sur la propriété effective](#), [Établir des registres vérifiables des déclarations de propriété effective](#), [Définir et collecter des données sur la propriété et le contrôle des entreprises d'État](#) (en anglais), [Suivi exercé par le Groupe multipartite des déclarations relatives aux bénéficiaires effectifs](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs d'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| Question | Réponse |
|--|---|
| Registre des propriétaires légaux (2.5.g) Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est chargée du registre des entreprises ou de collecter et détenir les informations concernant les propriétaires légaux des entreprises opérant dans le secteur de Choose an item. ? | Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : Le CPDM et l'APIP |

| | | |
|--|---|--|
| Politique du gouvernement en matière de divulgation de la propriété effective (2.5.b) | Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est responsable de la politique du gouvernement concernant les divulgations de la propriété effective du secteur Choose an item. ? | Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : le CPDM |
| Registre public des bénéficiaires effectifs (2.5.a) | Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est responsable de la tenue d'un registre des bénéficiaires effectifs dans le secteur Choose an item. ? | Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : le CPDM |
| Informations sur la propriété effective (2.5.c) | Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est chargée du requérir et de collecter les informations concernant les propriétaires légaux auprès des entreprises du secteur Choose an item. ? | Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : le CPDM |
| Entreprises cotées en bourse (2.5.f.iii) | Quelles sont les bourses qui détiennent des informations sur les sociétés cotées en bourse opérant dans le pays ? | Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici, il peut s'agir de bourses étrangères</i>) : ce sont les bourses toutes étrangères |
| Entreprises d'État (2.5.f.v) | Quels États/juridictions détiennent des informations sur la propriété et le contrôle des entreprises d'État étrangères opérant dans le pays ? | Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : N/A |

Exigences techniques

| | |
|----------------------|--|
| Exigé | 2.5.g – Propriété légale |
| <i>Disponibilité</i> | <p>Les propriétaires légaux de toutes les personnes morales qui demandent ou détiennent des permis de prospection et d'extraction sont-ils rendus publics ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Les informations sur les propriétaires légaux comprennent-elles des informations sur leur part de participation à la personne morale ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Où peut-on trouver les propriétaires légaux de toutes les entreprises (source) :</p> <p>Divulgations systématiques : site web www.itie-guinee.org ou publication CPDM</p> <p>ET / OU</p> <p>Autres sources : Rapport ITIE 2021 (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.</p> |
| Exigé | 2.5.f.ii – Définition de la propriété effective |
| <i>Définition</i> | Le GMP a-t-il convenu d'une définition appropriée du terme « bénéficiaire effectif » ? |

La définition est-elle conforme à l'article 2.5.f.i ?

Oui Non

La définition tient-elle compte des normes internationales et des lois nationales pertinentes ?

Oui Non

La définition inclut-elle un ou des seuils de propriété ?

Oui Non

Le seuil a-t-il été déterminé en fonction du contexte national et du type et du niveau de risque dont le pays entend s'occuper ?

Oui Non

Indiquez où trouver la définition de la propriété effective par le GMP et son adoption (source) : PV du GMP et Rapports ITIE-Guinée

Divulgations systématiques : site web [www. des détenteurs de l'information](#) ou une référence à la législation nationale établissant une définition du bénéficiaire effectif, lorsqu'une base juridique existante sert de fondement.

ET

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), compte-rendu des réunions du GMP documentant l'adoption de la définition.

La définition précise-t-elle les obligations de déclaration des personnes politiquement exposées (PPE) ?

Oui Non

Les personnes politiquement exposées (PPE) sont-elles tenues de divulguer les informations relatives à la propriété effective qui les concerne, quel que soit leur niveau de participation (absence de seuil) ?

Oui Non

Constitution, PV GMP , Code Minier Decret ITIE-GUINEE

Divulgations systématiques : site web [www. des détenteurs de l'information](#) ou une référence à la législation nationale établissant une définition des PPE et leurs obligations de déclaration, lorsqu'une base juridique existante sert de fondement.

ET/OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), compte-rendu des réunions du GMP documentant l'adoption de la définition et des obligations de déclaration.

Exigé

2.5.b – Politique du gouvernement en matière de divulgation de la propriété effective

Disponibilité

Le GMP a-t-il documenté la politique du gouvernement en matière de divulgation de la propriété effective ?

Oui Non

Le GMP a-t-il documenté sa discussion sur la divulgation de la propriété effective ?

Oui Non

Cette documentation inclut-elle les éléments suivants :

- des détails sur les dispositions légales pertinentes :
 Oui Non
- les pratiques réelles de divulgation :
 Oui Non
- toute réforme prévue ou en cours concernant la divulgation de la propriété effective :
 Oui Non

Le cas échéant, nom et lien vers la politique gouvernementale en matière de publication des bénéficiaires effectifs :

Divulgations systématiques : [site web www. des détenteurs de l'information ou éditeur des lois et règlements.](#)

Où trouver la documentation du GMP sur la politique du gouvernement et ses discussions sur la divulgation de la propriété effective à ce jour : [PV GMP, Code Minier, CPDM et Decret sur ITIE-GUINEE.](#)

Autres sources : [Rapport ITIE \(année et numéro de page\), site internet de l'ITIE, compte-rendu des réunions du GMP \(date et lien vers le procès-verbal\).](#)

Exigé

2.5.c-d – Divulgation d'informations sur les bénéficiaires effectifs

Disponibilité

Les informations sur les bénéficiaires effectifs sont-elles disponibles auprès des personnes morales suivantes :

| Type d'entreprise | Le gouvernement a-t-il demandé des informations sur la propriété effective ? | Les entreprises ont-elles divulgué publiquement leurs informations sur la propriété effective ? |
|--|--|---|
| Sollicitant une licence ou un contrat de production | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Détenant une participation dans une licence ou un contrat de production | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Sollicitant une licence ou un contrat de prospection | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Détenant une participation dans une licence ou un contrat de prospection | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

Les divulgations sur les bénéficiaires effectifs comprennent-elles :

| Information | Le gouvernement a-t-il demandé les informations (par exemple dans un modèle) ? | Les entreprises ont-elles rendu ces informations publiques ? (si partiellement, choisir : Non) |
|--|--|--|
| Identité(s)/nom(s) du ou des bénéficiaires effectifs | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Niveau de participation | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Détails sur la manière dont le contrôle est exercé | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Nationalité du bénéficiaire effectif | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Pays de résidence | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| S'il s'agit d'une personne politiquement exposée | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

Où peut-on trouver les bénéficiaires effectifs des entreprises détentrices de licences :

Divulgations systématiques : site web www.ou ou publication régulière, généralement par les [détenteurs de l'information CPDM](#)

ET / OU

Autres sources : [Rapport ITIE](#) (année et numéro de page), site internet hébergé par l'ITIE, etc.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Y a-t-il des personnes morales qui n'ont pas transmis tout ou partie des informations relatives aux bénéficiaires effectifs ?

Oui Non

Si oui, le GMP a-t-il divulgué les noms des personnes morales qui n'ont pas divulgué tout ou partie des informations relatives aux bénéficiaires effectifs ?

Oui Non

Explications : Dans l'élaboration des Rapports il y a un formulaire pour des informations sur les bénéficiaires effectifs ou les bourses pour celles qui sont cotées en bourse . certaines entreprises ont rempli ce formulaire d'autres non

Le GMP a-t-il évalué :

- la **matérialité** des omissions: Oui Non
- la **fiabilité** générale des informations sur les bénéficiaires effectifs

Oui Non

Est-ce que vous ou l'une des parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) considérez que la divulgation des informations relatives aux bénéficiaires effectifs est obsolète¹² ?

Oui Non

Si oui, pourquoi considérez que l'information est obsolète et donc possiblement inexacte ?

Précisez :

Le GMP a-t-il publié une évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité des divulgations sur les propriétaires effectifs lorsque des lacunes et des faiblesses sont clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

Oui Non

Explications : Ces informations se trouvent dans les Rapports ITIE à la suite du remplissage des formulaires de déclaration par les entreprises minières.

Où peut-on trouver l'évaluation et l'identification des lacunes et des faiblesses pour la période examinée ?

Divulgations systématiques : site internet [www.](#) ou publication régulière, généralement par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, compte-rendu des réunions du GMP ([www.](#)), rapport sur la propriété effective, ...

Le gouvernement ou le GMP a-t-il convenu de plans pour surmonter les défis et les obstacles identifiés et les a-t-il documentés ? Oui Non

Où peut-on trouver les plans pour surmonter les défis et les obstacles :

Divulgations systématiques : [Etudes sur les obstacles potentiels dans la mise en œuvre de l'ITIE Commanditée par le GMP](#) Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), compte-rendu des réunions du GMP ([www.](#)), rapport sur la propriété effective, ...

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, indiquez ce qui est prévu pour surmonter les obstacles à la divulgation des informations ci-dessus :

Expliquez : (vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux comptes-rendus des réunions du GMP, etc.)

¹² Le terme « obsolète » signifie que l'information n'est pas la plus récente en date. Le lecteur voit-il clairement quand l'information a été publiée, y a-t-il par exemple une mention type « dernière modification en date du [+ date] », ou la période à laquelle l'information se rapporte est-elle clairement indiquée ? Dans le cas contraire, comment le lecteur peut-il s'assurer que l'information est à jour ?

Exigé 2.5.e – Évaluation du mécanisme visant à garantir la fiabilité des informations sur les bénéficiaires effectifs

Évaluation du mécanisme de garantie de la fiabilité

Le GMP a-t-il évalué les mécanismes mis en place pour garantir la fiabilité des informations sur les bénéficiaires effectifs ?

Oui Non

Le GMP a-t-il convenu d'une approche permettant aux personnes morales de garantir l'exactitude des informations relatives à la propriété effective ?

Oui Non

Le GMP a-t-il demandé aux entreprises de faire attester le formulaire de déclaration de propriété effective par la signature d'un membre de l'équipe de direction ou d'un conseiller juridique ?

Oui Non

Le GMP a-t-il demandé aux entreprises qu'elles soumettent des documents justificatifs ?

Oui Non

Où peut-on trouver l'évaluation du mécanisme :

Divulgations systématiques : [dans les formulaires de déclaration](#) site internet [www.](#) ou publication régulière, généralement par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet hébergé par l'ITIE, etc.

Exigé 2.5.f.iii – Entreprises cotées en bourse

Disponibilité

Le nom des bourses sur lesquelles les entreprises sont cotées est-il disponible ?

Oui Non

Cela inclut-il les filiales détenues à 100 %¹³ ?

Oui Non

Les **liens** vers les documents boursiers sont-ils disponibles pour toutes les entreprises cotées en bourse dans le pays ?

Oui Non

¹³ Cela signifie que si une entreprise est entièrement détenue par une entreprise cotée en bourse, les informations boursières de la société mère cotée en bourse sont disponibles.

Où peut-on trouver cette information sur les entreprises cotées en bourse : dans les Rapports ITIE- Guinée

Divulgations systématiques : site internet [www.](#) ou publication régulière, généralement par les [détenteurs de l'information](#), ou des urls vers des dépôts boursiers

ET / OU

Autres sources : [Rapport ITIE](#) (année et numéro de page), site internet hébergé par l'ITIE, etc.

Les informations sur les entreprises cotées en bourse sont-elles correctes et exhaustives ?

Oui Non

Expliquez : Par exemple, il manque des liens vers certaines des entreprises répertoriées, ou ces liens sont incorrects.

Encouragé

2.5.f.iii – Examen de la qualité des documents déposés en bourse par les entreprises cotées en bourse

Exhaustivité et fiabilité

Le GMP a-t-il examiné l'exhaustivité et la fiabilité des informations relatives à la propriété divulguées dans les documents boursiers ?

Oui Non

Où peut-on trouver les conclusions de cet examen ?

Divulgations systématiques : site internet [www.](#) ou publication régulière, généralement par les [détenteurs de l'information](#), institutions de contrôle

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), étude réalisée par des experts, etc.

Exigé

2.5.f.iv – Joint ventures

Disponibilité

Les bénéficiaires effectifs de chaque entité de joint ventures¹⁴ sont-ils divulgués (sauf s'il s'agit d'une société cotée en bourse ou d'une filiale à 100 % d'une société cotée en bourse) ?

Oui Non Pas de joint ventures – Non applicable

Exigé

2.5.f.v – Propriété des entreprises d'État

Disponibilité

Si des entreprises d'État détiennent des intérêts dans des licences d'extraction, le nom de l'État ou des États qui possèdent ou contrôlent ces entreprises d'État est-il disponible ?

Oui Non

¹⁴ Une joint venture (JV) est une entité commerciale créée par deux parties ou plus, généralement caractérisée par une propriété partagée, des rendements et des risques partagés, et une gouvernance partagée.

Cela inclut-il le niveau de participation et des détails sur la manière dont la propriété ou le contrôle est exercé ?

Oui Non

Pour les entreprises d'État qui ne sont pas entièrement détenues par l'État, les informations relatives à la propriété effective de l'entreprise d'État sont-elles disponibles conformément au point 2.5.c ?

Oui Non

Encouragé 2.5.a - Registre public des bénéficiaires effectifs

Disponibilité

Existe-t-il des lois, des réglementations ou des politiques permettant de soutenir l'établissement et la tenue d'un registre public des bénéficiaires effectifs dans le secteur Choose an item. ?

Oui Non

Votre pays tient-il un registre des bénéficiaires effectifs accessible au public ?

Oui Non

Indiquez la ou les sources où ce registre peut être consulté : site internet : www.

Ce registre inclut-il les bénéficiaires effectifs des identités sociales qui :

- font une demande pour une participation à une licence ou un contrat de prospection
 Oui Non
- détiennent une participation à une licence ou un contrat de prospection
 Oui Non
- font une demande pour une participation à une licence ou un contrat de production
 Oui Non
- détiennent une participation à une licence ou un contrat de production
 Oui Non

Le registre contient-il les informations suivantes ?

- Identité(s) du ou des bénéficiaires effectifs
 Oui Non
- Niveau de participation
 Oui Non
- Détails sur la manière dont le contrôle est exercé
 Oui Non

Exigé le cas échéant 2.5.a - Orientations pour l'accès à la divulgation d'informations publiques existantes sur les bénéficiaires effectifs

Disponibilité **Si les informations sur les bénéficiaires effectifs sont déjà disponibles par le biais d'un registre accessible au public** (cf. question ci-dessus sur les informations fournies par les entreprises aux régulateurs, aux bourses ou aux agences de régulation), **le Rapport ITIE inclut-il des conseils sur la manière d'y accéder ?**

Oui Non

Cela inclut-il le nom de la bourse et un lien vers les documents boursiers ?

Oui Non

Indiquez la ou les sources où ces conseils peuvent être consultés :

Divulgations systématiques : [site web www. des détenteurs de l'information](#) ou une référence à la législation nationale établissant une définition des personnes politiquement exposées et leurs obligations de déclaration, lorsqu'une base juridique existante sert de fondement.

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Encouragé 2.5.a – Incorporation des bénéficiaires effectifs dans les déclarations existantes des sociétés

Disponibilité **Les informations sur les bénéficiaires effectifs font-elles partie des documents déposés par les entreprises auprès des autorités de régulation des entreprises, des bourses ou des agences de régulation ?**

Oui Non

Si ce n'est pas le cas, est-il prévu d'incorporer des informations sur les bénéficiaires effectifs dans les déclarations ?

Oui Non

Si oui, précisez :

Encouragé 2.5.f.ii – Seuil de 10%

Applicabilité **Votre pays a-t-il adopté un seuil de propriété de 10 % ou moins ?**

Oui Non

Seuil adopté 5% retrouvabledans les PV des réunions du GMP

Encouragé 2.5.d – Informations supplémentaires sur les bénéficiaires effectifs

Disponibilité **Les informations sur le bénéficiaire effectif comprennent-elles :**

- Numéro d'identité national
 Oui Non
- Date de naissance
 Oui Non
- Adresse de résidence ou de service

Oui Non

- Coordonnées

Oui Non

Encouragé 2.5.g - Structure de propriété

Disponibilité Les entreprises ont-elles divulgué leur structure de propriété ?

Oui Non

Cela inclut-il la chaîne complète des entités juridiques menant au bénéficiaire effectif ?

Oui Non

Où peut-on trouver les structures de l'entreprise ?

Divulgations systématiques : CPDM déclarations des entreprises, registre des bénéficiaires effectifs, généralement par les détenteurs de l'information

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE 2022 (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Commentaires et observations complémentaires sur cette Exigence, notamment sur d'éventuelles lacunes, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

L'information sur les propriétaires effectifs n'a pas été complète pour toutes les sociétés . Toutesfois un Avant projet de loi a recueilli le consensus lors de l'ateleierorganisé à cet effet à l'hôtel ONOMO . Cet Avant projet de loi a été transmis au Ministère des Mines pour Présentation en Conseil des Ministres.Aussi parallèlement la Société civile avait transmis directement ce document AU CNT pour approbation.:

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette Exigence est de permettre au public de savoir qui possède et contrôle en dernier ressort les entreprises opérant dans les industries extractives du pays, en particulier celles identifiées par le groupe multipartite comme étant à haut risque, de contribuer à dissuader les pratiques irrégulières et corrompues dans la gestion des ressources extractives et d'aider à surveiller la participation des personnes politiquement exposées.

Collecte de l'information

1. Le GMP a-t-il rencontré des obstacles particuliers ou des réticences à la divulgation des informations sur les bénéficiaires effectifs ? Si oui, quelle stratégie a été adoptée pour les surmonter ?

Oui Non

Si oui, précisez OUI et L'avant projet de loi transmis au Ministère des Mines n'a pas abouti encore à l'approbation par le CNT.

2. Le GMP a-t-il donné la priorité aux efforts de sensibilisation, par exemple en ciblant les entreprises qui détiennent ou sollicitent des licences pour des matières premières de grande valeur ou sujettes à la corruption ?

Oui Non

Si oui, précisez et indiquez les sources PTBA et les entreprises au cours des ateliers d'instruction des formulaires de déclaration.

Utilisation de l'information

3. Y-a-t-il eu des problèmes ou controverses importants, ou des réformes en cours, concernant les bénéficiaires effectifs des entreprises titulaires de licences dans le secteur extractif ?

Oui Non

Précisez :

4. Le GMP a-t-il traité ces questions en utilisant les données ITIE ou les processus ITIE ?

Oui Non

Précisez Le GMP s'est servi des premiers résultats de l'ITIE à travers les ateliers et les Missions de dissémination des Rapports pour amener le Gouvernement à des réformes, les entreprises, les demandeurs de licences, des élus locaux, les receveurs communaux et les bénéficiaires à un changement de comportement pour asseoir une bonne gouvernance de nos ressources au profit de l'ensemble des citoyens :

5. Les membres du GMP considèrent-ils que les informations sur les propriétaires légaux et les bénéficiaires effectifs sont accessibles, ce qui permet au public de savoir qui possède et contrôle en dernier ressort les entreprises opérant dans les industries extractives du pays ?

Oui Non

Précisez oui pour les informations qui existent déjà.:

6. Certaines de ces informations sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel ou d'un format compatible avec le BODS (Norme relative aux données sur la propriété effective), afin d'en faciliter l'utilisation ?

Oui Non

Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format :

7. Le GMP a-t-il procédé à une analyse utilisant les informations relatives à cette exigence ?

Oui Non

Si oui, PV des réunions :

8. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Le cas échéant, indiquez les sources où trouver cette analyse :

9. Le MSG a-t-il entrepris des activités de formation visant à renforcer la capacité des parties prenantes à utiliser les informations relatives à la propriété effective ?

Oui Non

Le cas échéant, indiquez les sources où trouver cette documentation [Le Rapport des ateliers d'instructions sur les formulaires](#)

10. Les efforts déployés dans le secteur extractif ont-ils suscité des discussions sur les possibilités d'obtenir de la transparence en matière de propriété effective dans d'autres secteurs de l'économie ?

Oui Non

Si oui, précisez [L'Avant projet de loi en instruction prévoit d'autres secteurs outre que le secteur minier](#)

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif sous-jacent](#), quelle est l'évaluation globale du GMP en ce qui concerne le respect de l'Exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Si toutes les sociétés avaient transmis, conformément aux formulaires de déclaration à remplir toutes les informations sur les propriétaires effectifs, ce serait très bons ; toutefois l'Avant projet de loi sur la propriété effective ayant fait un pas vers sa ratification et que le CPDM, conformément au code minier et la procédure cadastrale ont exigé ces informations qui sont souvent données, c'est pourquoi cette note a été attribuée.

IV. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

2.5.g Propriétaires légaux
Exigé

La Guinée ne semble pas disposer d'un portail des propriétaires légaux même si l'ITIE Guinée a publié une [liste des propriétaires légaux](#) et actionnaires.

| | |
|---|--|
| <p>2.5.f.ii Définition du propriétaire effectif <i>Exigé</i></p> | <p>Le rapport n'indique pas clairement si la définition a été adoptée, le GMP pourrait-il renseigner sur sa définition de la notion de propriétaire effectif et du PV d'adoption de ladite définition.</p> |
| <p>2.5.b Politique du gouvernement en matière de propriété effective <i>Exigé</i></p> | <p>Le point 4.5.2 décrit les dispositions du Code minier qui permettent au RDPC (Ministère des Mines) de demander des informations sur les BO.</p> <p>Aussi, l'article 4 du décret D/2021/233/PRG/SGG du 14 juillet 2021 relatif à l'organisation de l'ITIE en Guinée, qui stipule que « toutes les entreprises minières, pétrolières et gazières sont tenues de déclarer à l'ITIE Guinée l'identité de leurs bénéficiaires effectifs, leur niveau de participation au capital de l'entreprise et la manière dont cette participation est exercée ou la société est contrôlée. Le non-respect de cette obligation entraînera la suspension, voire le retrait, de l'agrément délivré à l'entreprise défaillante ».</p> <p>En outre, un projet de loi pour le BO est en cours d'examen. Le GMP pourrait-il renseigner sur l'état d'avancement dudit projet de loi.</p> <p>Il n'existe aucune base juridique permettant la divulgation publique des informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entreprises en Guinée, en dehors de la collecte d'informations dans le cadre du processus EITI.</p> |
| <p>2.5.c Divulgateion de la propriété effective <i>Exigé</i></p> | <p>Les divulgations des bénéficiaires effectifs semblent être limitées aux entreprises du périmètre de réconciliation.</p> <p>Seulement 2 sociétés sur 13 ont partagé des informations sur les bénéficiaires effectifs dans le rapport 2022.</p> <p>Le gouvernement estime qu'il satisfait à la plupart des exigences en matière de propriété effective, compte tenu de l'archivage numérique rigoureux de ces données dans le cadre de sa procédure de demande de licence. Cependant, ces informations ne sont pas accessibles au public.</p> |
| <p>2.5.d Information sur les bénéficiaires effectifs <i>Exigé</i></p> | <p>Le formulaire envoyé aux entreprises du périmètre de réconciliation dans le processus ITIE demande l'identité de leur(s) bénéficiaire(s) effectif(s), y compris le nom du bénéficiaire effectif, leur nationalité, leur pays de résidence et l'identification des personnes politiquement exposées.</p> <p>Aussi, les renseignements demandés comprennent également la date de naissance, l'adresse résidentielle ou de service et les coordonnées.</p> |
| <p>2.5.e Fiabilité <i>Exigé</i></p> | <p>La section 3.2 du rapport mentionne le processus d'assurance qualité adopté par le Groupe multipartite.</p> <p>La déclaration de bénéficiaire effectif doit être signée par un dirigeant principal ou une personne habilitée à engager la société. Cette personne atteste que les informations fournies sont exactes.</p> |
| <p>2.5.f.iii Entreprises cotées en bourse <i>Exigé</i></p> | <p>L'annexe 2 donne le nom de la bourse de deux sociétés, mais aucun lien n'a été fourni.</p> |
| <p>2.5.f.iii – Examen de la qualité des informations divulguées dans les dépôts boursiers des entreprises cotées en bourse <i>Encouragé</i></p> | <p>Le GMP ne semble pas avoir fait une évaluation des informations boursières.</p> |

| | |
|---|--|
| 2.5.f.iv – Joint ventures <i>Exigé</i> | L'annexe 3 (Excel) présente les bénéficiaires effectifs de la SMB. Le GMP pourrait-il en faire de même pour tous les autres JV. |
| 2.5.f.v – Propriété des entreprises d'Etat <i>Exigé</i> | Aucune Entreprise d'Etat ne semble avoir fait de déclaration. Cependant, la participation de l'État est de 100 % pour toutes les entreprises d'État mentionnées dans le rapport. |
| 2.5.a Registre des bénéficiaires effectifs <i>Encouragé</i> | Il n'existe pas de registre public des BE. |
| 2.5.f.ii – Seuil de 10% <i>Encouragé</i> | Les reponses mentionnent qu'un seuil de 5% est adopté et retrouvable dans les PV des réunions du GMP. Cela n'a pas été possible à trouver. |
| 2.5.d – informations supplémentaires sur les bénéficiaires effectifs <i>Encouragé</i> | |
| 2.5.g – Structure de propriété <i>Encouragé</i> | Ceci n'est pas disponible. |
| Ojectif sous-jacent | <p>Non atteint.</p> <p>Absence de cadre juridique ou réglementaire. Aucune mise à jour récente sur l'avancement du projet de loi (au-delà des industries extractives).</p> <p>Les sociétés extractives participant au processus ITIE sont tenues de soumettre des informations. Cette demande a été formulée dans le cadre du processus de rapport 2022.</p> <p>Seules 2 sociétés sur 13 ont partagé des informations.</p> <p>Ces informations ne contiennent que les noms, sans autre précision sur les bénéficiaires effectifs.</p> <p>Les sociétés cotées en bourse ont partagé les informations boursières, mais sans lien ni analyse sur l'exhaustivité des informations.</p> |
| Pertinence des données lorsqu'elles sont liées aux problèmes/réformes en cours dans le pays | - |
| Autres observations | - |
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques | Pas de divulgation systématique. |
| Sur l'actualité des divulgations | - |
| Sur le format (ouvert ou non) des divulgations | Seulement un document xls pour les propriétaires légaux. |

Pour la Validation : signature du GMP

Veillez indiquer ci-dessous les noms et coordonnées des responsables qui soumettent ces informations au nom de leur collège. Ajoutez autant de lignes que nécessaire.

| Nom | Pour : | Adresse mail ou numéro de téléphone |
|-----|-------------------|-------------------------------------|
| | le gouvernement | |
| | les entreprises | |
| | la société civile | |

Date de la signature du GMP

Click or tap to enter a date.

*** Fin du formulaire

Modèle transparence

Module : Participation de l'État

Couvrant les Exigences : Participation de l'État (2.6), Recettes perçues en nature (4.2), Accords de troc (4.3), Recettes provenant du transport (4.4), Transactions liées aux entreprises d'État (4.5), et Dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État (6.2)

Secteur couvert par ce modèle : Pétrole et gaz OU Mines et carrières

Période examinée : *Quelle est la période couverte par ce modèle ?*

De mois et année à mois et année : 01/10/2018 - 01/10/2025

Note : à des fins de **Validation**, il s'agit du jour auquel a démarré la Validation précédente, marquant le début de la période examinée jusqu'à la date de début de la Validation à venir.

Ce formulaire est rempli pour un retour d'information du Secrétariat international dans le cadre du soutien à la mise en œuvre

OU la Validation, en tant qu'une partie du dossier final pour évaluation

Introduction

Ce module aborde les principaux domaines de divulgation liés à la participation de l'État se faisant principalement par l'intermédiaire des entreprises d'État. Les entreprises d'État jouent un rôle important dans l'exploitation des ressources extractives ainsi que la gestion du secteur extractif, et s'engagent dans différentes activités telles que le commerce sur l'ensemble de la chaîne de valeur, ce qui génère souvent des recettes importantes pour l'État. En raison de leur importance économique, la transparence de la gouvernance et des transactions financières des entreprises d'État, conformément aux Exigences 2.6 et 4.5, est une question d'intérêt public et peut contribuer à résoudre les problèmes liés à la mauvaise gouvernance et à la corruption. Le gouvernement ou les entreprises d'État peuvent être impliqués dans des accords de troc, de fourniture d'infrastructures ou de prêts adossés à des ressources, permettant au pays de développer ses infrastructures en échange de ressources extractives ou de droits de licence. La divulgation des conditions et des transferts de valeur de ces accords, conformément aux Exigences 4.2 et 4.3, permet au public une meilleure compréhension et supervision de ces accords, souvent considérés comme opaques et complexes. Lorsque le gouvernement détient des participations majoritaires dans les infrastructures de transport, le gouvernement (ou les entreprises d'État) est tenu de divulguer les recettes générées par le transport de marchandises conformément à l'Exigence 4.4. Celles-ci peuvent être difficiles à identifier mais elles représentent potentiellement une contribution significative à l'économie.

Le module couvre également les dépenses quasi budgétaires (DQB) engagées par les entreprises d'État pour le compte de l'État. Comme ces dépenses ne sont pas comptabilisées dans le budget national, elles peuvent être sujettes à des problèmes de gouvernance et doivent être répertoriées conformément à l'Exigence 6.2.

Quel est l'objectif de ce modèle ?

L'objectif de ce modèle (C3) est de permettre au GMP de mener une **autoévaluation** et de répondre ainsi aux exigences de la composante « participation de l'État », couvrant les Exigences 2.6, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5 et 6.2. Étant donné que l'information est évaluée par secteur [*si le pays a deux secteurs*], l'autoévaluation permet de révéler d'autres domaines d'amélioration propres au secteur, car les défis et les opportunités sont souvent très différents.

Le modèle est structuré en fonction des Exigences. Chaque section par Exigence contient :

- I. Un encadré fournissant des ressources supplémentaires
- II. Les mesures correctives de la Validation précédente le cas échéant
- III. Une autoévaluation. Il s'agit d'une part d'évaluer les détenteurs d'informations et la disponibilité de divulgations systématiques, complétées par les rapports ITIE, et d'autre part d'évaluer les aspects techniques et les objectifs sous-jacents de l'exigence sous forme de questions/réponses
- IV. Les commentaires du Secrétariat

Pour les exigences qui comprennent une vérification de l'applicabilité, il y a deux sections supplémentaires (« applicabilité » et « matérialité »).

Quand remplir ce modèle ?

Ce modèle sera utilisé comme un outil de mise en œuvre. Les GMP sont encouragés à utiliser ce modèle régulièrement et en amont de la Validation, par exemple pour étayer les rapports et identifier les domaines dans lesquels les divulgations doivent être consolidées. Les modèles pourraient être mis à jour régulièrement avant le début de la Validation. En pareil cas, vous pouvez solliciter l'appui de votre responsable pays et indiquer que ce modèle a pour objet **un retour d'information du Secrétariat international**.

Les **modèles doivent être finalisés et publiés au plus tard au début de la Validation**. Pour la **Validation**, ce formulaire sert de base à l'évaluation du pays pour la composante en question. Le formulaire doit être relu et **signé** par le groupe multipartite, soumis au plus tard le jour où commence la Validation et publié sur le site Internet du pays. A ce stade il convient d'indiquer sur le formulaire que le modèle est soumis à des fins de Validation.

Qui remplit ce modèle ?

C'est au **secrétariat national** de remplir ce modèle avec le soutien des agences de gouvernement et aux membres du collège ne siégeant pas au GMP. Le Secrétariat international peut fournir des orientations. C'est au GMP qu'il revient d'examiner, discuter et de donner une approbation finale du contenu du modèle.

Dans ce formulaire

| | |
|--|-----------|
| Exigence 2.6 : Participation de l'État / entreprises d'État | 5 |
| Ressources | 5 |
| Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente | 5 |
| Applicabilité de l'exigence | 5 |
| Matérialité | 6 |
| Autoévaluation | 6 |
| Détenteurs de l'information | 7 |
| Exigences techniques | 7 |
| Objectif sous-jacent | 20 |
| Conclusion | 22 |
| Retour du Secrétariat International | 22 |
| Exigence 4.5 : Transactions liées aux entreprises d'État | 27 |
| Ressources | 27 |
| Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente | 27 |
| Applicabilité de l'exigence | 27 |
| Matérialité | 28 |
| Autoévaluation | 29 |
| Détenteurs de l'information | 29 |
| Exigences techniques | 29 |
| Objectif sous-jacent | 34 |
| Conclusion | 35 |
| Retour du Secrétariat International | 36 |
| Exigence 6.2 : Dépenses quasi budgétaires | 39 |
| Ressources | 39 |
| Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente | 39 |
| Applicabilité de l'exigence | 39 |
| Matérialité | 40 |
| Autoévaluation | 40 |
| Détenteurs de l'information | 40 |
| Exigences techniques | 41 |
| Objectif sous-jacent | 43 |
| Conclusion | 45 |
| Retour du Secrétariat International | 45 |
| Exigence 4.4 : Recettes provenant du transport | 48 |
| Ressources | 48 |
| Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente | 48 |
| Applicabilité de l'exigence | 48 |
| Matérialité | 48 |

| | |
|---|-----------|
| Autoévaluation | 49 |
| Détenteurs de l'information..... | 49 |
| Exigences techniques | 51 |
| Objectif sous-jacent..... | 56 |
| Conclusion | 58 |
| Retour du Secrétariat International..... | 58 |
| Exigence 4.2 : Recettes perçues en nature | 61 |
| Ressources..... | 61 |
| Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente..... | 61 |
| Applicabilité de l'exigence | 61 |
| Matérialité..... | 61 |
| Autoévaluation | 62 |
| Détenteurs de l'information..... | 62 |
| Exigences techniques | 62 |
| Objectif sous-jacent..... | 69 |
| Conclusion | 70 |
| Retour du Secrétariat International..... | 70 |
| Exigence 4.3 : Dispositions relatives aux infrastructures et aux accords de troc | 72 |
| Ressources..... | 72 |
| Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente..... | 72 |
| Applicabilité de l'exigence | 72 |
| Matérialité..... | 73 |
| Autoévaluation | 73 |
| Détenteurs de l'information..... | 73 |
| Exigences techniques | 74 |
| Objectif sous-jacent..... | 77 |
| Conclusion | 78 |
| Retour du Secrétariat International..... | 78 |
| Pour la Validation : signature du GMP | 80 |

Exigence 2.6 : Participation de l'État / entreprises d'État

Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation.](#)
- Notes d'orientation : [Participation de l'État et entreprises d'État, Comprendre les états financiers des entreprises d'État](#) (en anglais), [Définir et recueillir des données sur la propriété et le contrôle des entreprises d'État](#) (en anglais)

Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

Applicabilité de l'exigence

① Il revient au GMP d'établir si cette exigence est applicable.

Y a-t-il des entreprises d'État engagées dans le secteur de **comme le définit la Norme, à savoir qu'une entreprise d'État est une société entièrement ou majoritairement (50 % +1 part) détenue par le gouvernement et qui effectue des activités extractives pour le compte du gouvernement ?**

Oui Non

Ajouter une explication

: Les Entreprises SOGUIPAMI et ANAIM sont des entreprises détenues à 100% par l'Etat

Si la réponse est « non », l'exigence n'est pas applicable. S'il n'y a pas d'entreprises d'État, passez à la [section 4.3 Dispositions relatives aux infrastructures et accords de troc.](#)

Analyse Secrétariat International

Les entreprises d'État suivantes répondent à la définition de la Norme ITIE (50 % +1 part détenue par le gouvernement et activités extractives pour le compte de l'État) :

SOGUIPAMI – exploitation minière et commercialisation de minerais pour le compte de l'État.

ANAIM – activités liées à l'aval minier et au transport de matières premières pour le compte de l'État

Matérialité

① La matérialité est un seuil ou un pourcentage utilisé pour déterminer quels sont les flux de recettes les plus importants et les entreprises qui contribuent de manière significative au secteur extractif d'un pays.

Le GMP a-t-il évalué si les entreprises d'État perçoivent des revenus (en espèces ou en nature) de la part d'entreprises privées ou de filiales/joint ventures du secteur extractif ?

Oui Non

Le GMP a-t-il évalué si les entreprises d'État effectuent des paiements ou des transferts au gouvernement ?

Oui Non

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est « oui », le GMP connaît-il la valeur de ces revenus, paiements ou transferts ?

Oui Non

Le GMP a-t-il déterminé si ces recettes, paiements ou transferts sont significatifs ?

Oui Non

Si la réponse est oui, notez si le seuil de matérialité de ces paiements est différent de celui des autres flux de recettes :

Documentation des discussions du GMP :

Le GMP a décidé que les entreprises d'Etat quelque soit leurs paiements soient mises dans le périmètre de l'ITIE

Parmi les entreprises d'État significatives, certaines sont-elles des [entreprises soutenant l'ITIE](#) ?

Oui Non

Si oui, lesquelles : l'ANAIM

Analyse du Secretariat International.

<https://eiti.org/companies>

L'ANAIM ne figure pas parmi les entreprises soutenant l'ITIE

Confirmation qu'il n'y a pas de seuil pour les entreprises étatiques.

Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| Question | Réponse |
|---|--|
| Rôle des entreprises d'État et relation avec le gouvernement 2.6.a.i | Quelle ou quelles entités gouvernementales sont chargées de déterminer le rôle des entreprises d'État dans le secteur de Choose an item. et les relations financières entre le gouvernement et les entreprises d'État ? |
| Niveau de participation 2.6.a.ii | Quelle ou quelles entités gouvernementales et entreprises d'État détiennent les informations sur le niveau de participation dans les entreprises opérant dans le secteur de Choose an item. , y compris celles détenues par des filiales d'entreprises d'État ou par le biais de joint ventures, ainsi que sur les transactions ? |
| États financiers audités 2.6.c | Quelle entité gouvernementale est chargée de définir les règles applicables aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des entreprises d'État, à la passation de marchés, à la sous-traitance et à la gouvernance d'entreprise ? |

Exigences techniques

| Exigé | 2.6.a.i – Rôle des entreprises d'État et relation avec le gouvernement |
|----------------------|---|
| Disponibilité | L'explication du rôle de la ou des entreprises d'État dans le secteur de Choose an item. est-elle disponible ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| | Une explication des règles et pratiques en vigueur concernant les relations financières entre le gouvernement et les entreprises d'État est-elle disponible ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| | Cette explication couvre-t-elle les éléments suivants (cochez ce qui est couvert) ? <input checked="" type="checkbox"/> une description des règles et des pratiques régissant les transferts de fonds entre les entreprises d'État et l'État : les dispositions législatives et réglementaires existantes qui régissent la participation de l'État dans les industries pétrolières, gazières et minières ; |

- si l'entreprise d'État peut recevoir et a reçu des transferts budgétaires, des subventions ou des capitalisations de la part de l'État (ainsi que leur valeur) et si, dans l'ensemble, la pratique est conforme aux règles ;
- si l'entreprise d'État est obligée de verser des dividendes, si le conseil d'administration de l'entreprise d'État décide de ses propres dividendes et si, dans la pratique, des dividendes ont été versés ou déclarés, ainsi que la valeur correspondante ;
- si la ou les entreprises d'État sont autorisées à conserver des bénéfices et si elles l'ont fait au cours de l'année examinée, la valeur correspondante ;
- si la ou les entreprises d'État sont autorisées à réinvestir dans leurs propres opérations, si elles l'ont fait, la valeur correspondante ;
- si la ou les entreprises d'État sont autorisées à recevoir un financement de tiers (sous forme de dette ou de capitaux propres) et la valeur correspondante.

L'explication comprend-elle les divulgations ci-dessus relatives aux :

- joint ventures des entreprises d'État : Oui Non
- filiales des entreprises d'État : Oui Non

Où peut-on trouver l'explication du rôle des entreprises d'État dans le secteur ?

Divulgations systématiques : SOGUIPAMI : www.soguipami.gn

ANAM : www.anaim.gn

Documents officiels gouvernementaux :

Ministère des Mines et de la Géologie – circulaires et arrêtés sur la gouvernance et la participation de l'État dans les entreprises extractives.

Ministère de l'Économie et des Finances – directives sur la gestion financière et les transferts entre l'État et les entreprises d'État.

ET / OU

Autres sources : [Rapport de l'ITIE- GUINEE 2022 entre Pages 60 et 70, site internet de l'ITIE – page 64](#)

Où peut-on trouver l'explication des règles et pratiques en vigueur concernant les relations financières entre le gouvernement et les entreprises d'État significatives ?

Divulgations systématiques : Sites internet des entreprises d'État significatives :

SOGUIPAMI : www.soguipami.gn

– informations sur la gestion financière et la participation de l'État.

ANAM : www.anaim.gn

– détails sur les flux financiers entre l'entreprise et l'État.

Documents officiels gouvernementaux :

Ministère des Mines et de la Géologie – arrêtés et circulaires sur les règles de gouvernance et les relations financières.

Ministère de l'Économie et des Finances – directives sur la gestion des transferts et des flux financiers entre l'État et les entreprises d'État.

Études thématiques et audits ITIE : Analyses et publications sur la conformité des entreprises d'État avec la réglementation financière et la transparence des flux. ET / OU

Autres sources Les rapports ITIE 2021 et 2022 présentent des sections détaillant les règles et pratiques financières, y compris les transferts, dividendes, subventions et réinvestissements des entreprises d'État (p. ex. pages 50-65 pour 2021, pages 55-70 pour 2022).

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Est-ce que vous ou l'une des parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que la **sélection des entreprises d'État** est adéquate compte tenu du contexte du pays ? Que la **liste des entreprises d'État significatives est incomplète, peu fiable ou obsolète** ? Que les **flux de recettes identifiés sont incomplets** ou que certains paiements n'ont pas été pris en compte ?

Oui Non

Si **oui**, précisez : par exemple, la liste des entreprises d'État sélectionnées est **incomplète, peu fiable ou incorrecte** OU la liste des flux de recettes examinées est **incomplète, peu fiable ou incorrecte**.

Est-ce que vous ou l'une des parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que les **règles et pratiques** concernant les relations financières entre le gouvernement et les entreprises d'État sont **incomplètes, peu fiables ou incorrectes (c'est-à-dire obsolètes)** ?

Oui Non

Si **oui**, précisez : par exemple, la liste des règles et pratiques expliquées ne couvre pas certains domaines de la Norme, les valeurs des transactions sont incorrectes, etc.

Est-ce que vous ou l'une des parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) avez des **doutes** sur l'**exhaustivité, la plausibilité et la fiabilité** des informations concernant les entreprises d'État et leurs relations financières avec le gouvernement ?

Oui Non

Si **oui**, précisez :

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est « oui », ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

Oui Non

Décrivez

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de ces informations :

Expliquez : **peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.**

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation d'informations sur les entreprises publiques et les flux de recettes :

Expliquez : *peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité ?

Divulgations systématiques : *site internet ou publication régulière par les détenteurs de l'information. Il peut également s'agir d'un audit réalisé par l'institution de contrôle de l'État, l'inspecteur général, etc.*

ET / OU

Autres sources : *Rapport de l'ITIE- GUINEE 2022 Page 15 du Résumé, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.*

Exigé 2.6.a.ii – Niveau de participation

Disponibilité

Des informations sont-elles disponibles sur le niveau de participation du gouvernement et des entreprises d'État dans les sociétés opérant dans le secteur de l'intérieur du pays ? Choose an item.

Oui Non

Cela inclut-il les entreprises qui sont :

- détenues par des filiales d'entreprises d'État : Oui Non
- détenues par des joint ventures d'entreprises d'État : Oui Non

Ces informations comprennent-elles :

- tout changement dans le niveau de participation au cours de la période de déclaration ?
 Oui Non
- le détail des conditions liées à leur participation au capital ?
 Oui Non
- leur niveau de responsabilité dans la couverture des dépenses aux différentes phases du cycle du projet (par exemple, actions entièrement libérées, fonds propres librement disponibles ou intérêts produits) ?
 Oui Non

Où peut-on trouver les informations sur le niveau de participation du gouvernement et des entreprises d'État et sur le rôle des entreprises d'État dans le secteur ?

Sites internet des entreprises d'État significatives :

SOGUIPAMI : www.soguipami.gn

– missions, activités et participation de l'État.

ANAM : www.anaim.gn

– activités extractives et implication financière de l'État.

Documents officiels gouvernementaux :

Ministère des Mines et de la Géologie – arrêtés, circulaires et directives sur la gouvernance et la participation de l'État.

Ministère de l'Économie et des Finances – informations sur les participations financières, transferts et flux de revenus.

Études thématiques et audits ITIE : Analyses portant sur le rôle et la gouvernance des entreprises d'État dans le secteur extractif, y compris leurs relations financières avec l'État. ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE 2022 page 71

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Est-ce que vous ou l'une des parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que les informations sur le niveau de participation du gouvernement et des entreprises d'État sont **incomplètes, incorrectes (c'est-à-dire obsolètes) ou peu fiables** ?

Oui Non

Si **oui**, précisez : par exemple, le niveau de participation a récemment changé et cela n'est reflété nulle part.

Si **oui**, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

Oui Non

Décrivez

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si **oui**, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation du niveau de participation :

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité du niveau de participation ?

Divulgations systématiques : [RAPPORTS de la SOGUIPAMI](#) site internet ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#). Il peut également s'agir d'un audit réalisé par l'institution de contrôle de l'État, l'inspecteur général, etc.

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Exigé

2.6.a.ii – Dispositions concernant les prêts ou les garanties de prêt

Applicabilité

L'État accorde-t-il des prêts ou des garanties de prêt à des entreprises opérant dans le secteur de **Choose an item**. à l'intérieur du pays, y compris à des entreprises d'État ?

Oui Non

Une entreprise d'État a-t-elle des prêts en cours ou des garanties de prêt en faveur d'une entreprise extractive opérant dans le secteur de **Choose an item**. au cours de l'année examinée ?

Oui Non

Où peut-on trouver l'examen de l'applicabilité des prêts ou des garanties de prêts au cours de la période examinée ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#).

ET / OU

Autres sources : [procès-verbal des réunions du GMP, étude de cadrage, rapport de l'ITIE \(année et numéro de page\), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.](#)

Disponibilité

Si oui, le détail de ces prêts et transactions est-il disponible ?

Oui Non

La durée et les conditions du prêt (c'est-à-dire le calendrier de remboursement et le taux d'intérêt) sont-elles précisées ?

Oui Non

Où peut-on trouver les informations concernant les prêts et les garanties de prêts par l'État et les entreprises d'État, y compris la valeur, le calendrier de remboursement et le taux d'intérêt ?

Divulgations systématiques Sites internet des entreprises d'État significatives :

SOGUIPAMI : www.soguipami.gn

– missions, activités et participation de l'État.

ANAM : www.anaim.gn

– activités extractives et implication financière de l'État.

Documents officiels gouvernementaux :

Ministère des Mines et de la Géologie – arrêtés, circulaires et directives sur la gouvernance et la participation de l'État.

Ministère de l'Économie et des Finances – informations sur les participations financières, transferts et flux de revenus.

Études thématiques et audits ITIE : Analyses portant sur le rôle et la gouvernance des entreprises d'État dans le secteur extractif, y compris leurs relations financières avec l'État ET / OU

Autres sources : [Rapport de l'ITIE \(année et numéro de page\), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.](#)

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Est-ce que vous ou l'une des parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que les informations sur les prêts et garanties de prêts sont **incomplètes, peu fiables ou obsolètes** ?

Oui Non

Si oui, précisez : par exemple, la liste des prêts est incomplète ou obsolète, et ne reflète donc pas le niveau actuel de prêts.

Si oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

Oui Non

Décrivez

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des prêts et garanties de prêts :

Expliquez : *peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité ?

Divulgations systématiques : *site internet ou publication régulière par les détenteurs de l'information. Il peut également s'agir d'un audit réalisé par l'institution de contrôle de l'État, l'inspecteur général, etc.*

ET / OU

Autres sources : *Rapport de l'ITIE (année 2022 page 15 site internet de l'ITIEc.*

Exigé

2.6.b - États financiers audités

Disponibilité

Les états financiers audités des entreprises d'État du secteur sont-ils accessibles au public ?

Oui Non

Si les états financiers ne sont pas disponibles, ces documents financiers principaux sont-ils disponibles ?

principaux documents financiers (c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat, le flux de trésorerie)

- bilan Oui Non
- compte de résultat Oui Non
- flux de trésorerie Oui Non

Les entités déclarantes ont-elles signalé des obstacles juridiques ou réglementaires à la publication ponctuelle des états financiers audités ?

Oui Non

Où peut-on trouver les états financiers des entreprises d'État ou les principaux documents financiers ?

Divulgations systématiques *Rapports annuels et états financiers publiés par les entreprises d'État elles-mêmes (ex. SOGUIPAMI, SONAP) sur leurs sites officiels ;*

Ministère de l'Économie et des Finances (Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité publique) qui centralise les états financiers des entités publiques ;

Cour des Comptes, qui assure l'audit externe des entreprises publiques et publie périodiquement des rapports ; ET / OU

Autres sources : *Rapports ITIE Guinée, qui compile et présentent les principales informations financières (bilan, résultat, flux de trésorerie) lorsque les états audités ne sont pas disponibles.*

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Est-ce que vous ou l'une des parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que les **états financiers ne sont pas tous publiés (incomplets), sont peu fiables ou obsolètes ?**

Oui Non

Si **oui**, précisez : par exemple, la moitié seulement des entreprises d'État publie des états financiers, les états financiers ne sont pas audités (peu fiables), ils ne contiennent pas les informations nécessaires.

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des états financiers annuels ?

Divulgations systématiques : [La Cour des Comptes et l'Inspection Générale des Finances](#).

ET / OU

Autres sources : [Rapport de l'ITIE \(année et numéro de page\)](#), étude de cadrage, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Si la réponse à la question ci-dessus est « oui », ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

Oui Non

Décrivez

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de ces informations :

Expliquez : [peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.](#)

S'il existe des obstacles réglementaires ou juridiques à la divulgation ponctuelle des états financiers audités, ces obstacles sont-ils **clairement documentés par l'entité déclarante (entreprise d'État)** ?

Oui Non

Où peut-on trouver cette documentation ?

Divulgations systématiques : [site internet ou publication régulière par les détenteurs de l'information](#). Indiquez les liens classés par entreprise d'État

ET / OU

Autres sources : [Rapport de l'ITIE \(année et numéro de page\)](#), étude de cadrage, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Exigé

2.6.c – Gouvernance d'entreprise

Disponibilité Les règles et pratiques relatives aux éléments suivants sont-elles disponibles pour toutes les entreprises d'État significatives ?

- dépenses de fonctionnement et dépenses en capital des entreprises d'État
 Oui Non
- passation de marché
 Oui Non
- sous-traitance
 Oui Non
- gouvernance d'entreprise (par exemple, composition, processus de nomination, mandat et Code de conduite du Conseil d'administration)
 Oui Non

Où peut-on trouver cette documentation ?

Dépenses de fonctionnement et d'investissement :

Lois de finances annuelles (publiées au Journal Officiel).

Documents budgétaires du Ministère de l'Économie et des Finances et du Ministère du Budget.

Passation de marchés et sous-traitance :

Code des Marchés Publics et ses décrets d'application (Journal Officiel, site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – ARMP).

Rapports annuels de l'ARMP.

Gouvernance d'entreprise (CA, nomination, mandat, code de conduite) :

Statuts des entreprises d'État (consultables auprès du Ministère de tutelle).

Décrets/arrêtés de nomination publiés au Journal Officiel.

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage de l'ITIE, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Est-ce que vous ou l'une des parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que les informations sur les règles et pratiques divulguées des entreprises d'État concernant les dépenses de fonctionnement et dépenses en capital des entreprises d'État, la passation de marchés, la sous-traitance et la gouvernance d'entreprise **sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?**

Oui Non

Si oui, précisez : par exemple, les informations ne sont pas disponibles pour la moitié des entreprises d'État, etc.

Si oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

Oui Non

Décrivez

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de toutes ces informations :

Expliquez : *peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des états financiers annuels ?

Divulgations systématiques : La Cour des comptes

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, étude thématique de l'ITIE, etc.

Attendu 2.6.a.ii – Changements dans le niveau de participation

Applicabilité Y a-t-il eu des changements dans le niveau de participation du gouvernement et des entreprises d'État au cours de la période de déclaration de l'ITIE ?

Oui Non

Disponibilité Si oui, les conditions de la transaction, notamment le détail de l'évaluation et des revenus, sont-elles rendues publiques ?

Oui Non

Où peut-on trouver les conditions de la transaction ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#).

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Attente envers les entreprises soutenant l'ITIE 2.6.c – Politiques de lutte contre la corruption et processus de vérification préalable

Disponibilité Si une ou plusieurs des entreprises d'État significatives du pays est une entreprise soutenant l'ITIE :

La ou les entreprises d'État disposent-elles d'une politique de lutte contre la corruption ?

Oui Non

Expliquez : *Bien qu'il n'y ait pas de référence directe à une politique spécifique des Entreprises d'Etat la loi prévoit la participation des entreprises publiques et privées aux efforts de lutte contre la corruption.*

La politique de lutte contre la corruption est-elle accessible au public ?

Oui Non

Certaines informations témoignent-elles du fait que les entreprises d'État appliquent des processus de vérification préalable rigoureux ?

Oui Non

Celà est démontré par l'existence des Conseils d'Administration pour chacune de ces entreprises

Où peut-on trouver les informations sur les politiques de lutte contre la corruption ?

Divulgations systématiques : A l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et de la Politique de Bonne gouvernance site internet ou publication régulière par les entreprises d'État. Classez les sources par entreprise d'État

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Où peut-on trouver les informations sur les processus de vérification préalable effectués par les entreprises d'État ?

Divulgations systématiques : A l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et de la Politique de Bonne Gouvernance, et l'Organisation de Certification des Entreprises (OCE), le site internet officiel du gouvernement guinéen

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Encouragé 2.6.a.i – Définition et discussion du terme « entreprise d'État »

Applicabilité Le GMP a-t-il discuté de sa définition du terme « entreprises d'État » et apporté une documentation à l'appui ?

Oui Non

A-t-il pris en compte les lois et les structures gouvernementales nationales ?

Oui Non

Si oui, précisez : Le GMP a pris en compte les lois nationales (notamment le Code minier et les textes de création des entreprises publiques) ainsi que les structures gouvernementales de tutelle dans la définition des entreprises d'État.

Où peut-on trouver confirmation de la définition et des discussions du GMP ?

Dans les Procès-verbaux des réunions du GMP

Autres sources : Rapport de l'ITIE 2021 pages 14, 15 et 122

Rapport de l'ITIE 2022 pages 12 et 13

Encouragé 2.6.a.ii – Comparaison des conditions de prêt

Disponibilité Le GMP a-t-il envisagé de comparer les conditions des prêts avec celles de prêts aux conditions du marché ?

Oui Non

Si oui, où peut-on trouver cette analyse ?

Divulgations systématiques : site internet de la ou des entreprises d'État. Classez les sources par entreprise d'État de l'institution de contrôle (cf. [détenteurs de l'information](#))

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Encouragé 2.6.d - Investissements

Disponibilité Parmi les entreprises d'État significatives, certaines réalisent-elles des investissements dans les industries extractives ?

Oui Non

Précisez : Parmi les entreprises d'État significatives en Guinée, plusieurs réalisent des investissements dans les industries extractives, notamment dans le secteur minier, comme la SOGUIPAMI et certaines coentreprises publiques-privées.

Les informations sur ces investissements sont-elles dans le domaine public ?

Oui Non

Précisez : SOGUIPAMI (Société Guinéenne du Patrimoine Minier) ;

ANAIM (Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières)

Ces divulgations comprennent-elles des renseignements sur les actifs et les passifs ?

Oui Non

Les entreprises d'État tiennent-elles compte de la transition énergétique et des risques climatiques dans leurs décisions d'investissement ?

Oui Non

Précisez : **La SOGUIPAMI** dans ses coentreprises minières, des projets pilotes incluent l'utilisation de technologies plus économes en énergie et la gestion des déchets miniers pour limiter l'impact environnemental.

Les Rapports ITIE 2021 et 2022 mentionnent certains investissements dans des infrastructures plus durables.

L'ANAIM a initié des études d'impact environnemental pour certaines infrastructures minières, intégrant des éléments liés au changement climatique, comme la gestion des ressources en eau et la résilience des sites aux inondations.

Où peut-on trouver des informations sur les investissements et un alignement sur des considérations plus larges ?

Divulgations systématiques : Les rapports annuels et publications officielles des entreprises d'État concernées, comme SOGUIPAMI (www.soguipami.gouv.gn) et ANAIM (www.anaim.gouv.gn) Les documents d'orientation et études d'impact environnemental publiés par les autorités de tutelle. (www.mine.gouv.gn)

ET / OU

Autres sources : *Rapport de l'ITIE 2021 et 2022*

Encouragé

2.6.e – Information sur l'identité et la propriété effective des agents, intermédiaires, fournisseurs ou sous-traitants

Disponibilité

Les entreprises d'État ont-elles divulgué les informations suivantes (pour les transactions significatives) ?

- identité de leurs agents ou intermédiaires
 Oui Non
- propriété effective de leurs agents ou intermédiaires
 Oui Non
- identité de leurs fournisseurs ou sous-traitants
 Oui Non
- propriété effective de leurs fournisseurs ou sous-traitants
 Oui Non

Précisez : ANAIM et SOGUIPAMI

Où peut-on trouver les informations relatives à l'identité et à la propriété effective des agents, intermédiaires et sous-traitants ?

Divulgations systématiques : Sites officiels des entreprises d'État

ET / OU

Autres sources : *Rapport de l'ITIE 2021 et 2022*

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Est-ce que vous ou l'une des parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que les informations sur la propriété effective des entreprises d'État sont **incomplètes, peu fiables, ou obsolètes** ?

Oui Non

Si oui, pourquoi les informations sont-elles omises ?

Précisez :

Si oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

Oui Non

Décrivez

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de toutes ces informations :

Expliquez : *peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité relative à l'identité et la propriété effective des agents ou intermédiaires, fournisseurs ou sous-traitants pour les transactions significatives ?

Divulgations systématiques : *Au ministère des mines et géologie.*

ET / OU

Autres sources : *Rapport de l'ITIE 2022 de la page 6 à 15 www.itie-guinee.org*

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Le GMP souligne les progrès réalisés dans la collecte et la divulgation des informations relatives aux agents, intermédiaires, fournisseurs et sous-traitants, tout en notant que certaines informations sur l'identité et la propriété effective pourraient encore être renforcées. Afin d'améliorer davantage la qualité et la fiabilité des données, le GMP recommande :

Le renforcement des procédures de collecte et de vérification des informations ;

Une coordination encore plus étroite entre les entreprises d'État, le gouvernement et le Secrétariat Exécutif ITIE ;

L'intégration de ces priorités dans le plan d'action national ITIE pour assurer une transparence optimale.

Bien que des obstacles subsistent, tels que la diversité des formats de rapports financiers et la sensibilité de certaines informations, le GMP encourage les entreprises et le gouvernement à poursuivre leurs efforts de formation, d'audit et de communication. Ces initiatives contribueront à renforcer la confiance des parties prenantes et à garantir l'exhaustivité et la fiabilité des données.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer un mécanisme efficace de transparence et de redevabilité pour la participation des entreprises d'État et de l'État dans son ensemble, grâce à une compréhension publique de la gestion des entreprises d'État conformément au cadre réglementaire pertinent. Ces informations constituent la base pour des améliorations en continu de la contribution des entreprises d'État à l'économie nationale, que ce soit d'un point de vue financier, économique ou social, et renforcent la compréhension de la mesure dans laquelle les décisions d'investissement des entreprises d'État sont alignées sur les intérêts publics à long terme.

Utilisation de l'information

1. Le GMP considère-t-il que le seuil de matérialité choisi pour sélectionner les entreprises d'État ayant une obligation de divulgation est approprié compte-tenu du contexte national ?

Oui Non

Si oui, précisez ANAIM et SOGUIPAMI

2. Y a-t-il eu des problèmes ou des controverses importants, ou des réformes en cours concernant la participation de l'État ou la gouvernance des entreprises d'État au cours de la période couverte par les dernières divulgations de l'ITIE ?

Oui Non

Si oui, précisez

3. Le GMP considère-t-il que les informations relatives à la participation de l'État et aux entreprises d'État sont divulguées de manière accessible, et permettent au public de comprendre si la gestion des entreprises d'État se fait conformément au cadre réglementaire pertinent ?

Oui Non

Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format : *Rapports ITIE Guinée 2021 et 2022*

Format : PDF.

Contenu : données financières consolidées, paiements effectués par les entreprises extractives, revenus perçus par l'État, participations dans les projets miniers, et informations sur certaines transactions significatives.

Données publiques des entreprises d'État

Format : PDF ou publications web.

Contenu : rapports annuels, états financiers simplifiés, informations sur les projets et investissements, et études d'impact environnemental pour certains projets.

Sites web officiels du gouvernement et des entreprises d'État

Format : HTML / pages web téléchargeables.

Contenu : informations générales sur les structures, missions, projets en cours, et parfois rapports synthétiques.

4. Les informations décrites ci-dessus sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel ?

Oui Non

Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format :

5. Le GMP a-t-il effectué une analyse concernant la participation de l'État, notamment une analyse des textes réglementaires, des transactions financières, des états financiers ou de la gouvernance des entreprises d'État ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse et ses principales conclusions : *Dans les rapports ITIE 2021 et 2022*

6. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse : *Rapports annuels et publications sur les sites web des entreprises comme SOGUIPAMI et ANAIM Rapports ITIE Guinée 2021 et 2022*

Rapports ITIE Pages: 14–16 (2021) et 12–15 (2022).

7. La publication d'informations au titre de l'Exigence 2.6 a-t-elle suscité des discussions sur la contribution des entreprises publiques à la production de recettes ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse : Dans les rapports ITIE 2022 et précédent

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Les informations essentielles sur les entreprises d'État, leur rôle, leur gouvernance et leurs transactions financières sont largement disponibles et fiables.

Le GMP a documenté et analysé les flux significatifs, et les parties prenantes peuvent suivre la contribution des entreprises publiques aux recettes de l'État.

Les points restant à améliorer concernent surtout l'accessibilité en format ouvert et la ponctualité des publications, ce qui justifie de ne pas mettre 100.

Analyse du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

2.6.a.i – Rôle des entreprises d'État et relation avec le gouvernement

Exigé

Identification et rôle des entreprises étatiques : Le Rapport ITIE 2022 présente un aperçu des règles et des relations statutaires entre les entreprises d'État (SOGUIPAMI, ANAIM et ONAP) et le gouvernement dans les secteurs minier, pétrolier et gazier. Les deux entreprises d'État dans le secteur minier assument différents rôles. La SOGUIPAMI est désormais responsable du portefeuille des participations de l'État dans le secteur extractif et elle détient elle-même des participations mineures dans des projets d'exploration et d'extraction. L'ANAIM gère les infrastructures appartenant à l'État, dont le port de Kamsar, et reçoit des frais de transport (loyer d'infrastructures – voir exigence

| | |
|--|---|
| | <p>4.4). Au moment du début de la Validation (aout 2025) une nouvelle entreprise étatique a été créé, NIMBA Mining, qui a désormais reçu la licence qui a été retirée de GAC. (Décret D/2025/143/PRG/CNRD/SGG DU 04 aout 2025 portant octroi d'une concession minière à la Société Nibma Mining Company S.A. (NMC S.A). Le décret contient 4 articles (DECRET D/2025/142/PRG/CNRD/SGG 04 AOUT 2025. CRÉANT ET FIXANT LES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ NIMBA MINING COMPANY S.A.). Le fonctionnement de cette société n'est pas considéré pour cette Validation vu qu'elle n'a pas encore été en fonction en 2022 ou 2023. Par contre, le rapportage ITIE doit couvrir toutes les activités couvertes par la Norme en ce qui concerne les entreprises de l'Etat à partir de 2025. Les statuts doivent être publiés.</p> <p>Les statuts de l'ANAIM sont disponibles ici : https://journal-officiel.sgg.gov.gn/JO/2016/guinee-jo-2016-11-12.pdf</p> <p>Décret n° D/2016/163/PRG/SGG du 13 juin 2016</p> <p>Pour la Validation, le secteur de pétrole n'est pas considéré, comme il n'y avait pas d'activités d'importance dans le secteur pétrolier, ni des versements de l'ONAP au gouvernement.</p> <p>Le rapport couvre également CBG e terme de gouvernance, fiscalité et dépenses sociales, même si la participation de l'état ne détient pas la majorité des actions et que la CBG n'est pas régie par la loi N° L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 relative à la gouvernance financière des sociétés et établissements publics en République de Guinée.</p> <p>La Secrétariat international est de la vue que la sélection des entreprises d'État est adéquate pour l'année sous revue (2022) mais note que Nimba Mining doit être couvert au futur.</p> <p>La description des <u>règles</u> et des <u>pratiques</u> régissant les transferts de fonds entre les entreprises d'État et l'État :</p> <p>ANAIM : Selon le statut (Art 2) ANAIM est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), prévu par les dispositions des articles 959 et 960 du code des activités économiques, sans préjudice des dispositions de l'Acte uniforme OHADA. L'ANAIM est un établissement public régi par le droit des sociétés commerciales du traité OHADA et les règles spécifiques le concernant. Elle est administrée conformément aux dispositions des présents statuts, dans le respect des règles générales applicables aux sociétés anonymes, notamment les actes uniformes du Traité OHADA et de la Loi U2015/022/AN du 13 Août 2015, portant gouvernance financière des sociétés et établissements publics en République de Guinée.</p> <p>Les pratiques sont décrits dans le rapport (p. 65 pour l'ANAIM : 4.1.8.2.1 L'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM). Et p 70 / 4.1.8.2.2 La Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI) du rapport 2022.</p> <p>Une explication des <u>règles</u> et <u>pratiques</u> en vigueur concernant les relations financières entre le gouvernement et les entreprises d'État est dans le rapport décrit pour la relation entre CBG et l'état (p. 62).</p> <p>Le rapport pourrait d'avantage mieux décrire les règles et pratiques en vigueur concernant les relations financières entre</p> |
|--|---|

| | |
|---|---|
| | l'Etat et ANAIM, Nimba et SOGUIPAMI. Ceci est important surtout en relation de l'exigence 6.2. |
| 2.6.a.ii – Niveau de participation <i>Exigé</i> | <p>Le Rapport ITIE 2022 contient une liste des parts que détenait l'État et la SOGUIPAMI en amont en 2022. Le rapport fournit également un aperçu des conditions rattachées aux parts de l'État dans les secteurs minier, pétrolier et gazier (p.71)</p> <p>Le rapport ITIE 2022 documente également les changements de propriété survenus en 2022. 5 nouvelles participations en 2022.</p> <p>Le SOGUIPAMI peut rentrer dans des accords de partenariat avec d'autres entreprises pour la phase de recherche, ou les partenaires vont prendre une plus grande charge de coûts étant donné les limitations financières de la SOGUIPAMI de lever ces propres fonds. Le Ministre des Mines reconnaît cette investissements initiale et garantit que la dite entreprise reçoit une participation d'opérateur dans la licence d'exploitation.</p> |
| 2.6.a.ii – Dispositions concernant les prêts ou les garanties de prêt <i>Exigé</i> | <p>Selon le Rapport ITIE 2022 et de l'avis des parties prenantes, L'État n'accorde pas de prêts ou des garanties de prêt à des entreprises opérant dans le secteur minier en Guinée.</p> <p>De même, aucune entreprise d'État n'a de prêts en cours ou des garanties de prêt en faveur d'une entreprise extractive opérant dans le secteur minier au cours de l'année 2022 (p.55-70).</p> <p>Par contre, l'Etat avait accordé à l'ANAIM un prêt de USD 25 m en 2025. Une Commission mixte fiscale s'est tenue en 2016 constituée par l'Etat, l'ANAIM et la CBG pour décider que le prêt serait repayé par la CBG, et non l'ANAIM et la CBG bénéficie de l'imputation du montant des remboursements sur son impôt sur les sociétés dû. Le rapport suit le remboursement, le solde étant USD 1.4m en 2022 et l'imputation de la CBG a déjà été achevée en 2018. L'ANAIM a donné un prêt à l'Etat qui est train d'être remboursé par CBG.</p> |
| 2.6.b – États financiers audités <i>Exigé</i> | Rapports de commissaires aux comptes sont disponibles pour la SOGUIPAMI . Le site de ANAIM ne présente pas les États financiers audités. |
| 2.6.c – Gouvernance d'entreprise <i>Exigé</i> | <p>Le rapport ITIE 2022 décrit (p.64) Les règles et pratiques relatives à la gouvernance d'entreprise.</p> <p>SOGUIPAMI décrit les politiques liées aux dépenses d'opération et d'investissement des entreprises d'État, à la sous-traitance et à la gouvernance d'entreprise par le biais des publications des textes des lois. La politique sur la passation des marchés est encadrée par le code des marchés publics. Ce n'est pas décrit dans le rapport – pas clair si il y a un propre manuel de procédure. Ceci n'est pas le cas pour l'ANAIM.</p> <p>La liste actuelle des membres du conseil de l'ANAIM démontre (voir aussi https://journal-officiel.sgg.gov.gn/JO/2022/guinee-jo-2022-12-22-sp.pdf DECRET D/2022/565/PRG/CNRD/SGG) que le Président même est devenu président du conseil en 2022. Ceci est omis dans le rapport ITIE.</p> |
| 2.6.a.ii – Changements dans le niveau de participation | Les changements de la participation sont notés dans le rapport. |

| | |
|--|---|
| <i>Attendu</i> | |
| <p>2.6.c – Politiques de lutte contre la corruption et diligence raisonnable des entreprises soutenant l'ITIE (entreprises d'État)</p> <p><i>Attente envers les entreprises soutenant l'ITIE</i></p> | <p>« Bien qu'il n'y ait pas de référence directe à une politique spécifique des Entreprises d'Etat la loi prévoit la participation des entreprises publiques et privées aux efforts de lutte contre la corruption. « La loi n'est pas précisé. Il n'existe pas des politiques de lutte contre la corruption, ni sur les pratique pour le des processus de vérification préalable rigoureux, par exemple screening des fournisseurs.</p> <p>La SOGUIPAMIN note que les manuels de procédure et la charte de bonne conduite sont les équivalents. Le manuel de procédure n'est pas public au moment de la Validation.</p> |
| <p>2.6.a.i – Définition et discussion du terme « entreprise d'État » dans le contexte national</p> <p><i>Encouragé</i></p> | <p>Il n'y avait pas encore de discussion sur le rôle de NIMBA mining a cote de SOGUIPAMIN et ANAIM, mais des consultations il est claire que l'objectif est de former une entreprise étatique qui puisse exécuter des projets miniers stratégiques sans d'être limite par les statuts. Il serait nécessaire pour l'ITIE d'assurer que les statuts sont publiees d'expliquer la différence de fonctionnement surtout entre SOGUIPAMI et NIMBA, ainsi que les obligations pour NIMBA de verser verser des dividendes, par quelle voie elle obtient des licences et les règles sur les bénéfices non distribuées. Les statuts de Nimba ne sont pas encore publics.</p> |
| <p>2.6.a.ii – Comparaison des conditions de prêt</p> <p><i>Encouragé</i></p> | <i>Non applicable</i> |
| <p>2.6.d – Investissements</p> <p><i>Encouragé</i></p> | <p>ANAIM ne présente pas des données ou information sur ces investissements via l'ITIE or par ses divulgations propres. L'entreprise normalement laisse les utilisateurs des infrastructures faire les investissements et les laisse être rembourse par ANAIM. Il n'existe pas des chiffres financières</p> |
| <p>2.6.e – Information sur l'identité et la propriété effective des agents, intermédiaires, fournisseurs ou sous-traitants</p> <p><i>Encouragé</i></p> | <p>Non traité SOGUIPAMI note que cet aspect est couvert sous le manuel de procédure (nous n'avons pas vu ledit manuel, d'a partir des consultations il semble que c'est sous revue).</p> |
| <p>Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations</p> <p><i>Exigé</i></p> | <p>Le GMP note que de leur point de vue les informations sont complètent.</p> |
| <p>Objectif sous-jacent</p> | <p>Les rapports ITIE reprennent en grande partie les informations des années précédentes. Pour 2022, le rapport omet le décret qui nomme le président à la présidence de l'ANAIM (D/2022/565/PRG/CNRD/SGG). Il s'agit d'une évolution importante dans la structure de gouvernance. Il serait utile pour le débat public que le prochain rapport mentionne également toute évolution significative dans la participation de l'État, telle que la création d'une nouvelle entreprise publique, ou que soit publiée une note thématique pouvant être consultée sur leur site web et dans le rapport thématique. Le rapport pourrait également</p> |

| | |
|---|--|
| | <p>expliquer de manière plus concise les relations financières entre (toutes les !) entreprises publiques et le gouvernement, tant sur le plan juridique que dans la pratique. Cela est fait pour la CBG-ANAIM, mais pas pour les autres structures et relations.</p> <p>Il est nécessaire de clarifier l'exigence 2.6.c : décrire les règles et pratiques relatives aux dépenses d'exploitation et d'investissement, à la passation des marchés, à la sous-traitance et à la gouvernance d'entreprise (par exemple, la composition et la nomination du Conseil d'administration, le mandat du Conseil et le code de conduite) des entreprises publiques, en particulier pour l'ANAIM et Nimba Mining.</p> <p>Enfin, l'absence de rapports d'activité de l'ANAIM et de déclarations financières ne répond pas aux exigences de la Norme ITIE en matière de transparence des entreprises publiques.</p> |
| Pertinence des données lorsqu'elles sont liées aux questions/réformes en cours dans le pays | Ces questions sont particulièrement pertinentes dans le contexte des ambitions du gouvernement d'augmenter sa participation dans le secteur. |
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques | <p>Activités de la SOGUIPAMI : RAPPORT-DACTI</p> <p>https://soguipami.net/wp-content/uploads/2023/02/rapport-CAC-SOGUIPAMI-2023.pdf</p> <p>VITES-2022-DE-LA-SOGUIPAMI2.pdf</p> <p>Etats financier de la SOGUIPAMI https://soguipami.net/wp-content/uploads/2023/02/rapport-CAC-SOGUIPAMI-2023.pdf</p> |
| Sur la ponctualité des divulgations | |
| Sur le format (ouvert ou non) des divulgations | |
| Sur l'utilisation des données | |
| Autres observations | |

Exigence 4.5 : Transactions liées aux entreprises d'État

L'Exigence établit la présence d'entreprises d'État et leur matérialité au cours de la période examinée. Elle porte également sur le respect des règles en vigueur par les entreprises d'État au cours de l'année examinée.

L'Exigence 4.5 porte sur le montant et la ventilation des recettes transférées ou reçues au cours de la période examinée.

Ressources

Ressources : [Texte complet de l'Exigence](#), [guide de la Validation](#)

Note d'orientation : [Comprendre les états financiers des entreprises d'État](#) (en anglais)

Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

Applicabilité de l'exigence

① Il revient au GMP d'établir si cette exigence est applicable.

Si l'Exigence 2.6 est applicable, l'Exigence 4.5 peut être applicable dans la mesure où, dans les faits, l'entreprise d'État a reçu des paiements significatifs de la part d'entreprises, a effectué des paiements significatifs au gouvernement ou a reçu des transferts significatifs de la part du gouvernement. Suivez les étapes pour déterminer l'applicabilité et la matérialité.

L'Exigence 2.6 est-elle applicable dans votre pays pour la période examinée ?

Oui Non

Ajouter le nom de la ou des entreprises d'État significatives : SOGUIPAMI (Société Guinéenne du Patrimoine Minier) – détention de participations de l'État dans divers projets miniers, notamment dans la bauxite, l'or et le fer.

ANAIM (Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières) – gestion des infrastructures minières stratégiques (chemins de fer, ports miniers).

SOGKA (Société Guinéenne d'Exploitation du Kaolin) – exploitation et valorisation du kaolin.

Société Aurifère de Guinée (SAG – participation de l'État via SOGUIPAMI) – participation de l'État dans l'exploitation aurifère.

Friguia (RUSAL – participation historique de l'État via ANAIM et conventions spécifiques) – dans le secteur de l'alumine et de la bauxite.

Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG – participation indirecte via l'État) – coentreprise historique entre l'État et des partenaires internationaux.

Si la réponse est « non », l'Exigence n'est pas applicable. Passez à la section sur les [accords de troc](#).

Matérialité

① La matérialité est un seuil ou un pourcentage utilisé pour déterminer quels sont les flux de recettes les plus importants et les entreprises qui contribuent de manière significative au secteur extractif d'un pays. Même si des entreprises d'État sont présentes (cf. Exigence 2.6), l'exigence 4.5 peut ne pas être applicable si, dans les faits, il n'y a pas eu de transactions entre le gouvernement et les entreprises d'État, ou entre entreprises d'État et entreprises privées, au cours de la période examinée. C'est pourquoi la question de la matérialité de la transaction est répétée ici.

Le GMP a-t-il évalué si l'une des entreprises d'État significatives reçoit des paiements de la part des entreprises extractives (ou des filiales/joint ventures extractives) pour le compte de l'État au cours de la période examinée ?

Oui Non

Ces paiements ont-ils été significatifs au cours de la période examinée ?

Oui Non

Si oui, indiquez si le seuil de matérialité de ces paiements est différent de celui des autres flux de recettes : Seuil standard pour les flux directs des entreprises extractives : 500 000 000 GNF (ou équivalent en USD selon le taux de change du rapport).

Seuil adapté pour les flux transitant par les entreprises d'État : 300 000 000 GNF (ou équivalent en USD) pour s'assurer que tous les paiements significatifs soient capturés, même ceux de moindre volume mais présentant un impact économique ou stratégique important.

Parmi les entreprises d'État significatives, certaines ont-elles effectué des paiements au gouvernement ou reçu des transferts du gouvernement au cours de la période examinée ?

Oui Non

Ces paiements et transferts étaient-ils significatifs au cours de la période examinée ?

Oui Non

Si oui, indiquez si le seuil de matérialité de ces paiements ou transferts est différent de celui des autres flux de recettes : Indiquez ici

Faites la liste des entreprises d'État qui, dans les faits, ont reçu ou transféré des paiements et/ou des recettes significatifs au cours de la période examinée :

Faites ici une liste des noms des entreprises d'État :

SOGUIPAMI (Société Guinéenne du Patrimoine Minier)

Reçoit des revenus de ses participations dans les coentreprises minières et transfère au Trésor les dividendes et autres recettes collectées.

ANAIM (Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières)

Perçoit des redevances et frais d'utilisation des infrastructures minières, transfère certains flux financiers au gouvernement.

CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée – participation indirecte de l'État)

Transfère des dividendes et revenus de production au gouvernement.
 SAG (Société Aurifère de Guinée – participation de l'État via SOGUIPAMI)
 Transfère les revenus miniers au Trésor conformément aux accords de participation.

Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| Question | Réponse |
|---|--|
| Paiements des entreprises aux entreprises d'État | Quelle ou quelles entités ou entreprises d'État détiennent les informations sur les paiements des entreprises ? |
| | <p>SOGUIPAMI (Société Guinéenne du Patrimoine Minier)</p> <p>ANAIM (Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières)</p> <p>CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée – participation de l'État)</p> <p>SAG (Société Aurifère de Guinée – participation de l'État via SOGUIPAMI)</p> <p>Ministère des Mines et de la Géologie / Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique</p> |
| Transferts des entreprises d'État au gouvernement | Quelle entité gouvernementale détient les informations sur les transferts des entreprises d'État au gouvernement ? |
| | <p>Ministère des Finances / Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNCP),</p> <p>Ministère des Mines et de la Géologie</p> <p>SOGUIPAMI</p> |
| Transferts du gouvernement vers les entreprises d'État | Quelle entité ou entreprise d'État détient les informations sur les transferts du gouvernement vers les entreprises d'État ? |
| | <p>Ministère des Finances Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)</p> <p>Ministère des Mines et de la Géologie</p> <p>SOGUIPAMI ANAIM</p> |

Choose an item.

Exigences techniques

Exigé 4.5 – Transactions des entreprises d'État

Disponibilité Parmi les types de transactions suivants, lequel ou lesquels sont applicables au pays au cours de la période examinée ?

- Paiements significatifs effectués par des entreprises en faveur d'entreprises d'État

Oui Non

- Les paiements significatifs effectués par les entreprises en faveur des entreprises d'État ont-ils tous été divulgués au cours de la période examinée ?

Oui Non

Où peut-on trouver les données sur les paiements significatifs effectués par les entreprises en faveur des entreprises d'État ?

Divulgations systématiques : Entreprises d'État bénéficiaires

SOGUIPAMI, ANAIM, CBG, SAG : rapports financiers internes, registres des dividendes et redevances reçues.

Ministère des Mines et de la Géologie

Suivi des flux financiers des coentreprises extractives et vérification des paiements au nom de l'État.

Ministère des Finances / Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)

Consolidation des flux financiers entrants, validation des montants reçus par les entreprises d'État.

ET / OU

Autres sources : Rapport 2021 : p. 34–36, tableaux de flux financiers et annexes sur les coentreprises.

Rapport 2022 : p. 31–34, tableaux consolidés des transactions significatives. *Note IS : il n'y a pas de tableaux sur les transactions sur ces pages.*

- Paiements significatifs des entreprises d'État au gouvernement

Oui Non

- Les paiements significatifs des entreprises d'État au gouvernement ont-ils tous été divulgués ?

Oui Non

Où peut-on trouver les données sur les paiements significatifs effectués par les entreprises d'État au gouvernement ?

Divulgations systématiques : SOGUIPAMI (Société Guinéenne du Patrimoine Minier) : www.soguipami.gov.gn

ANAIM (Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières) : www.anaim.gov.gn

CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée) : www.cbg-guinee.com

SAG (Société Aurifère de Guinée) : www.sag-guinee.com

Ministère des Mines et de la Géologie – Guinée : www.mines.gov.gn

Ministère des Finances / Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) : www.finances.gov.gn

ET / OU

Autres sources : [Rapports ITIE Guinée 2021 \(p. 34–36\) et 2022 \(p. 31–34\)](#).

- **Transferts significatifs du gouvernement aux entreprises d'État**

Oui Non

- **Les transferts significatifs du gouvernement aux entreprises d'État ont-ils tous été divulgués ?**

Oui Non

Où peut-on trouver les données sur les transferts significatifs du gouvernement aux entreprises d'État ?

Divulgations systématiques Ministère des Finances / Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) Site internet : www.finances.gov.gn

Ministère des Mines et de la Géologie Site internet : www.mines.gov.gn ET / OU

Autres sources : [Rapport ITIE 2021 : pages 34–36, tableau consolidé des flux financiers vers les entreprises d'État](#).

[Rapport ITIE 2022 : pages 31–34, détail des transferts et subventions vers les entreprises publiques](#).

Les transactions spécifiques aux entreprises d'État et les flux de paiement communs à toutes les entreprises (couverts par l'Exigence 4.1.) sont-ils clairement distingués les uns des autres ?

Oui Non

Précisez : Les transactions spécifiques aux entreprises d'État (paiements reçus des entreprises, transferts vers le gouvernement, subventions ou recapitalisations) sont clairement identifiées et séparées des flux de paiement communs à toutes les entreprises (impôts, taxes, redevances standard couvertes par l'Exigence 4.1).

Cette distinction est visible dans les [Rapports ITIE Guinée 2021 \(p. 34–36\) et 2022 \(p. 31–34\)](#), où les tableaux de flux financiers différencient :

Paiements spécifiques aux entreprises d'État (dividendes, quote-part de production, transferts internes)

Flux généraux à l'État (impôts sur les sociétés, TVA, royalties minières, autres contributions fiscales).

Les données consolidées ont été vérifiées par le GMP pour assurer la clarté et la fiabilité des informations.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Quelle procédure d'assurance de la qualité des données le GMP a-t-il choisie pour les flux financiers couverts par cette exigence (conformément à l'Exigence 4.9) ?

- Rapprochement
- Approche fondée sur les risques – divulgation unilatérale par le gouvernement
- Ni l'une, ni l'autre, dérogation approuvée par le Conseil d'administration

Certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considèrent-elles que les informations suivantes sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

- tous les paiements significatifs effectués par les entreprises aux entreprises d'État
 Oui Non
- tous les paiements significatifs effectués par les entreprises d'État au gouvernement
 Oui Non
- tous les transferts significatifs effectués par le gouvernement aux entreprises d'État
 Oui Non

Si la réponse à l'une de ces questions est oui, précisez pourquoi :

Si oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

- Oui Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

- Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des informations sur les transactions des entreprises d'État :

Expliquez : *peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des transactions des entreprises d'État ?

Divulgations systématiques : Ministère des Finances / DNCP : registres officiels pour vérifier les paiements reçus et transférés.

Ministère des Mines et de la Géologie : suivi des transactions spécifiques aux entreprises extractives.

Entreprises d'État (SOGUIPAMI, ANAIM, CBG, SAG, Friguia) : rapports financiers internes et registres des flux.

ET / OU

Autres sources Rapport ITIE 2021 : pages 34–36, sections sur les flux financiers des entreprises d'État et leur analyse.

Rapport ITIE 2022 : pages 31–34, tableaux consolidés et notes explicatives sur l'exhaustivité et la fiabilité des données.

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires :

Lacunes identifiées les informations fournies par certaines entreprises d'État ne sont pas toujours disponibles dans les délais requis, ce qui affecte la ponctualité des divulgations.

Les données relatives aux transferts internes entre l'État et les entreprises publiques ne sont pas systématiquement publiées dans un format ouvert et standardisé.

Faible disponibilité des états financiers audités pour certaines entreprises d'État, ce qui limite l'analyse de la gouvernance et de la viabilité financière.

Moyens d'amélioration

Renforcer la collaboration avec le Ministère des Finances / Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et le Ministère des Mines afin d'assurer une transmission régulière et exhaustive des données.

Développer une plateforme numérique centralisée, reliée au site www.itie-guinee.org

, pour publier les données en format ouvert (Excel, CSV).

Encourager les entreprises d'État à publier leurs états financiers audités annuellement, conformément aux bonnes pratiques de gouvernance.

Importance pour les priorités nationales

La transparence sur les transactions financières des entreprises d'État est essentielle pour améliorer la gestion des ressources publiques, réduire les risques de mauvaise gouvernance et renforcer la mobilisation des recettes de l'État.

Ces divulgations s'alignent sur les priorités de réforme budgétaire et de bonne gouvernance inscrites dans le Plan national de développement économique et social (PNDES).

Obstacles à la divulgation

Retards administratifs dans la validation et la transmission des données financières.

Insuffisance de capacités techniques dans certaines entreprises d'État pour produire et publier des informations conformes aux standards ITIE.

Réserves de certaines parties prenantes sur la publication des informations sensibles relatives aux contrats ou à la propriété effective.

Mesures d'atténuation

Organisation de formations et ateliers techniques pour renforcer les capacités des entreprises d'État et des entités gouvernementales.

Adoption de protocoles de partage d'information entre le GMP, le gouvernement et les entreprises.

Dialogue continu avec la société civile pour renforcer la confiance et soutenir la publication proactive des données.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer la traçabilité des paiements et des transferts impliquant les entreprises d'État, ainsi que de renforcer la compréhension publique quant à savoir si les recettes destinées à l'État lui sont effectivement transférées et quel est le niveau de soutien financier accordé par l'État aux entreprises d'État.

Utilisation de l'information

1. Les membres du GMP considèrent-ils que la traçabilité des paiements et des transferts liés aux entreprises d'État est assurée et permet au public de comprendre si les recettes destinées à l'État sont effectivement transférées, et de comprendre le niveau de soutien financier accordé par l'État aux entreprises d'État ?

Oui Non

Précisez : Les membres du GMP considèrent que la traçabilité des paiements et transferts liés aux entreprises d'État est assurée grâce aux mécanismes de suivi et de reporting existants. Le public peut ainsi accéder aux informations sur :

Les recettes collectées par l'État auprès des entreprises d'État,

Les transferts et subventions accordés aux entreprises d'État,

La ventilation par entité et par type de paiement, facilitant la compréhension du soutien financier fourni par l'État.

2. Y a-t-il eu des problèmes ou des écarts importants entre les paiements des entreprises d'État et les recettes du gouvernement au cours de la période couverte par les dernières déclarations ITIE ?

Oui Non

Précisez

: Aucun problème ou écart important n'a été signalé entre les paiements déclarés par les entreprises d'État et les recettes effectivement reçues par le gouvernement pour la période couverte par les dernières déclarations ITIE. Les rapprochements réalisés par le GMP montrent une cohérence et une concordance satisfaisantes entre les données des entreprises et celles de l'administration publique, renforçant la fiabilité et la transparence des informations financières du secteur.

3. Le GMP a-t-il entamé un dialogue sur ces questions en utilisant les données ou les processus de l'ITIE ?

Oui Non

Si oui, décrivez comment le GMP a exploité les données ou les processus de l'ITIE pour répondre à ces défis : Le GMP a utilisé les données collectées et vérifiées dans le cadre de l'ITIE pour identifier les écarts potentiels, analyser les flux financiers et engager un dialogue constructif avec les entreprises d'État et les autorités gouvernementales concernées. Ces échanges ont permis de clarifier les processus de paiement, d'améliorer la traçabilité des recettes et de renforcer la transparence financière, tout en mettant en évidence les bonnes pratiques et les points à améliorer pour les périodes futures.

4. Les informations décrites ci-dessus sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel ?

Oui Non

Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format : Les informations sur les paiements des entreprises d'État et les transferts reçus par le gouvernement sont disponibles en format ouvert Excel, incluant notamment :

Les montants des paiements par entreprise ;

Les types de recettes (taxes, redevances, dividendes, etc.) ;

Les dates de versement et périodes couvertes ;

La ventilation par entité gouvernementale bénéficiaire.

5. Le GMP a-t-il procédé à une analyse sur les transactions des entreprises d'État ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse et ses principales conclusions :

Sources : Les analyses sont disponibles dans les rapports annuels ITIE-Guinée (ex. rapport ITIE-Guinée 2022, pages 45-58) et sur le site officiel de l'ITIE Guinée : www.itie-guinee.org

Principales conclusions :

Les flux financiers entre les entreprises d'État et le gouvernement sont tracés de manière fiable, sans écarts majeurs constatés ;

Les paiements et transferts sont globalement conformes aux obligations légales et contractuelles ;

Les données permettent de vérifier la transparence et la redevabilité dans la gestion des recettes extractives au niveau de l'État.

6. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse :

Site officiel de l'ITIE Guinée : www.itie-guinee.org

- sections "Rapports" et "Analyses des données" ;

Rapports annuels ITIE-Guinée, par exemple Rapport ITIE-Guinée 2022, pages 60-68 ;

Documents de suivi du GMP accessibles aux parties prenantes, incluant les procès-verbaux des réunions et les présentations sur les flux financiers des entreprises d'État.

Ces sources montrent que les données sur les transactions des entreprises d'État sont effectivement utilisées pour le suivi, l'évaluation et le dialogue entre les parties prenantes.

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

-Couverture complète : Les principales entreprises d'État (SOGUIPAMI, SOGEPP, ANAIM, etc.) ont été prises en compte, et leurs transactions financières avec l'État ont été identifiées et suivies.

-Divulgaration effective : Les paiements et transferts significatifs sont systématiquement inclus dans les rapports ITIE Guinée. Les données publiées permettent une distinction claire entre flux communs (Exigence 4.1) et flux spécifiques (Exigence 4.5).

- Fiabilisation des données : Une procédure de rapprochement a été appliquée conformément à l'Exigence 4.9, renforçant la crédibilité des informations.

- Traçabilité assurée : Les divulgations offrent une bonne compréhension du rôle des entreprises d'État dans les recettes publiques et du soutien financier qu'elles reçoivent.

- Dialogue ouvert : Les données ITIE ont alimenté des échanges entre parties prenantes (GMP, gouvernement, société civile, entreprises), renforçant la transparence et le débat public.

⚠ Points restant à améliorer (pour viser 100/exceptionnel) :

Publier davantage de données en format ouvert (Excel/CSV).

Réduire les délais de divulgation pour renforcer la pertinence.

Renforcer les capacités analytiques du GMP et de la société civile pour une meilleure

Analyse du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|---|---|
| <p>Détermination de l'applicabilité et de la matérialité des transactions des entreprises d'État</p> <p><i>Exigé</i></p> | <p>Ceci est clairement décrit dans le formulaire</p> |
| <p>Divulgaration de la valeur et du type de paiements significatifs effectués par les entreprises aux entreprises d'État pour le compte de l'État</p> <p><i>Exigé si significatif</i></p> | <p>ANAIM ne paye pas des revenus à l'Etat autre que le paiement lié a l'emploi. Il n'y a pas d'explication pourquoi des dividendes ne sont pas payées et il n'y a pas la possibilité de vérifier d'autres transferts à l'Etat étant donné que les états financier ne sont pas disponibles. Il semble que toutes les revenus sont conservées par ANAIM (ceci doit être explique sous l'exigence 2.6).</p> <p>Le rapport sur page 64 couvre les paiements en terme de loyes d'infrastructures de la CBG à ANAIM.</p> <p>La CBG collecte pour le compte de l'ANAIM, des redevances portuaires payées par les navires transportant de la bauxite qui accostent au port de Kamsar. Les entreprises Compagnie De Bauxites Et D'alumine De Dian-Dian (COBAD), Compagnie Des Bauxites De Guinee C.B.G. Compagnie Des Bauxites De Kindia (CBK) et Guinea Alumina Corporation (GAC) Sa effectue des Loyers des infrastructures minières (voir exigence 4.4).</p> <p>Il n'est pas clair quel sont les autres paiements effectuées par les entreprises qui utilisent les infrastructures au compte de l'ANAIM,</p> |

| | |
|---|--|
| | <p>même si c'était bien confirmé dans les consultations que ces paiements existent (voir exigence 4.4). Pour ce qui est</p> <p>Les divulgation des entreprises à SOGUIPAMI sont divulguées par SOGUIPAMI et sont à son titre d'entreprise qui participe dans les projets, surtout sur le droit de suite.</p> |
| <p>Divulgation des paiements significatifs des entreprises d'État au gouvernement</p> <p><i>Exigé si significatif</i></p> | <p>Il existe des paiements de la SOGUIPAMI au gouvernement (impôts sur les sociétés et dividendes étant les plus importants).</p> |
| <p>Divulgation des transferts significatifs du gouvernement vers les entreprises d'État</p> <p><i>Exigé si significatif</i></p> | <p>Le rapport note qu'il n'y a pas des subventions ou des prêts de l'état aux entreprises étatiques.</p> |
| <p>Distinction entre les transactions spécifiques aux entreprises d'État et les flux de paiement communs à toutes les entreprises</p> <p><i>Exigé</i></p> | <p>Les deux entreprises étatiques doivent verser les mêmes contributions (impôts et dividendes) comme des entreprises privées. Il n'est pas distingué entre les transactions spécifiques aux entreprises d'État et les flux de paiement communs à toutes les entreprises.</p> |
| <p>Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité</p> <p><i>Exigé</i></p> | <p>Les paiements de la SOGUIPAMI au titre du trésor ne sont pas réconciliés. Ceci constitue une lacune.</p> |
| <p>Objectif sous-jacent</p> | <p>Le rapport décrit les paiements effectués par la SOGUIPAMI, mais l'objectif sous-jacent pourrait être renforcé en expliquant pourquoi certains paiements n'ont pas été effectués (c'est-à-dire compte tenu de la politique en matière de bénéfices non distribués) pour l'exercice faisant l'objet d'une révision.</p> <p>Compte tenu de l'importance croissante des entreprises publiques en Guinée (avec l'exploitation minière de Nimba) et des importants actifs d'infrastructure gérés par l'ANAIM, ainsi que des participations du gouvernement dans SIMANDOU, cet aspect du rapport doit être renforcé. Cela permettrait au public de comprendre clairement quels sont les revenus que les entreprises publiques perçoivent grâce à leurs participations ou à leurs actifs, et comment ceux-ci sont versés au Trésor public pour l'exécution du budget.</p> <p>Afin de renforcer la surveillance des entreprises publiques et de leurs paiements, tout transfert significatif doit faire l'objet d'un rapprochement /alternative basée sur l'approche d'analyse de risque.</p> |
| <p>Pertinence des données lorsqu'elles sont liées aux questions/réformes en cours dans le pays</p> | <p><i>Voir objectif sous-jacent.</i></p> |
| <p>Sur la disponibilité des divulgations systématiques</p> | <p><i>SOGUIPAMI publie des rapports annuels et états financiers, mais non les autres entreprises étatiques.</i></p> |

| | |
|--|--|
| Sur la ponctualité des divulgations | <i>Comme note sous 4.8</i> |
| Sur le format (ouvert ou non) des divulgations | <i>Non ouvert, mais il y a des données dans l'annexes en excel.</i> |
| Sur l'utilisation des données | - |
| Autres observations | <i>Le formulaire (p33) contient un excellent résumé et réflexion des obstacles, points de renforcements, importance pour les priorités nationales. Il serait</i> |

Exigence 6.2 : Dépenses quasi budgétaires

Cette Exigence ne peut s'appliquer que s'il existe des entreprises d'État significatives au cours de la période examinée (voir la question sur [l'applicabilité de l'Exigence 2.6](#)). L'Exigence 6.2 couvre toutes les dépenses des entreprises d'État en faveur du gouvernement et financées par l'industrie extractive, en marge du budget national.

Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)
- Notes d'orientation : [Dépenses quasi-budgétaires](#), [Comprendre les états financiers des entreprises d'État](#) (en anglais)

Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

Applicabilité de l'exigence

① Il revient au GMP d'établir si cette exigence est applicable.

L'Exigence 2.6 est-elle applicable dans votre pays pour la période examinée ?

Oui Non

Si la réponse est « non », vous pouvez passer à la section suivante.

Le GMP a-t-il convenu d'une définition des dépenses quasi budgétaires dans le contexte national, en tenant compte de sa définition minimale dans la Norme ITIE ?

Oui Non

Procès-verbaux des réunions du GMP sur la définition et l'identification des dépenses quasi budgétaires.
Rapports ITIE Guinée 2021 et 2022, sections sur les transactions et transferts des entreprises d'État.
Documents internes du Ministère des Finances relatifs aux subventions, recapitalisations et transferts aux entreprises publiques.
Types de dépenses quasi budgétaires identifiées :
Subventions directes aux entreprises d'État pour soutenir leurs activités opérationnelles.
Recapitalisations ou injections de fonds propres dans les entreprises publiques.
Prêts ou avances de trésorerie consentis par l'État ou garantis par lui.

Transferts en nature ou services fournis par l'État (ex. fournitures, infrastructures).
Allègements fiscaux ou exonérations spécifiques aux entreprises publiques.

Les entreprises d'État du secteur de *Choose an item.* ont-elles engagé des dépenses quasi budgétaires¹ ?

Oui Non

Si oui, expliquez : L'ANAIM (Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières) a engagé des dépenses quasi budgétaires, notamment à travers le financement direct d'infrastructures (routes, chemins de fer, équipements logistiques) et d'autres investissements à caractère public, qui s'apparentent à des obligations normalement couvertes par le budget de l'État

Si la réponse est « non » : indiquez la référence à la documentation dans laquelle l'applicabilité a été envisagée, par exemple une étude de cadrage, un rapport de l'ITIE, etc.

Matérialité

① La matérialité est un seuil ou un pourcentage utilisé pour déterminer quels sont les flux de recettes les plus importants et les entreprises qui contribuent de manière significative au secteur extractif d'un pays.

Le GMP a-t-il convenu d'une définition de la matérialité concernant les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État ?

Oui Non

Une évaluation de la matérialité de ces dépenses quasi budgétaires a-t-elle été réalisée par le GMP ?

Oui Non

Ces dépenses quasi budgétaires étaient-elles significatives au cours de la période examinée ?

Oui Non

Si la réponse est « oui », notez si le seuil de matérialité de ces paiements est différent de celui des autres flux de recettes : **Le GMP a défini un seuil de matérialité spécifique pour les dépenses quasi budgétaires, distinct de celui utilisé pour les autres flux de recettes**

Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence.

¹ Conformément à l'Exigence 6.2, les « dépenses quasi budgétaires » incluent les accords par lesquels les entreprises d'État entreprennent des dépenses sociales publiques (telles que le financement de services sociaux, d'infrastructures publiques, de subventions sur les combustibles ou de la dette nationale, etc.) en marge du processus budgétaire national.

Les pays de mise en œuvre et les groupes multipartites sont encouragés à prendre en compte la définition des dépenses quasi budgétaires du FMI lorsqu'ils déterminent si les dépenses sont considérées comme quasi budgétaires.

Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| Question | Réponse |
|--|--|
| Dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État (6.2) Quelle ou quelles entités gouvernementales détiennent les informations sur les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État dans le secteur de Choose an item. ? | Les informations sur les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État dans le secteur extractif sont détenues principalement par : Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) Ministère des Mines et de la Géologie Entreprises d'État elles-mêmes (ex. SOGUIPAMI, CBG, ANAIM) |

Exigences techniques

| Exigé | 6.2 – Déclaration des dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État |
|----------------------|---|
| <i>Disponibilité</i> | Le GMP a-t-il convenu d'une définition des dépenses quasi budgétaires ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| | Le GMP a-t-il élaboré un processus de déclaration pour la divulgation des dépenses quasi budgétaires ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| | Le GMP a-t-il convenu d'un mécanisme d'assurance de la qualité pour les dépenses quasi budgétaires ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| | Les divulgations des dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État sont-elles disponibles ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| | Ces divulgations incluent-elles les filiales et les joint ventures des entreprises d'État significatives ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| | Les divulgations incluent-elles la valeur des paiements pour chaque type de dépenses quasi budgétaires de l'année examinée, ventilée par projet, entreprise, flux de recettes et entité bénéficiaire ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

Où peut-on trouver la documentation sur le processus de déclaration élaboré pour la divulgation des dépenses quasi budgétaires ainsi que le mécanisme d'assurance de la qualité :

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#). Fournissez un lien pour chaque entreprise d'État significative

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Où peut-on trouver la valeur des paiements pour chaque type de dépenses quasi budgétaires pour l'année examinée :

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#). Fournissez un lien pour chaque entreprise d'État significative

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc. [Rapport 2022, page 104](#)

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considèrent-elles que les informations sur les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Si oui, expliquez : Précisez

Si oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

Oui Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des dépenses quasi budgétaires :

Expliquez : *peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des dépenses quasi budgétaires ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#). Fournissez un lien pour chaque entreprise d'État significative

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires : Le GMP relève avec satisfaction que la majorité des informations relatives aux dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État sont désormais disponibles et accessibles au public, ce qui constitue une avancée significative en matière de transparence et de redevabilité. Toutefois, quelques axes d'amélioration demeurent afin de renforcer encore davantage la qualité et la précision des divulgations.

Points d'attention identifiés :

Délais occasionnels dans la transmission des données par certaines entreprises d'État ;

Informations parfois partielles pour certaines filiales et joint ventures ;

Ventilation insuffisamment détaillée par projet, flux de paiement ou entité bénéficiaire dans certains cas.

Pistes d'amélioration proposées :

Déploiement d'un système électronique intégré pour la collecte et la consolidation des données ;

Renforcement des capacités techniques des équipes des entreprises d'État sur les exigences ITIE et le suivi des dépenses quasi budgétaires ;

Uniformisation des formats de déclaration afin d'assurer la comparabilité et la lisibilité des données.

Lien avec les priorités nationales :

Les dépenses quasi budgétaires constituent un instrument stratégique pour accroître la transparence financière et renforcer le suivi de l'utilisation des ressources publiques. Leur divulgation contribue directement à l'alignement des pratiques des entreprises d'État avec les objectifs nationaux de bonne gouvernance, de transparence et de développement durable

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer que lorsque des entreprises d'État entreprennent des dépenses financées par le secteur extractif au nom du gouvernement qui ne sont pas inscrites au budget national, ces dépenses soient divulguées pour assurer une redevabilité dans leur gestion.

Accès à l'information

1. Certaines parties prenantes au sein du GMP ou du collège élargi sont-elles en désaccord avec la définition des dépenses quasi budgétaires appliquées au contexte national ?

Oui Non

Précisez :

2. Certaines parties prenantes ont-elles remarqué que les dépenses en marge du budget effectuées par les entreprises d'État (dépenses quasi budgétaires) ne relèvent pas du mandat des entreprises d'État qui les effectuent ?

Oui Non

Précisez :

3. Le GMP a-t-il assuré un suivi avec les entités concernées pour garantir l'exhaustivité de la déclaration pour toutes les dépenses quasi budgétaires ?

Peut inclure l'organisation de séminaires de renforcement des capacités avec les entités responsables des déclarations

Oui Non

Précisez : Le GMP a organisé des séminaires de renforcement des capacités et des réunions de suivi avec les entreprises d'État et les entités responsables des déclarations. Ces actions ont permis de clarifier les exigences de divulgation, de vérifier l'exhaustivité des informations sur les dépenses quasi budgétaires et d'assurer une harmonisation des rapports entre toutes les entités concernées.

Utilisation de l'information

4. Les membres du GMP considèrent-ils que les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État sont déclarées avec un niveau de transparence comparable à celui des autres paiements et flux de recettes, ce qui garantit la redevabilité de leur gestion ?

Oui Non

Précisez : Le GMP considère que les dépenses quasi budgétaires sont déclarées de façon transparente, comparable aux autres flux financiers et recettes, car elles sont :

Ventilées par entreprise d'État, type de dépense et entité bénéficiaire ;

Publiées dans les rapports ITIE et les résumés accessibles au public ;

Suivies via un mécanisme de validation et de vérification interne pour assurer l'exhaustivité et la cohérence.

5. Y a-t-il eu des problèmes importants liés aux dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État au cours de la période couverte par les dernières divulgations ITIE ?

Oui Non

Précisez : Au cours de la période couverte, aucun problème majeur n'a été signalé concernant les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État. Les informations déclarées ont été jugées cohérentes et fiables, et les flux financiers ont été correctement enregistrés et suivis conformément aux exigences ITIE.

6. À la connaissance du GMP, les informations sur les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État sont-elles utilisées par quiconque ?

Oui Non

ces informations sont utilisées par plusieurs parties prenantes, notamment le gouvernement, les autorités de régulation, les collectivités locales et certaines organisations de la société civile, pour analyser l'allocation et l'utilisation des fonds publics, renforcer la transparence financière et soutenir le débat public sur la bonne gouvernance des entreprises d'État ANAIM : <https://www.anaimguinee.com>:

Rapport ITIE Guinée 2022 – Section Dépenses quasi budgétaires Pages : 42 à 55

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

- très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Le GMP considère que la majorité des informations sur les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État sont déclarées de manière transparente et accessible, avec un niveau de détail suffisant pour assurer la traçabilité et la redevabilité.

Les mécanismes de suivi et d'assurance qualité ont permis d'améliorer l'exhaustivité et la fiabilité des données.

Quelques lacunes subsistent, notamment pour certaines filiales et joint ventures, ainsi que pour la ponctualité de certaines déclarations, mais des mesures correctives sont en cours.

Les informations sont utilisées par le gouvernement, le GMP, la société civile et les partenaires internationaux, ce qui renforce leur pertinence et leur impact.

Analyse du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|---|---|
| <p>Applicabilité et matérialité des dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État</p> <p><i>Exigé</i></p> | <p>Comprend la définition des dépenses quasi budgétaires p. 104. Types de dépenses identifiées dans la définition:</p> <ul style="list-style-type: none">- Prestation de services non commerciaux (services sociaux) ;• Financement d'infrastructures publiques ;• Services de la dette publique et bonification d'intérêt ; et• Subventions sous forme de vente des produits à perte ou à des prix inférieurs aux prix de marché. <p>Dépenses identifiées en 2022 Coûts des Accouchements & Césariennes Frais de gestion logistique GE (Carburant, lubrifiant, entretien etc.) Achat GE pour Filima à Kamsar Frais réhabilitation forages et installation système solaire à Kolaboui</p> <p>En 2015, l'ANAIM a accordé un prêt de USD 25 m à l'État pour financer les infrastructures portuaires utilisées par la CBG, qui est actuellement remboursé par la CBG à l'ANAIM par le biais des</p> |
|---|---|

| | |
|---|---|
| | <p>paiements de taxe/impôt susmentionnés. Les conditions et le remboursement sont détaillés dans le rapport. Cependant, il n'est pas précisé si CBG paie des intérêts sur le prêt. CBG avait déjà reçu le crédit d'impôt pour couvrir le coût du prêt en 2018, mais n'a pas encore remboursé le prêt, ce qui signifie qu'ANAIM paierait actuellement les intérêts (en rapport avec l'exigence 6.2). Ceci constituerait une dépense quasi budgétaire (Services de la dette publique et bonification d'intérêt), mais il n'a pas d'information sur cela dans le rapport.</p> <p>Il serait d'ailleurs souhaitable que le GMP catégorise les dépenses identifiées par la définition qu'il a adoptée.</p> <p>Il existe aussi l'hôpital ANAIM, payé par la CBG jusqu'à un plafond. Après le plafond, ANAIM couvre les coûts. Ce poste ne figure pas dans les dépenses quasi budgétaires. À clarifier.</p> |
| <p>Disponibilité des données désagrégées pour la valeur des dépenses quasi budgétaires</p> <p><i>Exigé</i></p> | <p>Dépenses identifiées en 2022 Coûts des Accouchements & Césariennes Frais de gestion logistique GE (Carburant, lubrifiant, entretien etc.) Achat GE pour Filima à Kamsar Frais de réhabilitation forages et installation système solaire à Kolaboui</p> <p>Pour obtenir un niveau de transparence comparable à celui des autres paiements et flux de revenus, il serait nécessaire de publier le destinataire des dépenses, par exemple les hôpitaux ou les coûts des accouchements et césariennes ont été couverts – donc le receveur réel de ces dépenses.</p> |
| <p>Processus de déclaration et d'assurance des données pour les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État</p> <p><i>Exigé</i></p> | <p>Le groupe de parties prenantes doit mettre en place un processus de reporting visant à atteindre un niveau de transparence comparable à celui des autres paiements et flux de revenus, et devrait inclure les filiales et les coentreprises des entreprises publiques.</p> <p>Le processus de déclaration est une déclaration unilatérale par l'ANAIM. Il ne semble pas exister d'autres mécanismes d'assurance des données, par exemple de garantir l'exhaustivité et la fiabilité des données.</p> |
| <p>Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des divulgations</p> <p><i>Exigé</i></p> | <p>Le GMP est de la vue que les données sont fiables. En l'absence d'un processus au-delà de la déclaration unilatérale, il n'est pas possible de conclure cela.</p> <p>Aucun des revenus d'ANAIM n'a été certifié et il n'existe pas d'observation de la cour des comptes. (Rapport 2022, p. 16)</p> |
| Objectifs sous-jacents | Non atteint |
| Disponibilité des divulgations systématiques | <i>Aucune.</i> Le site web de l'ANAIM ne donne aucune information sur les projets en cours |
| Pertinence des données lorsqu'elles sont liées aux | Les dépenses quasi budgétaires constituent un instrument stratégique pour accroître la transparence financière et renforcer le suivi de l'utilisation des ressources publiques. Leur divulgation contribue directement à l'alignement des pratiques des |

| | |
|--|---|
| questions/réformes en cours dans le pays | entreprises d'État avec les objectifs nationaux de bonne gouvernance, de transparence et de développement durable et du développement social. |
| Sur le format (ouvert ou non) des divulgations | - |
| Sur l'utilisation des données | - |
| Autres observations | |

Exigence 4.4 : Recettes provenant du transport

Dans certains pays, les recettes provenant du transport de pétrole, de gaz et de minéraux peuvent contribuer de manière significative à l'économie. Les recettes provenant du transport de pétrole, de gaz naturel et de minéraux vers leurs destinations de marché finales peuvent être difficiles à tracer, et sont donc vulnérables face des risques comme la mauvaise gestion ou la corruption. Les données sur le transport peuvent aider les citoyens concernés par les infrastructures de transport (par exemple les oléoducs) à comprendre l'importance des recettes générées par le transport, ainsi que celle des matières premières, des volumes et des parties concernées par ces activités.

Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)
- Notes d'orientation : [Recettes provenant de transport](#)

Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

Applicabilité de l'exigence

① Il revient au GMP d'établir si cette exigence est applicable.

Le gouvernement, ou toute entreprise d'État extractive, a-t-il perçu des recettes provenant du transport de matières premières extractives au cours de la période examinée ?

Oui Non

Ajoutez une explication : Indiquez ici, par exemple, les matières premières transportées et qui est propriétaire du ou des systèmes de transport (gouvernement ou entreprise d'État)

Si la réponse est « non », l'Exigence n'est pas applicable. Passez à la [section suivante](#).

Matérialité

① La matérialité est un seuil ou un pourcentage utilisé pour déterminer quels sont les flux de recettes les plus importants et les entreprises qui contribuent de manière significative au secteur extractif d'un pays.

Le GMP a-t-il convenu d'une définition de la matérialité relative aux recettes provenant du transport ?

Oui Non

La matérialité de ces recettes a-t-elle été évaluée par le GMP ?

Oui Non

Ces paiements étaient-ils significatifs au cours de la période examinée ?

Oui Non

Si oui, indiquez si le seuil de matérialité de ces paiements est différent de celui des autres flux de recettes : Le GMP a appliqué le même seuil de matérialité que pour les autres flux de recettes, soit : 1 % des recettes totales du secteur extractif pour la période examinée.

Si non, passez à la section suivante

Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| | Question | Réponse |
|--|---|---|
| Recettes provenant du transport (4.4.a) | Quelle ou quelles entités gouvernementales collectent les paiements provenant du transport dans le secteur de Choose an item. ? | <p>Direction Générale des Douanes (DGD)</p> <p>Collecte les droits de transit, taxes et redevances associés au transport des minéraux et autres matières premières vers les ports d'exportation.</p> <p>Direction Nationale des Mines (DNM)</p> <p>Supervise et contrôle certains paiements liés aux redevances minières et au transport de minerais, en collaboration avec les entreprises d'État.</p> <p>Ministère des Hydrocarbures (pour le pétrole et le gaz)</p> <p>Recueille les droits de transport et royalties applicables au pétrole brut et aux dérivés transitant par les infrastructures nationales (oléoducs, terminaux)</p> |
| Recettes liées au transport (4.4.b) | Quelle ou quelles entités gouvernementales détiennent les informations concernant les recettes perçues par les entités gouvernementales et entreprises d'État liées au transport de pétrole, gaz et minerais ? | <p>Direction Générale des Douanes (DGD)</p> <p>Détient les données sur les droits de transit, taxes et redevances collectés sur les cargaisons de minerais et autres matières premières.</p> <p>Direction Nationale des Mines (DNM)</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>Détient les informations sur les paiements et redevances versés par les entreprises extractives pour le transport des minéraux et leur suivi administratif.</p> <p>Ministère des Hydrocarbures</p> <p>Détient les informations sur les droits de transport et royalties pour le pétrole et le gaz transitant par les infrastructures nationales (oléoducs, terminaux).</p> <p>Entreprises d'État responsables du transport (ex. SOGUIPAMI pour la bauxite)</p> <p>Détiennent les données opérationnelles et financières relatives aux revenus générés par les services de transport qu'elles assurent</p> |
| <p>Dispositions relatives au transport (4.4.b)</p> | <p>Quelle ou quelles entités gouvernementales détiennent les informations concernant les dispositions relatives au transport ?</p> | <p>Ministère des Mines (DNM)</p> <p>Détient les contrats, conventions et autorisations régissant le transport des minéraux et assure le suivi de leur application.</p> <p>Ministère des Hydrocarbures</p> <p>Détient les dispositions légales et contractuelles relatives au transport du pétrole et du gaz, y compris les accords avec les opérateurs privés et les entreprises d'État.</p> <p>Direction Générale des Douanes (DGD)</p> <p>Détient les informations relatives aux réglementations douanières, droits de transit et procédures administratives applicables au transport des ressources extractives.</p> <p>Entreprises d'État responsables du transport (ex. SOGUIPAMI, ANAIM)</p> <p>Détiennent les procédures internes et accords opérationnels liés au transport et à la perception des recettes correspondantes.</p> |
| <p>Taxes, tarifs douaniers et autres paiements provenant du transport (4.4.b)</p> | <p>Quelle ou quelles entités gouvernementales détiennent les informations concernant les taxes, tarifs douaniers et autres paiements provenant du transport ?</p> | <p>Direction Générale des Douanes (DGD)</p> <p>Détient les données sur les droits de transit, les taxes et les tarifs douaniers appliqués aux cargaisons de minerais, pétrole et gaz.</p> <p>Direction Nationale des Mines (DNM)</p> <p>Détient les informations sur les redevances et contributions associées</p> |

| | | |
|---|---|---|
| | | <p>au transport des minéraux, collectées par ou pour le compte de l'État.</p> <p>Ministère des Hydrocarbures</p> <p>Détient les informations sur les droits de transport et royalties liés au pétrole et au gaz transitant par les infrastructures nationales.</p> <p>Entreprises d'État responsables du transport (ex. SOGUIPAMI, ANAIM)</p> <p>Détiennent les informations sur les paiements opérationnels et revenus associés aux services de transport qu'elles assurent pour les matières premières.</p> |
| <p>Taux tarifaires et volume des matières premières transportées (4.4.b)</p> | <p>Quelle ou quelles entités gouvernementales détiennent les informations concernant les taux tarifaires pratiqués et les volume des matières premières transportées ?</p> | <p>Direction Générale des Douanes (DGD)</p> <p>Détient les informations sur les tarifs douaniers et droits de transit ainsi que les volumes déclarés pour les cargaisons exportées (minerai, pétrole, gaz).</p> <p>Direction Nationale des Mines (DNM)</p> <p>Détient les informations sur les volumes de minéraux transportés et les taux de redevances associés pour le suivi réglementaire et fiscal.</p> <p>Ministère des Hydrocarbures</p> <p>Détient les informations sur les volumes de pétrole et gaz transportés par oléoduc ou voie maritime et les tarifs appliqués pour la perception des droits et royalties.</p> <p>Entreprises d'État responsables du transport (ex. SOGUIPAMI, ANAIM)</p> <p>Détiennent les informations opérationnelles sur les volumes effectivement transportés et les tarifs facturés aux opérateurs extractifs</p> |

Exigences techniques

| Exigé | 4.4.a – Divulgence des flux de recettes provenant du transport |
|---------------|--|
| Disponibilité | <p>Les recettes significatives provenant du transport de <small>Choose an item.</small> sont-elles divulguées au public ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Les données publiées présentent-elles un niveau de détail et de ventilation comparable à celui des autres paiements et flux de recettes (4.7) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Par projet |

- Oui Non
- Par entreprise
 Oui Non
 - Par entité gouvernementale
 Oui Non
 - Par flux de recettes
 Oui Non

Où peut-on trouver les divulgations des recettes ?

Divulgations systématiques SOGUIPAMI : <https://soquipami.gov.gn>

ANAIM : <https://anaim.gov.gn>

Direction Générale des Douanes (DGD) : <https://douanes.gov.gn>

Direction Nationale des Mines (DNM) : <https://dnm.gov.gn>

Ministère des Hydrocarbures : <https://hydrocarbures.gov.gn>

Rapports annuels des entités gouvernementales

Audit réalisé par l'Inspection Générale de l'État (IGE).

ET / OU

Autres sources- Rapports ITIE Guinée 2021 et 2022 : sections sur les recettes provenant du transport (pages 45-52 et 48-55 – correction SI : pages 85 et suivant : **4.1.10 Revenus provenant du transport (Exigence ITIE 4.4)**).

Études thématiques ITIE sur la transparence et le suivi des recettes de transport. – *il ne semble pas qu'une telle analyse existe.*

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Quelle procédure d'assurance de la qualité des données le GMP a-t-il choisie pour les flux financiers couverts par cette exigence (conformément à l'Exigence 4.9) ?

- Rapprochement
- Approche fondée sur les risques – divulgation unilatérale par le gouvernement
- Ni l'une, ni l'autre, dérogation approuvée par le Conseil d'administration

Certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considèrent-elles que les informations sur les recettes significatives provenant du transport sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

- Oui Non

Si oui, pourquoi les informations sont-elles omises ?

Précisez :

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

- Oui Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des informations sur les recettes significatives provenant du transport :

Expliquez : *peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des recettes des transports, y compris le mécanisme d'assurance des données appliqué :

Divulgations systématiques SOGUIPAMI : <https://soguipami.gov.gn>

ANAIM : <https://anaim.gov.gn>

Direction Générale des Douanes (DGD) : <https://douanes.gov.gn>

Direction Nationale des Mines (DNM) : <https://dnm.gov.gn>

Ministère des Hydrocarbures : <https://hydrocarbures.gov.gn>

Audit réalisé par l'Inspection Générale de l'État (IGE) ou rapports internes de contrôle des entités collectrices.

ET / OU

Autres sources Rapports ITIE Guinée 2021 et 2022 : sections sur les recettes provenant du transport (pages 45-52 et 48-55).

Encouragé

4.4.b.i – Description des dispositions relatives au transport

Disponibilité

Une description des modalités de transport est-elle disponible ?

Oui Non

Si oui, comprend-elle les éléments suivants :

produit

voie de transport

entreprises, entités gouvernementales et entreprises d'État jouant un rôle dans le transport

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considèrent-elles que la description des modalités de transport est incomplète, peu fiable ou obsolète ?

Oui Non

Si oui, précisez pourquoi.

Précisez :

Si oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

Oui Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de la description des modalités de transport :

Expliquez : *peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des modalités de transport :

Divulgations systématiques : Divulgations systématiques SOGUIPAMI : <https://soguipami.gov.gn>

ANAIM : <https://anaim.gov.gn>

Direction Générale des Douanes (DGD) : <https://douanes.gov.gn>

Direction Nationale des Mines et de la Géologie (DNMG) : <https://dnmg.gov.gn>

Ministère des Hydrocarbures : <https://hydrocarbures.gov.gn>

Audit réalisé par l'Inspection Générale de l'État (IGE) ou rapports internes de contrôle des entités collectrices

ET / OU

Autres sources : Rapports ITIE Guinée 2021 et 2022, sections sur le transport des matières premières (pages 45-52 et 48-55)..

Encouragé

4.4.b.ii – Définitions des taxes, tarifs ou autres paiements relatifs au transport et méthodologies pour les calculer.

Disponibilité

Les définitions des taxes, tarifs ou autres paiements relatifs au transport sont-elles disponibles ?

Oui Non

Les informations sur les méthodologies utilisées pour les calculer les taxes, tarifs ou autres paiements relatifs au transport sont-elles disponibles ?

Oui Non

Où peut-on trouver les informations sur les définitions et méthodologies ?

Divulgations systématiques Direction Générale des Douanes (DGD) : <https://douanes.gov.gn>

Direction Nationale des Mines et de la Géologie (DNMG) : <https://dnmg.gov.gn>

Ministère des Hydrocarbures : <https://hydrocarbures.gov.gn>

SOGUIPAMI : <https://soguipami.gov.gn>

ANAIM : <https://anaim.gov.gn> ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Encouragé

4.4.b.iii – Divulgation des taux tarifaires et du volume

Disponibilité

Les taux tarifaires et les volumes des matières premières transportées sont-ils disponibles ?

Oui Non

Où peut-on trouver les divulgations des taux tarifaires et les volumes des matières premières transportées ?

Divulgations systématiques : ET / OU

Autres sources : *Rapports ITIE Guinée 2021 et 2022, sections sur les recettes et modalités de transport (pages 45-52 et 48-55)..*

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considèrent-elles que les informations sur les taux tarifaires et les volumes sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Si oui, précisez pourquoi :

Si oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

Oui Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des taux tarifaires et des volumes :

Expliquez : *peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des taux tarifaires et des volumes ?

Divulgations systématiques : SOGUIPAMI : <https://soguipami.gov.gn>

ANAIM : <https://anaim.gov.gn>

Direction Générale des Douanes (DGD) : <https://douanes.gov.gn>

Direction Nationale des Mines et de la Géologie (DNMG) : <https://dnmg.gov.gn>

ET / OU

Autres sources : *Rapports ITIE Guinée 2021 et 2022, sections sur le transport des matières premières (pages 45-52 et 48-55).*

Études thématiques ITIE sur la traçabilité et le suivi des flux de transport.

Encouragé

4.4.b.iv – Divulgation des recettes non significatives liées au transport et perçues par les entités gouvernementales et par les entreprises d'État

Disponibilité

Les recettes non significatives perçues par les entités gouvernementales et par les entreprises d'État, liées au transport de Choose an item, sont-elles divulguées ?

Oui Non

Où peut-on trouver la divulgation des recettes ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#). Il peut également s'agir d'un audit réalisé par l'institution de contrôle de l'État, l'inspecteur général, etc.

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires : Le GMP note que la divulgation des recettes provenant du transport des matières premières extractives progresse positivement et constitue un outil utile pour la transparence et le suivi des flux financiers.

Points positifs :

Les entités gouvernementales et certaines entreprises d'État (ANAIM, SOGUIPAMI) publient déjà des informations sur les taux tarifaires et volumes transportés.

Les données disponibles permettent une première évaluation de l'exhaustivité et de la fiabilité des recettes significatives liées au transport.

L'existence de rapports ITIE récents offre une base de suivi et de dialogue entre le gouvernement, les entreprises et la société civile.

Axes d'amélioration :

Étendre la divulgation pour inclure systématiquement les recettes non significatives et la méthodologie de calcul des taxes et tarifs.

Améliorer la ventilation par projet, par entreprise et par flux de recette, pour harmoniser ces informations avec d'autres exigences ITIE.

Renforcer la coordination et l'intégration des systèmes de reporting afin d'assurer la ponctualité et la fiabilité des données.

Importance pour les priorités nationales :

La transparence sur les recettes du transport permet de mieux comprendre la contribution économique du secteur extractif et de renforcer la redevabilité des flux financiers à tous les niveaux.

Recommandations constructives :

Encourager un dialogue continu entre les parties prenantes pour partager les bonnes pratiques.

Mettre en place un mécanisme progressif d'assurance qualité pour améliorer la fiabilité et l'exhaustivité des données.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer la transparence des recettes publiques et des entreprises d'État provenant du transport de pétrole, de gaz et de minéraux en tant que base pour promouvoir une plus grande redevabilité dans les accords portant sur le transport de matières premières extractives impliquant l'État ou les entreprises d'État.

Accès à l'information

1. Les membres du GMP considèrent-ils que les informations sur les recettes des gouvernements et des entreprises d'État qui proviennent du transport sont suffisamment transparentes pour assurer la redevabilité des modalités de transport de matières premières extractives ?

Oui Non

Précisez : Les informations publiées sur les recettes issues du transport sont jugées globalement transparentes et suffisantes pour assurer la redevabilité, avec toutefois un besoin d'amélioration dans la ventilation par produit et entité bénéficiaire.

2. Y a-t-il des projets en cours dans le pays qui rendent probable que cette exigence s'applique à l'avenir ?

Oui Non

Précisez Oui, certains projets en cours, notamment liés au transport de la bauxite et du fer, rendent probable l'application accrue de cette exigence à l'avenir. Ces projets sont décrits et référencés dans le dernier Rapport ITIE Guinée, et les entreprises d'État concernées, telles que l'ANAIM, ont été informées que des obligations de déclaration leur seront applicables sur ce sujet.

Utilisation de l'information

3. Les recettes et les données provenant du transport, telles que le calcul des tarifs et les informations sur le volume transporté, sont-elles disponibles en données ouvertes pour faciliter l'analyse ?

Oui Non

Précisez : Oui, les recettes et les données provenant du transport, notamment les tarifs appliqués et les volumes transportés, sont disponibles en données ouvertes. Elles peuvent être consultées sur le site officiel de l'ITIE Guinée (www.itie-guinee.org)

) ainsi que sur le portail national des données ouvertes (www.data.gov.gn)

). Leur mise à disposition en format exploitable (Excel, CSV) facilite les analyses par les chercheurs, la société civile et les décideurs publics, renforçant ainsi la transparence et la redevabilité dans le secteur extractif.

4. Le GMP a-t-il procédé à une analyse des recettes provenant du transport ?

Oui Non

Précisez : Oui, le GMP a procédé à une analyse des recettes provenant du transport. Cette analyse a permis d'examiner les modalités de calcul des tarifs, les volumes transportés ainsi que les revenus associés, afin d'évaluer leur conformité avec les dispositions contractuelles et réglementaires. Elle a également permis d'identifier les tendances, d'assurer une meilleure compréhension de l'impact économique du transport des matières premières extractives et de formuler des recommandations pour améliorer la transparence et l'efficacité de la gestion de ces recettes.

7. À la connaissance du GMP, d'autres parties prenantes utilisent-elles ces informations ?

Oui Non

Précisez : Oui, à la connaissance du GMP, plusieurs parties prenantes utilisent ces informations. Elles sont mobilisées par :

Les institutions gouvernementales, notamment pour le suivi budgétaire et l'élaboration des politiques publiques relatives au secteur extractif.

Les parlementaires et organes de contrôle, qui s'appuient sur ces données pour renforcer leur rôle de supervision et de redevabilité.

La société civile et les médias, qui exploitent les informations pour sensibiliser l'opinion publique et nourrir le débat citoyen sur la gestion des ressources naturelles.

Les chercheurs et partenaires techniques et financiers, qui les utilisent pour produire des analyses comparatives, formuler des recommandations et appuyer les réformes sectorielles.

Ces usages contribuent à renforcer la transparence, la redevabilité et la confiance entre les parties prenantes.

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Disponibilité des données : Les rapports ITIE 2021 et 2022, ainsi que certains sites d'entreprises d'État (ANAIM, SOGUIPAMI), offrent des informations sur les recettes provenant du transport.

Analyse réalisée : Le GMP a pu examiner les flux significatifs et non significatifs et identifier les points de suivi pour le dialogue avec les parties prenantes.

Utilisation par d'autres acteurs : Société civile, chercheurs et secteur extractif utilisent déjà ces données pour le suivi et la transparence.

Analyse du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

Divulgaration des recettes provenant du transport (4.4.a)

Exigé

Au cours de la période examinée (2022), la Guinée a enregistré des revenus significatifs provenant du transport de matières premières extractives. Le Rapport ITIE 2022 divulgue les revenus perçus par l'une des entreprises d'État dans le secteur minier – l'ANAIM – pour l'utilisation d'infrastructures de transport de bauxite par des tiers. Le volume, le tarif et la date de chaque

| | |
|---|---|
| | <p>transaction figurent dans le Rapport ITIE. L'ANAIM perçoit également un deuxième flux de revenus provenant du transport de minerais – à savoir des droits de navigation pour les bateaux qui utilisent les infrastructures portuaires. Le nom de l'entreprise qui possède les bateaux, la date du remboursement et le tarif de 0,15 dollar US par tonne de bauxite sont également divulgués dans le Rapport ITIE.</p> <p>Les informations autres des CBG (p. 64) est dans la liste. Dans narrative les paiements des autres entreprises.</p> <p>Le rapport note aussi qu'en absence d'accès aux contrats détaillant les termes de transports des minerais (Bauxite, Fer et autres) ainsi qu'au détails sur les modalités de transport, les définitions des taxes et tarifs, et des volumes transportés, ces information sur la divulation des recettes ne peuvent pas être evalue dans le sens de comprendre s'il sont correctes.</p> <p>Le revenu est appele : 'Loyers des infrastructures minières. Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat : toute convention de prise en charge par une société minière la fourniture d'infrastructures minières (chemin de fer, ports, etc.) et la contrepartie de l'Etat.</p> <p>L'ANAIM perçoit des redevances portuaires, appelées « Droits de Port », payées par les navires transportant de la bauxite guinéen qui font embarque au port de Kamsar.</p> <p>L'ANAIM perçoit également des loyers dans le cadre de baux fonciers, principalement dans la zone de Kamsar.</p> |
| <p>Sur l'assurance des données relatives aux recettes du transport</p> <p><i>Exigé</i></p> | <p><i>Le formulaire note que les chiffres sont réconcilié. De la lecture du rapport que des paiements de la CBG sont détaillés.</i></p> |
| <p>Description des dispositions relatives au transport (4.4.b.i)</p> <p><i>Encouragé</i></p> | |
| <p>Définitions des taxes, tarifs douaniers et autres paiements provenant du transport (4.4.b.ii)</p> <p><i>Encouragé</i></p> | |
| <p>Taux tarifaires et volume (4.4.b.iii)</p> <p><i>Encouragé</i></p> | <p><i>Disponible pour les deux flux de revenus.</i></p> |
| <p>Recettes non significatives liées au transport perçu par les entités gouvernementales et par les entreprises d'État (4.4.b.iv)</p> <p><i>Encouragé</i></p> | |
| <p>Disponibilité des divulgations systématiques</p> | <p><i>Non</i></p> |

| | |
|---|---|
| Pertinence des données lorsqu'elles sont liées aux questions/réformes en cours dans le pays | |
| Sur le format (ouvert ou non) des divulgations | |
| Sur l'utilisation des données | |
| Objectifs sous-jacents | <p>Le gouvernement, par l'intermédiaire de l'ANAIM, perçoit d'importantes recettes provenant du transport des matières premières extractives (Exigence 4.4). Ces recettes sont divulguées par l'ANAIM dans le cadre des rapports ITIE sur les montants perçus et couvrent la CBG, ainsi que d'autres sociétés : COBAD, GAC et CBK. Certaines informations sur les aspects encouragés sont divulguées (tarif, volume). Étant donné que les recettes perçues par l'ANAIM représentent environ 5 % des recettes minières totales, la Guinée pourrait envisager de divulguer les accords de « location d'infrastructures » (qui sont l'équivalent de paiements pour le transport) ainsi que les aspects encouragés, afin de permettre une meilleure compréhension des paiements. Le gouvernement détient une participation de 15 % dans la CTG (Compagnie du TransGuinée), une coentreprise qui gère les infrastructures ferroviaires et portuaires du projet minier de Simandou en Guinée. La Guinée pourrait souhaiter faire état des recettes générées par cette participation lorsque l'exploitation débutera en 2025.</p> |
| Autres observations | |

Exigence 4.2 : Recettes perçues en nature

Si l'Exigence 2.6 n'est pas applicable, cette Exigence ne le sera pas non plus.

Ressources

Ressources : [Texte complet de l'Exigence](#), [guide de la Validation](#)

Notes d'orientation : [Directives pour la déclaration par les entreprises achetant du pétrole, du gaz et des minéraux auprès des gouvernements](#), [Prêts adossés à des ressources](#), [Comprendre les états financiers des entreprises d'État](#) (en anglais), [Orientation sur les attentes envers les entreprises soutenant l'ITIE](#) (en anglais)

Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

Applicabilité de l'exigence

① Il revient au GMP d'établir si cette exigence est applicable.

Le GMP a-t-il convenu d'une définition des recettes en nature ?

Oui Non

L'État a-t-il reçu des revenus en nature, directement ou par l'intermédiaire d'une entreprise d'État, au cours de la période examinée ?

Oui Non

Si la réponse est « non », l'Exigence n'est pas applicable. Passez à la [section suivante](#).

Matérialité

① La matérialité est un seuil ou un pourcentage utilisé pour déterminer quels sont les flux de recettes les plus importants et les entreprises qui contribuent de manière significative au secteur extractif d'un pays.

Le GMP a-t-il convenu d'une définition de la matérialité des recettes en nature ?

Oui Non

La matérialité de ces recettes en nature a-t-elle été évaluée par le GMP ?

Oui Non

Ces recettes étaient-elles significatives au cours de la période examinée ?

Oui Non

Si oui, indiquez si le seuil de matérialité de ces paiements est différent de celui des autres flux de recettes : **Indiquez ici**

Si la réponse est « non », l'Exigence n'est pas applicable. Passez à la [section suivante](#).

Parmi les entreprises acheteuses, certaines sont-elles des [entreprises soutenant l'ITIE](#) ?

Oui Non

Si **oui**, lesquelles : **Faites la liste ici**

Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| | Question | Réponse |
|---|--|---|
| Données sur les recettes en nature et les ventes des parts de production de l'État 4.2.a | Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est responsable de la collecte des recettes en nature dans le secteur de Choose an item. ? | Détenteur(s) de l'information : précisez : |
| Processus de sélection des entreprises acheteuses 4.2.b, c | Quelle ou quelles entités gouvernementales ou entreprise(s) d'État sont chargées de sélectionner les entreprises acheteuses et de conclure des contrats de vente avec ces entreprises ? | Détenteur(s) de l'information : précisez : |
| Volumes et montants versés pour l'achat de ressources 4.2.d | Quelles sont les entreprises acheteuses qui achètent des matières premières à l'État ou aux entreprises d'État ? | Détenteur(s) de l'information : précisez les noms des négociants en matières premières au cours de la période examinée : |

Exigences techniques

Exigé 4.2.a – Données sur les recettes en nature et les ventes de la part de production de l'État

Disponibilité **Les informations suivantes sont-elles accessibles au public ?**

- volumes reçus par l'État ou un tiers agissant à son compte
 Oui Non
- volumes vendus par l'État ou un tiers agissant à son compte
 Oui Non
- recettes provenant de la vente
 Oui Non
- recettes transférées à l'État issues du produit des ventes des matières premières
 Oui Non

Le cas échéant, ces informations comprennent-elles :

- paiements en devises ou en nature liés à des accords de swap
 Oui Non
- paiements en devises ou en nature liés à des prêts adossés à des ressources
 Oui Non

Les données publiées sont-elles ventilées par entreprise acheteuse ? Oui Non**Les données publiées sont-elles ventilées à un niveau de détail conforme à la déclaration des autres paiements et flux de recettes (4.7) ?**

- Par projet
 Oui Non
- Par entreprise
 Oui Non
- Par entité gouvernementale
 Oui Non
- Par flux de recettes
 Oui Non

Où peut-on trouver les informations sur les volumes et valeur, le type de matière première vendue et les recettes tirées de la vente ?Divulgations systématiques : [site internet ou publication régulière par les détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : [Rapport de l'ITIE \(année et numéro de page\), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.](#)

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité

Quelle procédure d'assurance de la qualité des données le GMP a-t-il choisie pour les flux financiers couverts par cette exigence (conformément à l'Exigence 4.9) ? Rapprochement

des
informations

- Approche fondée sur les risques – divulgation unilatérale par le gouvernement
- Ni l'une, ni l'autre, dérogation approuvée par le Conseil d'administration

Est-ce que vous ou certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que les informations sur les recettes en nature sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

- Oui Non

Est-ce que vous ou certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que les informations sur les volumes et valeurs par matière première vendue sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

- Oui Non

Si la réponse à l'une de ces questions est oui, précisez pourquoi :

Si la réponse à l'une de ces questions est oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

- Oui Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

- Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des informations sur les recettes en nature, les données sur les volumes des ventes, les valeurs et les matières premières :

Expliquez : *peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les détenteurs de l'information. Il peut également s'agir d'un audit réalisé par l'institution de contrôle de l'État, l'inspecteur général, etc.

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Attendu 4.2.a – Ventilation des divulgations en nature

Disponibilité Les flux de recettes en nature sont-ils ventilés :

- par vente
- par type de produit
- par prix

Où peut-on trouver les recettes ventilées par vente, type de produit et prix ?

Divulgations systématiques : [site internet](#) ou [publication régulière](#) par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : [Rapport de l'ITIE \(année et numéro de page\)](#), [site internet de l'ITIE](#), [étude thématique de l'ITIE](#), etc.

Si les recettes en nature ne sont pas encore ventilées de cette manière, le GMP envisage-t-il de le faire ?

Oui Non

Expliquez :

Où peut-on trouver confirmation que cette question a été abordée au sein du GMP et avec les entreprises acheteuses ?

Autres sources : [Rapport de l'ITIE \(année et numéro de page\)](#), [site internet de l'ITIE](#), [étude thématique de l'ITIE](#), etc.

Si les divulgations n'ont pas encore été publiées par vente, type de produit et prix, est-ce dû à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des informations sur les recettes en nature, les données sur les volumes des ventes, les valeurs et les matières premières :

Expliquez : [peut inclure une référence aux activités du plan de travail](#), [aux procès-verbaux des réunions du GMP](#), etc.

Encouragé 4.2.a – Propriété du produit vendu et nature du contrat

Disponibilité

Les informations sur la propriété du produit vendu sont-elles disponibles ?

Oui Non

Les informations sur la nature du contrat sont-elles disponibles ?

Oui Non

Où peut-on trouver les informations sur la propriété du produit vendu et sur la nature du contrat :

Divulgations systématiques : [site internet](#) ou [publication régulière](#) par les [détenteurs de l'information](#).

ET / OU

Autres sources : [Rapport de l'ITIE \(année et numéro de page\)](#), [site internet de l'ITIE](#), [étude thématique de l'ITIE](#), etc.

Encouragé 4.2.b – Processus de sélection des entreprises acheteuses

Disponibilité Une description de la procédure de sélection des entreprises acheteuses est-elle disponible ?

Oui Non

Si oui, cette description comprend-elle :

- les critères techniques et financiers utilisés
 Oui Non
- la liste des entreprises acheteuses sélectionnées
 Oui Non
- les informations relatives à la propriété effective des entreprises acheteuses (lorsqu'elles sont disponibles)
 Oui Non
- l'identité des intermédiaires ou des agents (le cas échéant)
 Oui Non
- tout écart significatif par rapport au cadre légal et réglementaire en vigueur régissant le processus de sélection des entreprises acheteuses et les contrats de ventes associés.
 Oui Non

Où peut-on trouver les divulgations sur le processus de sélection des entreprises acheteuses ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#).

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Encouragé 4.2.c – Contrats de vente

Disponibilité Les contrats de vente associés avec les entreprises acheteuses sont-ils divulgués ?

Oui Non

Où peut-on trouver les divulgations des contrats de vente associés avec les entreprises acheteuses ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#).

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Attendu 4.2.d – Volumes reçus et paiements effectués par les entreprises acheteuses

Attentes envers les entreprises 4 Parmi les entreprises acheteuses, celles qui soutiennent l'ITIE doivent divulguer les volumes reçus et les paiements effectués, conformément à la norme ITIE et aux

– pour les entreprises acheteuses soutenant l'ITIE

directives de l'ITIE pour la déclaration des entreprises achetant du pétrole, du gaz et des minéraux aux gouvernements, à moins que la divulgation ne soit pas possible.

Les entreprises soutenant l'ITIE divulguent-elles tous les volumes reçus et les paiements effectués ?

Oui Non

Si non, lesquelles ne le font pas, ou à un niveau de détail insuffisant ? Précisez :

Encouragé

4.2.d – Volumes reçus et paiements effectués par les entreprises acheteuses

Disponibilité

Les volumes reçus par les entreprises acheteuses de la part de l'État ou des entreprises d'État sont-ils disponibles ?

Oui Non

Les paiements effectués par les entreprises acheteuses à l'État ou aux entreprises d'État sont-ils disponibles ?

Oui Non

Si oui, ces paiements incluent-ils :

- les paiements (en devises ou en nature) liés à des accords de swap

Oui Non

- les paiements liés à des prêts adossés à des ressources

Oui Non

Niveau de ventilation et de détail

Les informations fournies par les entreprises acheteuses sont-elles ventilées par :

- vendeur

Oui Non

- contrat

Oui Non

- vente

Oui Non

Les divulgations comprennent-elles les informations suivantes :

- la nature du contrat (par exemple au comptant ou à terme)

Oui Non

- le port de chargement

Oui Non

Où peut-on trouver la divulgation des volumes reçus et des paiements effectués par les entreprises acheteuses :

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière par les détenteurs de l'information, généralement les négociants en matières premières.

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Encouragé 4.2.e – Fiabilité des informations sur les recettes en nature

Fiabilité des aspects encouragés

Est-ce que vous ou certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) avez des doutes concernant la fiabilité des données suivantes ?

- **Propriété du produit vendu et nature du contrat**
 Oui Non
- **Processus de sélection des entreprises acheteuses**
 Oui Non
- **Contrats de vente**
 Oui Non
- **Volumes reçus et paiements effectués par les entreprises acheteuses**
 Oui Non
- **Niveau de ventilation des achats des entreprises acheteuses**
 Oui Non

Si oui, quelles données sont concernées et pourquoi ? Précisez : par exemple, les accords de vente ne sont pas complets

Si oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

Oui Non

Décrivez

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des informations ci-dessus :

Expliquez : *peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Où peut-on trouver l'examen de la fiabilité des aspects encouragés de cette exigence ?

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer la transparence dans le cadre de la vente de ressources pétrolières, gazières et/ou minières, ou d'autres recettes perçues en nature, afin de permettre au public d'évaluer si les valeurs des ventes correspondent aux valeurs du marché et d'assurer la traçabilité des résultats de la vente de ces produits vers le Trésor public.

Utilisation de l'information

1. Le GMP considère-t-il que la vente de matières premières, ou autres recettes en nature, est transparente, garantissant ainsi la traçabilité et contribuant à réduire les risques de corruption ?

Oui Non

Précisez :

2. Y a-t-il eu des problèmes ou controverses importants, des réformes en cours liées à la vente de **Choose an item.** ou autres recettes en nature perçues, au cours de la période couverte par les dernières déclarations ITIE ?

Oui Non

Précisez :

3. Le GMP a-t-il entamé un dialogue sur ces questions en utilisant les données ou les processus de l'ITIE ?

Oui Non

Si oui, décrivez comment le GMP a exploité les données ou les processus de l'ITIE pour répondre à ces défis :

4. Les informations décrites ci-dessus sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel ?

Oui Non

Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format :

5. Le GMP a-t-il procédé à une analyse de la vente de **Choose an item.** pour le compte de l'État, ou des autres recettes en nature ? Il peut s'agir d'une évaluation visant à déterminer si les valeurs de vente correspondent aux valeurs sur le marché.

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse et ses principales conclusions :

6. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse :

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

très faible (0)
 faible (25)
 limité (50)
 bon (70)
 très bon (90)
 exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Expliquez

Analyse du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|---|--|
| <p>4.2.a – Données sur les recettes en nature et les ventes des parts de production de l'État, y compris le niveau de ventilation et de détail</p> <p>Exigé</p> | <p>Cette exigence est non applicable.</p> <p>SOGUIPAMI agit en tant que commercialisateur (art. 3 j.) des minerais, mais uniquement de sa part de production, qu'elle doit acheter à un prix fixe. Elle fait usage de son droit de commercialisation si elle estime pouvoir réaliser une marge. Sinon, la commercialisation est assurée par le détenteur de licences principal, auquel cas elle verse une redevance. Étant donné qu'il s'agit d'une activité commerciale, il n'est pas nécessaire de déclarer la vente des matières-</p> <p>Droit de commercialisation : il s'agit d'un revenu que SOGUIPAMI reçoit si une autre entreprise veut commercialiser la part que le gouvernement peut commercialiser.</p> |
| <p>Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité</p> <p>Exigé</p> | |
| <p>4.2.a – Ventilation supplémentaire</p> <p>Attendu</p> | |

| | |
|--|--|
| 4.2.a – Propriété du produit vendu et nature du contrat Encouragé | |
| 4.2.b – Processus de sélection des entreprises acheteuses Encouragé | |
| 4.2.c – Contrats de vente Encouragé | |
| 4.2.d – Volumes reçus et paiements effectués par les entreprises acheteuses, y compris le niveau de ventilation et de détail pour les entreprises soutenant l'ITIE (s'il y en a) Attendu | |
| 4.2.d – Volumes reçus et paiements effectués par les entreprises acheteuses, y compris le niveau de ventilation et de détail Encouragé | |
| 4.2.e Examen de la fiabilité des aspects encouragés des divulgations des recettes en nature Encouragé | |
| Objectif sous-jacent | |
| Pertinence des données lorsqu'elles sont liées aux questions/réformes en cours dans le pays | |
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques | |
| Sur la ponctualité des divulgations | |
| Sur le format (ouvert ou non) des divulgations | |
| Sur l'utilisation des données | |
| Autres observations | |

Exigence 4.3 : Dispositions relatives aux infrastructures et aux accords de troc

Même s'il n'y a pas d'entreprise d'État dans votre pays, le gouvernement peut malgré tout conclure des accords avec d'autres entreprises ou pays afin de garantir un prêt, une infrastructure ou des services, en échange d'une livraison présente et future de ressources. Suivez le guide pour déterminer si c'est le cas.

Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation.](#)
- Notes d'orientation : [Fourniture d'infrastructures et accords de troc](#), [Prêts adossés à des ressources](#)

Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

Applicabilité de l'exigence

① Il revient au GMP d'établir si cette exigence est applicable.

Le GMP a-t-il évalué s'il existait des accords ou ensembles d'accords afférents à la fourniture de biens et de services en échange – total ou partiel – de concessions pour la prospection ou l'exploitation de Choose an item., ou pour la livraison physique de ces matières premières ?

Oui Non

Le GMP a-t-il pris en compte dans son évaluation les prêts, subventions, travaux d'infrastructure ou la fourniture de services ?

Oui Non

Le GMP a-t-il inclus la fourniture de biens et de services garantis par des flux de revenus futurs provenant de leurs richesses en ressources naturelles, et qui répondent à la définition de la dette souveraine garantie du Fonds monétaire international ?

Oui Non

Si oui, y avait-il des accords actifs au cours de la période examinée ?

Oui Non

Si oui, expliquez : Par exemple, faites ici la liste des accords actifs au cours de la période examinée qui sont qualifiés d'accords de troc et de prêts adossés à des ressources.

Si la réponse est « non », l'Exigence n'est pas applicable. Indiquez la référence à la documentation dans laquelle l'applicabilité a été envisagée, par exemple une étude de cadrage, les procès-verbaux des réunions du GMP, un rapport de l'ITIE, etc.

Pour la Validation, le fichier est prêt pour la [signature du GMP](#).

Matérialité

① La matérialité est un seuil ou un pourcentage utilisé pour déterminer quels sont les flux de recettes les plus importants et les entreprises qui contribuent de manière significative au secteur extractif d'un pays.

Le GMP a-t-il convenu d'une définition de la matérialité concernant les accords de troc et les dispositions relatives aux infrastructures ?

Oui Non

Si oui, indiquez si le seuil de matérialité de ces transactions est différent de celui des autres flux de recettes : Indiquez ici, éventuellement en faisant référence à la documentation existante

La matérialité de ces transactions en espèces ou en nature a-t-elle été évaluée par le GMP ?

Oui Non

Ces transactions en espèces ou en nature étaient-elles significatives au cours de la période examinée ?

Oui Non

Si oui, indiquez la référence où l'on peut trouver l'établissement de la matérialité.

Si la réponse est « non », l'Exigence n'est pas applicable. Indiquez la référence à la documentation dans laquelle l'applicabilité a été envisagée, par exemple une étude de cadrage, les procès-verbaux des réunions du GMP, un rapport de l'ITIE, etc.

Pour la Validation, le fichier est prêt pour la [signature du GMP](#).

Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

Question

Réponse

Accords de troc et dispositions relatives aux infrastructures (4.3.b)

Quelle ou quelles **entités gouvernementales** ou liées à l'État (y compris les entreprises d'État) ont conclu des accords de troc ?

Détenteur(s) de l'information :
précisez :

Exigences techniques

Exigé 4.3.b – Description des accords d'infrastructure et des accords de troc

Type d'accord

Quelle est la nature de l'accord ? Cochez (plusieurs réponses possibles) :

- Accords fournissant une infrastructure en échange de licences minières, pétrolières ou gazières
- Accords fournissant une infrastructure en échange de livraisons futures de matières premières pétrolières, gazières ou minières
- Accords octroyant des prêts en échange de livraisons futures de matières premières pétrolières, gazières ou minières
- Accords couvrant l'échange de matières premières pétrolières, gazières et minières, en vertu desquels les revenus en nature de l'État sont échangés contre d'autres types de matières premières (peut inclure des swaps)
- Accords afférents à la fourniture de services (par exemple : services militaires) en échange de licences extractives
- Accords afférents à la fourniture de services (par exemple : services militaires) en échange de livraisons futures de matières premières pétrolières, gazières ou minières
- Autres, *précisez :*

Disponibilité

Les accords sont-ils décrits de manière exhaustive au public ?

- Oui** **Non**

La description inclut-elle :

- les conditions du contrat et des accords associés
 Oui **Non**
- les parties impliquées
 Oui **Non**
- les ressources qui ont été engagées par l'État (matière première, volume et valeur)
 Oui **Non**
- la valeur de la contrepartie en termes de flux financiers et économiques
 Oui **Non**
- les mécanismes permettant de suivre en permanence les transferts qui ont lieu dans le cadre des accords
 Oui **Non**

- la matérialité de ces accords comparativement aux contrats conventionnels
 Oui Non

La divulgation fournit-elle un niveau de détail et de ventilation comparable à celui des autres paiements et flux de recettes ?

Oui Non

Où peut-on trouver la description de ces accords ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière, généralement par l'entité gouvernementale qui a conclu l'accord ([détenteurs de l'information](#))

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Où peut-on trouver la valeur des transactions pour l'année au cours de laquelle ces accords sont examinés ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière, généralement par l'entité gouvernementale qui a conclu l'accord ([détenteurs de l'information](#))

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations ?

| Exigé | 4.3.c – Qualité et assurance des données |
|-------|--|
|-------|--|

Qualité et assurance des données

Le GMP a-t-il convenu d'une procédure d'assurance de la qualité des données conformément à l'Exigence 4.9 ?

Oui Non

Où peut-on trouver la procédure convenue par le GMP relative à la qualité et de l'assurance des données pour les accords d'infrastructure et les accords de troc ?

Divulgations systématiques : site internet ou publication régulière, généralement par l'entité gouvernementale qui a conclu l'accord ([détenteurs de l'information](#))

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage de l'ITIE, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Est-ce que vous ou certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que la **description** des accords d'infrastructure et des accords de troc est incomplète, peu fiable ou obsolète ?

Oui Non

Si **oui**, précisez :

Est-ce que vous ou certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considérez que **la ou les valeurs** des transactions liées aux accords d'infrastructure et accords de troc sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Si **oui**, précisez :

Si **oui**, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des déclarations de l'ITIE ?

Oui Non

Décrivez

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si **oui**, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de ces informations :

Expliquez : *peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Encouragé 4.3.b – Publication des accords de troc et d'infrastructure

Disponibilité

L'accord de troc ou d'infrastructure sous-jacent est-il accessible au public ?

Oui Non

Inclut-il les accords de prêts adossés à des ressources ?

Oui Non

Où peut-on trouver la procédure convenue par le GMP relative à la qualité et de l'assurance des données pour les accords d'infrastructure et les accords de troc ?

Divulgations systématiques : *site internet ou publication régulière, généralement par l'entité gouvernementale qui a conclu l'accord ([détenteurs de l'information](#))*

ET / OU

Autres sources : *Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage de l'ITIE, site internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.*

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre

par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer une compréhension publique des dispositions relatives aux infrastructures et des accords de troc, y compris des prêts adossés à des ressources, qui constituent une part importante des bénéfices du gouvernement d'un projet extractif, à comparer avec d'autres paiements d'entreprises et recettes publiques en espèces issus des secteurs pétrolier, gazier et minier. Cela constitue une base de comparaison avec les accords conventionnels.

Access to information

1. Les membres du GMP considèrent-ils que les informations sur les dispositions relatives aux infrastructures et les accords de troc sont expliquées de manière accessible, permettant au public de comprendre les termes clés et la valeur et l'impact futur de ces accords sur les recettes publiques ?

Oui Non

Précisez :

2. La valeur des transactions, les variables de calcul ou d'autres données connexes permettant de calculer la valeur de l'accord ont-elles été publiées dans un format ouvert ?

Oui Non

Précisez :

3. Le GMP ou d'autres parties prenantes ont-ils procédé à une analyse des conditions de ces accords ?

Oui Non

Précisez :

4. Y a-t-il eu des problèmes ou des controverses importants, ou des réformes en cours concernant les dispositions relatives aux infrastructures, les accords de type troc, y compris les prêts garantis par les ressources, au cours de la période couverte par les dernières divulgations de l'ITIE ?

Oui Non

Précisez :

5. Le GMP a-t-il connaissance de projets du gouvernement visant à réviser les accords existants ou à en conclure de nouveaux ? Le gouvernement a-t-il informé le GMP de tels projets ?

Oui Non

Précisez :

6. Est-il prévu de divulguer systématiquement les conditions des accords et de suivre publiquement et de manière continue les transferts qui ont lieu dans le cadre des accords ?

Oui Non

Précisez :

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Expliquez

Analyse du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|---|---|
| <p>Applicabilité et matérialité des dispositions relatives aux infrastructures et des accords de troc (4.3.a)</p> <p><i>Exigé</i></p> | <p>Comme établi dans la validation précédente, cette exigence est applicable. Le formulaire est resté vide.</p> |
| <p>Description des accords d'infrastructure et de troc (4.3.b)</p> <p><i>Exigé</i></p> | <p>Les termes de l'accord-cadre qui permettent à la Guinée de contracter des emprunts auprès de la Chine pour un montant maximal de 20 milliards de dollars américains ont été publiés lors de la précédente Validation (Exigence 4.3). Le Rapport ITIE répertorie les emprunts contractés pour deux projets d'infrastructure (Projet routier Coyah-Mamou-Dabola, projet routier urbain de Conakry) et décrit l'accord-cadre ainsi que les parties concernées. Ces emprunts doivent être remboursés via les taxes d'extraction et d'exportation dues par trois sociétés chinoises titulaires de licences minières : SPIC, CDM Henan Chine et Chalco Guinea Company. Pour deux projets, la valeur globale est connue, mais le remboursement partiel reste à expliquer, car les recettes des trois sociétés et des deux flux de revenus seraient versées</p> |

| | |
|---|---|
| | <p>intégralement au Trésor public, et non sur le compte séquestre, qui est hors budget. L'ITIE divulgue les montants versés au titre des taxes d'extraction et des taxes à l'exportation des trois sociétés et indique qu'ils font partie du montant total perçu par le Trésor public. Il existe un délai de grâce de quatre ans pour le remboursement ; le rapport part donc du principe que les recettes n'ont pas encore été utilisées pour rembourser le prêt, et il n'y a aucune information sur le solde, ni sur la ventilation par bénéficiaire et flux de revenus. Cependant, le rapport indique que pour les deux projets, il y a eu un remboursement partiel du prêt. Le rapport n'explique pas comment ce remboursement a été effectué. De plus, concernant le montant total du prêt, il n'est pas clair si le taux d'intérêt est inclus dans la valeur du prêt ou s'il sera ajouté au montant du prêt indiqué. Il n'existe aucune information sur le solde du compte séquestre, détenu auprès la Banque centrale de Guinée, Un aperçu supplémentaire des projets financés dans le cadre de cet accord d'infrastructure, soumis pendant la phase de commentaires, a fourni des informations complémentaires sur le niveau d'avancement. La synthèse, qui n'était pas encore publiée au moment de la finalisation du rapport, indique qu'il existe quatre projets relevant de l'accord-cadre, dont deux n'ont pas encore démarré. Les deux autres, identifiés dans le Rapport ITIE, étaient achevés à près de 95 % à la fin de 2022. On ne sait pas si les infrastructures ont déjà été achevées et si leur valeur correspond aux recettes versées sur le compte séquestre à des fins de remboursement des prêts.</p> |
| Qualité et assurance des données (4.3.c) <i>Exigé</i> | <i>néant</i> |
| Publication des accords de troc et d'infrastructure (4.3.b) <i>Encouragé</i> | <i>Non publiques</i> |
| Objectif sous-jacent | <i>Non rempli</i> |
| Pertinence des données lorsqu'elles sont liées aux questions/réformes en cours dans le pays | <i>Très pertinents. Il est une priorité du gouvernement de construire les infrastructures à travers des entreprises. Il est important de comprendre si les entreprises on remplit leurs devoir et si les infrastructures correspondent à la valeur des taxes minières sur l'extraction et la taxe à l'exportation retenus.</i> |
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques | |
| Sur la ponctualité des divulgations | |

| | |
|--|--|
| Sur le format (ouvert ou non) des divulgations | |
| Sur l'utilisation des données | |
| Autres observations | |

S

Pour la Validation : signature du GMP

Veillez indiquer ci-dessous les noms et coordonnées des responsables qui soumettent ces informations au nom de leur collègue. Ajoutez autant de lignes que nécessaire.

| Nom | Pour : | Adresse mail ou numéro de téléphone |
|-----|-------------------|-------------------------------------|
| | le gouvernement | |
| | les entreprises | |
| | la société civile | |

Date de la signature du GMP

Click or tap to enter a date.

*** Fin du formulaire

Modèle transparence

Module : Perception des recettes et qualité des données

Couvrant les Exigences : Divulgence exhaustive des taxes et des recettes, (4.1), Niveau de ventilation (4.7), Ponctualité des données (4.8), Qualité des données (4.9) et Coût des projets (4.10).

Secteur couvert par ce modèle : Pétrole et gaz OU Mines et carrières

Période examinée : *Quelle est la période couverte par ce modèle ?*

De mois et année à mois et année : 2019

Note : à des fins de **Validation**, il s'agit du jour auquel a démarré la Validation précédente, marquant le début de la période examinée jusqu'à la date de début de la Validation à venir.

Ce formulaire est rempli pour un retour d'information du Secrétariat international dans le cadre du soutien à la mise en œuvre

OU la Validation, en tant qu'une partie du dossier final pour évaluation

Introduction

Ce module aborde un élément fondamental de l'ITIE, à savoir la divulgation des paiements et des recettes provenant du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière (Exigence 4.1). L'objectif est de donner au public un panorama complet des montants que versent les entreprises extractives en impôts, redevances et autres paiements, et des montants perçus par les agences gouvernementales. Pour ce faire, il est essentiel de définir la matérialité des recettes et des entreprises. Lorsque les recettes sont perçues au niveau du projet, elles doivent être ventilées par projet (Exigence 4.7). Cela permet au public d'avoir une compréhension des sommes que génère chaque projet d'extraction et d'identifier les risques tels que l'évasion fiscale et la manipulation des prix de transfert. Pour que ces données soient utilisables, elles doivent être ponctuelles (Exigence 4.8) et fiables (Exigence 4.9). Les données sur les paiements des entreprises et les recettes publiques doivent faire l'objet d'un audit crédible et indépendant, conforme aux normes internationales d'audit. Outre ces flux, la Norme ITIE 2023 inclut désormais une exigence de divulgation des informations relatives aux coûts des projet (Exigence 4.10), qui ont un effet direct sur les revenus que le gouvernement peut percevoir. Il convient de noter qu'en vertu de l'Exigence 4.9, la Norme ITIE 2023 élargit l'objectif consistant à s'assurer de la confiance des parties prenantes en la fiabilité des données, qu'il s'agisse de données financières ou de tout autre type de données provenant de l'industrie extractive relevant de la Norme ITIE.¹

¹ À ce titre, les questions concernant l'exhaustivité, la fiabilité et la ponctualité sont intégrées dans tous les autres modèles de transparence.

Quel est l'objectif de ce modèle ?

L'objectif de ce modèle (C4) est que le groupe multipartite mène une **autoévaluation** du respect des exigences de l'ITIE concernant la composante « Perception des recettes et qualité des données » couvrant les Exigences 4.1, 4.7, 4.8, 4.9 et 4.10. Étant donné que les informations sont évaluées *par secteur [si le pays a deux secteurs]*, l'autoévaluation permet de révéler d'autres domaines d'amélioration propres au secteur, car les défis et les opportunités sont souvent très différents.

Le modèle est structuré en fonction des Exigences. Chaque section par Exigence contient :

- I. Un encadré fournissant des ressources supplémentaires
- II. Les mesures correctives de la Validation précédente le cas échéant
- III. Une autoévaluation. Il s'agit d'une part d'évaluer les détenteurs d'informations et la disponibilité de divulgations systématiques, complétées par les rapports ITIE, et d'autre part d'évaluer les aspects techniques et les objectifs sous-jacents de l'exigence sous forme de questions/réponses
- IV. Les commentaires du Secrétariat

Quand remplir ce modèle ?

Ce modèle sera utilisé comme un outil de mise en œuvre. Les GMP sont encouragés à utiliser ce modèle régulièrement et en amont de la Validation, par exemple pour étayer les rapports et identifier les domaines dans lesquels les divulgations doivent être consolidées. Les modèles pourraient être mis à jour régulièrement avant le début de la Validation. En pareil cas, vous pouvez solliciter l'appui de votre responsable pays et indiquer que ce modèle a pour objet **un retour d'information du Secrétariat international**.

Les **modèles doivent être finalisés et publiés au plus tard au début de la Validation**. Pour la **Validation**, ce formulaire sert de base à l'évaluation du pays pour la composante en question. Le formulaire doit être relu et **signé** par le groupe multipartite, soumis au plus tard le jour où commence la Validation et publié sur le site Internet du pays. A ce stade il convient d'indiquer sur le formulaire que le modèle est soumis à des fins de Validation.

Qui remplit ce modèle ?

C'est au **secrétariat national** de remplir ce modèle avec le soutien des agences de gouvernement et aux membres du collège ne siégeant pas au GMP. Le Secrétariat international peut fournir des orientations. C'est au GMP qu'il revient d'examiner, discuter et de donner une approbation finale du contenu du modèle.

Dans ce formulaire

| | |
|---|-----------|
| Exigence 4.1. Divulgence exhaustive des taxes et des recettes | 4 |
| I. Ressources..... | 4 |
| II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente..... | 4 |
| III. Autoévaluation | 4 |
| Détenteurs de l'information..... | 4 |
| Exigences techniques | 5 |
| Objectif sous-jacent..... | 12 |
| Conclusion | 13 |
| IV. Retour du Secrétariat International..... | 13 |
| Exigence 4.7 Niveau de ventilation | 15 |
| I. Ressources..... | 15 |
| II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente..... | 15 |
| III. Autoévaluation | 15 |
| Détenteurs de l'information..... | 15 |
| Exigences techniques | 15 |
| Objectif sous-jacent..... | 17 |
| Conclusion | 18 |
| IV. Retour du Secrétariat International..... | 18 |
| Exigence 4.8 Ponctualité des données..... | 19 |
| I. Ressources..... | 19 |
| II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente..... | 19 |
| III. Autoévaluation | 19 |
| Exigences techniques | 19 |
| Objectif sous-jacent..... | 20 |
| Conclusion | 21 |
| IV. Retour du Secrétariat International..... | 21 |
| Exigence 4.9 Qualité des données | 22 |
| I. Ressources..... | 22 |
| II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente..... | 22 |
| III. Autoévaluation | 22 |
| Détenteurs de l'information | 22 |
| Exigences techniques | 22 |
| Objectif sous-jacent..... | 26 |
| Conclusion | 27 |
| IV. Retour du Secrétariat International..... | 27 |
| Exigence 4.10 Coûts des projets | 29 |
| I. Ressources..... | 29 |
| II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente..... | 29 |
| III. Autoévaluation | 29 |
| Détenteurs de l'information..... | 29 |
| Exigences techniques | 29 |
| Objectif sous-jacent..... | 34 |
| Conclusion | 35 |
| IV. Retour du Secrétariat International..... | 35 |
| Pour la Validation : signature du GMP | 36 |

Exigence 4.1. Divulgation exhaustive des taxes et des recettes

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation.](#)
- Note d'orientation : [définition de la matérialité, des seuils de déclaration et des entités déclarantes, délimitation du périmètre de rapportage ITIE.](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| Question | Réponse |
|---|---|
| Divulgation des paiements et des recettes 4.1.a, b, d Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est responsable de la collecte et de la publication d'informations concernant tous les paiements et revenus matériels dans le secteur Choose an item. ? | Le Ministère des Mines et de la Géologie (MMG) à travers le Secrétariat Exécutif de l'ITIE et le BSD du MMG |
| Paiements des entreprises 4.1.a, d Quelles entreprises du secteur Choose an item. couvertes par le processus de déclaration ITIE sont tenues d'effectuer des paiements au gouvernement, et où peut-on consulter ces informations ? | Toutes les entreprises enregistrées au CPDM sont couvertes par le processus de déclaration ITIE et sont tenues d'effectuer des paiements aux régies financières du Gouvernement où on peut les consulter. |

| | | |
|---|--|--|
| États financiers audités 4.1.e | Quelles entreprises ont publié leurs états financiers audités ou leurs principaux éléments et où le public peut-il consulter ces informations ? | Toutes les entreprises qui gèrent le patrimoine de l'Etat et les régies financières publient leurs états financiers audités qui sont disponibles à la cour des Comptes de l'Etat qui est chargé de les auditer et produire un rapport. |
| Déductions et incitations fiscales 4.1.e | Quelles entreprises ont bénéficié de déductions et d'incitations fiscales pendant la période couverte par ce modèle ? Où le public peut-il consulter ces informations ? | Indiquer l'entreprise, les déductions ou incitations applicables correspondant à l'entreprise, et préciser où ces informations peuvent être consultées par le public. Ajouter les liens vers des sites internet le cas échéant. |

Choose an item.

Exigences techniques

| Exigé | 4.1.b – Divulgence complète des recettes extractives par le gouvernement |
|----------------------|--|
| <i>Disponibilité</i> | <p>Le gouvernement publie-t-il le montant des <u>recettes totales</u> qu'il reçoit des compagnies pétrolières, gazières et minières ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Ces recettes sont-elles ventilées par flux de recettes ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement</p> <p>Si la réponse est « partiellement », quels flux de recettes n'ont <u>pas été ventilés</u> ?</p> <p>Expliquez :</p> <p>Si la réponse est <u>non ou partiellement</u>, est-ce en raison d'obstacles pratiques ou juridiques importants ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Expliquez :</p> <p>Où trouver l'intégralité des recettes publiques ventilées par flux de recettes ?</p> <p>Divulgations systématiques : <u>Ministère de l'Economie et des Finances « Trésor » et les Rapports ITIE du SE de l'ITIE</u></p> <p>ET / OU</p> <p>Autres sources : <u>Modèle de données résumés de l'ITIE pour l'année examinée, étude de cadrage ou rapport final de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, compte-rendu des réunions du GMP, etc.</u></p> |

Exigé 4.1.c – Seuil de matérialité et liste des flux de paiements significatifs, entreprises

Définition de la matérialité

Le GMP a-t-il défini quels flux de paiements et recettes sont applicables au secteur extractif ?

Oui Non

Le GMP a-t-il défini un seuil de matérialité pour les flux de paiements ?

Oui Non

Le MSG a-t-il convenu d'une définition de la matérialité et d'un seuil de matérialité pour les entités déclarantes ?

Oui Non

Indiquez les autres options envisagées et les considérations relatives au seuil de matérialité convenu. Par exemple, le GMP peut appliquer des seuils de matérialité différents pour des flux de recettes différents, c'est-à-dire s'il estime qu'il est important de mener un débat public malgré un montant relativement faible par rapport aux revenus totaux.

Précisez.

Où peut-on trouver la définition et la liste des flux de paiement applicables, les seuils de matérialité pour les flux de paiement au cours de la période examinée :

Divulgations systématiques : [site internet www. ltie-guinee.org](http://www.ltie-guinee.org)

ET / OU

Autres sources : [étude de cadrage ou rapport final de l'ITIE \(année et numéro de page\)](#), [site internet de l'ITIE](#), [compte-rendu des réunions du GMP](#), etc.

Où peut-on trouver la liste des entités déclarantes (entreprises et gouvernement) ?

Divulgations systématiques : [site internet www. ltie-guinee.org /Rapports ITIE](http://www.ltie-guinee.org/Rapports%20ITIE)

ET / OU

Autres sources : [Modèle de données résumés de l'ITIE pour l'année examinée](#), [étude de cadrage ou rapport final de l'ITIE \(année et numéro de page\)](#), [site internet de l'ITIE](#), [compte-rendu des réunions du GMP](#), etc.

Exigé 4.1.a et 4.1.d.– Divulgence des paiements et des recettes

Disponibilité

Les informations suivantes sont-elles disponibles ?

- Les paiements significatifs des entreprises au gouvernement sont-ils tous divulgués au public ?

Oui Non Partiellement

Si la réponse est non ou partiellement, précisez quels paiements n'ont pas été divulgués : précisez

Si la réponse est non, (c'est-à-dire que les entreprises n'ont pas divulgué les paiements), est-ce parce que le GMP a convenu qu'une divulgation unilatérale serait effectuée par le gouvernement ?

Oui Non

Précisez (facultatif) :

- **Les recettes significatives perçues par le gouvernement ou en son nom sont-elles toutes divulguées au public ?**

Oui Non Partiellement

Si la réponse est non ou partiellement, précisez quels flux de paiements n'ont pas été divulgués : précisez

Si la réponse est non, (c'est-à-dire que les entreprises n'ont pas divulgué les paiements), est-ce parce que le GMP a convenu qu'une divulgation unilatérale serait effectuée par les entreprises ?

Oui Non

Précisez (facultatif) :

Où trouver la publication de tous les paiements significatifs effectués par les entreprises ?

Divulgations systématiques : site internet [www. Itie-guinee.org](http://www.Itie-guinee.org), le BSD/MMG et les régies financières de l'Etat au MEF et le MDB

ET / OU

Autres sources : Modèle de données résumés, rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, compte-rendu des réunions du GMP, etc.

Où trouver la publication de tous les paiements significatifs reçus par le gouvernement ?

Divulgations systématiques site internet [www. Itie-guinee.org](http://www.Itie-guinee.org), le BSD/MMG et les régies financières de l'Etat au MEF et le MDB

ET / OU

Autres sources : Modèle de données résumés, rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, compte-rendu des réunions du GMP, etc.

Évaluation de l'exhaustivité

Certaines parties prenantes (au sein et en dehors du GMP) considèrent-elles que les paiements significatifs effectués par les entreprises sont incomplets (la liste des paiements ou des entreprises est incomplète) ?

Oui Non

Si oui, est-ce en raison de :

i. Déclarations erronées ou omissions de **paiements** significatifs ?

Oui Non

Précisez :

ii. Omission d'**entreprises** significatives ?

Oui Non

Précisez :

Si la réponse est oui à l'une des questions ci-dessus, pourquoi les informations sont-elles omises ?

Précisez :

Les parties prenantes considèrent-elles que les recettes significatives perçues par le gouvernement sont incomplètes ?

Si oui, est-ce en raison de :

i. Déclarations erronées ou omissions de **paiements** significatifs ?

Oui Non

Précisez :

ii. Omission d'**entité gouvernementale** ?

Oui Non

Si la réponse est oui à l'une des questions ci-dessus, pourquoi les informations sont-elles omises ?

Précisez

Ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des rapports de l'ITIE ?

Oui Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des paiements et des recettes.

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

S'il y a des omissions ou des déclarations erronées, ont-elles une incidence sur l'exhaustivité des divulgations ?²

Oui Non

Précisez :

Où peut-on trouver l'évaluation de l'exhaustivité des données relatives aux recettes et aux paiements (source) ?

Divulgations systématiques : [site internet www. ltie-guinee.org](http://www.ltie-guinee.org)

ET / OU

Autres sources : Rapport de l'ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc. La déclaration d'exhaustivité peut être regroupée avec une déclaration concernant la fiabilité des données de recettes (cf. 4.9)

Attendu

4.1.a – Divulgations régulières

Disponibilité

Le gouvernement divulgue-t-il régulièrement³ les informations requises dans le cadre des déclarations du gouvernement ?

Oui Non

Les entreprises divulguent-elles régulièrement les informations requises dans le cadre des déclarations des entreprises ?

Oui Non

Si la réponse est non aux deux questions, le GMP a-t-il discuté de la divulgation régulière (systématique) des paiements et des recettes ?

Oui Non

Où peut-on trouver confirmation que cette discussion a eu lieu ?

procès-verbaux des réunions du GMP du

Si les paiements et recettes sont régulièrement divulgués, les informations sont-elles regroupées⁴ ?

Oui Non

Si oui :

Où ces divulgations régulières sont-elles regroupées ?

² Avec une référence à l'objectif de couverture que le GMP a fixé lors de la définition du périmètre.

³ Divulguer régulièrement signifie que l'entité déclarante communique ces informations de manière systématique, conformément aux termes de la loi.

⁴ C'est-à-dire que les données publiées régulièrement sur les paiements des entreprises et les recettes publiques sont regroupées dans un récapitulatif.

Divulgations systématiques : [site internet www. Itie-guinee.org](http://www.itie-guinee.org)

ET / OU

Autres sources : [rapport de l'ITIE \(année et numéro de page\), site internet de l'ITIE, etc.](#)

Les rapports ITIE prennent-ils en compte les préoccupations relatives aux lacunes et à la qualité des données des divulgations régulières ?

Oui Non

Si oui, où peut-on trouver cette information ? [Rapport de l'ITIE \(année et numéro de page\), site internet de l'ITIE, etc.](#)

Attendu 4.1.e – États financiers audités

Disponibilité Les entreprises déclarantes divulguent-elles leurs états financiers audités ?

Oui Non Partiellement

Si la réponse est « non » ou « partiellement », les principaux éléments de ces états financiers (bilan, compte de résultat, flux de trésorerie, taux d'imposition effectif) sont-ils disponibles ?

Oui Non

Où peut-on trouver les états financiers ou leurs principaux éléments ?

Divulgations systématiques : [site internet www.itie-guinee.org](http://www.itie-guinee.org)

ET / OU

Autres sources : [Modèle de données résumés, rapport de l'ITIE \(année et numéro de page\), site internet de l'ITIE, etc.](#)

Si les entreprises n'ont pas publié leurs états financiers, où peut-on trouver confirmation que cette question a été discutée au sein du GMP ?

Où peut-on trouver confirmation que cette discussion a eu lieu ? [Procès-verbaux des réunions du GMP \(lien\), rapport de progrès annuel, ou document similaire](#)

Pas de discussion sur la publication par les entreprises de leurs états financiers

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Certaines parties prenantes (au sein ou en dehors du GMP) considèrent-elles les informations sur les états financiers audités comme incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Les paiements significatifs des entreprises sont ...

| | | |
|---|---|---|
| Incomplets (certaines entreprises ne divulguent pas) | Peu fiables (peu plausibles) | Obsolètes (ne sont plus à jour) |
| <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

Précisez :

OU

Aucun examen de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des états financiers des entreprises n'a été entrepris au cours de la période examinée.

Si un examen a été effectué et que les parties prenantes considèrent qu'il existe des lacunes, celles-ci ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des rapports de l'ITIE ?

Oui Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des états financiers audités ou de leurs principaux éléments :

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Encouragé

4.1.e – Déductions et incitations fiscales

Disponibilité

Les informations sur les déductions et incitations fiscales accordées aux entreprises au cours de la période examinée sont-elles disponibles ?

Oui Non Partiellement

OU

Aucune entreprise n'a bénéficié de déductions ou d'incitations fiscales au cours de l'année examinée.

Précisez, par exemple, si le GMP a envisagé d'examiner la question des incitations ou déductions fiscales (inclure la date de la réunion et le lien vers le procès-verbal, s'il est disponible), ou indiquez toute autre piste de réflexion sur ce sujet.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Si les informations sur les déductions et incitations fiscales pour les entreprises ont été publiées, certaines parties prenantes (au sein ou en dehors du GMP) considèrent-elles que ces informations sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

| | | |
|---|---|---|
| Incomplets (certaines entreprises ne divulguent pas) | Peu fiables (peu plausibles) | Obsolètes (ne sont plus à jour) |
| <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

Précisez :

Ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des rapports de l'ITIE ?

Oui Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des déductions et incitations fiscales.

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer des divulgations exhaustives des paiements des entreprises et/ou des recettes publiques issus des secteurs pétrolier, gazier et minier, en tant que base pour une compréhension publique détaillée de la contribution des industries extractives aux recettes publiques.

Utilisation de l'information

1. Le GMP considère-t-il que les données sur les paiements et les recettes sont exhaustives et permettent ainsi au lecteur d'avoir une image complète des recettes totaux reçues en provenance du secteur ? Le GMP considère-t-il que les informations sont publiées de manière compréhensible ?

Oui Non

Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format :

2. Les informations décrites ci-dessus sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel ?

Oui Non

Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format :

3. Le GMP a-t-il procédé à une analyse des données relatives aux paiements et aux recettes ? Dans quel but ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse et ses principales conclusions :

4. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse :

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Expliquez

IV. Analyse du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|--|---|
| 4.1.b – Divulgence complète des recettes extractives par le gouvernement <i>Exigé</i> | Le gouvernement a fourni des divulgations complètes, ventilés par secteur, entité extractive, flux de paiements, et administration publique, ainsi que des divulgations unilatérales (section 7.5.1 – gouvernement ; et 7.5.2 – sociétés). |
| 4.1.c – Seuil de matérialité et liste des flux de paiements significatifs, entreprises <i>Exigé</i> | Section 5.1.1 : Pour les entreprises, le seuil de matérialité a été fixé à 72 milliards de GNF. Ce périmètre permet d'atteindre une conciliation de 86 % des revenus du secteur des mines et carrières pour l'année 2022. Sur cette base, dix sociétés minières ont été retenues dans le périmètre de conciliation pour 2022. En plus le Comité de Pilotage a convenu d'ajouter 3 sociétés qui ont été incluses de manière permanente dans le périmètre de réconciliation des années précédentes. |

| | |
|--|--|
| 4.1.a et 4.1.d. – Divulgence des paiements et des recettes <i>Exigé</i> | La section 6.1.2 semble présenter tous les revenus perçus par le gouvernement et ventilés par flux de revenus. |
| 4.1.a et 4.1.d. – Évaluation de l'exhaustivité et de la fiabilité <i>Exigé</i> | Section 7.4 (tableau 105) et section 6.2 : évaluation des omissions gouvernementales et des sociétés. Toutes les entreprises ont soumis leurs formulaires de déclaration ; les déclarations étaient complètes selon l'Administrateur Indépendant (section 2.5.1). Toutes les agences gouvernementales retenues dans le périmètre de rapprochement ont soumis des formulaires de déclaration. |
| 4.1.a – Divulgations régulières (systématiques) <i>Attendu</i> | Le Bureau de Stratégie et de Développement du Ministère des Mines publie régulièrement les revenus versés par flux de paiement et par entreprise (mais pas encore par projet) dans son bulletin annuel, avec un délai de trois mois. Voir page 20: https://www.itie-guinee.org/bulletin-annuel-de-statistiques-minieres-et-carrieres-2024-janvier-decembre-n26/ |
| 4.1.e – États financiers audités <i>Attendu</i> | Il semble que les états financiers n'aient été publiés que par l'entreprise publique SOUGUIPAMI. Sept entreprises sur 13 ont soumis leurs états financiers certifiés pour la période considérée, mais ces documents ne sont pas publics et aucune discussion n'a eu lieu au sein du MSG concernant la publication de ces états financiers. Le GMP pourrait-il demander aux entreprises de partager leurs états financiers pour publication comme l'a fait l'ITIE Sénégal sur son portail Dashboard – Données Ouvertes ITIE Sénégal |
| 4.1.e – Déductions et incitations fiscales <i>Encouragé</i> | Non documenté. |
| Objectif sous-jacent | L'objectif est presque atteint, à l'exception de la publication des états financiers mentionnée ci-dessus. |
| Données sur les détenteurs de l'information | |
| Sur la disponibilité (générale) des divulgations systématiques | L'information est divulguée en format PDF via le bulletin statistique du Bureau de Stratégie et de Développement du Ministère des Mines. |
| Sur le format (ouvert ou non) des divulgations | Les informations sont disponibles dans le Rapport 2022, au format PDF. |
| Sur l'utilisation des données | |
| Autres observations (innovations, progrès ou régression par rapport aux Validations précédentes) | Régression depuis la dernière Validation par rapport aux états financiers. |

Exigence 4.7 Niveau de ventilation

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)
- Note d'orientation : [Déclarations par projet](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| | Question | Réponse |
|-------|---|--|
| 4.7.a | Quelle entité gouvernementale conserve ou recueille les informations sur les recettes perçues ou déclarées par niveau de projet ? | Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée Indiquer la source pour ces informations : Rapports ITIE |

Exigences techniques

| | |
|-------------------|--|
| Exigé | 4.7 – Niveau de ventilation |
| <i>Définition</i> | Le GMP a-t-il convenu d'une définition de ce qu'est un « projet » ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

Si oui, est-il conforme à la définition de l'ITIE d'un projet⁵ ?

Oui Non

Expliquez :

Le GMP a-t-il établi une liste de projets dans lesquels les entreprises matérielles sont engagées ?

Oui Non

Le GMP a-t-il identifié les flux de recettes prélevés par niveau de projet ?

Oui Non

Où peut-on trouver la définition, la liste des projets et les flux de recettes prélevés par niveau de projet ?

Divulgations systématiques : [site internet www. ltie-gunee.org](http://www.ltie-gunee.org)

ET / OU

Autres sources : [Rapport de l'ITIE \(année et numéro de page\), site internet de l'ITIE, etc.](#)

Disponibilité
de données
ventilées

Les données financières de l'ITIE sont-elles ventilées par :

- projet
 Oui Non Partiellement

Si la réponse est « partiellement », préciser quels flux de recettes n'ont pas été ventilés par projet.

Précisez

- entreprise
 Oui Non Partiellement

Si la réponse est « partiellement », préciser quels flux de recettes n'ont pas été ventilés par entreprise.

Précisez

- entité gouvernementale
 Oui Non Partiellement

Si la réponse est « partiellement », préciser quels flux de recettes n'ont pas été ventilés par entité gouvernementale

- flux de recettes
-

⁵ Un « projet » désigne les activités opérationnelles qui sont régies par un seul contrat, licence, bail, concession ou accord juridique similaire, et constituent la base des obligations de paiement envers un gouvernement. Néanmoins, s'il existe une multiplicité de contrats étroitement liés entre eux, le groupe multipartite doit identifier clairement et documenter les cas dans lesquels il s'agit d'un seul et même projet.

Oui Non Partiellement

Si la réponse est « partiellement », précisez :

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer la ventilation dans les divulgations publiques des paiements versés par les entreprises et des recettes publiques issues des secteurs pétrolier, gazier et minier, permettant au public d'évaluer la mesure dans laquelle le gouvernement peut assurer un suivi de ses recettes, conformément à son cadre juridique et fiscal. Il s'agit également de comprendre si le gouvernement perçoit la part qui lui revient de chaque projet extractif.

Utilisation de l'information

1. Le GMP considère-t-il que les données financières de l'ITIE sont suffisamment détaillées pour permettre au public d'évaluer dans quelle mesure le gouvernement perçoit la part qui lui revient pour chacun des projets extractifs ?

Oui Non

Si non, précisez :

2. Le GMP a-t-il procédé à une analyse des données relatives aux paiements et aux recettes sur un projet spécifique ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse et ses principales conclusions :

3. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse :

4. Les données sont-elles disponibles en format ouvert ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse :

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

très faible (0)
 faible (25)
 limité (50)
 bon (70)
 très bon (90)
 exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Expliquez

IV. Analyse du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|---|---|
| 4.7 Niveau de ventilation Exigé | La section 3.3 indique que les revenus doivent être ventilés par projet, cependant, tous les paiements ont été divulgués au niveau de l'entreprise. |
| 4.7 Définition de « projet » Exigé | La section 3.3 du rapport 2022 indique que le Groupe multipartite a adopté une définition d'un projet et fait référence à un permis d'exploitation minière ou à une concession minière. Même si le Groupe multipartite a adopté la définition du projet, il n'y a pas eu de désagrégation des revenus par projet. Il n'est pas clair si le Groupe multipartite a identifié les flux de revenus qui devraient être déclarés par projet. Il n'est pas clair non plus si le Groupe multipartite a identifié des cas dans lesquels il s'agit d'un projet unique s'il existe une multiplicité de contrats étroitement liés entre eux. |
| Objectif sous-jacent | Pas atteint – les revenus ne sont pas ventilés par projet. En pratique, le gouvernement considère que les informations divulguées par l'entreprise concernent le projet dans son ensemble, car les concessions sont étroitement liées. C'est pourquoi cette exigence est évaluée comme « bonne » et non comme « limitée ». |
| Pertinence des données au niveau du projet lorsqu'elles sont liées aux questions/réformes en cours dans le pays | |

| | |
|---|----|
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques de données par niveau de projet | NA |
| Sur la ponctualité des divulgations de données par niveau de projet | NA |
| Sur le format (ouvert ou non) des divulgations de données par niveau de projet | NA |
| Sur l'utilisation des données | NA |
| Autres observations | |

Exigence 4.8 Ponctualité des données

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Exigences techniques

| Exigé | 4.8.a – Période couverte par les divulgations de l'ITIE |
|-------|---|
|-------|---|

| | |
|----------------------|--|
| <i>Disponibilité</i> | Le GMP a-t-il convenu de l'année fiscale couverte par les divulgations de l'ITIE ? |
|----------------------|--|

Oui Non

Exigé 4.8.b – Ponctualité

Les données ne doivent pas porter sur des années fiscales antérieures aux deux dernières années fiscales écoulées ; remplissent-elles cette obligation ?

Oui Non

Attendu 4.8.a – Publication des informations de manière régulière et en temps voulu

Les divulgations sur les paiements et les recettes sont-elles récentes et dans quelle mesure ?

Expliquez, par exemple, si les divulgations se font par déclaration électronique, depuis quand cette pratique a cours. Vous pouvez éventuellement fournir des liens vers des divulgations spécifiques récentes.

Ces divulgations sont-elles régulières, c'est-à-dire publiées à intervalles fixes ?

Oui Non

Autres commentaires :

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer une ponctualité suffisante des divulgations publiques des paiements effectués par les entreprises et des recettes publiques issues des secteurs pétrolier, gazier et minier pour pouvoir informer le débat public et l'élaboration des politiques.

Utilisation de l'information

1. Les membres du GMP considèrent-ils que les divulgations ont lieu avec une ponctualité suffisante pour pouvoir informer le débat public et l'élaboration des politiques ?

Oui Non

Si non, précisez :

2. Le GMP a-t-il exploré des pistes pour des déclarations ITIE « en temps réel » ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse et ses principales conclusions :

Conclusion

Sur la base de l'examen des [Exigences techniques](#) et de l'[objectif](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

très faible (0)
 faible (25)
 limité (50)
 bon (70)
 très bon (90)
 exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Expliquez

IV. Analyse du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|--|--|
| 4.8.a – Période couverte par les divulgations de l'ITIE Exigé | 1 ^{er} janvier -31 décembre 2022 |
| 4.8.b – Ponctualité des divulgations (24 mois maximum) Exigé | Oui le Rapport 2022 a été publié le 31 décembre 2024 |
| 4.8.a – Publication des informations de manière régulière et en temps voulu Attendu | Oui les informations sont publiées annuellement. Des données plus récentes (mais non reconciliées) sur les paiements des entreprises sont disponibles dans le bulletin statistique. |
| Objectif sous-jacent | Atteint. |
| Autres observations | |

Exigence 4.9 Qualité des données

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)
- Note d'orientation : [qualité des données et vérification des données sur les recettes et des autres données](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| | Question | Réponse |
|---------|--|-------------------------------|
| 4.9.a.b | Quelle (ou quelles) entité gouvernementale fournit des garanties sur les données sur les <u>recettes</u> extractives ? | La cour des Comptes de Guinée |
| 4.9.c | Données hors recettes extractives : Quelle (ou quelles) entité gouvernementale fournit des garanties sur les données hors recettes extractives (Exigences 2, 3, 5 et 6) ? | La cour des Comptes de Guinée |

Exigences techniques

Exigé

4.9.c – Procédure assurant la qualité et l'assurance des données

Disponibilité

Le GMP a-t-il convenu d'une procédure relative à la qualité et l'assurance des données ?

Oui Non

Si oui, laquelle des procédures standard suivantes, approuvées par le Conseil d'administration, a été adoptée par le GMP ? Cocher une case.

Rapprochement

Approche fondée sur les risques

Si le GMP a opté pour le rapprochement :

Le GMP a-t-il entrepris les actions suivantes conformément aux nouveaux [Termes de référence pour le rapportage](#) ?

- Le GMP a-t-il enquêté sur les écarts et répondu aux erreurs et omissions détectées ?

Oui Non

Quelles ont été les conclusions de cette enquête ?

- Y a-t-il une déclaration catégorique de l'entité effectuant le rapprochement sur l'exhaustivité et la fiabilité des données relatives aux recettes extractives du gouvernement ?

Oui Non

- Si toutes les entreprises disposent d'états financiers audités, y a-t-il une attestation de la direction des entreprises confirmant que les données fournies dans leurs modèles de déclaration ITIE sont cohérentes ou correspondent à leurs états financiers audités ?

Oui Non

- À défaut, si les entités déclarantes significatives ne disposent pas d'états financiers audités pour la période examinée, toutes les entités gouvernementales et entreprises extractives significatives ont-elles soumis leurs modèles de rapport certifiés par un auditeur externe (pour les entreprises) ou par l'Institution Supérieure de Contrôle (pour les entités gouvernementales) ?

Oui Non

Si le GMP a opté pour le rapprochement, a-t-il entrepris les actions suivantes conformément aux nouveaux [Termes de référence pour le rapportage](#) ?

Étape 1 : **Évaluation du risque** Oui Non

Étape 2 : **Stratégie de vérification** Oui Non

Étape 3 : Mise en œuvre de la stratégie de vérification Oui Non

Si le GMP a appliqué l'une de ces procédures, a-t-il :

- documenté le raisonnement derrière l'adoption de cette procédure ?
 Oui Non

Où peut-on trouver la procédure adoptée ? par exemple : lien vers le site internet de l'ITIE, page du rapport de cadrage

- convenu de modèles de déclaration ?
 Oui Non
- attesté qu'il n'y a pas eu d'écart par rapport à la procédure convenue ?
 Oui Non

Si le GMP n'a pas adopté le rapprochement ni l'approche fondée sur les risques pour assurer la qualité des données, expliquez son approche relative à l'assurance de la qualité des données.

Expliquez :

Le GMP a-t-il demandé au Conseil d'administration d'approuver cette procédure au préalable ?

Oui Non

Exigé

4.9.a – Examen et évaluation des mécanismes d'audit et d'assurance

Évaluation des mécanismes d'audit et d'assurance

Le GMP a-t-il examiné les procédures d'audit et d'assurance pour les entités gouvernementales significatives incluses dans le périmètre de déclaration de l'ITIE ?

Oui Non

Le GMP a-t-il évalué si les recettes publiques divulguées font l'objet d'un audit crédible et indépendant, selon les normes d'audit internationales ?

Oui Non

Le GMP a-t-il examiné les procédures d'audit et d'assurance pour les entreprises significatives incluses dans le périmètre de déclaration de l'ITIE ?

Oui Non

Le GMP a-t-il évalué si les entreprises font l'objet d'un audit crédible et indépendant, selon les normes d'audit internationales ?

Oui Non

Où peut-on trouver les évaluations des procédures d'audit et d'assurance et les normes d'audit ? Les Rapports ITIE sur le site : itie-guinée.org

Attendu

4.9.b – Les divulgations du gouvernement et des entreprises font l'objet d'un audit indépendant crédible, selon les normes d'audit internationales

Il est attendu du gouvernement et des entreprises que leurs divulgations fassent l'objet d'un audit indépendant crédible, selon les normes d'audit internationales. L'évaluation est couverte par l'Exigence 4.9.a. (voir ci-dessus).

Le GMP a-t-il fourni une explication des procédures d'audit et d'assurance sous-jacentes auxquelles les données relatives aux recettes publiques ont été soumises ?

Oui Non

Le GMP a-t-il fourni une explication des procédures d'audit et d'assurance sous-jacentes auxquelles les données relatives aux entreprises ont été soumises ?

Oui Non

Si oui, la documentation à l'appui est-elle accessible au public ?

Oui Non

Où peut-on trouver l'explication des procédures d'audit et d'assurance ?

Divulgations systématiques, généralement par les [détenteurs de l'information](#) : [site internet](#) [www](#). ou [rapport](#)

Divulgations ITIE : [par exemple, page d'un Rapport ITIE](#)

L'évaluation des procédures d'audit et d'assurance a-t-elle conclu que les entités gouvernementales sont soumises à un audit crédible et indépendant, selon les normes internationales d'audit ?

Oui Non Partiellement

Détails supplémentaires concernant l'évaluation :

L'évaluation a-t-elle conclu que les entreprises sont effectivement soumises à un audit crédible et indépendant, selon les normes d'audit internationales ?

Oui Non Partiellement

Détails supplémentaires concernant l'évaluation (facultatif)

Si le GMP n'a pas procédé à une telle évaluation, est-ce en raison d'obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de ces informations, ou indiquez un lien où l'on peut consulter l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité, par exemple une étude, extrait de rapport de l'ITIE (année, numéro de page), etc.

Encouragé

4.9.c – Procédure pour la fiabilité des données hors recettes

Le GMP a-t-il convenu d'une approche sur la fiabilité des données pour la divulgation d'informations autres que les recettes, conformément aux Exigences 2, 3, 5 et 6 de l'ITIE ?

Oui Non

Si oui, expliquez : par exemple pour les données de production ou d'exportation.

Si oui, où peut-on consulter l'approche sur la fiabilité des données, conformément aux Exigences 2, 3, 5 et 6 de l'ITIE ?

Par exemple, lien vers un site internet de l'ITIE, étude de cadrage, extrait de rapport de l'ITIE (numéro de page)

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer que des mesures appropriées ont été prises pour garantir la fiabilité des divulgations des paiements effectués par les entreprises et/ou des recettes publiques issues des secteurs pétrolier, gazier et minier. L'objectif est que l'ITIE contribue au renforcement des systèmes et pratiques d'audit et d'assurance réguliers des gouvernements et des entreprises, afin que les parties prenantes puissent compter sur la fiabilité des données financières sur les paiements et les recettes et des autres données de l'industrie extractive.

Utilisation de l'information

1. Les membres du GMP considèrent-ils que les divulgations sont suffisamment fiables pour éclairer le débat public et l'élaboration des politiques ?

Oui Non

Si non, précisez :

2. Le GMP a-t-il identifié des faiblesses dans les systèmes d'audit et d'assurance, au sein du gouvernement et/ou de l'industrie ? Si oui, le GMP a-t-il formulé des recommandations pour renforcer ce travail ?

Oui Non

Si oui, précisez :

3. Le GMP a-t-il examiné si les rapports d'audit existants sur les entités publiques et/ou l'industrie sont accessibles au public ? Si oui, le GMP a-t-il formulé des recommandations visant à améliorer l'accès à ces rapports ?

Oui Non

Si oui, précisez :

4. La déclaration ITIE et le suivi de la mise en œuvre ont-ils entraîné des améliorations de la qualité des données que le GMP souhaiterait mettre en évidence ?

Oui Non

Si oui, précisez :

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Expliquez

IV. Analyse du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|---|--|
| 4.9.c – Procédure assurant la qualité et l'assurance des données Exigé | La méthodologie adoptée pour le rapprochement est décrite aux sections 3.2 et 5.1, qui établissent un lien entre la présentation de l'information et l'opinion de l'auditeur. |
| 4.9.c – Écart par rapport aux procédures standards Exigé | Les sections 4.7 et 5.4 du Rapport ITIE décrivent les pratiques d'audit et d'assurance qualité applicables en Guinée aux entreprises extractives, aux entités publiques et aux comptes, y compris pour les données non liées aux revenus telles que les informations sur les bénéficiaires effectifs. Ces sections mettent en évidence des insuffisances dans la mise en œuvre des procédures d'assurance convenues, en indiquant que seuls deux tiers des entreprises s'y sont conformées, tandis que 32 % des entreprises ne respectaient pas les procédures convenues de fiabilisation des données. |

| | |
|---|--|
| | S'agissant des entités gouvernementales, le rapport indique un taux de conformité de 55 %, ce qui soulève des préoccupations quant à la fiabilité des données. Dans plusieurs cas, les divulgations du gouvernement ont été fournies avec réserve, ce qui traduit des limites en matière de qualité et d'exhaustivité des données du côté des entités publiques. |
| 4.9.a – Examen et évaluation des mécanismes d'audit et d'assurance pour les recettes publiques et les paiements des entreprises Exigé | Le Rapport ITIE (p.15-16) inclut l'évaluation de l'AI selon laquelle les données sur les revenus gouvernementaux contenues dans le rapport sont complètes et fiables. L'AI présente également les limites de leur évaluation dans les tableaux 8 et 9. Le tableau 5 de la section 2.3 présente l'objectif de couverture de rapprochement à la lumière de la décision du Groupe multipartite sur l'importance relative (100 %). Le tableau 6 présente la couverture finale du rapprochement à la lumière des omissions de déclaration (82,99 %). |
| 4.9.b – Les divulgations du gouvernement (Exigence 4) font l'objet d'un audit indépendant crédible, selon les normes d'audit internationales Attendu | Les sections 4.7 et 5.4 décrivent les procédures légales de contrôle et d'assurance applicables aux entreprises extractives ou aux entités publiques. |
| 4.9.c – Procédure pour la fiabilité des données hors recettes Encouragé | Les sections 4.7 et 5.4 décrivent les procédures légales de contrôle et d'assurance applicables aux entreprises extractives ou aux entités publiques, y compris la fiabilité des données sur la propriété effective. |
| Sur les divulgations systématiques des rapports d'audit et d'assurance (gouvernement et entreprises) | Les divulgations sont effectuées sur une base annuelle via le processus de rapport ITIE. |
| Sur la ponctualité des rapports d'audit et d'assurance (gouvernement et entreprises) | Les divulgations sont effectuées sur une base annuelle via le processus de rapport ITIE. |
| Objectif sous-jacent | |
| Autres observations | |

Exigence 4.10 Coûts des projets

I. Ressources

Ressources : [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)

Notes d'orientation :

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| | Question | Réponse |
|---|---|--|
| Entités gouvernementales chargées de la supervision des contrôles fiscaux et des contrôles des coûts (4.10.a et b) | Quelle ou quelles entités gouvernementales sont responsables des rapports d'audit sur les coûts des projets et des rapports d'audit fiscal ? | Le Ministère de l'Economie et des Finances/Direction Générale des Impôts |

Exigences techniques

Exigé 4.10.a – Politiques et pratiques du gouvernement en matière de risques de perte de recettes.

Disponibilité **Les informations sur les politiques du gouvernement, y compris les lois, les réglementations et les politiques, visant à assurer un suivi et une gestion des risques de perte de recettes sont-elles disponibles ?**

Oui Non

Il n'existe aucune politique, qu'il s'agisse de lois, de réglementations ou de politiques, visant à assurer un suivi et une gestion des recettes

Si oui, où peut-on trouver ces informations :

Divulgations systématiques (généralement par le détenteur de l'information) : fournir l'url

et / ou

Rapports ITIE : Rapport ITIE (année et page)

Les informations sur les pratiques des gouvernements en matière de suivi et de gestion des risques de perte de recettes sont-elles disponibles ?

Oui Non

Le gouvernement n'effectue pas de suivi et ne gère pas les risques de perte de recettes

Si oui, où peut-on trouver ces informations :

Divulgations systématiques (généralement par le détenteur de l'information) : fournir un lien vers un site internet

et / ou

Rapports ITIE : Rapport de l'ITIE (année et page), étude de l'ITIE, etc.

Cela inclut-il les actions entreprises en vue d'assurer un suivi des coûts ?

Oui Non

Si oui, où peut-on trouver ces informations :

Divulgations systématiques (généralement par le détenteur de l'information) : fournir un lien vers un site internet

et / ou

Rapports ITIE : Rapport de l'ITIE (année et page), étude de l'ITIE, etc.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Certaines parties prenantes (au sein ou en dehors du GMP) considèrent-elles les informations sur les politiques du gouvernement visant à assurer un suivi et une gestion des risques de perte de recettes comme incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Si oui, indiquez les raisons à ces préoccupations et à l'omission d'informations.

Le Bureau de Contrôle de Qualité et de la quantité « BCQ » vient d'être créé au MMG.

Vous-même ou d'autres parties prenantes (au sein ou en dehors du GMP) avez-vous des préoccupations concernant les politiques du gouvernement visant à assurer un suivi et une gestion des risques de perte de recettes qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Si oui, indiquez les raisons à ces préoccupations et à l'omission d'informations.
Précisez :

Si la réponse à l'une de ces questions est « oui », ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des rapports de l'ITIE ?

Oui Non

Les prochain Rapport ITIE prendront en compte les données du BCQ

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de ces informations.

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Où peut-on trouver l'évaluation de la fiabilité des informations sur les politiques et les pratiques en matière de suivi des coûts et des recettes ?

Divulgations systématiques (généralement par le détenteur de l'information) : fournir un lien vers un site internet

et / ou

Rapports ITIE : Rapport de l'ITIE (année et page), étude de l'ITIE, etc.

Attendu

4.10.b – Rapports d'audit des coûts et des contrôles fiscaux

Disponibilité

Les rapports finaux d'audit fiscal et d'audit des coûts sont-ils disponibles ?

Oui Non

Le gouvernement n'entreprend pas d'audit fiscal ni d'audit des coûts

Si la réponse est non, des **résumés** de ces rapports sont-ils disponibles ?

Oui Non

Cela inclut-il :

- les coûts considérés comme non recouvrables

Oui Non

- les coûts considérés comme non déductibles

Oui Non

- Toute recette supplémentaire à percevoir en conséquence

Oui Non

Où peut-on trouver les rapports d'audit des coûts et des contrôles fiscaux ?

Divulgations systématiques (généralement par le détenteur de l'information) : **fournir un lien vers un site internet**

et / ou

Rapports ITIE : **Rapport de l'ITIE (année et page), étude de l'ITIE, etc.**

S'il n'y a ni divulgation publique des rapports d'audit des coûts et des contrôles fiscaux, ni résumés, le GMP a-t-il discuté de la possibilité de rendre ces informations accessibles ?

Oui Non

Si oui, indiquer un lien le confirmant (peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.)

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Certaines parties prenantes (au sein ou en dehors du GMP) considèrent-elles les informations sur les rapports finaux d'audit fiscal et d'audit des coûts comme incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Précisez :

Si « oui », ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des rapports de l'ITIE ?

Oui Non

Expliquez ou fournissez un lien vers l'explication (s'il s'agit d'un rapport, etc.) :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des audits fiscaux et de coûts

Expliquez : peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Encouragé

4.10.c – Divulgations des coûts

Disponibilité

Les données sur les coûts sont-elles disponibles ?

Oui Non

Les données sont-elles ventilées :

- par projet:
 Oui Non
- par type de coûts (dépenses de fonctionnement/d'investissement) :
 Oui Non

Les dépenses de fonctionnement déclarées au cours de l'année de référence comprennent-elles l'amortissement ou la dépréciation des coûts encourus au cours des années précédentes ?

Oui Non

Les informations sur les coûts incluent-elles les coûts encourus depuis le début du projet ?

Oui Non

Où peut-on trouver les divulgations ?

Divulgations systématiques (généralement par le détenteur de l'information) : **fournir un lien vers un site internet**

et / ou

Rapports ITIE : **Rapport de l'ITIE (année et page), étude de l'ITIE, etc.**

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations

Certaines parties prenantes (au sein ou en dehors du GMP) considèrent-elles que les divulgations des coûts sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Précisez :

Ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans le cadre des rapports de l'ITIE ?

Oui Non

Expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation des coûts :

Expliquez : *peut inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.*

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires :

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'accroître la compréhension publique des coûts d'exploration et de production dans le secteur extractif d'un pays et des politiques et pratiques du gouvernement en matière de suivi des coûts des entreprises.

Utilisation de l'information

1. Le GMP considère-t-il que les données sur les coûts des projets sont complètes et accessibles, permettant au public de comprendre comment ces coûts influencent les flux globaux de recettes provenant des ressources naturelles ?

Oui Non

Précisez :

2. Le GMP considère-t-il que les informations disponibles sur les politiques et pratiques gouvernementales relatives aux risques de perte de recettes sont expliquées de manière accessible, permettant au public de comprendre comment ces risques sont gérés ?

Oui Non

Précisez :

3. Le GMP a-t-il entamé un dialogue sur ces questions en utilisant les données ou les processus de l'ITIE ?

Oui Non

Si oui, décrivez comment le GMP a exploité les données ou les processus de l'ITIE pour répondre à ces défis :

4. Les informations décrites ci-dessus sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel ?

Oui Non

Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format :

5. Le GMP a-t-il procédé à une analyse sur les coûts des projets ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse et ses principales conclusions :

6. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où l'on peut trouver cette analyse :

Conclusion

Sur la base de l'examen des **Exigences techniques** et de l'**objectif**, quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

- très faible (0)
 faible (25)
 limité (50)
 bon (70)
 très bon (90)
 exceptionnel (100)

Ou

- non applicable

Expliquez

IV. Analyse du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|--|---|
| 4.10.a – Politiques et pratiques du gouvernement en matière de risques de perte de recettes, y compris l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité Exigé | La section 4.10.1 du Rapport ITIE met en évidence les dispositions pertinentes du Code minier et du Code pétrolier concernant les politiques gouvernementales de surveillance des coûts des projets. Cependant, aucune information ne semble être disponible sur la fréquence, le cadre de référence ou l'efficacité des audits de contrôle des coûts. |
| 4.10.b – Divulgence des rapports d'audit des coûts et des contrôles fiscaux, y compris l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité Attendu | Il n'y a pas eu de divulgation des rapports d'audit des coûts ou des contrôles fiscaux. |
| 4.10.c – Coûts déclarés et ventilation, y compris l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité Encouragé | Les entreprises n'ont pas divulgué les coûts déclarés ventilés par projet ou coûts liés aux dépenses d'exploitation et d'investissement. Le Rapport ITIE contient certains détails sur le projet Simandou, y compris les coûts totaux prévus. Cependant, il ne fournit pas un état détaillé des coûts considérés comme non recouvrables et non déductibles, ainsi que toute recette supplémentaire à percevoir en conséquence. |
| Objectif sous-jacent | L'objectif n'a pas été atteint. Bien que la matière politique des coûts du projet soit divulguée dans le rapport ITIE, il n'y a aucune |

| | |
|---|---|
| | divulgaration des pratiques des entreprises en matière de coûts du projet, ni de rapports finaux d'audit des coûts et de contrôles fiscaux. |
| Pertinence des données au niveau du projet lorsqu'elles sont liées aux questions/réformes en cours dans le pays | Les réponses mentionnent que Le Bureau de Contrôle de Qualité et de la quantité « BCQ » vient d'être créé au MMG. |
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques | NA |
| Sur la ponctualité des divulgations | NA |
| Sur le format (ouvert ou non) des divulgations | NA |
| Sur l'utilisation des données | NA |
| Autres observations | NA |

Pour la Validation : signature du GMP

Veillez indiquer ci-dessous les noms et coordonnées des responsables qui soumettent ces informations au nom de leur collège. Ajoutez autant de lignes que nécessaire.

| Nom | Pour : | Adresse mail ou numéro de téléphone |
|-----|-------------------|-------------------------------------|
| | le gouvernement | |
| | les entreprises | |
| | la société civile | |

Date de la signature du GMP

Click or tap to enter a date.

*** Fin du formulaire

Modèle transparence

Module : Gestion des recettes et contributions infranationales

Couvrant les Exigences : Répartition des recettes (5.1), Paiements infranationaux (4.6), Transferts infranationaux (5.2) et Informations supplémentaires sur la gestion des recettes et des dépenses (5.3)

Secteur couvert par ce modèle : Pétrole et gaz OU Mines et carrières

Période examinée : *Quelle est la période couverte par ce modèle ?*

De mois et année à mois et année : 01/03/2022 -01/10/2025

Note : à des fins de **Validation**, il s'agit du jour auquel a démarré la Validation précédente, marquant le début de la période examinée jusqu'à la date de début de la Validation à venir.

Ce formulaire est rempli pour un retour d'information du Secrétariat international OU la Validation

Introduction

La Norme exige des pays qu'ils divulguent des informations sur la gestion des recettes et les contributions infranationales, afin de garantir la traçabilité des recettes extractives dans les budgets nationaux et infranationaux, ainsi que d'assurer le même niveau de transparence et de redevabilité pour les recettes extractives qui ne sont pas inscrites au budget national. Les Exigences relatives aux paiements et transferts infranationaux visent à permettre aux parties prenantes de comprendre les avantages dont bénéficient les gouvernements locaux grâce à la transparence des paiements directs des entreprises aux entités infranationales et à la transparence des paiements des entreprises au gouvernement central, qui sont ensuite distribués au niveau local. Enfin, par le biais des dispositions qu'elle encourage, la Norme cherche à renforcer la supervision par le public de la gestion des recettes extractives ; de l'utilisation des recettes extractives pour financer des dépenses publiques spécifiques ; ainsi que des hypothèses qui sous-tendent le processus budgétaire, y compris les aspects liés à la durabilité des recettes.

Quel est l'objectif de ce modèle ?

L'objectif de ce modèle (C6) est que le groupe multipartite mène une **autoévaluation** du respect des exigences de la composante « gestion des recettes et contributions infranationales », couvrant les Exigences 5.1, 4.6, 5.2 et 5.3. Étant donné que les informations sont évaluées par secteur, l'autoévaluation permet de révéler d'autres domaines d'amélioration propres au secteur, car les défis et les opportunités sont souvent très différents.

Chaque section par Exigence contient :

- I. Un encadré fournissant des ressources supplémentaires
- II. Les mesures correctives de la Validation précédente le cas échéant

- III. Une autoévaluation. Il s'agit d'une part d'évaluer les détenteurs d'informations et la disponibilité de divulgations systématiques, complétées par les Rapports ITIE, et d'autre part d'évaluer les aspects techniques et les objectifs sous-jacents de l'exigence sous forme de questions/réponses
- IV. Les commentaires du Secrétariat

Certaines exigences incluent une vérification de l'applicabilité. Dans ce cas, une section supplémentaire est ajoutée.

Quand remplir ce modèle ?

Ce modèle sera utilisé comme un outil de mise en œuvre. Les GMP sont encouragés à utiliser ce modèle régulièrement et en amont de la Validation, par exemple pour étayer les rapports et identifier les domaines dans lesquels les divulgations doivent être consolidées. Les modèles pourraient être mis à jour régulièrement avant le début de la Validation. En pareil cas, vous pouvez solliciter l'appui de votre responsable pays et indiquer que ce modèle a pour objet un **retour d'information du Secrétariat international**.

Les modèles doivent être finalisés et publiés au plus tard au début de la Validation. Pour la **Validation**, ce formulaire sert de base à l'évaluation du pays pour la composante en question. Le formulaire doit être relu et **signé** par le groupe multipartite, soumis au plus tard le jour où commence la Validation et publié sur le site Internet du pays. À ce stade il convient d'indiquer sur le formulaire que le modèle est soumis à des fins de Validation.

Qui remplit ce modèle ?

C'est au secrétariat national de remplir ce modèle avec le soutien des agences de gouvernement et aux membres du collège ne siégeant pas au GMP. Le Secrétariat international peut fournir des orientations. C'est au GMP qu'il revient d'examiner, de discuter et de donner une approbation finale du contenu du modèle.

Dans ce formulaire

| | |
|--|-----------|
| Exigence 5.1 : Répartition des recettes | 4 |
| I. Ressources..... | 4 |
| II. Mesures correctives/recommandations issues de la Validation précédente..... | 4 |
| III. Autoévaluation | 4 |
| Détenteurs d'informations..... | 4 |
| Exigences techniques | 5 |
| Objectif sous-jacent..... | 8 |
| Conclusion | 8 |
| IV. Retour du Secrétariat international..... | 9 |
| Exigence 4.6 : Paiements directs infranationaux | 11 |
| I. Ressources..... | 11 |
| II. Mesures correctives/recommandations issues de la Validation précédente..... | 11 |
| III. Applicabilité de l'Exigence | 11 |
| IV. Matérialité | 12 |
| V. Autoévaluation | 12 |
| Détenteurs d'informations..... | 12 |
| Exigences techniques | 13 |
| Objectif sous-jacent..... | 15 |
| Conclusion | 16 |
| VI. Retour du Secrétariat international..... | 16 |
| Exigence 5.2 : Transferts infranationaux | 19 |
| I. Ressources..... | 19 |
| II. Mesures correctives/recommandations issues de la Validation précédente..... | 19 |
| III. Applicabilité de l'Exigence | 19 |
| IV. Matérialité | 20 |
| V. Autoévaluation | 21 |
| Détenteurs d'informations..... | 21 |
| Aspects techniques de l'Exigence | 22 |
| Objectif sous-jacent..... | 27 |
| Conclusion | 28 |
| VI. Retour du Secrétariat international..... | 28 |
| Exigence 5.3 : Informations supplémentaires sur la gestion des recettes et des dépenses | 31 |
| I. Ressources..... | 31 |
| II. Mesures correctives/recommandations issues de la Validation précédente..... | 31 |
| III. Autoévaluation | 31 |
| Détenteurs d'informations..... | 31 |
| Exigences techniques | 32 |
| Objectif sous-jacent..... | 36 |
| Conclusion | 38 |
| IV. Retour du Secrétariat international..... | 39 |
| Pour la Validation : signature du GMP | 40 |

Exigence 5.1 : Répartition des recettes

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de Validation](#)

II. Mesures correctives/recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette Exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'Exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs d'informations

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette Exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| Question | Réponse |
|---------------------------------------|--|
| Répartition des recettes 5.1.a | <p>Quelle(s) entité(s) gouvernementale(s) est/sont chargée(s) de détenir des informations sur la manière dont les recettes du secteur extractif sont réparties dans le pays pour le secteur ? Choisir un élément.</p> |
| | <p>Ministère du Budget – Direction Nationale du Budget (DNB)</p> <p>assure la planification, la répartition et l'affectation des recettes dans le budget de l'État.</p> <p>Ministère de l'Économie et des Finances – Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP)</p> <p>centralise la gestion des recettes, veille à leur répartition selon la loi de finances.</p> |

| | | |
|---|---|--|
| | | <p>Ministère des Mines et de la Géologie (MMG)</p> <p>fournit les informations sur la part des revenus miniers affectée aux collectivités (fonds de développement local, Fonds de Développement Économique Local – FODEL, etc.).</p> <p>Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC)</p> <p>gère la redistribution vers les collectivités locales, notamment via le FNDL (Fonds National de Développement Local).</p> <p>Cour des Comptes</p> <p>contrôle et publie des rapports sur la gestion et la répartition des recettes extractives, garantissant la transparence.</p> |
| Répartition des recettes, y compris les recettes hors budget 5.1.b | Quelle(s) entité(s) gouvernementale(s) est/sont chargée(s) de détenir des informations sur les recettes qui ne sont pas inscrites au budget national pour le secteur ? Choisir un élément. | MMG et ANAFIC → informations sur les fonds locaux (FODEL, FNDL). Trésor (MEF) . BCRG . Cour des Comptes |
| Systèmes de classification des recettes 5.1.c | Quelle(s) entité(s) gouvernementale(s) est/sont chargée(s) de détenir des informations sur le système de classification des recettes applicable pour le secteur ? Choisir un élément. | Ministère de l'Économie et des Finances et le Ministère du budget |

Exigences techniques

| Exigé | 5.1.a- Répartition des recettes |
|----------------------|---|
| <i>Disponibilité</i> | <p>Une description de la répartition des recettes pour le secteur (Choisir un élément.) est-elle divulguée ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Où trouver la description de la répartition des recettes :</p> <p><i>Divulgations systématiques :</i> <i>Divulgations systématiques :</i> <i>site Internet du Ministère du Budget (www.budget.gov.gn)</i> <i>, du Ministère de l'Économie et des Finances (www.mef.gov.gn)</i> <i>, et publications de la Direction Générale du Budget (DGB) et de la Direction Générale des Impôts (DGI).</i></p> <p>ET/ OU</p> <p>Autres sources : <i>Rapport 2022 Page 20</i></p> |

Exigé 5.1.b – Répartition des recettes, y compris les recettes hors budget

Disponibilité **Toutes les recettes en espèces ou en nature collectées auprès du secteur (Choisir un élément.) sont-elles inscrites au budget national ?**

Oui Non

Expliquez : Veuillez indiquer les flux de revenus inscrits au budget national et ceux qui ne le sont pas. Pour les flux de revenus qui ne sont pas affectés dans le budget, veuillez indiquer où ils sont inscrits. Vous pouvez également renvoyer au site Internet ou à la page du Rapport ITIE où figure cet aperçu.

Si la réponse est « non », certaines recettes ne sont pas inscrites au budget national.

- **Existe-t-il une explication justifiant l'affectation et la valeur de chaque flux de revenus provenant du secteur et non affecté au budget national ou aux entités gouvernementales infranationales ? Choisir un élément.**

Oui Non

- **Existe-t-il des liens accessibles au public vers les sources où figurent des informations sur ces recettes, telles que les budgets infranationaux, les entités extrabudgétaires, les fonds de développement ou souverains, les entreprises d'État ?**

Oui Non

Où trouver la description de l'endroit où les flux de revenus provenant du secteur sont inscrits au budget national :

Divulgations systématiques : Ministère du Budget : www.budget.gov.gn

Fonds de développement local : www.fdl.gov.gn

ET / OU

Autres sources : [Rapport ITIE-Guinée 2022, pages 30-34, ITIE-Guinée : \[www.itie-guinee.org\]\(http://www.itie-guinee.org\)](#)

Où trouver l'explication justifiant l'affectation et la valeur de chaque flux de revenus qui n'est pas inscrit au budget national, y compris les liens vers les rapports financiers pertinents, le cas échéant :

Il peut s'agir de l'affectation des recettes du secteur aux fonds souverains et de développement, aux gouvernements infranationaux, aux entreprises d'État et à d'autres entités extrabudgétaires

Divulgations systématiques : [Ministère du Budget \(Direction Générale du Budget\), Entreprises d'État concernées , Fonds souverains et de développement..](#)

ET / OU

Autres sources : [Rapport ITIE 2022 PAGES 50 à 58](#)

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité de l'information

Est-ce que vous ou des parties prenantes (y compris, sans toutefois s'y limiter, les membres du GMP) estimez que les informations sur les transferts infranationaux obligatoires significatifs sont **incomplètes, peu fiables ou obsolètes** ?¹

Oui Non

Si vous avez répondu **oui**, veuillez préciser pourquoi :

Précisez :

Si vous avez répondu **oui**, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans la déclaration ITIE ?

Oui Non

Expliquez :

Les lacunes découlent-elles d'obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », indiquez ce qu'il est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation d'informations précises sur la répartition des flux de revenus :

Expliquez : (vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.)

Encouragé

5.1.c- Système de classification des recettes

Disponibilité et ventilation

Le GMP fait-il référence aux systèmes nationaux de classification des recettes ou à des normes internationales telles que le Manuel de statistiques de finances publiques (SFP) du Fonds monétaire international (FMI) ?

Où trouver les recettes nationales classifiées à l'aide de systèmes de classification nationaux ou internationaux :

Divulgations systématiques : Site de la DGI : www.impots.gov.gn

Site de la DGB / Ministère du Budget : www.budget.gov.gn

ET / OU

Autres sources Rapport ITIE-Guinée 2021, pages 14-15

Commentaires et observations complémentaires sur cette Exigence, y compris les lacunes éventuelles, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y répondent :

Autres commentaires : Le système national de classification des recettes est globalement transparent et conforme aux normes internationales, mais certaines recettes extrabudgétaires restent partiellement documentées. Le GMP travaille avec le gouvernement et les entreprises d'État pour améliorer la complétude et la fiabilité des données.

¹ Par « incomplètes », on entend que les informations ne sont pas exhaustives, que des informations importantes ne sont pas divulguées.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette Exigence est de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les avantages dont bénéficient les gouvernements locaux grâce à la transparence des paiements directs effectués par les entreprises à des entités infranationales, ainsi que d'améliorer la supervision publique de la gestion par les gouvernements infranationaux de leurs recettes extractives générées en interne.

1. La traçabilité des recettes **pétrolières, gazières ou minières** est-elle un sujet de débat public ?

Oui Non

Décrivez les efforts déployés par le GMP pour fournir au public des informations sur la répartition des recettes :

2. Certaines des informations ci-dessus (par exemple, la valeur et l'affectation des recettes hors budget) sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel, afin d'en faciliter l'utilisation ?

Oui Non

Décrivez le(s) jeu(x) de données disponible(s) et leur format :

3. Le GMP a-t-il procédé à une analyse utilisant les informations relatives à cette Exigence ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où trouver cette analyse :

4. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où trouver cette analyse :

5. Des efforts sont-ils déployés ou ont-ils été récemment déployés pour divulguer les informations de manière systématique (explications et valeurs) sur la répartition des recettes ?

Oui Non

Si oui, décrivez ou fournissez une référence décrivant les activités du plan de travail ou les travaux en cours au sein des entités gouvernementales pour fournir ces informations de manière régulière.

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif sous-jacent](#), quelle est l'évaluation globale du GMP relativement au respect de l'Exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Veillez expliquer : Les informations sur la répartition des recettes aux entités infranationales sont collectées et analysées par le GMP, et certaines données sont partagées avec le public et les parties prenantes. Cependant, elles ne sont pas encore disponibles en format ouvert et la divulgation systématique reste partielle. La transparence est donc solide mais des améliorations sont possibles.

IV. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international.

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|--|--|
| <p>5.1.a Répartition des recettes <i>Exigé</i></p> | <p>La section 4.3.3 du rapport ITIE explique en détail la gestion des revenus du secteur extractif, y compris ceux hors budget.</p> |
| <p>5.1.b Répartition des recettes, y compris les recettes hors budget <i>Exigé</i></p> | <p>Le rapport ITIE (pp. 118-122) explique comment les revenus sont répartis, au-delà du budget, entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SOGUIPAMI (droits de suite, commissions de commercialisation et revenus des permis miniers), - l'ANAIM (loyers liés aux infrastructures minières ,Fournitures d'infrastructures, accords de troc et remboursement de l'Etat, Redevances portuaires), - le Fonds d'investissement minier (FIM) – directement versé par les entreprises (30 % des droits fixes et 15 % de la taxe sur les substances de carrière), - la Banque centrale (redevance sur les exportations d'or, collectée directement), - la CNSS (cotisations sociales), - l'ONFPP (Office national de la formation et du perfectionnement professionnels) au titre de la contribution à la formation professionnelle, - 30% de droits fixes, 15% de la taxe sur les substances de carrières et 5% d'autres taxes au FIM, - 21% de la taxe à l'exportation sur la production artisanale des pierres précieuses à la BNE, - 15% de taxes aux collectivités et aux communes, et en plus la redevance superficielle et la contribution au développement local. <p>Les valeurs des flux de revenus par administration publique sont disponibles dans le rapport dans la page 13, et plus en détail pour l'ANAIM (page 70) et SOGUIPAMI (page 71).</p> |
| <p>Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité <i>Exigé</i></p> | <p>Les liens vers les rapports financiers pertinents ne sont pas fournis.</p> <p>Bien que la SOGUIPAMI et la Banque centrale publient ces rapports, l'ANAIM et la FIM ne le font pas. Cela est pertinent</p> |

| | |
|---|--|
| | <p>compte tenu de l'intention du gouvernement de créer un fonds de stabilisation et un fonds souverain, financés par les revenus du projet Simandou. Les rapports financiers publics sont un élément clé pour atteindre l'objectif de cette exigence, qui est d'assurer la traçabilité des revenus issus des industries extractives jusqu'au budget national et de garantir le même niveau de transparence et de responsabilité pour les revenus de ces industries qui ne sont pas inscrits au budget national. Dans ce contexte, la publication régulière des fonds reçus et de leur utilisation revêtira une importance croissante.</p> <p>D'après les données de l'ITIE, le Fonds d'Investissement Minier (FIM) a enregistré des recettes de 15 850 340 100 GNF pour l'année 2022. Toutefois, la quote-part de 5 % qui aurait dû lui être attribuée s'élève à 85 026 293 730 GNF, ce qui correspond à un taux de recouvrement limité à seulement 18,64 %.</p> |
| 5.1.c Systèmes de classification des recettes <i>Encouragé</i> | Le ministère du Budget a publié une classification nationale basée sur la classification des recettes du FMI. |
| Objectif sous-jacent | <p>L'objectif est presque atteint, compte tenu de la description claire de la répartition des recettes issues des industries extractives, y compris les pourcentages d'affectation des recettes non inscrites au budget national.</p> <p>Toutefois, des lacunes subsistent : des fonds comme le FIM ou l'ANAIM ne publient pas leurs rapports financiers, ce qui engendre une opacité quant à la valeur perçue au cours de l'exercice.</p> <p>En plus, le rapport ne précise pas pourquoi seuls 18 % des recettes ont été effectivement versés au FIM.</p> |
| Pertinence des données lorsqu'elles sont liées à des problèmes/réformes en cours dans le pays | Compte tenu de la volonté du gouvernement de créer un fonds de stabilisation et un fonds souverain, alimentés par les recettes du Simandou, la publication régulière des fonds perçus et de leur utilisation revêtira une importance accrue. |
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques | Cela se fait conformément à la publication régulière du rapport, mais ce n'est pas systématique. |
| Sur la ponctualité des divulgations | Cela se fait conformément à la publication régulière du rapport, mais ces dernières informations disponibles datent de 2022. |
| Sur le format ouvert des divulgations | Format PDF. |
| Sur l'utilisation des données | Pas clair. |
| Autres observations | NA. |

Exigence 4.6 : Paiements directs infranationaux

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de Validation](#)
- Note d'orientation sur les [paiements et transferts infranationaux](#)

II. Mesures correctives/recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette Exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Applicabilité de l'Exigence

① Le GMP doit établir si cette Exigence est applicable.

Les entreprises extractives effectuent-elles des paiements directs aux entités gouvernementales infranationales dans la pratique ?

Oui Non

Ajoutez une explication : Dans la pratique, certaines entreprises extractives versent directement des taxes et redevances aux collectivités locales et autres entités gouvernementales infranationales. Ces paiements incluent, par exemple, les taxes sur les droits miniers, redevances locales sur l'exploitation, et contributions aux fonds de développement local. Ils sont destinés à soutenir les infrastructures, les services publics et le développement socio-économique des zones concernées.

Existe-t-il des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles qui obligent les entreprises à verser des paiements directs aux gouvernements infranationaux ?

Oui Non

Ajoutez une explication Il existe des dispositions légales et réglementaires en Guinée qui obligent les entreprises extractives à verser certains paiements directs aux collectivités locales et aux entités infranationales :

Le Code minier et ses règlements d'application, qui prévoient des redevances minières affectées aux communes et collectivités locales.

La Loi de finances annuelle, qui peut détailler la répartition de certaines taxes et contributions versées par les entreprises aux niveaux infranationaux.

Les contrats miniers ou pétroliers, qui stipulent parfois des obligations spécifiques de contribution au développement local (fonds sociaux ou infrastructures)..

Si la réponse est « non » aux deux questions ci-dessus, l'Exigence n'est pas applicable. Passez à la [section suivante](#).

IV. Matérialité

① La matérialité est un montant ou un pourcentage limite utilisé pour déterminer les plus grands flux de revenus et les entreprises qui contribuent de manière significative au secteur extractif d'un pays.

Le GMP a-t-il évalué si les paiements directs aux entités gouvernementales infranationales sont significatifs ?

Oui Non

Ces paiements ont-ils été significatifs au cours de la période examinée ?

Oui Non

Si oui, indiquez si le seuil de matérialité de ces paiements est différent de celui des autres flux de revenus : Non, le seuil appliqué pour ces paiements est le même que celui utilisé pour les autres flux de revenus significatifs du secteur extractif en Guinée, généralement basé sur un pourcentage ou montant minimal déterminant la contribution majeure d'une entreprise au secteur (par exemple 1 % des recettes extractives totales ou un montant fixé dans la politique nationale de suivi des recettes).

Documentation sur les discussions du GMP :

procès-verbaux des réunions du GMP

Si la réponse à la question sur la matérialité est « non », l'Exigence n'est pas applicable. Passez à la [section 5.2 Transferts infranationaux](#).

V. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'Exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs d'informations

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette Exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| Question | Réponse |
|----------|---------|
|----------|---------|

| | | |
|-------------------------------------|--|---|
| Paiements infranationaux 4.6 | Quelle(s) entité(s) gouvernementale(s) est/sont chargée(s) de détenir/collecter des informations sur les paiements infranationaux pour le secteur ? Choisir un élément. | Le Ministère du Budget – DGI et DGB |
| Paiements infranationaux 4.6 | Quelles entreprises effectuent des paiements infranationaux directs aux entités gouvernementales (elles peuvent être locales) ? | Les entreprises extractives qui opèrent en Guinée et effectuent des paiements directs aux entités gouvernementales infranationales sont principalement : CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée) SMB-Winning (bauxite) SOGUIPAMI etc... |

Exigences techniques

| Exigé | 4.6.a – Paiements infranationaux |
|---|---|
| <i>Disponibilité</i> | <p>Les recettes infranationales directes² sont-elles divulguées ?</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour chaque flux de revenus ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non• Pour chaque entreprise ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non• Pour chaque unité infranationale ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <p>Où trouver la divulgation de paiements infranationaux directs/recettes infranationales directes :</p> <p><i>Divulgations systématiques :</i></p> <p>ANAIM (Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières) www.anaim.gov.gn</p> <p>SOGUIPAMI (Société Guinéenne du Patrimoine Minier) www.soguipami.com</p> <p>CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée) www.cbg-guinee.com</p> <p>SMD (Société Minière de Dinguiraye) www.smddinguiraye.com</p> <p>ET/ OU</p> <p><i>Autres sources</i> Le site officiel de l'ITIE-Guinée (www.itie-guinee.org)</p> |
| <i>Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la</i> | Quelle procédure le groupe multipartite a-t-il choisie pour traiter la qualité et l'assurance des données concernant les flux financiers couverts par cette Exigence (conformément à l'Exigence 4.9) ? |

² Expression utilisée de manière interchangeable avec « paiements infranationaux directs »

ponctualité de
l'information

- Rapprochement
- Approche basée sur les risques – divulgation unilatérale du gouvernement
- Aucune des réponses ci-dessus, écart approuvé par le Conseil d'administration

Est-ce que des parties prenantes (y compris, sans toutefois s'y limiter, des membres du GMP) estiment que les informations sur les paiements infranationaux sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

- Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez préciser pourquoi :

Si vous avez répondu oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans la déclaration ITIE ?

- Oui Non

Expliquez :

Les lacunes découlent-elles d'obstacles juridiques ou pratiques ?

- Oui Non

Si vous avez répondu « oui », indiquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation d'informations sur les paiements infranationaux :

Expliquez : (vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.)

Où trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations sur les paiements infranationaux :

Divulgations systématiques : site Internet www. ou publication régulière par les détenteurs de l'information. Il peut également s'agir d'un audit si le détenteur est l'institution d'audit de l'État, l'inspecteur général, etc.

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE Guinée 2022, Annexe 2.

Commentaires et observations complémentaires sur cette Exigence, y compris les lacunes éventuelles, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y répondent :

Autres commentaires : Le GMP souligne que, bien que des progrès aient été réalisés, certaines lacunes subsistent concernant la transparence des paiements directs aux entités gouvernementales infranationales.

Lacunes identifiées :

Les données relatives aux flux de petite valeur ou aux entités locales mineures sont parfois incomplètes.

Certaines entreprises ne déclarent pas systématiquement leurs paiements directs aux collectivités locales.

La diffusion des informations n'est pas toujours standardisée, limitant leur exploitation.

Obstacles à la divulgation :

Absence de cadre légal explicite imposant la publication de ces paiements.

Capacité limitée des administrations locales à collecter et centraliser les informations financières.

Formats de publication variés et non exploitables (PDF, rapports ponctuels).

Mesures et réponses :

Le GMP organise des réunions de sensibilisation avec les collectivités locales et les entreprises pour clarifier les obligations déclaratives.

Les administrations locales et centrales mettent en place des procédures pour collecter, consolider et vérifier les flux financiers destinés aux entités infranationales.

Les entreprises s'engagent à harmoniser leurs rapports avec les exigences ITIE et à publier les informations dans des formats plus exploitables (tableurs Excel).

Recommandations :

Standardiser le format des rapports pour tous les paiements infranationaux.

Étendre les obligations de déclaration aux entités locales et aux fonds extrabudgétaires significatifs.

Publier systématiquement les informations en données ouvertes pour renforcer la transparence et faciliter l'analyse par les parties prenantes.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette Exigence est de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les avantages dont bénéficient les gouvernements locaux grâce à la transparence des paiements directs effectués par les entreprises à des entités infranationales, ainsi que d'améliorer la supervision publique de la gestion par les gouvernements infranationaux de leurs recettes extractives générées en interne.

1. La compréhension des avantages dont bénéficient les gouvernements locaux de la part des entreprises présente-t-elle un intérêt direct pour le débat public sur les avantages que tirent les citoyens du secteur extractif ?

Oui Non

Décrivez les efforts déployés par le GMP pour fournir des informations et des explications qui éclairent ce débat public :

Le GMP collecte et consolide les paiements directs des entreprises aux gouvernements locaux, publie régulièrement ces informations sur le site de l'ITIE Guinée (www.itie-guinee.org)

) et dans ses rapports, et organise des ateliers pour informer les parties prenantes sur l'utilisation de ces fonds, facilitant ainsi la compréhension publique et le suivi des recettes extractives.

2. Est-il prévu d'introduire ou de modifier les Exigences obligeant les entreprises à verser des paiements infranationaux directs ?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez fournir une description :

Le GMP prévoit de renforcer les Exigences ITIE afin d'obliger toutes les entreprises du secteur extractif à déclarer leurs paiements directs aux entités infranationales, en précisant les montants, les bénéficiaires et la nature des flux. Cette mesure vise à améliorer la transparence et la redevabilité des transferts au niveau local.

3. Certaines des informations ci-dessus sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel, afin d'en faciliter l'utilisation ?

Oui Non

Décrivez le(s) jeu(x) de données disponible(s) et leur format : Les informations sur les paiements infranationaux directs sont disponibles en format ouvert sous forme de fichiers Excel, comprenant les montants transférés, les entités bénéficiaires et la période de paiement, ce qui facilite l'analyse et le suivi par les parties prenantes.

4. Le GMP a-t-il procédé à une analyse utilisant les informations relatives à cette Exigence ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où trouver cette analyse : L'analyse réalisée par le GMP est disponible dans le Rapport ITIE-Guinée 2024, pages 45 à 52, ainsi que dans les annexes publiées sur le site officiel de l'ITIE-Guinée : <https://www.itie-guinee.org>

5. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où trouver cette analyse : es informations sont utilisées par les parties prenantes, notamment les autorités gouvernementales, les collectivités locales et les organisations de la société civile

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif sous-jacent](#), quelle est l'évaluation globale du GMP en ce qui concerne le respect de l'Exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Veillez expliquer : Le GMP suit les paiements directs des entreprises aux entités infranationales. Les informations disponibles éclairent le débat public et certaines données sont ouvertes et analysées. La divulgation reste partielle et peu systématique.

VI. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international.

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|---|---|
| <p>4.6.a Paiements infranationaux Exigé</p> | <p>L'Annexe 13 du Rapport 13 détaille les paiements infranationaux, recettes perçues par les collectivités locales au titre de la redevance superficielle, visée à l'article 160 du Code minier, une contribution versée aux collectivités locales en fonction de la superficie couverte par le titre minier, dont les taux sont définis dans le même article.</p> |
| <p>Applicabilité et matérialité Exigé</p> | <p>Oui, les paiements sont matériels.</p> |
| <p>Objectif sous-jacent</p> | <p>Le GMP souligne que, bien que des progrès aient été réalisés, certaines lacunes subsistent concernant la transparence des paiements directs aux entités gouvernementales infranationales.</p> <p>Lacunes identifiées :</p> <p>Les données relatives aux flux de petite valeur ou aux entités locales mineures sont parfois incomplètes.</p> <p>Certaines entreprises ne déclarent pas systématiquement leurs paiements directs aux collectivités locales.</p> <p>La diffusion des informations n'est pas toujours standardisée, limitant leur exploitation.</p> <p>Obstacles à la divulgation :</p> <p>Absence de cadre légal explicite imposant la publication de ces paiements.</p> <p>Capacité limitée des administrations locales à collecter et centraliser les informations financières.</p> <p>Formats de publication variés et non exploitables (PDF, rapports ponctuels).</p> <p>Mesures et réponses :</p> <p>Le GMP organise des réunions de sensibilisation avec les collectivités locales et les entreprises pour clarifier les obligations déclaratives.</p> <p>Les administrations locales et centrales mettent en place des procédures pour collecter, consolider et vérifier les flux financiers destinés aux entités infranationales.</p> <p>Les entreprises s'engagent à harmoniser leurs rapports avec les exigences ITIE et à publier les informations dans des formats plus exploitables (tableurs Excel).</p> <p>Recommandations :</p> <p>Standardiser le format des rapports pour tous les paiements infranationaux.</p> <p>Étendre les obligations de déclaration aux entités locales et aux fonds extrabudgétaires significatifs.</p> |

| | |
|---|--|
| | Publier systématiquement les informations en données ouvertes pour renforcer la transparence et faciliter l'analyse par les parties prenantes. |
| Pertinence des données lorsqu'elles sont liées à des problèmes/réformes en cours dans le pays | - |
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques | L'information est divulguée dans le Rapport ITIE. |
| Sur la ponctualité des divulgations | Cela se fait conformément à la publication régulière du rapport, mais ce n'est pas systématique (les dernières informations disponibles datent de 2022). |
| Sur le format ouvert des divulgations | Les divulgations sont possibles d'obtenir en format Excel. |
| Sur l'utilisation des données | On ne sait pas clairement si les citoyens ou les communautés locales utilisent ces informations. |
| Autres observations | - |

Exigence 5.2 : Transferts infranationaux

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence., guide de Validation](#)
- Note d'orientation sur les [paiements et transferts infranationaux](#)

II. Mesures correctives/recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette Exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Applicabilité de l'Exigence

① Le GMP doit établir si cette Exigence est applicable.

Existe-t-il des transferts obligatoires entre les entités gouvernementales nationales et infranationales liés aux recettes du secteur extractif et imposés au titre d'une constitution, d'une loi ou d'un autre mécanisme de partage des recettes ?

Oui Non

Ajoutez une explication : Article 165 du Code minier : Cet article stipule que les recettes issues des activités minières doivent être partagées entre l'État central et les collectivités locales concernées. Il est précisé que les modalités de ce partage sont définies par des textes réglementaires spécifiques.

Existe-t-il des transferts ad hoc et/ou discrétionnaires (volontaires) entre les entités gouvernementales nationales et infranationales liés aux recettes du secteur extractif ?

Oui Non

Ajoutez une explication : Bien que le Code minier de 2011 établisse des mécanismes de partage des recettes entre l'État central et les collectivités locales, notamment à travers des redevances minières, il existe également des transferts discrétionnaires. Ces transferts sont décidés par les autorités nationales en fonction des besoins spécifiques des collectivités locales, des priorités politiques ou des situations d'urgence.

Par exemple, des fonds peuvent être alloués pour financer des projets d'infrastructure, des programmes de développement local ou des initiatives sociales dans les zones affectées par les activités extractives. Ces décisions sont souvent prises au cas par cas, sans cadre juridique ou réglementaire précis, ce qui leur confère un caractère ad hoc et discrétionnaire.

Si la réponse est « non » aux deux questions ci-dessus, l'Exigence n'est pas applicable. Passez à la [section suivante](#).

IV. Matérialité

① La matérialité est un montant ou un pourcentage limite utilisé pour déterminer les plus grands flux de revenus et les entreprises qui contribuent de manière significative au secteur extractif d'un pays.

Le GMP a-t-il évalué si les transferts infranationaux sont significatifs ?

Oui Non

Ces paiements ont-ils été significatifs au cours de la période examinée ?

Oui Non

Si oui, indiquez si le seuil de matérialité de ces paiements est différent de celui des autres flux de revenus : Le seuil de matérialité des transferts infranationaux est identique à celui des autres flux de revenus

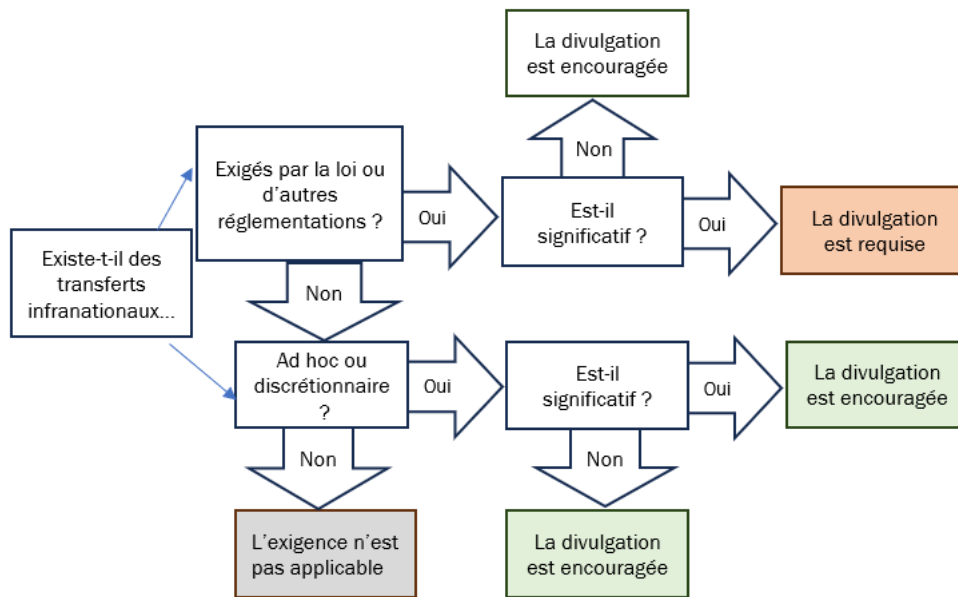
Le GMP peut envisager d'inclure des transferts infranationaux discrétionnaires et/ou ad hoc significatifs (encouragé). Si le GMP l'a fait, veuillez le noter ici : Le GMP a inclus les transferts infranationaux discrétionnaires et ad hoc significatifs dans son évaluation, conformément aux recommandations de l'ITIE.

Documentation concernant les discussions du GMP sur la matérialité :

Par exemple, saisissez ici la décision prise par le GMP à la suite de l'étude de cadrage telle qu'indiquée dans le procès-verbal de la réunion du GMP.

Si la réponse à la question sur la matérialité est « non », l'Exigence n'est pas applicable. Passez à la section [Informations supplémentaires sur la gestion des recettes et les dépenses](#)

Explicatif :



V. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'Exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs d'informations

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette Exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| Question | Réponse |
|---|--|
| Transferts infranationaux obligatoires 5.2.a Quelle(s) entité(s) gouvernementale(s) est/sont chargée(s) de détenir/collecter des informations sur les transferts infranationaux (formule de partage des recettes, transferts prévus, transferts réels) pour le secteur des mines et carrières/pétrole et gaz ? | Détenteur(s) de l'information <i>(Direction Générale du Budget Direction Générale des Impôts Ministères sectoriels (Mines et Géologie, Pétrole et Énergie)</i> |
| Informations complémentaires sur les transferts infranationaux 5.2.c Quelle(s) entité(s) gouvernementale(s) est/sont chargée(s) de détenir/collecter des informations sur les décaissements réels et sur la manière dont sont gérées les recettes extractives affectées à des programmes ou investissements spécifiques au niveau infranational, ainsi que de la mesure dans laquelle ces programmes tiennent compte des femmes et des autres groupes marginalisés pour le | Détenteur(s) de l'information <i>(Direction Générale du Budget Direction Générale des Impôts Ministères sectoriels (Mines et Géologie, Pétrole et Énergie Collectivités infranationales (préfectures, communes)) :</i> |

secteur **des mines et carrières/pétrole et gaz** ?

Aspects techniques de l'Exigence

Exigé 5.2.a – Transferts infranationaux obligatoires

Disponibilité

Les transferts infranationaux obligatoires et significatifs du secteur sont-ils divulgués publiquement, notamment : Choisir un élément.

- Législation et règles en vigueur, y compris la **formule de partage des recettes** pour les transferts infranationaux
 Oui Non
- Divulgateion des montants prévus des transferts infranationaux pour chaque unité infranationale (calculés conformément à la formule de partage des recettes pertinente)
 Oui Non
- Divulgateion des montants réels qui ont été transférés entre le gouvernement central et chaque entité infranationale concernée
 Oui Non
- Divulgateion des écarts entre les montants prévus et réels
 Oui Non

Où trouver les divulgations de transferts infranationaux obligatoires :

Divulgations systématiques : **Ministère du Budget – Direction Générale du Budget (DGB) : www.budget.gov.gn**

Ministère des Mines et de la Géologie (pour les transferts liés aux entreprises extractives) : www.mines.gov.gn

ET / OU

Autres sources : *Rapport ITIE (année et numéro de page), site Internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.*

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité de l'information

Est-ce que vous ou des parties prenantes (y compris, sans toutefois s'y limiter, les membres du GMP) estimez que les informations sur les transferts infranationaux obligatoires significatifs sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez préciser pourquoi :

Si vous avez répondu oui, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans la déclaration ITIE ?

Oui Non

Expliquez :

Les lacunes découlent-elles d'obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », indiquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation d'informations sur les paiements infranationaux :

Expliquez : (vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.)

Où trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations sur les transferts infranationaux :

Divulgations systématiques : [site Internet www.](#) ou [publication régulière par les détenteurs de l'information.](#)

ET / OU

Autres sources : [Rapport ITIE 2021 section 4.8.1.3](#)

Encouragé 5.2.a – Explication des écarts dans les transferts infranationaux obligatoires

Disponibilité Des explications sur les écarts entre le transfert prévu et le montant réellement transféré à l'entité infranationale sont-elles disponibles ?

Oui Non

Précisez :

Où trouver les explications sur les écarts ?

Divulgations systématiques : [site Internet www.](#) ou [publication régulière par les détenteurs de l'information.](#)

ET / OU

Autres sources : <https://eiti.org/guinea>.

Encouragé 5.2.A – Procédure pour l'assurance qualité des données

Qualité des données :
disponibilité de la procédure sur les garanties d'assurance

Le groupe multipartite a-t-il convenu d'une procédure pour traiter la qualité des données et l'assurance des informations sur les transferts infranationaux ?

Oui Non

La procédure est-elle l'une des suivantes ?

- Rapprochement
 Approche fondée sur les risques
 Autre

Expliquez : Le GMP a adopté l'approche de rapprochement pour s'assurer que les transferts prévus et les montants effectivement transférés concordent, en identifiant les écarts et en demandant des clarifications aux entités responsables.

Où peut-on accéder à la procédure convenue ?

Divulgations systématiques : Vous pouvez consulter la procédure convenue dans le [Rapport Assoupli 2019-2020 à la page 22, section « Procédures d'assurance ».](#)

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage de l'ITIE, procès-verbaux des réunions du GMP, etc.

Encouragé

5.2.b – Transferts discrétionnaires et ad hoc

Disponibilité

Existe-t-il des transferts infranationaux discrétionnaires et significatifs dans le secteur ? Choisir un élément.

Les transferts discrétionnaires font référence aux transferts infranationaux volontaires qui ne sont pas imposés au titre d'une constitution nationale, d'une loi ou d'un autre mécanisme de partage des recettes.

Oui Non

Ces transferts discrétionnaires sont-ils divulgués publiquement ?

Oui Non

Existe-t-il des transferts ad hoc significatifs ?

Les transferts ad hoc font référence aux transferts infranationaux qui sont utilisés à des fins spécifiques, sans planification préalable.

Oui Non

Ces transferts ad hoc sont-ils divulgués publiquement ?

Oui Non

Où trouver la divulgation des transferts infranationaux discrétionnaires et ad hoc :

<http://www.mines.gov.gn>

<http://www.mef.gov.gn>

<http://www.anafic.gov.gn>

<http://www.dgtcp.gov.gn>

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site Internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Qualité des données : disponibilité de la procédure sur les garanties d'assurance

Le groupe multipartite a-t-il convenu d'une procédure pour traiter la qualité et l'assurance des données relatives aux transferts infranationaux discrétionnaires et ad hoc ?

Oui Non

La procédure est-elle l'une des suivantes ?

Rapprochement

Approche fondée sur les risques

Autre

Expliquez : Le GMP a choisi la procédure de rapprochement pour traiter la qualité et l'assurance des données relatives aux transferts infranationaux discrétionnaires et

ad hoc. Cela implique de comparer les informations provenant des entités gouvernementales centrales, des collectivités infranationales et des entreprises extractives pour vérifier l'exhaustivité et la cohérence des montants déclarés, identifier les écarts éventuels et s'assurer que les données publiées sont fiables et vérifiables.

Où peut-on accéder à la procédure convenue ?

Divulgations systématiques : [site Internet www.](#) ou [publication régulière par les détenteurs de l'information.](#)

ET / OU

Autres sources : Cette procédure est détaillée dans le Rapport Assoupli ITIE Guinée 2019-2020, approuvé lors de la réunion du Comité de pilotage le 18 novembre 2021.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité de l'information

Est-ce que vous ou des parties prenantes (y compris, sans toutefois s'y limiter, les membres du GMP) estimez que les informations sur les transferts infranationaux discrétionnaires et/ou ad hoc significatifs sont incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez préciser :

Où trouver l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité des informations sur les transferts infranationaux discrétionnaires et ad hoc :

Divulgations systématiques : [site Internet www.](#) ou [publication régulière par les détenteurs de l'information.](#) Il peut également s'agir d'un audit si le détenteur est l'institution d'audit de l'État, l'inspecteur général, etc.

ET / OU

Autres sources Vous pouvez consulter cette évaluation dans la section 4.10.2 du Rapport ITIE Guinée 2021

Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, ces lacunes ont-elles été clairement identifiées, par exemple dans les déclarations ITIE ?

Oui Non

Précisez

Les lacunes découlent-elles d'obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », indiquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation :

Expliquez : (vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc.)

Encouragé

5.2.c – Informations complémentaires sur les transferts infranationaux

Disponibilité

Des informations complémentaires sont-elles disponibles sur l'un des points suivants :

sur les décaissements réels

- sur la manière dont les recettes extractives sont affectées à des programmes spécifiques ou sur la gestion des investissements au niveau infranational,
- décaissements réels
- sur la manière dont ces programmes prennent en compte les femmes et les autres groupes marginalisés
- Oui Non

Précisez :

Où trouver des informations complémentaires sur les décaissements réels tels que décrits ci-dessus :

Divulgations systématiques : [site Internet www. ou publication régulière par les détenteurs de l'information.](#)

ET / OU

Autres sources : [Rapport ITIE Guinée 2018 Page 14 et 29](#)

Commentaires et observations complémentaires sur cette Exigence, y compris les lacunes éventuelles, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y répondent :

Autres commentaires

Transparence et disponibilité des informations

Les informations sur les transferts infranationaux obligatoires et discrétionnaires sont partiellement disponibles. Elles restent dispersées entre différents documents et sites internet. Les montants réellement transférés, les écarts par rapport aux montants prévus et la destination finale des fonds ne sont pas toujours publiquement accessibles de manière systématique.

Lacunes et obstacles

Certaines collectivités locales ne disposent pas encore de mécanismes clairs pour publier les informations sur l'utilisation des recettes.

Les données ouvertes (fichiers Excel, CSV) sont rares, ce qui limite l'analyse indépendante.

Les transferts discrétionnaires ou ad hoc sont peu documentés et manquent de divulgation systématique.

Des retards dans les rapports financiers ou l'absence d'audit indépendant compliquent l'évaluation de l'exhaustivité et de la fiabilité des données.

Réponses des parties prenantes

Le GMP a mis en place des procédures d'assurance qualité, notamment le rapprochement des flux financiers, pour améliorer la fiabilité des données.

Le gouvernement central et certaines entreprises d'État publient certaines informations sur les transferts infranationaux, mais la couverture reste partielle.

Des études thématiques et rapports ITIE fournissent un cadre d'analyse, mais nécessitent une mise à jour régulière et une harmonisation des informations.

Recommandations / mesures suggérées

Créer un portail unique pour publier toutes les informations relatives aux transferts infranationaux, incluant montants prévus et réels, écarts et affectation finale.

Encourager la publication systématique de données ouvertes pour permettre un suivi citoyen et une analyse indépendante.

Renforcer les audits indépendants pour tous les transferts, y compris les transferts discrétionnaires et ad hoc.

Assurer la formation et le soutien des collectivités locales pour une meilleure gestion et divulgation des fonds reçus.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette Exigence est de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les avantages dont bénéficient les gouvernements locaux grâce à la transparence des paiements directs effectués par les entreprises à des entités infranationales, ainsi que d'améliorer la supervision publique de la gestion par les gouvernements infranationaux de leurs recettes extractives générées en interne.

1. Les transferts infranationaux constituent-ils un sujet de débat public ? Des changements ont-ils été apportés récemment à la formule de partage des recettes ou des réformes sont-elles prévues ?

Oui Non

Décrivez les sujets de débat public ou les réformes prévues : Le débat public porte sur la transparence et l'équité de la répartition des recettes entre le gouvernement central et les entités infranationales, ainsi que sur l'efficacité de l'utilisation de ces fonds pour le développement local. Des réformes sont envisagées pour ajuster la formule de partage des recettes et renforcer le suivi des transferts afin d'améliorer la reddition de comptes et l'impact socio-économique des recettes extractives.

2. Des efforts sont-ils en cours pour publier les décaissements réels en temps utile par le biais de divulgations systématiques ?

Oui Non

Décrivez les efforts éventuellement en cours : Le GMP, en collaboration avec le gouvernement et les entreprises d'État, met en place des mécanismes de collecte et de consolidation régulière des données sur les transferts infranationaux. Des réunions périodiques sont organisées pour valider et harmoniser les informations, et des travaux sont en cours pour publier ces décaissements en temps utile sur les sites officiels, afin de garantir l'accès public et la transparence.

3. Certaines des informations ci-dessus sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel, afin d'en faciliter l'utilisation ?

Oui Non

Décrivez le(s) jeu(x) de données disponible(s) et leur format :

Les informations sur les transferts infranationaux, y compris les montants prévus et réels par entité et par type de transfert, sont disponibles en format Excel. Ce format permet un traitement aisé des données pour analyse, visualisation et comparaison entre différentes périodes et unités infranationales.

4. Le GMP a-t-il procédé à une analyse utilisant les informations relatives à cette Exigence ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où trouver cette analyse : L'analyse réalisée par le GMP sur les transferts infranationaux est accessible dans le Rapport ITIE-Guinée 2024, pages 78 à 85, et dans les annexes contenant les tableaux détaillés des flux financiers par entité infranationale. Elle est également disponible sur le site officiel de l'ITIE Guinée : <https://www.itie-guinee.org>

5. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Sites Internet officiels du gouvernement et des entités infranationales Ministère du Budget : publication des budgets locaux et suivi des transferts infranationaux (www.budget-guinee.gov.gn correction : : <https://mbudget.gov.gn/>

Collectivités locales : rapports financiers annuels et flux de transferts reçus (sites des communes concernées)

Site ITIE-Guinée : synthèses et analyses sur l'utilisation des transferts (www.itie-guinee.org)

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif sous-jacent](#), quelle est l'évaluation globale du GMP en ce qui concerne le respect de l'Exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Veuillez expliquer

Le GMP a mis en place un suivi systématique et fiable des transferts infranationaux issus du secteur extractif, qu'ils soient obligatoires, discrétionnaires ou ad hoc. Les montants prévus et réels sont en grande partie divulgués, et les écarts sont expliqués de manière transparente. Les procédures de qualité et d'assurance des données, notamment le rapprochement, garantissent la fiabilité et la ponctualité des informations. Les analyses réalisées par le GMP sont utilisées par les parties prenantes, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des avantages dont bénéficient les gouvernements locaux et à la supervision publique des recettes extractives. La plupart des données sont disponibles en format ouvert, facilitant l'accès et l'exploitation par le public et les institutions concernées.

VI. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international.

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|--|---|
| Applicabilité et matérialité | Les transferts infranationaux sont considérés matériels dans le cadre de cette Validation, par rapport à la validation précédente. L'article 165 du Code minier prévoit le transfert de 15 % des droits fixes aux budgets locaux de toutes les collectivités territoriales du pays. Le décret conjoint établissant les modalités d'application de cet article a été publié en juillet 2018, et l'année 2019 a marqué le début de la phase opérationnelle d'ANAFIC et de FNDL. |
| 5.2.a – Transferts infranationaux obligatoires <i>Exigé</i> | Les transferts sont détaillés à la page 103 du rapport ITIE. |
| 5.2.a – Transferts infranationaux obligatoires – évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité de l'information <i>Exigé</i> | <p>Le rapport montre des divergences entre les crédits alloués et les transferts effectués au budget local (page 103).</p> <p>Des divergences existent entre les crédits prévus par la Loi de Finances, les montants à transférer calculés par l'ITIE et les transferts effectifs (p. 103 et 104).</p> <p>Seulement 38 % ont été transférés à l'ANAFIC pour le FNDL (153 sur 404).</p> <p>De plus, seulement 30 % de ces fonds ont ensuite été transférés aux communautés locales.</p> |
| 5.2.a – Explication des écarts dans les transferts infranationaux obligatoires <i>Encouragé</i> | <p>Il n'est pas expliqué pourquoi il y a des écarts dans le rapport EITI.</p> <p>Les consultations avec le gouvernement ont révélé que, dans la pratique, ce décaissement avait été difficile, étant donné que le gouvernement de transition avait intégré de nouveaux membres au sein des autorités locales, qui n'étaient pas habitués à gérer la planification des projets (<i>plan local de développement</i>) ou la gestion des fonds. Les transferts ont donc été gelés. Entre-temps, d'autres décaissements ont été prioritaires, ce qui a eu pour conséquence que les recettes réservées ne sont plus disponibles. Bien que des efforts aient été déployés pour améliorer la coordination entre l'ANAFIC, le ministère du Budget et le ministère des Finances, cette question n'a pas encore été traitée à ce jour. Cela a conduit l'ANAFIC, à des fins de planification, à supposer que seulement 50 % du montant réservé serait disponible et à réaliser des communications concernant ce montant comme montant disponible lors de la conception de programmes avec les communautés locales. L'ANAFIC a également noté qu'il existe des rapports trimestriels permettant de suivre les demandes de décaissement adressées au ministère des Finances et les décaissements effectivement réalisés, mais ceux-ci ne sont pas encore disponibles sur le site web.</p> |
| 5.2.a – Transferts infranationaux obligatoires : procédure d'assurance qualité des données <i>Encouragé</i> | Pas clair. |

| | |
|---|---|
| 5.2.b – Transferts discrétionnaires et ad hoc <i>Encouragé</i> | Il ne semble pas d'avoir de transferts discrétionnaires selon le rapport. Ce point n'est pas clair. |
| 5.2.b – Transferts infranationaux discrétionnaires et ad hoc : procédure d'assurance qualité des données <i>Encouragé</i> | NA |
| 5.2.b – Transferts infranationaux discrétionnaires et ad hoc : évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la ponctualité de l'information <i>Encouragé</i> | NA |
| 5.2.c – Informations complémentaires sur les transferts infranationaux <i>Encouragé</i> | On ne sait pas clairement s'il existe des programmes ou des investissements spécifiques au niveau infranational, ni comment ces programmes prennent en compte les femmes et les autres groupes marginalisés. |
| Objectif sous-jacent | L'objectif est partiellement atteint : il y a des transferts matériels et ils sont divulgués, y compris la formule de partage des recettes et les éventuels écarts. Cependant, aucune explication n'est fournie quant aux raisons des écarts constatés, ni quant à la procédure mise en place pour garantir la qualité des données et l'exactitude des informations. De plus, aucun transfert discrétionnaire n'est mentionné, et aucun rapport n'est établi sur la gestion des recettes extractives affectées à des programmes ou investissements spécifiques au niveau infranational, ni sur la manière dont ces programmes prennent en compte les femmes et les autres groupes marginalisés. |
| Pertinence des données lorsqu'elles sont liées à des problèmes/réformes en cours dans le pays | NA |
| Autres observations | - |
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques | L'information est divulguée dans le Rapport ITIE. |
| Sur la ponctualité des divulgations | Cela se fait conformément à la publication régulière du rapport : les dernières informations disponibles datent de 2022. |
| Sur le format ouvert des divulgations | Possible d'obtenir dans format Excel. |
| Sur l'utilisation des données | Pas clair. |

Exigence 5.3 : Informations supplémentaires sur la gestion des recettes et des dépenses

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de Validation](#)
- Note d'orientation sur la [durabilité des recettes du secteur extractif](#)

II. Mesures correctives/recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette Exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'Exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs d'informations

① L'identification des détenteurs de l'information a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, du stockage, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette Exigence. Cela permet d'identifier clairement qui est le gestionnaire de l'information fournissant les informations pour la déclaration ITIE, soit par la déclaration, soit par des divulgations systématiques.

| | Question | Réponse |
|--|--|---|
| Recettes affectées Exigence 5.3.a.i | Quelle(s) entité(s) gouvernementale(s) est/sont chargée(s) de détenir des informations sur les recettes extractives affectés à des programmes spécifiques, y compris les programmes liés au genre, ou à des régions géographiques pour le secteur ? Choisir un élément. | Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : Ministère du Plan et de la Coopération Internationale , Ministère du Budget / Direction Générale du Budget Ministère de l'Économie et des Finances / Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) |

Ministère de la Promotion Féminine, de
l'Enfance et des Personnes
Vulnérables

**Processus
budgétaire et
d'audit 5.3.a.ii**

Quelle(s) **entité(s) gouvernementale(s)** est/sont
chargée(s) de détenir des informations sur les
processus budgétaire et d'audit du pays pour **le
secteur** ? **Choisir un élément.**

Détenteur(s) de l'information (*précisez
ici*) : Ministère du Budget / Direction
Générale du Budget (DGB)
Cour des Comptes
Inspection Générale d'État (IGE) et
Inspection Générale des Finances (IGF)

**Durabilité des
recettes et
dépendance aux
ressources
naturelles,
projections relatives
aux recettes
futures 5.3.a.iii**

Quelle(s) **entité(s) gouvernementale(s)** est/sont
chargée(s) de détenir des informations sur la
durabilité des recettes et la dépendance aux
ressources naturelles pour le secteur ? **Choisir un
élément.** Il peut s'agir des hypothèses sur la
projection du cycle budgétaire pour les années à
venir et la part des recettes fiscales attendues **du
secteur** à l'avenir. **Choisir un élément.**

Détenteur(s) de l'information (*précisez
ici*) : Ministère du Plan et de la
Coopération internationale
Ministère du Budget / Direction
Générale du Budget (DGB)
Ministère de l'Économie et des
Finances .

**Projections relatives
aux recettes
futures 5.3.b**

Quelle(s) **entité(s) gouvernementale(s)** est/sont
chargée(s) de détenir des informations sur les
projections de recettes futures provenant du
secteur (**Choisir un élément.**), notamment les
hypothèses qui sous-tendent les projections sur
les niveaux de production, les coûts des projets
et les prix des matières premières, lorsqu'elles
sont disponibles ?

Détenteur(s) de l'information (*précisez
ici*) : Ministère du Plan et de la
Coopération internationale

**Recouvrement des
coûts 5.3.c**

Quelles **entreprises** ont divulgué des projections
sur les niveaux de production du projet, ainsi que
l'estimation des délais liés au recouvrement des
coûts pour **le secteur** ? **Choisir un élément.**

Détenteur(s) de l'information (*précisez
ici*) : CBG, SMB-Winning, GAC, Rio Tinto
et AngloGold Ashanti

Exigences techniques

Attendu

5.3.b – Projections liées aux recettes futures

Disponibilité

Les projections de recettes futures provenant du secteur extractif, notamment les hypothèses qui sous-tendent les projections sur les niveaux de production, les coûts des projets et les prix des matières premières, lorsqu'elles sont disponibles, sont-elles divulguées publiquement pour **le secteur** ? **Choisir un élément.**

Oui **Non**

Si vous avez répondu « **Oui** » :

Où trouver les projections sur les recettes :

Divulgations systématiques : **Ministère des finances : www.mef.gov.gn**

Ministère des Mines et de la Géologie : www.mines.gov.gn

ET / OU

Autres sources : [Rapport ITIE \(année et numéro de page\)](#), [étude de cadrage](#), [site Internet de l'ITIE](#), [étude thématique de l'ITIE](#), etc.

Si vous avez répondu « Non », l'absence de publication exhaustive est-elle due à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », expliquez ce que prévoit le GMP pour surmonter les obstacles à la divulgation des projections sur les recettes futures. *Vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc., si ces informations sont documentées ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE.*

(Encouragé) ?

Oui Non

Expliquez :

Encouragé

5.3.b – Aspects liés à la transition énergétique et aux risques climatiques dans les projections

Disponibilité

Les informations sur la manière dont les aspects liés à la transition énergétique et aux risques climatiques ont été pris en compte dans les projections des recettes sont-elles divulguées publiquement pour **le secteur ? Choisir un élément.**

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » :

Où trouver ces informations :

Divulgations systématiques : [site Internet www.](#) ou [publication régulière par les détenteurs de l'information.](#)

ET / OU

Autres sources : www.itie-guinee.org

Si vous avez répondu « Non », l'absence de publication exhaustive est-elle due à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », expliquez ce que prévoit le GMP pour surmonter les obstacles à la divulgation des projections sur les recettes futures. *Vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc., si ces informations sont documentées ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE. Ou mentionner si ce n'est pas une priorité.*

Encouragé

5.3.a.i – Recettes affectées

Disponibilité

Une description des recettes extractives affectées à des programmes spécifiques, notamment les programmes liés au genre ou à des régions géographiques, est-elle divulguée publiquement pour **le secteur ? Choisir un élément.**

Cela doit comprendre une description des méthodes pour garantir la redevabilité et l'efficacité de l'utilisation de ces recettes.

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » :

Où trouver ces informations :

Divulgations systématiques Ministère du Budget / Direction Générale du Budget : www.budget.gov.gn

Ministère des Mines et de la Géologie : www.mines.gov.gn

Direction Générale des Impôts : www.impots.gov.gn

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, site Internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Si vous avez répondu « Non », l'absence de publication est-elle due à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », expliquez ce que prévoit le GMP pour surmonter les obstacles à la divulgation des projections sur les recettes futures. Vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc., si ces informations sont documentées ailleurs. Ou le mentionner si cela ne constitue pas une priorité pour le GMP.

Encouragé

5.3.A. ii – processus budgétaires et de contrôle budgétaire

Disponibilité

Une description des procédures nationales relatives aux processus budgétaire et d'audit, ainsi que des liens vers les informations publiques sur la budgétisation, les dépenses et les rapports d'audit a-t-elle été divulguée pour le secteur ? Choisir un élément.

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » :

Où trouver ces informations :

Divulgations systématiques Ministère du Budget / Direction Générale du Budget : www.budget.gov.gn

Cour des Comptes / Inspection Générale d'État : www.coursedescomptes.gov.gn

Direction Générale des Impôts : www.impots.gov.gn

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, site Internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Si vous avez répondu « Non », l'absence de publication est-elle due à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », expliquez ce que prévoit le GMP pour surmonter les obstacles à la divulgation des projections sur les recettes futures. Vous pouvez

inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc., si ces informations sont documentées ailleurs. Ou le mentionner si cela ne constitue pas une priorité pour le GMP.

Encouragé

5.3.a.iii – durabilité des recettes et dépendance aux ressources naturelles

Disponibilité

Des informations contribuant à renforcer la compréhension du public et à alimenter le débat sur les questions de la durabilité des recettes et de la dépendance aux ressources naturelles ont-elles été divulguées pour le secteur ?
Choisir un élément.

Il peut s'agir notamment des hypothèses sur la projection du cycle budgétaire pour les années à venir et la part des recettes fiscales attendues de ce secteur extractif à l'avenir.

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » :

Où trouver ces informations :

Divulgations systématiques Divulgations systématiques

Ministère du Budget / Direction Générale du Budget : www.budget.gov.gn

Direction Générale des Impôts : www.impots.gov.gn / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), étude de cadrage, site Internet de l'ITIE, étude thématique de l'ITIE, etc.

Si vous avez répondu « Non », l'absence de publication est-elle due à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », expliquez ce que prévoit le GMP pour surmonter les obstacles à la divulgation des projections sur les recettes futures. Vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc., si ces informations sont documentées ailleurs. Ou le mentionner si cela ne constitue pas une priorité pour le GMP.

Encouragé

5.3.C – Recouvrement des coûts

Disponibilité et ventilation

Le GMP a-t-il demandé aux entreprises du secteur (Choisir un élément) de divulguer des informations sur le recouvrement des coûts ?

Oui Non

Les entreprises ont-elles donné suite à cette demande ?

Oui Non Partiellement

Expliquez :

Si vous avez répondu « Oui »,

Où trouver ces informations :

Divulgations systématiques : [site Internet des entreprises par les détenteurs de l'information.](#)

ET / OU

Autres sources : [site Internet de l'ITIE, www.itie-guinée.org](#)

Si vous avez répondu « Non », l'absence de publication est-elle due à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », expliquez ce que prévoit le GMP pour surmonter les obstacles à la divulgation des projections sur les recettes futures. Vous pouvez inclure une référence aux activités du plan de travail, aux procès-verbaux des réunions du GMP, etc., si ces informations sont documentées ailleurs. Ou le mentionner si cela ne constitue pas une priorité pour le GMP.

Commentaires et observations complémentaires sur cette Exigence, y compris les lacunes éventuelles, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y répondent :

Autres commentaires : Progrès notables en matière de transparence :

Le GMP et les parties prenantes ont accompli des efforts significatifs pour publier des informations sur les transferts infranationaux et les recettes extractives, favorisant une meilleure visibilité des flux financiers et de leur impact sur les collectivités locales.

Utilisation accrue des informations :

Les données publiées sont de plus en plus utilisées par les acteurs du secteur, les chercheurs et les institutions publiques pour analyser la répartition des recettes et améliorer la redevabilité des programmes locaux. Cette démarche contribue à renforcer la confiance du public dans la gestion des ressources extractives.

Encadrement institutionnel solide :

Les procédures mises en place pour assurer la qualité et la fiabilité des données, notamment le rapprochement des informations, témoignent d'un engagement clair du GMP et des entités gouvernementales pour améliorer la précision et la cohérence des données divulguées.

Lacunes limitées et perspectives d'amélioration :

Bien que certaines informations restent dispersées ou nécessitent un format plus exploitable, les efforts en cours pour centraliser les données et rendre les informations disponibles en formats ouverts (Excel, CSV) montrent une volonté réelle de renforcer la transparence.

Recommandations constructives :

Poursuivre la standardisation et la diffusion systématique des données sur les transferts et la répartition des recettes.

Renforcer la publication de données sur l'impact social et sur les programmes liés au genre et aux groupes marginalisés.

Maintenir le dialogue avec les entreprises et les entités gouvernementales pour améliorer la qualité et la ponctualité des informations.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette Exigence est de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les avantages dont bénéficient les gouvernements locaux grâce à la transparence des paiements directs effectués par

les entreprises à des entités infranationales, ainsi que d'améliorer la supervision publique de la gestion par les gouvernements infranationaux de leurs recettes extractives générées en interne.

1. L'un des sujets abordés par cette Exigence constitue-t-il un sujet de débat public, par exemple la durabilité des recettes ou le recouvrement des coûts ?

Oui Non

Décrivez les sujets de débat public ou les réformes prévues :

Les discussions portent principalement sur :

La durabilité des recettes extractives, notamment la dépendance aux ressources minières et la planification des recettes futures pour le développement économique.

Le recouvrement des coûts des projets extractifs par les entreprises et la transparence des mécanismes de compensation ou de remboursement.

Les transferts infranationaux : réformes envisagées pour améliorer la formule de partage des recettes et renforcer la reddition de comptes des entités locales.

Ces sujets sont régulièrement abordés lors des réunions du GMP et dans les rapports ITIE pour éclairer le débat public sur l'usage efficace des recettes du secteur extractif.

2. Des efforts sont-ils en cours pour divulguer systématiquement les informations couvertes par cette Exigence ?

Oui Non

Décrivez les efforts éventuellement en cours :

Le GMP, en collaboration avec les entreprises du secteur et les entités gouvernementales, met en place

La collecte régulière des données sur les transferts infranationaux et les dépenses quasi budgétaires.

La publication des informations sur les sites officiels du gouvernement et des collectivités locales.

L'harmonisation des formats de déclaration pour toutes les entreprises et entités concernées afin de faciliter l'analyse et la comparabilité.

L'intégration progressive des informations dans des jeux de données ouverts pour un accès plus transparent par le public et les parties prenantes.

3. Certaines des informations ci-dessus sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel, afin d'en faciliter l'utilisation ?

Oui Non

Décrivez le(s) jeu(x) de données disponible(s) et leur format :

Les informations relatives aux transferts infranationaux et aux dépenses quasi budgétaires des entreprises du secteur sont disponibles sous forme de fichiers Excel et CSV. Ces jeux de données comprennent :

Les montants prévus et réels des transferts par entité infranationale.

La ventilation par entreprise et par type de flux (paiements directs, contributions en nature, etc.).

Les détails des projets financés et les bénéficiaires des ressources.

Ces formats permettent une analyse facile et une réutilisation des données par le public, les chercheurs et les décideurs.

4. Le GMP a-t-il procédé à une analyse utilisant les informations relatives à cette Exigence ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où trouver cette analyse :

Rapport ITIE-Guinée 2022, pages 45–52 : analyse des transferts infranationaux et des dépenses quasi budgétaires par entreprise et par collectivité locale.

Rapport ITIE-Guinée 2021, pages 38–44 : synthèse des flux financiers vers les entités infranationales et observations sur la redevabilité.

Études thématiques du Secrétariat Exécutif ITIE Guinée disponibles sur le site officiel : www.itie-guinee.org

, section « Publications ».

5. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où trouver cette analyse :

Sites Internet officiels du gouvernement et des collectivités locales : publication des budgets locaux, rapports annuels et flux de transferts reçus (Ministère du Budget, collectivités locales).

Rapport ITIE-Guinée 2022, pages 45–52 : démontre l'usage des données par les parties prenantes pour le suivi budgétaire et la planification locale.

Portail du Secrétariat Exécutif ITIE Guinée (www.itie-guinee.org)

, section « Publications ») : consultation régulière par les ONG, chercheurs et journalistes pour analyses et rapports.

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif sous-jacent](#), quelle est l'évaluation globale du GMP en ce qui concerne le respect de l'Exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Veillez expliquer : Les informations relatives aux transferts infranationaux et aux programmes financés sont publiquement disponibles et systématiquement mises à jour.

Les données sont partiellement accessibles en format ouvert, ce qui facilite leur analyse par les parties prenantes.

Le GMP a procédé à des analyses internes qui permettent de suivre la répartition des recettes et de proposer des améliorations.

Les parties prenantes utilisent activement ces informations pour le suivi et le débat public.

La note de 90 reflète une conformité très bonne avec l'Exigence, reconnaissant les efforts solides du GMP tout en laissant une marge pour améliorer la diffusion de certaines informations en formats entièrement ouverts et enrichir les analyses sur la prise en compte des groupes marginalisés.

IV. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international.

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises. Notez que cette section fournira des informations pour le contenu du rapport de Validation.

| | |
|---|--|
| <p>5.3.b Projections liées aux recettes futures</p> <p><i>Attendu</i></p> | <p>L'ITIE Guinée a publié des projections dans le Document de programmation budgétaire pluriannuel (DPBP) 2025-2027 du ministère du Budget, qui contient des projections de recettes minières principalement liées aux revenus attendus du projet Simandou.</p> <p>http://dgb.gov.gn/wp-content/uploads/2024/11/Document-de-Programmation-Budgetaire-Pluriannuelle-2024-DPBP-2025-2027.pdf</p> <p>Par ailleurs, les réunions du Groupe de soutien au secteur minier (GSSM) en 2025 ont porté sur la modélisation et les projections relatives au projet Simandou (réunions du 9 avril 2025 et 30 avril 2025).</p> <p>https://www.itie-guinee.org/proces-verbal-de-la-reunion-du-comite-de-pilotage-de-litie-guinee-du-09-avril-2025/</p> <p>Le bulletin statistique élaboré chaque trimestre par le ministère des Mines et de la Géologie contient des projections de production et d'exportations pour la bauxite, l'or et d'autres substances minérales, y compris des prévisions par entreprise.</p> <p>https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/bulletin-de-statistiques-minieres-et-carrieres-n28-mmg-2025/</p> |
| <p>5.3.b Aspects liés à la transition énergétique et aux risques climatiques dans les projections</p> <p><i>Encouragé</i></p> | <p>La page 27 du rapport de l'ITIE contient des projections concernant la production de bauxite, élément clé de la production d'aluminium, lui-même utilisé dans le cadre de la transition énergétique, pour les panneaux solaires, les éoliennes et les véhicules électriques.</p> <p>Toutefois, aucune explication n'est fournie sur la manière dont les considérations relatives à la transition énergétique et aux risques</p> |

| | |
|---|---|
| | climatiques ont été prises en compte dans les prévisions de revenus. |
| 5.3.a.i Recettes affectées <i>Encouragé</i> | La section 4.1.15 du rapport EITI mentionne le fonds pour la location d'infrastructures minières, le Fonds d'investissement minier et le fonds de développement économique local. |
| 5.3.a.ii Processus budgétaire et d'audit <i>Encouragé</i> | Le rapport de l'ITIE comprend une description du budget du pays (p. 117) et des pratiques d'audit et assurance qualité (p. 130-131). |
| 5.3.a.iii Durabilité des recettes et dépendance aux ressources naturelles <i>Encouragé</i> | Il n'existe aucune information permettant d'améliorer la compréhension et le débat public sur les enjeux de la pérennité des recettes et de la dépendance aux ressources, au-delà de ce qui a été présenté dans le texte ci-dessus. |
| 5.3.c Recouvrement des coûts <i>Encouragé</i> | Les niveaux de production prévus pour le projet Simandou et les échéanciers estimés relatifs au recouvrement des coûts par modélisation ont été présentés lors des réunions GMP. |
| Objectif sous-jacent | La plupart des aspects ont été atteints. |
| Pertinence des données lorsqu'elles sont liées à des problèmes/réformes en cours dans le pays | Il serait bon de publier par écrit les informations relatives à la modélisation du projet Simandou. |
| Autres observations | NA |
| Sur les plans et la disponibilité des divulgations systématiques | NA |
| Sur la ponctualité des divulgations | NA |
| Sur le format ouvert des divulgations | NA |
| Sur l'utilisation des données | |

Pour la Validation : signature du GMP

Date de la signature du GMP

Cliquez ou appuyez pour saisir une date.

Occasion de la signature : Cliquez ou appuyez pour saisir du texte.

Exemples : réunion du GMP, par voie de circulaire aux membres du GMP et accord tacite

Lien vers la documentation ou pièce jointe faisant lieu de preuve :

Indiquez un lien vers la page web des procès-verbaux des réunions du GMP ou joindre tout autre type de document faisant lieu de preuve lors de la soumission du formulaire.

*** Fin du formulaire

Modèle transparence

Module : Impact environnemental et social

Couvrant les Exigences : Émissions de gaz à effet de serre (3.4), Dépenses sociales et paiements environnementaux (6.1) et Impact environnemental et social (6.4)

Secteur couvert par ce modèle : Pétrole et gaz OU Mines et carrières

Période examinée : *Quelle est la période couverte par ce modèle ?*

De mois et année à mois et année : 01/03/2022 -01/10/2025

Note : à des fins de **Validation**, il s'agit du jour auquel a démarré la Validation précédente, marquant le début de la période examinée jusqu'à la date de début de la Validation à venir.

Ce formulaire est rempli pour un retour d'information du Secrétariat international dans le cadre du soutien à la mise en œuvre

OU la Validation, en tant qu'une partie du dossier final pour évaluation

Introduction

Les activités extractives ont des impacts sociaux et environnementaux. Ce module aborde les principaux domaines de divulgation liés à l'environnement et aux impacts sociaux. Ces impacts sont souvent au cœur des préoccupations des pays, or des informations factuelles sur ces impacts disponibles et comprises par le public peuvent contribuer à une prise de décision et à une meilleure gestion des risques.

De plus en plus d'entreprises publient des informations dans le cadre de rapports volontaires. Les rapports de l'ITIE peuvent se référer aux données publiées présentant un intérêt pour les principales parties prenantes, et les republier. Cependant, dans certains cas, les divulgations par les entreprises font état des montants totaux des contributions sociales ou des paiements environnementaux, sans distinction entre les paiements obligatoires et discrétionnaires. La norme ITIE exige que cette distinction soit établie afin que les parties prenantes comprennent quels paiements sont obligatoires et lesquels sont discrétionnaires.

Quel est l'objectif de ce modèle ?

L'objectif de ce modèle (C6) est de permettre au GMP de mener une **autoévaluation** et de répondre ainsi aux exigences de la composante « impacts environnementaux et sociaux », couvrant les Exigences 3.4, 6.1 et 6.4. Étant donné que l'information est évaluée par secteur, l'autoévaluation permet de révéler d'autres domaines d'amélioration propres au secteur, car les défis et les opportunités sont souvent très différents.

Chaque section par Exigence contient :

- I. Un encadré fournissant des ressources supplémentaires
- II. Les mesures correctives de la Validation précédente le cas échéant

- III. Une autoévaluation. Il s'agit d'une part d'évaluer les détenteurs d'informations et la disponibilité de divulgations systématiques, complétées par les Rapports ITIE, et d'autre part d'évaluer les aspects techniques et les objectifs sous-jacents de l'exigence sous forme de questions/réponses
- IV. Les commentaires du Secrétariat

Pour les exigences qui comprennent une vérification de l'applicabilité, il y a deux sections supplémentaires (« applicabilité » et « matérialité »).

Quand remplir ce modèle ?

Ce modèle sera utilisé comme un outil de mise en œuvre. Les GMP sont encouragés à utiliser ce modèle régulièrement et en amont de la Validation, par exemple pour étayer les rapports et identifier les domaines dans lesquels les divulgations doivent être consolidées. Les modèles pourraient être mis à jour régulièrement avant le début de la Validation. En pareil cas, vous pouvez solliciter l'appui de votre responsable pays et indiquer que ce modèle a pour objet **un retour d'information du Secrétariat international**.

Les **modèles doivent être finalisés et publiés au plus tard au début de la Validation**. Pour la **Validation**, ce formulaire sert de base à l'évaluation du pays pour la composante en question. Le formulaire doit être relu et **signé** par le groupe multipartite, soumis au plus tard le jour où commence la Validation et publié sur le site Internet du pays. A ce stade il convient d'indiquer sur le formulaire que le modèle est soumis à des fins de Validation.

Qui remplit ce modèle ?

C'est au **secrétariat national** de remplir ce modèle avec le soutien des agences de gouvernement et aux membres du collège ne siégeant pas au GMP. Le Secrétariat international peut fournir des orientations. C'est au GMP qu'il revient d'examiner, discuter et de donner une approbation finale du contenu du modèle.

Dans ce formulaire

| | |
|--|-----------|
| Exigence 3.4 : Émissions de gaz à effet de serre | 3 |
| I. Ressources..... | 3 |
| II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente..... | 3 |
| III. Autoévaluation | 3 |
| Détenteurs de l'information..... | 3 |
| Exigence technique | 4 |
| Objectif sous-jacent..... | 6 |
| Conclusion | 7 |
| IV. Analyse du Secrétariat International | 8 |
| Exigence 6.1 : Dépenses sociales et paiements environnementaux..... | 9 |
| I. Ressources..... | 9 |
| II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente..... | 9 |
| III. Applicabilité de l'exigence | 9 |
| IV. Matérialité | 10 |
| V. Détenteurs de l'information | 10 |
| VI. Autoévaluation | 13 |
| Aspects techniques de l'exigence | 13 |
| Objectif sous-jacent..... | 20 |
| Conclusion | 21 |
| VII. Analyse du Secrétariat International | 22 |
| Exigence 6.4 : Impact environnemental et social des activités extractives | 24 |
| I. Ressources..... | 24 |
| II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente..... | 24 |
| III. Détenteurs de l'information | 24 |
| IV. Autoévaluation | 26 |
| Aspects techniques de l'exigence | 26 |
| Objectif sous-jacent..... | 31 |
| Conclusion | 32 |
| V. Analyse du Secrétariat International | 32 |
| Pour la Validation : signature du GMP | 34 |

Exigence 3.4 : Émissions de gaz à effet de serre

I. Ressources

- [Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'enrichir les travaux portant sur ce module, les parties prenantes devront avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, comme celles provenant des déclarations de l'ITIE liées à cette exigence ou d'autres études.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation dans le cadre de la Norme 2023, cette section peut rester vierge puisqu'il s'agit d'une nouvelle exigence.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les différents aspects de l'exigence et d'estimer ses progrès pour y répondre. Les points de vue divergents au sein du collège ou entre collèges peuvent être documentés dans le formulaire.

Détenteurs de l'information

① Cet exercice de cartographie a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, de la sauvegarde, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement le gestionnaire de l'information qui doit fournir les informations nécessaires à la déclaration ITIE, soit par déclaration, soit par des divulgations systématiques. Cette section peut également servir de base d'information au Rapport ITIE (cf. Annexe A – Cartographie)

| Question | Réponse |
|--|---|
| Encouragé Quelles entreprises collectent des données sur les émissions de gaz à effet de serre liées à leurs activités ? | Détenteur(s) de l'information (précisez ici) : Société Minière de Boké (SMB) – qui intègre le suivi des émissions dans ses rapports environnementaux. Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) – qui publie des |

indicateurs environnementaux, y compris sur les GES.

Winning Consortium Simandou (WCS) – qui prévoit un reporting climatique dans le cadre du projet Simandou.

Rusal/Friguia – qui collecte des données environnementales incluant les émissions atmosphériques.

Guinea Alumina Corporation (GAC) – qui reporte régulièrement ses performances environnementales, y compris les GES.

| | | |
|------------------|---|--|
| Encouragé | Quelle agence gouvernementale collecte les données sur les émissions de gaz à effet de serre associées au secteur extractif ? | Détenteur(s) de l'information (précisez ici) : l'Agence Guinéenne de l'Environnement (AGEE). |
|------------------|---|--|

Exigence technique

| Encouragé | Divulgence des émissions de gaz à effet de serre |
|---------------|---|
| Disponibilité | <p>Les entreprises divulguent-elles des données sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, ces informations sont-elles conformes aux principales normes de divulgation en vigueur ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Expliquez (facultatif) : Certaines entreprises extractives opérant en Guinée (notamment les grandes sociétés minières internationales) divulguent déjà des données sur leurs émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de leurs rapports annuels RSE/ESG ou rapports de développement durable. Ces divulgations suivent généralement les principales normes internationales en vigueur, telles que :</p> <p>le GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol), les Standards de la Global Reporting Initiative (GRI), ou encore les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).</p> <p>Le niveau de ventilation des informations divulguées par les entreprises porte-t-il sur le pays ou le projet ?¹</p> |

¹ De nombreuses entreprises divulguent leurs émissions globales totales dans le cadre des normes de déclaration obligatoires et volontaires existantes. La ventilation de ces données peut inclure des données au niveau national ou par projet.

Oui Non

Expliquez (facultatif) : Le niveau de ventilation des informations sur les émissions de GES publiées par les entreprises est généralement disponible à travers les rapports RSE ou de développement durable.

Cependant, certaines grandes sociétés minières internationales vont plus loin en fournissant une ventilation par projet (mine, raffinerie, ou infrastructure associée), surtout lorsque ces projets sont de grande envergure et ont un impact significatif sur l'environnement. Cela permet d'améliorer la transparence, la comparabilité et le suivi des engagements climatiques spécifiques à chaque site d'exploitation.

Si ce n'est pas le cas, le groupe multipartite a-t-il demandé aux entreprises de ventiler ces données sur les émissions ?

Oui Non

Expliquez (facultatif) :

Si les entreprises divulguent des données sur les émissions, où peut-on trouver ces données ?

Divulgations systématiques : Société Minière de Boké (SMB-Winning) : rapports RSE et environnementaux publiés sur www.smbguinee.com

Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) : publications environnementales disponibles sur www.cbg-guinee.com

Rio Tinto Simandou : informations environnementales et climatiques disponibles sur le site global www.riotinto.com

AngloGold Ashanti (Siguiiri) : rapport annuel de développement durable disponible sur www.anglogoldashanti.com ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Les données sur les émissions des entreprises sont-elles divulguées par certaines entités gouvernementales ?

Oui Non

Expliquez (facultatif) : En Guinée, certaines entités gouvernementales centralisent et publient les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES) communiquées par les entreprises extractives. Ces données sont principalement collectées et traitées par :

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), à travers la Direction Nationale de l'Environnement et des Changements Climatiques (DNECC), qui compile les rapports environnementaux transmis par les entreprises.

Le Bureau Guinéen d'Évaluation Environnementale (BGÉE), qui supervise les études d'impact environnemental et social (EIES) des projets extractifs, incluant les volets liés aux émissions.

Ces informations alimentent aussi les rapports nationaux de la Guinée à la CCNUCC (Communication nationale et Inventaire des GES).

Si oui, ces informations sont-elles ventilées par projet ?

Oui Non

Expliquez (facultatif) : En Guinée, les données sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) collectées et publiées par les entités gouvernementales ne sont généralement pas ventilées par projet. Elles sont regroupées :

soit par secteur d'activité (mines, énergie, transport, etc.) dans les inventaires nationaux de GES soumis à la CCNUCC,

soit par entreprise dans certains rapports environnementaux consolidés.

Si le gouvernement divulgue des données sur les émissions, où peut-on trouver ces données ?

Divulgations systématiques :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) :
www.environnement.gov.gn

Agence Guinéenne de l'Environnement (AGEE) : www.agee-guinee.org

Rapports officiels soumis à la CCNUCC (Communications nationales & Inventaires de GES de la Guinée) : disponibles sur le site de la CCNUCC : <https://unfccc.int>

Institut National de la Statistique (INS) : www.stat-guinee.org

, qui diffuse parfois des données consolidées par secteur (énergie, mines, industrie).

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est de permettre au public de comprendre et de débattre des émissions de gaz à effet de serre associées au secteur extractif.

Utilisation de l'information

1. Les informations divulguées par les entreprises sont-elles ventilées à un niveau qui les rende utiles aux parties prenantes nationales ?

Oui Non

Décrivez le niveau de ventilation des données sur les émissions :

Les données sont généralement ventilées au niveau national ou de l'entreprise, ce qui permet une lecture globale utile aux parties prenantes, même si une ventilation par projet renforcerait encore leur pertinence.

2. Les parties prenantes nationales ont-elles connaissance de ces divulgations par les entreprises et savent-elles où trouver ces informations ?

Oui Non

Décrivez les discussions des parties prenantes sur ce sujet : Les parties prenantes nationales suivent régulièrement les divulgations des entreprises et confirment leur accessibilité via les sites officiels des entreprises et les rapports publiés, ce qui facilite le dialogue et la prise de décision éclairée.

3. Les données sur les émissions de l'entreprise sont-elles disponibles dans un format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel, afin de faciliter leur utilisation ?

Oui Non

Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format : Les données sont actuellement publiées dans des rapports PDF standardisés. Bien qu'elles soient accessibles, elles ne sont pas encore disponibles en format ouvert tel qu'Excel

4. Le GMP a-t-il procédé à une analyse utilisant les informations relatives à cette exigence ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où trouver cette analyse : Dans les procès verbaux des réunion du GMP

5. À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Le cas échéant, indiquez les sources où trouver cette analyse : Sites et publications officiels des parties prenantes nationales, y compris rapports internes du GMP et échanges lors des réunions multipartites.

6. La divulgation des émissions de gaz à effet de serre a-t-elle alimenté le débat public ou soutenu les priorités nationales liées aux émissions du secteur extractif ?

Oui Non

Le cas échéant, indiquez les sources où trouver cette analyse : Débats et ateliers organisés par le GMP, communiqués officiels du ministère de l'Environnement et sites Internet des entreprises extractives.

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif sous-jacent](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Expliquez

Le GMP considère que la divulgation des données sur les émissions de gaz à effet de serre est largement conforme aux normes internationales, ventilée de manière utile pour les parties prenantes, et accessible via des publications officielles et procès-verbaux de réunions. Les informations sont utilisées pour le suivi des émissions du secteur extractif et alimentent le débat public ainsi que les priorités nationales en matière environnementale. Des améliorations peuvent encore être apportées, notamment en rendant certaines données disponibles en format ouvert pour une exploitation plus facile par tous les acteurs.

IV. Analyse du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|--|--|
| Existence de divulgations <i>Encouragé</i> | Aucune déclaration n'a été faite sur les émissions de gaz à effet de serre via l'ITIE. Cependant, AngloGold rapporte ses émissions de gaz effet de serre dans son rapport annuel, ventilé par projet, incluant ses activités en Guinée. |
| Divulgations conformes aux normes existantes <i>Encouragé</i> | Voir ci-dessus. |
| Ventilation des divulgations <i>Encouragé</i> | Voir ci-dessus. |
| Objectif sous-jacent | L'objectif sous-jacent de l'exigence 3.4 n'est pas atteint, en l'absence de divulgations. |
| Autres observations | La Guinée s'est engagé dans un processus de mise en place d'une taxe carbone et le système MRV est en cours d'élaboration. Il faudrait créer une passerelle entre cette plateforme MRV de rapportage des émissions des entreprises minières avec l'ITIE pour éviter de dupliquer les demandes de données auprès des entreprises. |
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques | Pas de divulgations systématiques. |
| Sur l'actualité des divulgations | |
| Sur le format (ouvert ou non) des divulgations | |

Exigence 6.1 : Dépenses sociales et paiements environnementaux

I. Ressources

[Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)

Note d'orientation : [Dépenses sociales et environnementales](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Applicabilité de l'exigence

① Le GMP doit établir si cette exigence est applicable.

Paiement sociaux²

Les entreprises sont-elles tenues d'effectuer des dépenses sociales auprès d'agences gouvernementales et/ou de tierces parties en vertu de la loi ou des termes du contrat régissant leur investissement dans l'industrie extractive ?

Oui Non

Ajoutez une explication ici :

Paiements environnementaux³

Les entreprises sont-elles tenues d'effectuer des paiements environnementaux aux agences gouvernementales en vertu de la loi ou des termes du contrat régissant leurs investissements dans l'industrie extractive ?

² Extrait de la note d'orientation sur l'Exigence 6.1 : les **paiements sociaux aux administrations publiques** (parfois appelées dépenses sociales) font référence aux paiements effectués directement par l'entreprise à une entité de l'État. Les **dépenses sociales aux tierces parties** sont des contributions sociales versées par les entreprises à des tierces parties (ou entité non-gouvernementales) et peuvent inclure des paiements à un prestataire de services, une association locale, des fonds pour le soutien du développement local administrés par des communautés locales, etc.

³ Extrait de la note d'orientation sur l'Exigence 6.1 : les **paiements environnementaux aux administrations publiques** font référence aux paiements typiquement effectués par des entreprises au gouvernement afin de compenser ou d'atténuer l'impact environnemental potentiel résultant des opérations pétrolières, gazières et minières.

Les **dépenses environnementales vers des tierces parties** sont des contributions environnementales versées à des tierces parties ne représentant pas une entité de l'État (par ex. un fournisseur de services menant des activités exigées par les programmes de travail sur l'environnement, type reforestation).

Oui Non

Ajoutez une explication ici :

Si la réponse est « non » aux deux questions ci-dessus, l'Exigence n'est pas requise. Des paiements sociaux, des dépenses environnementales et/ou des paiements environnementaux discrétionnaires⁴ (c'est-à-dire non imposés par la loi) peuvent cependant s'effectuer. La divulgation de ces informations est *encouragée*. Veuillez fournir des informations sur les détenteurs de ces informations (voir « encouragé ») et passez ensuite à la section « Encouragé - 6.1.d - Paiements sociaux et environnementaux discrétionnaires » pour une auto-évaluation concernant cette partie encouragée de l'Exigence.

Si la réponse est « oui » à l'une des deux questions ci-dessus, passez à la partie sur l'établissement de la matérialité.

IV. Matérialité

Les dépenses sociales obligatoires aux administrations publiques et/ou à des tierces parties ont-elles été significatives au cours de la période examinée ?

Oui Non

Si oui, précisez le seuil de matérialité adopté pour ces paiements et indiquez si ce seuil diffère de celui des autres flux de recettes : Les dépenses sociales obligatoires ont été considérées comme significatives lorsque leur montant dépasse 5 % du chiffre d'affaires

Les paiements environnementaux obligatoires aux agences gouvernementales ont-ils été significatifs au cours de la période examinée ?

Oui Non

Si oui, indiquez si le seuil de matérialité de ces paiements est différent de celui des autres flux de revenus : Les dépenses sociales obligatoires ont été considérées comme significatives lorsque leur montant dépasse 5 % du chiffre d'affaires

V. Détenteurs de l'information

① Cet exercice de cartographie a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, de la sauvegarde, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement le gestionnaire de l'information qui doit fournir les

⁴ C'est-à-dire que la loi ou le contrat n'imposent pas ces paiements. Ils sont parfois appelés « contributions à la RSE ». Notez que dans certains cas, les entreprises peuvent déclarer les montants totaux des contributions sociales, sans les ventiler en contributions obligatoires et discrétionnaires, or la Norme ITIE exige que ces données soient ventilées, afin que les parties prenantes comprennent ce qui est obligatoire et ce qui est discrétionnaire. Les GMP sont encouragés à dialoguer avec les parties prenantes concernées de manière à identifier des approches qui permettent une divulgation des données plus détaillée.

informations nécessaires à la déclaration ITIE, soit par déclaration, soit par des divulgations systématiques. Cette section peut également servir de base d'information au Rapport ITIE (cf. Annexe A – Cartographie)

| | Question | Réponse |
|---|--|---|
| Exigé Paievements sociaux 6.1.a | Quelle (ou quelles) entité gouvernementale détient/collecte les informations sur les dépenses sociales obligatoires aux administrations publiques et/ou aux tierces parties pour le secteur pétrole et gaz / mines et carrières ? | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) :</p> <p><i>Détenteur(s) de l'information :</i></p> <p><i>Ministère du Budget : responsable de la centralisation des dépenses obligatoires effectuées par les entreprises extractives vers l'administration publique.</i></p> <p><i>Ministère des Mines et de la Géologie / Ministère du Pétrole et de l'Énergie : collecte des informations spécifiques au secteur extractif, notamment sur les dépenses sociales prévues dans les contrats.</i></p> <p><i>Entreprises d'État concernées : certaines entreprises publient directement leurs contributions sociales dans leurs rapports annuels ou RSE.</i></p> <p><i>Publications et sites web / liens :</i></p> <p><i>Ministère du Budget – Rapports annuels et lois de finances</i></p> <p><i>Ministère des Mines et de la Géologie – Publications et statistiques</i></p> <p><i>Ministère du Pétrole et de l'Énergie – Rapports sectoriels</i></p> |
| Attendu Contrats décrivant les paiements sociaux 6.1.a | Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est chargée de détenir/collecter les contrats, et tout autre document requis par la loi, décrivant le niveau et l'affectation des dépenses sociales obligatoires pour le secteur pétrole et gaz / mines et carrières ? | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : <i>Ministère du Pétrole et de l'Énergie / Ministère des Mines et de la Géologie : chargés de centraliser les contrats et documents légaux relatifs aux obligations sociales des entreprises extractives.</i></p> <p><i>Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNCP) : conserve les documents relatifs aux transferts financiers liés aux dépenses sociales.</i></p> <p><i>Entreprises extractives (privées et d'État) : doivent conserver et transmettre les contrats et annexes détaillant les obligations sociales prévues par la loi ou le contrat.</i></p> <p><i>Publications et sites web / liens :</i></p> <p><i>Ministère du Pétrole et de l'Énergie</i></p> |

| | | |
|---|---|---|
| | | <p>– Publications légales et rapports annuels.</p> <p>Ministère des Mines et de la Géologie</p> <p>– Statistiques, rapports d'activités et documents contractuels sectoriels.</p> |
| <p>Exigé</p> <p>Paiements environnementaux</p> <p>6.1.b</p> | <p>Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est chargée de détenir/collecter les données sur les paiements environnementaux obligatoires aux administrations publiques pour le secteur pétrole et gaz / mines et carrières ?</p> | <p>Détenteur(s) de l'information (précisez ici) : Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) : chargé de centraliser les données sur les paiements environnementaux obligatoires effectués par les entreprises extractives.</p> <p>Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DG-TCP) : conserve les informations financières relatives aux transferts environnementaux vers les administrations publiques.</p> <p>Entreprises extractives (privées et d'État) : doivent déclarer les paiements environnementaux conformément à la loi et aux contrats.</p> <p>Publications et sites web / liens :</p> <p>Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts</p> <p>– Rapports sur la conformité environnementale et paiements obligatoires.</p> |
| <p>Attendu</p> <p>Contrats décrivant les paiements environnementaux</p> <p>6.1.b</p> | <p>Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est chargée de détenir/collecter les contrats imposant des paiements environnementaux pour le secteur pétrole et gaz / mines et carrières ?</p> | <p>Détenteur(s) de l'information (précisez ici) : Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DG-TCP).</p> <p>Elle centralise les informations sur les flux financiers liés aux obligations contractuelles des entreprises, y compris les paiements environnementaux obligatoires.</p> <p>Publications et sites web / liens :</p> <p>Site officiel du Trésor guinéen : www.tresor.gov.gn</p> <p>Site officiel ITIE Guinée pour les rapports et données ouvertes :</p> |
| <p>Encouragé</p> <p>Paiements sociaux discrétionnaires</p> <p>6.1.d</p> | <p>Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est chargée de détenir/collecter les données sur dépenses sociales discrétionnaires aux tierces parties et/ou aux agences</p> | <p>Détenteur(s) de l'information (précisez ici) : Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DG-TCP)</p> <p>Publications et sites web / liens :</p> <p>www.tresor.gov.gn</p> |

| | | |
|--|---|--|
| | gouvernementales pour le secteur pétrole et gaz / mines et carrières ? | <p>– Informations financières et rapports sur les flux de trésorerie et les obligations des entreprises</p> <p>www.itie-guinee.org</p> <p>– Rapports ITIE pour le secteur extractif, incluant données sur dépenses sociales</p> |
| Encouragé | Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est chargée de détenir/collecter les données sur dépenses environnementales discrétionnaires et les paiements aux tierces parties ou aux entités gouvernementales pour le secteur pétrole et gaz / mines et carrières ? | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DG-TCP)</p> <p>Publications et sites web / liens :</p> <p>www.tresor.gov.gn</p> <p>– Informations financières et rapports sur les flux de trésorerie et paiements environnementaux</p> <p>www.itie-guinee.org</p> |
| Dépenses environnementales discrétionnaires à des tierces parties | | |
| 6.1.d | | |

| Divulgations existantes de l'information | | |
|--|---|--|
| Autres divulgations régulières | <p>Existe-t-il des publications de l'industrie ou autres divulgations qui contiennent ces informations sur une base annuelle a minima ?</p> <p>Il peut s'agir de publications de l'industrie, de groupes de réflexion, etc.</p> | Préciser les publications et sites web/liens |

VI. Autoévaluation

Aspects techniques de l'exigence

Paiements sociaux

| Exigé | 6.1.a – Paiements sociaux obligatoires |
|---------------------------------------|---|
| <i>Disponibilité des divulgations</i> | <p>Les divulgations des dépenses sociales obligatoires des entreprises aux agences gouvernementales et/ou à des tiers sont-elles disponibles ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Cochez les types de dépenses sociales obligatoires applicables :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dépenses sociales significatives fournies en nature <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non applicable</p> |

Si « oui », la nature et la valeur estimées de la transaction en nature sont-elles divulguées ?

Oui Non Partiellement

- Le bénéficiaire des dépenses sociales mandatées est une tierce partie (c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une agence de l'État).

Oui Non applicable

Si « oui », les montants, noms et fonctions des bénéficiaires sont-ils divulgués ?

Oui Non Partiellement

Les données ventilées par genre sur les bénéficiaires des dépenses sociales obligatoires sont-elles disponibles ?

Oui Non Non applicable Non disponible

Les informations divulguées ont-elles fait l'objet d'un rapprochement ?

Oui Non

Si non, expliquez pourquoi :

Où peut-on trouver des données sur les dépenses sociales obligatoires pour la période examinée ?

Divulgations systématiques : Site de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Qualité des données : évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité des informations

Le groupe multipartite a-t-il convenu d'une procédure pour traiter de la qualité des données et de l'assurance de l'information sur les dépenses sociales ?

Oui Non

La procédure en question est-elle le rapprochement ?

Oui Non

Note : le rapprochement n'est pas exigé. Ce qui est exigé est que le GMP convienne d'une procédure qu'il juge idoine.

Où peut-on trouver la procédure convenue pour les dépenses sociales ?

Divulgations systématiques Publications régulières par les entreprises et entités gouvernementales : rapports annuels ou rapports de conformité contenant la méthodologie appliquée pour assurer la qualité et la fiabilité des informations sur les dépenses sociales.

ET / OU

Autres sources Site officiel de l'ITIE Guinée : www.itie-guinee.org.

Le GMP ou l'une des parties prenantes a-t-il exprimé des préoccupations concernant certaines de ces informations qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Le GMP n'a pas évalué l'exhaustivité, la fiabilité, la ponctualité

Si oui :

Le GMP ou l'une des parties prenantes a-t-il exprimé des préoccupations concernant certaines de ces informations qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Si oui, expliquez ou fournissez des informations sur les possibilités de consulter les préoccupations exprimées par les parties prenantes : (par exemple : compte-rendu de réunion du GMP, section d'un Rapport ITIE, etc.

Attendu

6.1.a – Divulgation des contrats liés aux paiements sociaux obligatoires

Disponibilité
(6.1.a)

Le pays divulgue-t-il les **contrats, et tout autre document requis par la loi**, décrivant le niveau et l'affectation des dépenses sociales obligatoires significatives ?

Oui Non Partiellement

Si « non » ou « partiellement », existe-t-il des obstacles juridiques ou pratiques à la divulgation des contrats et autres documents exigés par la loi ?

Oui Non

Précisez : Certains contrats et documents relatifs aux dépenses sociales obligatoires ne sont pas entièrement publiés en raison de restrictions légales sur la divulgation d'informations commerciales sensibles et de difficultés pratiques liées à l'accès aux archives des entreprises et agences gouvernementales.

La divulgation des contrats est une *attente*. Si aucune divulgation n'est faite, le GMP doit démontrer qu'il a examiné cette question.

Le GMP a-t-il envisagé la divulgation des contrats décrivant le niveau et l'affectation des dépenses sociales obligatoires significatives ?

Oui Non

Où peut-on trouver confirmation que cette discussion a eu lieu ?

Divulgations systématiques : site internet www. ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : *Dans les procès-verbaux des réunions du GMP et/ou sur le site officiel de l'ITIE Guinée : <https://www.itie-guinee.org>*

Paiements environnementaux (ou dépenses environnementales)

Exigé**6.1.b – Paiements environnementaux obligatoires***Disponibilité*

Les informations relatives aux paiements environnementaux obligatoires significatifs versés aux agences gouvernementales dans le secteur **des mines et carrières/pétrole et gaz** sont-elles accessibles au public ?

Oui Non

Cochez les types de paiements environnementaux obligatoires applicables :

- Redevance/taxe environnementale
- Paiement pour les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et d'oxydes d'azote (Nox)
- Paiement pour la pollution de l'air
- Paiement pour les émissions dans l'environnement
- Redevance de remise en état des mines
- Redevances sur les déchets miniers
- Redevances pour l'utilisation de l'eau
- Contribution/paiement à l'agence ou fonds de protection de l'environnement
- Paiement pour licence/permis environnemental
- Autre. Décrivez :

Où peut-on trouver les données sur les paiements environnementaux obligatoires pour la période examinée ?

Divulgations systématiques Site Internet des entreprises extractives : publications annuelles ou rapports de durabilité / RSE.

Site de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DG-TCP)

ET / OU

Autres sources : Site officiel de l'ITIE Guinée : <https://www.itie-guinee.org>.

Qualité des données : évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité des informations

Le groupe multipartite a-t-il convenu d'une procédure pour traiter de la qualité des données et de l'assurance de l'information sur les paiements environnementaux ?

Oui Non

La procédure en question est-elle le rapprochement ?

Oui Non

Note : le rapprochement n'est pas exigé. Ce qui est exigé est que le GMP convienne d'une procédure qu'il juge idoine.

Où peut-on trouver la procédure convenue pour les paiements environnementaux ?

Divulgations systématiques Publication régulière par les détenteurs de l'information, notamment les rapports annuels des entreprises extractives et de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DG-TCP) :

<https://www.dgtcp.gov.gn>

ET / OU

Autres sources : Site officiel de l'ITIE Guinée : <https://www.itie-guinee.org>.

Le GMP ou l'une des parties prenantes a-t-il exprimé des préoccupations concernant certaines de ces informations qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Le GMP n'a pas évalué l'exhaustivité, la fiabilité, la ponctualité des paiements environnementaux.

Si oui :

Le GMP ou l'une des parties prenantes a-t-il exprimé des préoccupations concernant certaines de ces informations qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Si oui, expliquez ou fournissez des informations sur les possibilités de consulter les préoccupations exprimées par les parties prenantes : (par ex : compte-rendu de réunion du GMP, section d'un Rapport ITIE, etc.)

Attendu

6.1.b – Divulgence des contrats relatifs aux paiements environnementaux obligatoires

*Disponibilité
(6.1.b)*

Les paiements environnementaux sont-ils imposés par les contrats ?

Oui Non

Le pays divulgue-t-il ces contrats ?

Oui Non Partiellement

Si « non » ou « partiellement », existe-t-il des obstacles juridiques ou pratiques à la divulgation des contrats et autres documents exigés par la loi ?

Oui Non

Précisez : restrictions juridiques sur la divulgation de certaines clauses contractuelles et préoccupations relatives à la confidentialité commerciale

La divulgation des contrats est une *attente*. Si aucune divulgation n'est faite, le GMP doit démontrer qu'il a examiné cette question.

Le GMP a-t-il envisagé la divulgation des contrats exigeant des entreprises qu'elles effectuent des paiements environnementaux ?

Oui Non

Où peut-on trouver confirmation que cette discussion a eu lieu ?

Divulgations systématiques : site internet www.iti.org ou publication régulière par les détenteurs de l'information

ET / OU

Autres sources : Site officiel de l'ITIE Guinée : <https://www.itie-guinee.org>.**Encouragé****6.1.c – Évaluation des obligations légales et contractuelles en matière de dépenses ou paiements sociaux et environnementaux***Disponibilité*

Dans le cadre de la procédure relative à la qualité des données et à l'assurance de l'information, conformément à l'exigence 6.1.c, le GMP a-t-il procédé à une évaluation pour déterminer **si les obligations légales ou contractuelles en matière de dépenses ou de paiements sociaux et environnementaux sont respectées dans la pratique** dans le secteur **pétrole et gaz / mines et carrières** ?

Oui Non

Si oui, quel a été le résultat de cette évaluation ?

Où peut-on trouver confirmation que cette évaluation existe ?

Divulgations systématiques : site internet www.itie-guinee.org ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Publications systématiques : site internet du Secrétariat Exécutif ITIE Guinée www.itie-guinee.org

Autres sources : comptes rendus des réunions du GMP, rapport narratif annuel de progrès ITIE Guinée.

Encouragé**6.1.d – Dépenses sociales et environnementales discrétionnaires***Disponibilité*

Certaines entreprises effectuent-elles des dépenses sociales ou des paiements environnementaux discrétionnaires (c'est-à-dire non obligatoires) ?

Oui Non

Le GMP en considère-t-il certain(e)s comme sont significatifs ?

Oui Non

Si oui, cochez celles qui s'appliquent à votre pays :

Dépenses sociales discrétionnaires significatives à des tierces parties

Le cas échéant, les données sont-elles accessibles au public ? Oui Non

Dépenses environnementales discrétionnaires significatives à des tierces parties

Le cas échéant, les données sont-elles accessibles au public ? Oui Non

Dépenses environnementales discrétionnaires significatives à des administrations publiques

Le cas échéant, les données sont-elles accessibles au public ? Oui Non

Dépenses environnementales discrétionnaires significatives à des tierces parties

Oui Non Non applicable

Le cas échéant et si elles sont disponibles, les dépenses discrétionnaires sociales et/ou environnementales à des tiers parties sont-elles ventilées par bénéficiaire ?

Oui Non

Le cas échéant et si elles sont disponibles, les dépenses discrétionnaires sociales et/ou environnementales à des tiers parties sont-elles ventilées selon le sexe du bénéficiaire ?

Oui Non

Où peut-on trouver des données sur les dépenses sociales discrétionnaires pour la période examinée ?

Divulgations systématiques Publications annuelles des entreprises concernées (rapports de responsabilité sociale ou rapports financiers) ET / OU

Autres sources : Site officiel de l'ITIE Guinée : <https://www.itie-guinee.org>.

Où peut-on trouver des données sur les paiements sociaux discrétionnaires (au gouvernement) et sur les dépenses sociales discrétionnaires (à des tiers parties) pour la période examinée ?

Divulgations systématiques : apports annuels des entreprises extractives (section Responsabilité Sociale ou Paiements au gouvernement)

Publications gouvernementales : sites des ministères concernés (Budget, Mines, Pétrole, Environnement) ET / OU

Autres sources : Site officiel de l'ITIE Guinée : <https://www.itie-guinee.org>.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Le GMP ou l'une des parties prenantes a-t-il exprimé des préoccupations concernant certaines de ces informations qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Si oui, expliquez :

Le groupe multipartite a-t-il convenu d'une procédure pour traiter de la qualité des données et de l'assurance de l'information sur les paiements et dépenses discrétionnaires sociaux et environnementaux ?

Oui Non

La procédure en question est-elle le rapprochement ?

Oui Non

Note : le rapprochement n'est pas exigé. Ce qui est exigé est que le GMP convienne d'une procédure qu'il juge idoine.

Où peut-on trouver la procédure convenue pour les dépenses sociales ?

Divulgations systématiques : [site internet www.](#) ou publication régulière par les [détenteurs de l'information](#)

ET / OU

Autres sources : Site officiel de l'ITIE Guinée : <https://www.itie-guinee.org..>

Commentaires et observations complémentaires, notamment sur les éventuelles lacunes, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires : e GMP note que, globalement, les informations sur les paiements et dépenses discrétionnaires sociaux et environnementaux sont disponibles et de bonne qualité. Toutefois, certaines lacunes subsistent, notamment :

Disponibilité des données : certaines dépenses discrétionnaires peuvent ne pas être ventilées par bénéficiaire ou par type de dépense, limitant ainsi la précision de l'analyse.

Obstacles à la divulgation : contraintes techniques dans la collecte des données et absence de standardisation dans les formats de reporting entre entreprises et agences gouvernementales.

Remédiation et bonnes pratiques : le GMP, en collaboration avec le gouvernement et les entreprises, a mis en place :

des séminaires de renforcement des capacités pour les entités déclarantes ;

des mécanismes d'assurance qualité pour vérifier l'exhaustivité et la fiabilité des données ;

une publication systématique des informations sur le site officiel de l'ITIE Guinée pour garantir la transparence et faciliter l'accès du public.

Cette approche progressive contribue à améliorer la fiabilité, la transparence et l'utilité des informations pour le suivi des dépenses sociales et environnementales dans le secteur extractif.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est de permettre au public de comprendre les contributions sociales et environnementales des entreprises extractives et de fournir une base qui sert à évaluer si les entreprises extractives respectent leurs obligations légales et contractuelles en matière de dépenses sociales et environnementales.

Utilisation de l'information

Cette exigence est-elle pertinente pour certaines réformes nationales ou débats publics actuels ?

Oui Non

Si oui, précisez. Indiquez si le GMP s'est mobilisé sur cette question en utilisant les données ITIE.

Le GMP considère que cette exigence est pertinente pour les débats actuels sur la transparence des dépenses sociales et environnementales, notamment dans le cadre des réformes visant à renforcer la redevabilité des entreprises extractives et l'impact des investissements sur les communautés locales.

Le GMP s'est mobilisé sur cette question en utilisant les données ITIE pour informer les discussions avec le gouvernement, les entreprises et les parties prenantes de la société civile, contribuant ainsi à orienter les décisions politiques et les programmes de suivi des dépenses.

Certaines de ces informations sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel ?

Oui Non

Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format : Dépenses sociales et environnementales obligatoires et discrétionnaires des entreprises extractives.

Format : fichiers Excel (.xlsx) ventilant les montants par entreprise, type de dépense, bénéficiaire et, le cas échéant, par genre.

Périodicité : annuelle, couvrant la période examinée.

Ces jeux de données permettent aux parties prenantes de réaliser des analyses comparatives et d'évaluer la redevabilité des flux financiers.

Le GMP a-t-il procédé à des analyses en se servant d'informations relatives à cette exigence ?

Oui Non

Si oui, indiquez les sources où trouver cette analyse : Comptes rendus et procès-verbaux des réunions du GMP.

Rapports narratifs annuels de progrès de l'ITIE-Guinée.

Publications spécifiques du Secrétariat Exécutif ITIE-Guinée sur les dépenses sociales et environnementales.

À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Le cas échéant, indiquez les sources où trouver cette analyse :

Sites Internet officiels du gouvernement et des collectivités locales, publiant les flux de transferts et dépenses sociales/environnementales.

Rapports et communiqués du Secrétariat Exécutif ITIE-Guinée.

Comptes rendus de réunions du GMP où des acteurs de la société civile et des entreprises discutent de l'utilisation de ces données.

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif sous-jacent](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

Expliquez

Le GMP considère que les informations sur les dépenses sociales et environnementales, qu'elles soient obligatoires ou discrétionnaires, sont largement disponibles, analysées et utilisées par les parties prenantes. Les mécanismes de suivi, de qualité des données et d'assurance de l'information ont été convenus et appliqués. Les données publiées permettent de renforcer la transparence, la redevabilité et la compréhension du public sur l'usage des ressources par les entreprises et le gouvernement.

Des améliorations restent possibles, notamment pour rendre certaines informations plus exhaustives, détaillées et accessibles en format ouvert, mais la situation actuelle reflète un haut niveau de conformité à l'exigence.

non applicable

VII. Analyse du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|---|---|
| <p>6.1.a – Dépenses sociales obligatoires</p> <p><i>Exigé</i></p> | <p>Des dépenses sociales obligatoires existent et la valeur des dépenses sociales est divulguée à l'annexe 10 du rapport ITIE. Le tableau 107 de la section 7.5.2 donne un aperçu des dépenses sociales importantes des entreprises imposées par la loi ou le contrat. Le détail des dépenses sociales obligatoires sont indiquées dans l'annexe 11 du Rapport ITIE 2022. Ces dépenses incluent la contribution au FODEL, principal mécanisme qui consiste en un pourcentage fixe du chiffre d'affaires (0.5% si bauxite ou fer ou 1% pour les autres minerais). 6 entreprises ont effectué une contribution au FODEL pour l'année sous revue. Sur le Fonds Développement Economique et Local (FODEL), la répartition suit une clé de répartition entre différentes entités locales :</p> <p>35 % aux collectivités abritant les mines en exploitation, proportionnellement à la superficie occupée (avec la moitié allouée aux districts concernés).</p> <p>25 % aux collectivités hors exploitation situées dans le périmètre, selon la population.</p> <p>20 % aux collectivités impactées, d'après l'étude d'impact environnemental et social, proportionnellement à la population.</p> <p>15 % aux autres collectivités de la préfecture accueillant le titre, selon la population.</p> <p>5% aux différents services préfectoraux et régionaux. La commune doit rendre compte de l'utilisation de ces fonds à travers son compte administratif et son compte de gestion.</p> <p>Aucune explication n'est fournie sur le faible nombre (6) de compagnies minières abondant au FODEL, ou sur le nombre restreint de compagnies effectuant des dépenses sociales obligatoires. En outre, Afin de permettre au public de réellement comprendre si les compagnies effectuent des dépenses sociales en accord avec leurs obligations, l'ITIE devrait rendre publics les contributions théoriques issues des 0,5 ou 1% du chiffre d'affaires hors taxes (et par conséquent publier les états financiers des entreprises au niveau national, voire exigence 4.1).</p> <p>Dans ses commentaires au projet de rapport de Validation, le GMP du Sénégal a communiqué une analyse sommaire des obligations environnementales et sociales réalisée lors de session du GMP du 28 novembre 2025. Ce dernier document contient une vue d'ensemble des 22 entreprises du périmètre, et fournit des explications sur la base légale et fiscale des obligations environnementales pour 10 d'entre elles. Aucun montant n'est fourni et aucune comparaison avec des montants théoriques issus des chiffres d'affaire ou des clauses issues des contrats. Le GMP note qu'au vu de la faiblesse des divulgations sur les obligations des entreprises, une étude spécifique à cette thématique a été inscrite au plan de travail 2026.</p> <p>Decret-portant-modalites-de-constitution-et-de-gestion-du-FODEL.pdf</p> |
| <p>6.1.b – Dépenses environnementales obligatoires</p> | <p>Oui, il existe des paiements environnementaux obligatoires au gouvernement, et la section 4.6.4 dresse un inventaire des dispositions contenues dans les ententes minières.</p> |

| | |
|---|---|
| <i>Exigé</i> | Les paiements sont principalement liés à la réhabilitation des sites miniers et aux taxes environnementales et sont détaillés en Annexe 13. |
| 6.1.c – Assurance et qualité des données | La section 4.6.5 stipule que les dépenses environnementales sont déclarées unilatéralement par les entreprises et que les paiements environnementaux au gouvernement divulgués dans cette section sont ventilés par entreprise et non par projet. |
| 6.1.d – Informations supplémentaires relatives aux dépenses sociales et environnementales <i>Encouragé</i> | Les noms et fonctions de certains bénéficiaires sont indiqués à l'annexe 10 et à l'annexe 11 mais les informations ne sont pas ventilées par sexe. |
| Objectif sous-jacent | <p>L'objectif sous-jacent de fournir une base de compréhension au public sur les dépenses sociales et environnementales ainsi que d'évaluer la conformité des entreprises extractives avec leurs obligations est atteint en partie, compte tenu des dépenses réalisées divulguées dans le Rapport ITIE.</p> <p><i>Etant donné qu'on ne voit pas clairement si toutes les entreprises ont signé l'avenant à leur contrat rendant obligatoire pour toutes les entreprises le versement d'une cotisation sociale à un fonds local le SI conclut que l'objectif est encore loin d'être atteint. Huit des treize entreprises importantes effectuent ce versement. Le Rapport de l'ITIE ne fait pas référence au cadre juridique et ne permet pas au public de savoir si les entreprises ont contribué au Fonds de développement économique local (FODEL). La contribution se fait en fonction du chiffre d'affaires qui est accessible au public via le BSD . Améliorer le diagnostic sur les dépenses sociales et environnementales pourrait aider les communautés locales à savoir si les entreprises respectent leurs obligations (Exigence 6.1).</i></p> |
| Autres observations | |
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques | Pas de divulgation systématique des dépenses sociales et environnementales. Les informations sont présentées dans le rapport ITIE annuel et ses annexes. |
| Sur l'actualité des divulgations | Les dépenses sociales et environnementales suivent la même chronologie que les rapports annuels ITIE, et datent de 2022. |
| Sur le format (ouvert ou non) des divulgations | Les dépenses sociales en annexes des rapports ITIE sont en format Excel. |

Exigence 6.4 : Impact environnemental et social des activités extractives

I. Ressources

[Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)

Note d'orientation : [Impact environnemental des activités extractives](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation ou de l'évaluation ciblée précédente, et indiquer son état d'avancement le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Détenteurs de l'information

① Cet exercice de cartographie a pour but d'identifier l'entité ou les entités responsables de la collecte, de la sauvegarde, du traitement et, en fin de compte, de la publication des informations relatives à cette exigence. Cela permet d'identifier clairement le gestionnaire de l'information qui doit fournir les informations nécessaires à la déclaration ITIE, soit par déclaration, soit par des divulgations systématiques. Cette section peut également servir de base d'information au Rapport ITIE (cf. Annexe A – Cartographie)

| Question | Réponse |
|--|--|
| <p>Aperçu du cadre juridique et des réformes</p> <p>6.4.a</p> | |
| <p>Quelle (ou quelles) entité gouvernementale fournit une description du cadre juridique et administratif régissant la gestion et le suivi de l'impact environnemental et social dans le secteur de Choose an item. ?</p> <p>NB : Les règles relatives aux permis environnementaux, aux licences, aux évaluations d'impact, à la remise en état, au déclassement, à la fermeture et aux responsabilités des agences sont couvertes par cette exigence.</p> | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : <i>En Guinée, l'entité gouvernementale chargée de fournir une description du cadre juridique et administratif régissant la gestion et le suivi de l'impact environnemental et social dans le secteur extractif (pétrole, gaz, mines et carrières) est :</i></p> <p><i>Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC)</i></p> <p><i>Sources de publication :</i></p> <p><i>Site officiel du MEEVCC : www.meevcc.gov.gn</i></p> <p><i>Publications régulières et rapports sur l'environnement et le secteur extractif (EIES, rapports annuels, directives réglementaires).</i></p> |

| | | |
|---|--|---|
| Évaluations d'impact 6.4.b | Quelle ou quelles entités gouvernementales et entreprises déclarantes détiennent les informations relatives aux évaluations publiques d'impact environnemental, social et lié au genre dans le secteur Choose an item. ? | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : <i>Entités gouvernementales :</i></p> <p><i>Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC) : responsable des évaluations d'impact environnemental et social (EIES), y compris les volets liés au genre</i></p> <p><i>Ministère des Mines et de la Géologie : détient les évaluations liées aux projets miniers et aux impacts sociaux et environnementaux.</i></p> <p><i>Entreprises déclarantes :</i></p> <p><i>Toutes les entreprises extractives opérant en Guinée, y compris les entreprises d'État et les sociétés privées, qui sont légalement tenues de réaliser et de divulguer les EIES et les rapports de suivi social et environnemental.</i></p> <p><i>Publications et sites web / liens :</i></p> <p><i>MEEVCC : www.meevcc.gov.gn</i></p> <p><i>Ministère des Mines et de la Géologie : www.mines.gov.gn</i></p> <p><i>Rapports annuels d'EIES et études environnementales des entreprises : disponibles via les sites web des entreprises concernées et, dans certains cas, via le site ITIE Guinée www.itie-guinee.org</i></p> |
| Informations complémentaires sur l'impact 6.4.c | Quelle ou quelles entreprises détiennent des informations complémentaires sur leur gestion et leur impact social, environnemental et lié au genre dans le secteur Choose an item. ? | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) :</p> <p><i>Entreprises extractives opérant en Guinée, notamment :</i></p> <p><i>. Société Minière de Boké (SMB), Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG),</i></p> <p><i>Ces entreprises détiennent des informations sur :</i></p> <p><i>leurs programmes de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), y compris initiatives sociales et développement local,</i></p> <p><i>les mesures de mitigation environnementale, émissions et</i></p> |

| | | |
|---|--|--|
| | | <p>gestion des déchets, remise en état, etc.,</p> <p>les actions liées à l'égalité de genre et l'impact socio-économique sur les communautés locales.</p> <p>Publications et sites web / liens :</p> <p>Rapports annuels RSE ou ESG des entreprises, souvent disponibles sur leurs sites web officiels.</p> <p>SMB : www.smbguinee.com</p> <p>CBG : www.cbg-guinee.com</p> <p>Rapports de durabilité ou développement durable : certaines entreprises publient des documents conformes aux normes GRI ou aux standards internationaux ESG.</p> <p>Rapports ITIE Guinée (sections société / environnement / genre) :</p> |
| <p>Pratiques de suivi et d'application</p> <p>6.4.d</p> | <p>Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est chargée de détenir/collecter les informations sur les pratiques de suivi et d'application liées à l'impact social et environnemental dans le secteur Choose an item. ?</p> | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : <i>Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC)</i></p> <p>: www.meevcc.gov.gn</p> |
| <p>Sanctions</p> <p>6.4.e</p> | <p>Quelle (ou quelles) entité gouvernementale est chargée des procédures et de l'application des sanctions ?</p> | <p>Détenteur(s) de l'information (<i>précisez ici</i>) : <i>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable</i></p> <p><i>Ministère des Mines et de la Géologie</i></p> |

IV. Autoévaluation

Aspects techniques de l'exigence

| Exigé | 6.4.a – Aperçu du cadre juridique et exigence 6.4.b sur l'accessibilité publique |
|---------------|--|
| Disponibilité | <p>Un aperçu des dispositions juridiques et des règles administratives régissant la gestion et le suivi de l'impact environnemental et social dans le secteur Choose an item. est-il disponible ? (6.4.a)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Où peut-on trouver cette information :</p> <p>Divulgations systématiques : Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) : www.ande.gov.gn</p> <p>Ministère des Mines et de la Géologie : www.mines.gov.gn</p> |

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Les informations sur les rôles et responsabilités des agences gouvernementales concernées dans la mise en œuvre des règles et réglementations sont-elles disponibles et accessibles au public ?

Oui Non

Où peut-on trouver ces informations :

Divulgations systématiques : Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) : www.ande.gov.gn

Ministère des Mines et de la Géologie : www.mines.gov.gn

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Exigé

6.4.b – Accessibilité des évaluations d'impact

Cochez parmi les éléments suivants ceux qui s'appliquent dans votre pays, sur la base des dispositions légales :

Est-ce accessible au public ?

Le cas échéant, comment y accéder

Informations sur les règles relatives aux permis et licences environnementaux

Oui Non

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable : www.environnement.gov.gn

Évaluations sociales

Oui Non

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable : www.environnement.gov.gn

Évaluations liées au genre

Oui Non

Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfant et de la Famille : www.promofem.gov.gn

Évaluations environnementales

Oui Non

ANDE : www.ande.gov.gn

Programmes de remise en état

Oui Non

Ministère des Mines et de la Géologie : www.mines.gov.gn

Programmes de déclassement

Oui Non

Ministère des Mines et de la Géologie : www.mines.gov.gn

Programmes de clôture

Oui Non

Ministère des Mines et de la Géologie : www.mines.gov.gn

Autre :

Oui Non

Lien vers les détenteurs d'informations / aperçu des liens

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Certaines parties prenantes (au sein et/ou en dehors du GMP) ont-elles exprimé des préoccupations concernant certaines de ces informations qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Expliquez, ou insérez un lien permettant d'accéder à l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité, par exemple une étude, une section du Rapport ITIE (année, page), etc.

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de toutes les informations ci-dessus, ou insérez un lien permettant d'accéder à l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité, par exemple une étude, une section du Rapport ITIE (année, page), etc.

Encouragé

6.4.a – Aperçu des réformes

Disponibilité

Des informations sont-elles disponibles sur les réformes prévues ou en cours concernant les dispositions légales et les règles administratives régissant la gestion et le suivi de l'impact environnemental et social ?

Oui Non

Où peut-on trouver des informations sur les réformes prévues ou en cours ?

Divulgations systématiques Ministère de l'Environnement et du Développement Durable : www.environnement.gov.gn

Ministère des Mines et de la Géologie : www.mines.gov.gn

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Encouragé

6.4.c – Informations complémentaires sur l'impact

Disponibilité

Les informations sont-elles disponibles sur ces points :

- Gestion et impact social des entreprises
 Oui Non
- Gestion et impact des entreprises en matière d'égalité homme-femme
 Oui Non
- Gestion et impact des entreprises sur l'environnement
 Oui Non

Si oui, où trouver ces informations ?

Divulgations systématiques : sites internet des entreprises

ET / OU

Autres sources site internet de l'ITIE.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Le GMP ou l'une des parties prenantes a-t-il exprimé des préoccupations concernant certaines de ces informations qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Expliquez, ou insérez un lien permettant d'accéder à l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité, par exemple une étude, une section du Rapport ITIE (année, page), etc.

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de toutes les informations ci-dessus, ou insérez un lien permettant d'accéder à l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité, par exemple une étude, une section du Rapport ITIE (année, page), etc.

Encouragé

6.4.d – Pratiques de suivi et d'application

Disponibilité

Des informations sont-elles disponibles sur **les pratiques de suivi et d'application** liées à l'impact environnemental et social des activités extractives ?

Oui Non

Ces informations portent-elles également sur les activités de suivi environnemental et social liées à **l'eau, aux sols, aux émissions et aux droits de l'Homme** ?

Oui Non

Si oui, les résultats de ces activités sont-ils inclus ?

Oui Non

Si oui, où peut-on trouver ces informations ?

Divulgations systématiques : Ministère de l'Environnement : www.environnement.gov.gn

Ministère des Mines et de la Géologie : www.mines.gov.gn

Sites internet des entreprises extractives (rapports RSE, rapports environnementaux)

ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Le GMP ou l'une des parties prenantes a-t-il exprimé des préoccupations concernant certaines de ces informations qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Expliquez, ou insérez un lien permettant d'accéder à l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité, par exemple une étude, une section du Rapport ITIE (année, page), etc.

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de toutes les informations ci-dessus, ou insérez un lien permettant d'accéder à l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité, par exemple une étude, une section du Rapport ITIE (année, page), etc.

Encouragé**6.4.e – Sanctions***Disponibilité*

Des informations sur les procédures de sanctions environnementales sont-elles disponibles ?

Oui Non

Des informations sur les sanctions appliquées sont-elles disponibles ?

Oui Non

Si oui, où peut-on trouver ces informations ?

Divulgations systématiques : Ministère de l'Environnement : www.environnement.gov.gn

Ministère des Mines et de la Géologie : www.mines.gov.gn

Sites des entreprises extractives : rapports annuels RSE / environnementaux ET / OU

Autres sources : Rapport ITIE (année et numéro de page), site internet de l'ITIE, etc.

Évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité de l'information

Le GMP ou l'une des parties prenantes a-t-il exprimé des préoccupations concernant certaines de ces informations qui seraient incomplètes, peu fiables ou obsolètes ?

Oui Non

Si oui, expliquez :

Les lacunes sont-elles dues à des obstacles juridiques ou pratiques ?

Oui Non

Si oui, expliquez ce qui est prévu pour éliminer les obstacles à la divulgation de toutes les informations ci-dessus, ou insérez un lien permettant d'accéder à l'évaluation de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'actualité, par exemple une étude, une section du Rapport ITIE (année, page), etc.

Le GMP est invité à fournir des commentaires et observations complémentaires, notamment sur d'éventuelles lacunes, les moyens d'améliorer la qualité des données, l'importance de la mise en œuvre par rapport aux priorités nationales, les obstacles à la divulgation et la manière dont les parties prenantes (GMP, gouvernement, entreprises) y remédient :

Autres commentaires : Le GMP souligne les efforts notables déjà entrepris pour renforcer la transparence et le suivi de l'impact environnemental et social des activités extractives. Toutefois, certaines lacunes persistent, notamment en matière de consolidation des données provenant de différentes entités et de diffusion régulière des résultats d'évaluations environnementales et sociales.

Pour améliorer la qualité des données, le GMP recommande :

La mise en place de systèmes électroniques centralisés pour la collecte et la consolidation des informations.

La formation continue des équipes gouvernementales et des entreprises sur les exigences ITIE et les bonnes pratiques de suivi environnemental et social.

L'harmonisation des formats et la standardisation des rapports pour faciliter l'analyse et la comparabilité des données.

L'importance de ces mesures est forte pour soutenir les priorités nationales de développement durable, de protection de l'environnement et de respect des droits humains.

Parmi les obstacles identifiés, on note :

Le manque de ressources techniques et humaines pour produire des rapports complets et fiables.

La difficulté d'accéder aux informations détaillées sur certaines entreprises ou projets.

Pour y remédier, le GMP, en coordination avec le gouvernement et les entreprises, a mis en place :

Des réunions régulières de suivi pour valider et harmoniser les données.

Des mécanismes d'assurance qualité pour garantir l'exhaustivité, la fiabilité et la ponctualité des informations.

La publication progressive et systématique des rapports sur les sites officiels pour assurer l'accès au public et renforcer la confiance des parties prenantes.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est de fournir aux parties prenantes une base pour évaluer la pertinence du cadre réglementaire et des efforts de suivi entrepris pour gérer l'impact environnemental et social des industries extractives. Il sert également à évaluer si les entreprises extractives respectent leurs obligations environnementales et sociales.

Utilisation de l'information

Les membres du GMP considèrent-ils que les informations divulguées sur la gestion et le suivi de l'impact environnemental dans le secteur aident les citoyens à mieux comprendre les réformes et les mesures prises par les gouvernements pour atténuer les effets potentiellement négatifs sur l'environnement, et à évaluer la pertinence de ces mesures et réformes ?

Oui Non

Le cas échéant, indiquez les sources où trouver cette analyse : rapports ITIE, procès-verbaux des réunions du GMP, publications officielles des agences environnementales.

Certaines des informations décrites ci-dessus sont-elles disponibles en format ouvert, par exemple sous la forme d'un fichier Excel ?

Oui Non

Décrivez le ou les jeux de données disponibles et leur format : Certaines données sont disponibles en format ouvert, notamment sous forme de fichiers Excel, facilitant leur réutilisation et analyse par les parties prenantes et le public.

Le GMP a-t-il procédé à des analyses en se servant d'informations relatives à cette exigence ?

Oui Non

procès-verbaux des réunions du GMP, rapports narratifs annuels de progrès ITIE.

À la connaissance du GMP, ces informations sont-elles utilisées par les parties prenantes ?

Oui Non

Le cas échéant, indiquez les sources où trouver cette analyse : publications officielles des agences et entreprises, rapports ITIE, comptes rendus de réunions multipartites.

Conclusion

Sur la base de l'examen des [aspects techniques](#) et de l'[objectif sous-jacent](#), quelle est l'autoévaluation du GMP par rapport à cette exigence ?

Le score est:

très faible (0) faible (25) limité (50) bon (70) très bon (90) exceptionnel (100)

Ou

non applicable

Expliquez

Le GMP estime que les divulgations relatives à la gestion et au suivi de l'impact environnemental et social sont globalement satisfaisantes. Les informations disponibles permettent aux citoyens et parties prenantes d'apprécier les efforts entrepris par le gouvernement et les entreprises, ainsi que d'évaluer la pertinence des réformes en cours. Néanmoins, certaines lacunes persistent, notamment en ce qui concerne la systématisation de la publication des données, la granularité des indicateurs et l'accessibilité de l'information dans un format ouvert. Des efforts complémentaires pourraient être envisagés pour atteindre un niveau exceptionnel (100), notamment par la mise en ligne régulière et exhaustive des rapports et bases de données.

V. Analyse du Secrétariat International

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité des aspects en question, les lacunes identifiées ou clarifications supplémentaires requises.

| | |
|--|--|
| <p>6.4.a – Aperçu du cadre juridique</p> <p><i>Exigé</i></p> | <p>Les sections 4.6.2.1, 4.6.2.3 et 4.6.2.4 énoncent les dispositions juridiques et les règles administratives pertinentes en matière de gestion et de surveillance du secteur extractif.</p> <p>Le rapport indique que l'article 4 du Code de l'environnement de 2019 exige que toutes les entreprises se conforment aux principes et lignes directrices énoncés dans le Code (le tableau 74 donne un résumé des principes et des lignes directrices).</p> <p>La section 4.6.5 stipule que les demandeurs de permis d'exploitation minière doivent soumettre une étude d'impact environnemental et social détaillée, ainsi qu'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES).</p> <p>Novembre 2022 a été publiée la stratégie nationale de réhabilitation des mines.</p> |
|--|--|

| | |
|--|---|
| | La section 4.6.3 souligne que le cadre institutionnel de la gestion de l'impact environnemental en Guinée repose sur un certain nombre d'acteurs clés, dont le ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts. |
| 6.4.b – Accessibilité des évaluations publiques d'impact <i>Exigé</i> | Des études d'impacts et audits sont rendus publics par le Ministère de l'Environnement et celui des Mines. https://www.medd-agee.com/les-eies/ https://medd.gov.gn/annee-2024/ https://medd.gov.gn/annee-2023/ L'EIE de Simandou est disponible ici : https://www.itie-guinee.org/riotinto/ Pour l'année 2023, 3 EIA sont publiées, et 1 pour 2024. Le GMP est encouragé à répertorier l'ensemble des études d'impacts et autres rapports d'audit pour les entreprises titulaires de concessions minières et qui ont une telle obligation contractuelle. Il pourrait également considérer évaluer l'exhaustivité des publications relatives aux impacts environnementaux sur le site du Ministère des Mines. |
| 6.4.c – Informations complémentaires sur l'impact <i>Encouragé</i> | Pas d'informations supplémentaires sur l'impact environnemental |
| 6.4.d – Sanctions <i>Encouragé</i> | Aucune information sur d'éventuelles sanctions ne transparaissent dans la documentation |
| Objectif sous-jacent | L'objectif sous-jacent de l'exigence 6.4, fournir une base permettant d'évaluer le cadre réglementaire et la gestion de l'impact environnemental et social des industries extractives, et pour évaluer le respect par les entreprises extractives des obligations environnementales et sociales, est en grande partie atteint. Afin de permettre la réalisation de cet objectif, l'ITIE pourrait fournir un diagnostic visant à vérifier si les obligations environnementales ont été respectées et sont accessibles au public. Il pourrait également inclure des recommandations visant à faire progresser la publication de toutes les EIE car elles sont d'un grand intérêt public. On ne sait pas encore clairement si les entreprises contribuent au fonds de réhabilitation environnementale, qui est un paiement obligatoire, et si oui, lesquelles. |
| Autres observations | |
| Sur la disponibilité des divulgations systématiques | Oui divulgation systématique des EIES depuis cette année 2025 sur le site de l'Agence de l'Environnement https://www.medd-agee.com/les-eies/ |
| Sur l'actualité des divulgations | Les divulgations incluent les Etudes d'impact environnementales les plus récentes. |
| Sur le format (ouvert ou non) des divulgations | Fichier au format Pdf. |

Pour la Validation : signature du GMP

Date de la signature du GMP

Click or tap to enter a date.

Occasion de la signature : Click or tap here to enter text.

Exemples : réunion du GMP, par voie de circulaire aux membres du GMP et non-objection

Lien vers la documentation ou pièce jointe faisant lieu de preuve :

Indiquez un lien vers la page web des procès-verbaux des réunions du GMP ou joindre tout autre type de document faisant lieu de preuve lors de la soumission du formulaire

*** Fin du formulaire